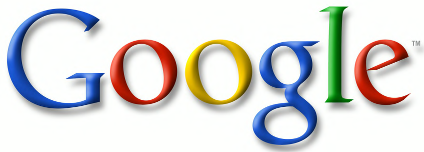




ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

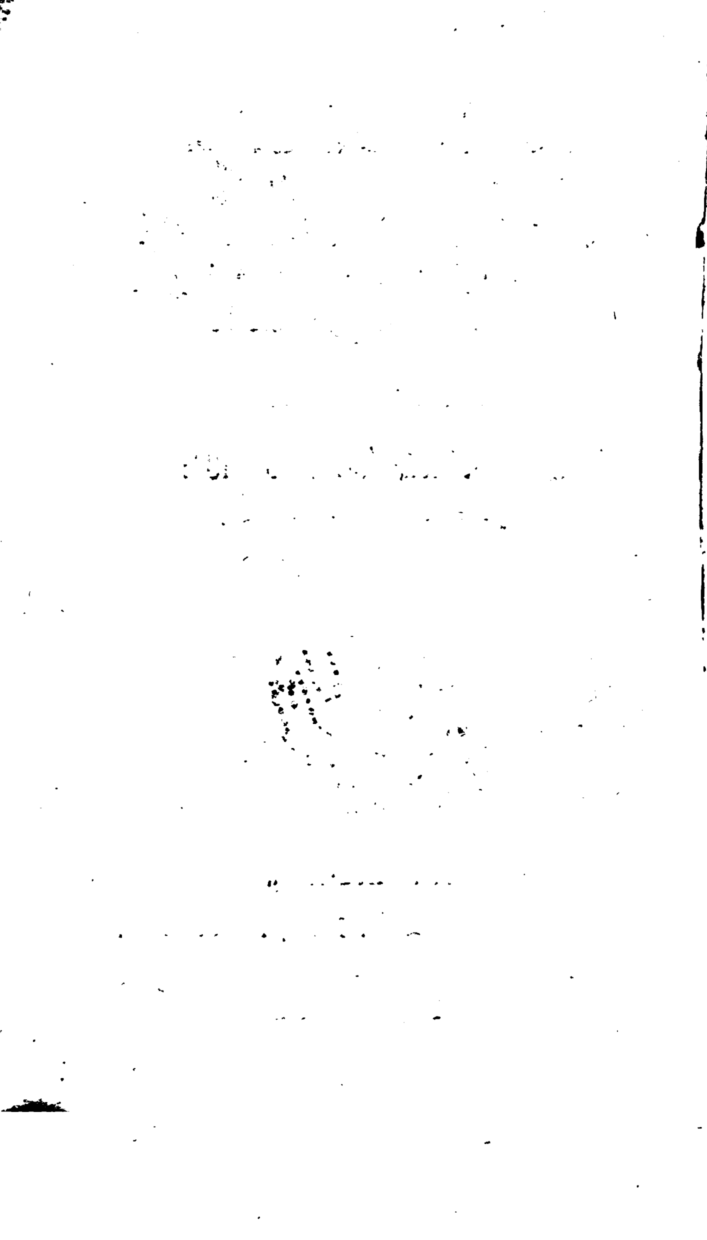
DE LA MANCHE.

2.e et 3.e années, 1830—1831.



A SAINT-LO,
de l'Imprimerie de J. Elie, rue des Prés.

MDCCCXXXI.



Préface de l'Editeur.

9 décembre 1830.

Cédant au désir que m'en a témoigné le nouveau préfet de la Manche, j'ai repris un ouvrage que, par le refus de toute communication administrative, son prédécesseur m'avait fait suspendre.

Les changemens de fonctionnaires, pendant l'impression, ont nécessité un Supplément *que des nominations presque quotidiennes rendront de plus en plus incomplet. C'est le sort commun des Almanachs.* (1)

Un mot sur les nombreuses lacunes qu'on remarquera dans ce recueil. Mon plan est d'offrir, autant que possible, des articles rédigés par des hommes spéciaux. Voilà pourquoi, attendant de M. l'ingénieur en chef un travail qui doit embrasser toutes les voies de communication dans la Manche, je me suis gardé jusqu'ici de dire un seul mot de nos routes. Patience! Si mon vœu

---

(1) Les nombreuses nominations annoncées pour la fin de ce mois ou les premiers jours de janvier, me déterminent à publier du 25 janvier au 2 février 1831 un nouveau *Supplément.*

s'accomplit, chaque objet aura son tour, et les volumes de l'Annuaire, se prêtant un appui mutuel, ne pourront pas plus être séparés que ceux de toute autre collection.

Quoique peu dignes de paraître, je joins à ce recueil des lithographies qui n'avaient d'abord été tirées que comme épreuves; mais que le temps ne permet pas de recommencer. La vue de l'aqueduc de Coutances est faite sur un petit tableau de M. Le Bailly, peintre fort distingué que le chef-lieu envie à la ville épiscopale. Le plan du même aqueduc dans son état ancien, est une copie de celui qui fût publié par l'Académie des inscriptions, tom. XVIe. *de ses Mémoires.*

N. B. Les communications et renseignemens relatifs à l'Annuaire doivent me parvenir avant le 1.er septembre. Les personnes dont les noms seraient tronqués ou les titres et dignités omis par ignorance, sont priées de m'envoyer, pour la même époque, les rectifications qu'elles désirent. Les lettres et paquets doivent être adressés *à M. Julien Travers, éditeur, rue Dame-Denise, à Saint-Lo.*

Ce qui n'est pas affranchi reste à la poste.

Calendrier pour 1831.

JANVIER.			FÉVRIER.		
D. Q. le 5, à 11 h. 4 m. du s.			D. Q. le 4, à 8 h. 22 m. du s.		
N. L. le 14, à 1 h. 8 m. du m.			N. L. le 12, à 5 h. 8 m. du s.		
P. Q. le 21, à 7 h. 38 m. du m.			P. Q. le 19, à 3 h. 8 m. du s.		
P. L. le 28, à 2 h. 42 m. du m.			P. L. le 26, à 4 h. 59 m. du s.		
Les jours croissent de 1 h. 4 m.			Les jours croissent de 1 h. 31 m.		
1	same	*La Circoncision.*	1	mard	S. Sever.
2	*D.*	S. Basile.	2	merc	PURIFICATION.
3	lundi	Ste Geneviève.	3	jeudi	S. Blaise.
4	mard	S. Tite, évêq.	4	vend	S. Isidor.
5	merc	S. Edouard.	5	same	Ste Agathe.
6	jeudi	*Epiphanie.*	6	*D.*	*Sexagésime.*
7	vend	S. Aldric.	7	lundi	S. Romuald.
8	same	S. Lucien.	8	mard	S. Etienne.
9	1 *D.*	S. Pierre, év.	9	merc	Ste Apoline.
10	lundi	S. Guillaume.	10	jeudi	Ste Scolastique.
11	mard	S. Hygin.	11	vend	S. Severin.
12	merc	S. Arcade.	12	same	Ste Eulalie.
13	jeudi	Bap. de N. S.	13	*D.*	*Quinquagésime.*
14	vend	S. Hilaire, év.	14	lundi	S. Valentin.
15	same	S. Maur, abbé.	15	mard	S. Faustin.
16	2 *D.*	S. Paul, herm.	16	merc	*Les Cendres.*
17	lundi	S. Antoine.	17	jeudi	S. Siméon.
18	mard	Ch. de s. P. à R.	18	vend	S. Sylvain.
19	merc	S. Contest.	19	same	S. Gabien.
20	jeudi	S. Fabien.	20	1 *D.*	*Quadragésime.*
21	vend	Ste Agnès.	21	lundi	S. Pepin.
22	same	S. Vincent.	22	mard	S. Baradot.
23	3 *D.*	S. Jean.	23	merc	*Quatre-temps.*
24	lundi	S. Timothée.	24	jeudi	S. Mathias.
25	mard	Cons. de s Paul.	25	vend	S. Martial.
26	merc	S. Paul, év.	26	same	S. Nestor.
27	jeudi	S. Julien, év.	27	2 *D.*	*Reminiscere.*
28	vend	S. Charlemagne.	28	lundi	S. Romain.
29	same	S. François.			
30	*D.*	*Septuagésime.*			Epacte........ XVII.
31	lundi	Ste Honorine.			Lettre Dominic. B.

MARS.	AVRIL.
D. Q. le 6, à 5 h. 20 m. du s.	D. Q. le 5, à 0 h. 12 m. du s.
N. L. le 14, à 5 h. 9 m. du m.	N. L. le 12, à 4 h. 9 m. du s.
P. Q. le 20, à 10 h. 27 m. du s.	P. Q. le 19, à 6 h. 37 m. du m.
P. L. le 28, à 8 h. 31 m. du m.	P. L. le 27, à 0 h. 28 m. du m.
Les jours croissent de 1 h. 49 m.	Les jours croissent de 1 h. 40 m.
1 mard S. Aubin	1 vend S. Hugues.
2 merc Ste Simplicie.	2 same S. François.
3 jeudi Ste Cunégond.	3 D. PAQUES.
4 vend S. Casimir.	4 lundi S. Ambroise.
5 same S Drausin.	5 mard S Vincent.
6 3 D. *Oculi.*	6 merc S. Prudent.
7 lundi S. Théophile..	7 jeudi S. Hégésipe.
8 mard S. Jean de Daie.	8 vend S. Gautier.
9 merc S. François.	9 same Ste. Marie Eg.
10 jeudi S. Doctrovée.	10 1 D. *Quasimodo.*
11 vend 40 Martyres.	11 lundi S. Eustorge.
12 same S. Pol.	12 mard S. Jules.
13 4. D. *Lætare.*	13 merc S. Marcelin.
14 lundi S. Lubin.	14 jeudi S. Thiburce.
15 mard S. Longin.	15 vend S. Paër.
16 merc S. Ciriaque.	16 same S. Paterne.
17 jeudi S. Patrice.	17 2 *D.* S. Anicet.
18 vend Ste. Cyrille.	18 lundi S. Eleuthère.
19 same S. Joseph.	19 mard S. Garnier.
20 5 D. *La Passion.*	20 merc S. Marcel.
21 lundi S. Lucipin.	21 jeudi S. Anselme.
22 mard S. Paul, évê.	22 vend Ste. Opportune.
23 merc S. Victorin.	23 same S. Georges.
24 jeudi Ste. Catherine.	24 3 *D.* S. Beuves.
25 vend ANNONCIATION.	25 lundi S. Clet.
26 same S. Ludger.	26 mard S. Marc.
27 6 D. *Les Rameaux.*	27 merc S. Anthime, év.
28 lundi S. Gontran.	28 jeudi S. Vital, mart.
29 mard Ste Eustase.	29 vend S. Robert.
30 marc S. Rioult.	30 same S. Eutrope.
31 jeudi S. Guy.	Indiction Rom. 4.

Le Printemps arrivera le 20 mars, à 8 h. 31 m. du soir, le soleil entrant au signe du Bélier; ce qui fait l'équinoxe du Printemps.

MAI.

D. Q. le 5, à 3 h. 44 m. du m.
N. L. le 12, à 0 h. 10 m. du m.
P. Q. le 18, à 4 h. 22 m. du s.
P. L. le 26, à 4 h. 10 m. du s.

Les jours croissent de 1 h. 18 m.

1	4 *D.*	S. Jacques.
2	lundi	S. Athanas.
3	mard	Inv. de la ste croix
4	merc	Ste. Monique.
5	jeudi	Pie V.
6	vend	S. *Jean P. L.*
7	same	S. Stanislas.
8	5 *D.*	S. Désiré.
9	lundi	*Rogations.*
10	mard	S. Antonin.
11	merc	S Mamert.
12	jeudi	ASCENSION.
13	vend	S. Gervais.
14	same	S. Pacôme.
15	6 *D.*	S. Isidore.
16	lundi	S. Regnobert.
17	mard	Ste. Restitue.
18	merc	S. Venant.
19	jeudi	S. Yves, prêtre.
20	vend	Ste. Pétronille.
21	same	S Hospice.
22	*D.*	PENTECOTE.
23	lundi	S. Didier, év.
24	mard	S. Donat.
25	merc	*Quatre-Temps.*
26	jeudi	S. Philippe.
27	vend	S. Evroult.
28	same	S. Germain.
29	1 *D.*	TRINITÉ.
30	lundi	S. Félix.
31	mard	Ste Pétronille.

JUIN.

D. Q. le 3, à 3 h. 29. m. du s.
N. L. le 10, à 7 h. 1 m. du m.
P. Q. le 17, à 4 h. 9 m. du m.
P. L. le 25, à 7 h. 9 m. du m.

Les jours croissent de 17 m.

1	merc	S. Fortuné.
2	jeudi	FÊTE-DIEU.
3	vend	Ste Clotilde.
4	same	S. Optat.
5	2 *D*	S. Boniface.
6	lundi	S. Paul.
7	mard	S. Norbert.
8	merc	S. Médard.
9	jeudi	S. Prime.
10	vend	S. Cyriaque.
11	same	S. Barnabé.
12	3 *D.*	Ste Olympe.
13	lundi	S. Antoine.
14	mard	S. Quintin.
15	merc	Ste Modeste.
16	jeudi	S Cyr et Ste Jul.
17	vend	S. Avit.
18	same	Ste Marine.
19	4 *D.*	S. Gervais et P.
20	lundi	*Sac. Cœur de J.*
21	mard	S. Celse.
22	merc.	S. Paulin, év.
23	jeudi	*Vigile-jeûne.*
24	vend	N. de S Jean B.
25	same	S. Prosper.
26	5 *D.*	S. Jean.
27	lundi	S. Ladislas.
28	mard	S. Irénée.
29	merc	S. Pierre et P.
30	jeudi	Com. de S. P.

Cycle solaire 20.

L'Été commencera le 21 juin, à 5 h. 48 m du soir, le soleil entrant au signe du Cancer ; ce qui fait le solstice d'Été.

JUILLET.	AOUT.
D. Q. le 2, à 11 h. 30 m. du s. N. L. le 9, à 1 h. 57 m. du s. P. Q. le 16, à 6 h. 12 m. du s. P. L. le 24, à 9 h. 14 m. du s.	D. Q. le 1, à 5 h. 51 m. du m. N. L. le 7, à 10 h. 13 m. du s. P. Q. le 15, à 10 h. 33 m. du m. P. L. le 23, à 10 h. 15 m du m. D. Q. le 30, à 10 h. 57 m. du m.
Les jours diminuent de 1 h. 55 m.	Les jours diminuent de 1 h. 34 m.
1 vend S. Martial.	1 lundi S. Exupère.
2 same Visit. de N. D.	2 mard S. Pierre-ès-L.
3 6 *D*. S. Anatole, év.	3 merc S. Etienne, p.
4 lundi Tr. de s. M.	4 jeudi S. Dominique.
5 mard Ste Zoé.	5 vend S. Afre, m.
6 merc S. Tranquille.	6 same Tr. de N. S.
7 jeudi S. Pantin.	7 11 *D*. S. Donat, év.
8 vend Ste Elisabeth.	8 lundi S. Justin.
9 same Ste Cyrille.	9 mard S. Romain.
10 7 *D*. Ste Félicité.	10 merc S. Laurent.
11 lundi S. Benoît.	11 jeudi Ste Suzanne.
12 mard S. Goualbert.	12 vend Ste Claire.
13 merc S. Clet.	13 same S. Hypolite.
14 jeudi S. Bonavent.	14 12 *D*. *Vigile-jeune.*
15 vend S. Thomas.	15 lundi ASSOMPT.
16 same S. Vital.	16 mard S. Roch.
17 8 *D* *La Dédicace.*	17 merc S. Mamès.
18 lundi S. Claire.	18 jeudi Ste Hélène.
19 mard S. Arsène.	19 vend. S. Louis, év.
20 merc Ste Marguerite.	20 same S. Bernard.
21 jeudi S. Victor.	21 13 *D*. S. Privat.
22 vend. Ste Marie Mad.	22 lundi S. Philibert.
23 same S. Raven.	23 mard S. Chantal.
24 9 *D*. S. Vincent.	24 merc S. Barthélemy.
25 lundi S. Jacques.	25 jeudi S. Louis, roi.
26 mard S. Anne.	26 vend S. Ouen.
27 merc S. Anthuse.	27 same S. Césaire.
28 jeudi S Innocent.	28 14 *D*. S. Augustin.
29 vend Ste Marthe.	29 lundi Ste Sabine.
30 same S. Ignace.	30 mard Ste Rose.
31 10 *D*. S. Germain.	31 merc S. Ovide.

Quatre-temps. Février, 23, 25 et 26 ; Mai, 25, 27 et 28 ; Septembre, 21, 23 et 24 ; Décembre, 14, 16 et 17.

SEPTEMBRE.

N. L. le 6, à 8 h. 42 m. du m.
P. Q. le 14, à 4 h. 51 m. du m.
P. L. le 21, à 10 h. 5 m. du s.
D. Q. le 28, à 4 h. 38 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 42 m.

1	jeudi	S. Gilles.
2	vend	S. Lazare.
3	same	S. Grégoire.
4	15 *D.*	Ste Rosalie.
5	lundi	S. Bertin.
6	mard	S. Joachim.
7	merc	S. Cloud.
8	jeudi	*Nativ. de N. D.*
9	vend	S. Gorgon.
10	same	S. Nicolas.
11	16 *D.*	S. Patient,
12	lundi	S. Guy.
13	mard	S. Aimé.
14	merc	Exalt. de la C.
15	jeudi	S. Lubin.
16	vend	S. Cyprien.
17	same	S. Lambert.
18	17 *D.*	S. Ferréol.
19	lundi	S. Janvier.
20	mard	S Eustache.
21	merc	*Quatre-Temps.*
22	jeudi	S. Maurice.
23	vend	S. Thècle.
24	same	S. Gérard.
25	18 *D.*	S Firmin.
26	lundi	Ste Justine.
27	mard	S. Côme et D.
28	merc	S. Céran, ev.
29	jeudi	S. Michel.
30	vend	Ste Sophie.
		Nombre d'or S.

OCTOBRE.

N. L. le 5, à 9 h. 53 m. du s.
P. Q. le 14, à 0 h. 9 m. du m.
P. L. le 21, à 8 h. 54 m. du m.
D. Q. le 28 à 0 h. 22 m. du m.

Les jours diminuent de 1 h. 19 m.

1	same	S. Rémi, év.
2	19 *D.*	SS. Anges G.
3	lundi	S. Gérard.
4	mard	S. François.
5	merc	Ste Aure.
6	jeudi	S. Brunot.
7	vend	Ste Julie.
8	same	Ste Brigite.
9	20 *D.*	S. Denis, év.
10	lundi	S. Géréon.
11	mard	S. Nicaise.
12	merc	S. Wilfrid.
13	jeudi	S. Géraut.
14	vend	S. Caliste.
15	same	Ste Thérèse.
16	21 *D.*	S. Gal, abbé.
17	lundi	S. Cerbonnez.
18	mard	S. Luc, évang.
19	merc	S. Aquilin.
20	jeudi	S. Caprais.
21	vend	Ste Ursule.
22	same	S. Melon.
23	22 *D.*	S. Hilarion.
24	lundi	S. Magloire.
25	mard	S. Crépin.
26	merc	S. Amand.
27	jeudi	S. Frumence.
28	vend	S. Siméon et J.
29	same	S. Quentin.
30	23 *D.*	S Léon.
31	lundi	*Vigile-jeune.*

L'Automne arrivera le 23 septembre, à 7 h. 55. m. du m., le soleil entrant au signe de la Balance; ce qui fait l'équinoxe de l'Automne.

NOVEMBRE.

N. L. le 4, à 1 h. 47 m. du s.
P. Q. le 12, à 7 h. 55 m. du s.
P. L. le 19, à 7 h. 7 m. du s.
D. Q. le 26, à 10 h. 37 m. du m.

Les jours diminuent de 1 h. 19 m.

1	mard	LA TOUSSAINT.
2	merc	*Les Trépassés.*
3	jeudi	S. Marcel.
4	vend	S. Charles.
5	same	S. Vigor.
6	24 *D.*	S. Léonard.
7	lundi	S. Ernest.
8	mard	Stes Reliques.
9	merc	S. Théodore.
10	jeudi	S. Léon, pape.
11	vend	S. Martin, p.
12	same	S. René, év.
13	25 *D.*	S Brice, év.
14	lundi	S. Laurent.
15	mard	S. Eugène.
16	merc	S. Eucher, év.
17	jeudi	S. Agan.
18	vend	S. Odon, abbé.
19	same	Ste Elisabeth.
20	26 *D.*	S. Edmond.
21	lundi	Prés. de N. D.
22	mard	Ste Cécle.
23	merc	S. Clément.
24	jeudi	S. Florentin.
25	vend	S. Pierre.
26	same	S. Lin, pape.
27	1 *D.*	*Avent.*
28	lundi	S. Sosthène.
29	mard	S. Saturnin.
30	merc	S. André.

DÉCEMBRE.

N. L. le 4, à 7 h. 57 m, du m.
P. Q. le 12, à 11 h. 31 m. du m.
P. L. le 19, à 5 h 20 m. du m.
D. Q. le 26, à 0 h. 20 m. du m.

Les jours diminuent de 2 m.

1	jeudi	S. Eloi.
2	vend	S. François.
3	same	S. Lucius.
4	2 *D.*	Ste Barbe.
5	lundi	S. Sabas.
6	mard	S. Nicolas.
7	merc	S. Ambroise.
8	jeudi	*Conception.*
9	vend	S. Léocadie.
10	same	S. Valère.
11	3 *D.*	S. Damase.
12	luudi	S. Sinésius.
13	mard	Ste Luce.
14	merc	*Quatre-Temps.*
15	jeudi	S. Maximin.
16	vend	Ste Adelaïde.
17	same	Ste Olympiade.
18	4 *D.*	S. Ruf.
19	lundi	S. Némèse.
20	mard	S Philog.
21	merc	S. Thomas.
22	jeudi	Ste Honorine.
23	vend	Ste Victoire.
24	same	*Vigile-jeune.*
25	*D.*	NOEL.
26	lundi	S. Etienne.
27	mard	S. Jean, évang.
28	merc	S. Innocent.
29	jeudi	S. Thomas.
30	vend	S. Ursin, év.
31	same	S. Sylvestre.

L'Hiver commencera le 22 décembre, à 1 h. 15 m. du m. le soleil entrant au signe du Capricorne ; ce qui fait le solstice d'Hiver.

FAMILLE ROYALE.

Louis-Philippe d'Orléans, *roi des Français*, né à Paris le 6 octobre 1773, marié le 25 novembre 1809 à Marie-Amélie, *reine des Français*, tante de Ferdinand II, *roi des Deux-Siciles*, née le 26 avril 1782.

De ce mariage sont nés :

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph d'Orléans, *duc d'Orléans*, né à Palerme le 3 septembre 1810.

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans (*Mademoiselle*), née à Palerme le 3 avril 1812.

Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine-d'Orléans (*Mademoiselle de Valois*), née à Palerme le 12 avril 1813.

Louis-Charles-Philippe-Raphael d'Orléans, *duc de Nemours*, né à Paris le 25 octobre 1814.

Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans (*Mademoiselle de Beaujolois*), née à Neuilly le 3 juin 1817.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, *prince de Joinville*, né à Neuilly le 14 août 1818.

Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, *duc de Penthièvre*, né à Paris le 1.er janvier 1820.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Or-

LÉANS, *duc d'Aumale*, né à Paris le 16 janvier 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, *duc de Montpensier*, né à Neuilly le 31 juillet 1824.

Sœur du roi des Français :

EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-LOUISE (*Mademoiselle d'Orléans*), née le 23 août 1777.



COMPOSITION DU MINISTÈRE.

MM.

Laffitte, *président*, aux Finances;
Dupont (de l'Eure), à la Justice;
Le maréchal Soult, à la Guerre;
Le comte d'Argout, à la Marine;
Le comte Sébastiani, aux Affaires étrangères;
Le comte Montalivet, à l'Intérieur;
Mérilhou, à l'Instruction publique et aux Cultes.



CHARTE CONSTITUTIONNELLE

MODIFIÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DANS LA SÉANCE DU 7 AOUT 1830.

Droit public des Français.

Art. 1er. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état.

3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

6. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens reçoivent des traitemens du trésor public.

7. Les Français ont le droit de publier et

de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois.

La censure ne pourra jamais être rétablie.

8. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appèle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

9. L'état peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

10. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

11. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Forme du gouvernement du Roi.

12. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.

13. Le Roi est le chef suprême de l'état, il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait des traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait des réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni dispenser de leur exécution.

Toutefois aucune troupe étrangère ne pour-

ra être admise au service de l'état qu'en vertu d'une loi.

14. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la chambre des pairs et la chambre des députés.

15. La proposition des lois appartient au Roi, à la chambre des pairs et à la chambre des députés.

Néanmoins toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la chambre des députés.

16. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

17. Si une proposition de loi a été rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session.

18. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.

19. La liste civile est fixée, pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avènement du Roi.

De la chambre des Pairs.

20. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

21. Elle est convoquée par le Roi, en même temps que la chambre des députés. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

22. Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la chambre des députés est illicite et nulle

de plein droit, sauf le seul cas où elle est réunie comme cour de justice, et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.

23. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

24. Les pairs ont entrée dans la chambre à ~~vingt-cinq ans et voix délibérative~~ à trente ans seulement.

25. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France; en son absence, par un pair nommé par le Roi.

26. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance; ils siègent immédiatement après le président.

27. Les séances de la chambre des pairs sont publiques comme celles de la chambre des députés.

28. La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état, qui seront définis par la loi.

29. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugé par elle en matière criminelle.

De la chambre des Députés.

30. La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.

31. Les députés sont élus pour cinq ans.

32. Aucun député ne peut être admis dans la chambre s'il n'est âgé de trente ans et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

33. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant le cens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété par les plus imposés au-dessous du taux de ce cens, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

34. Nul n'est électeur s'il a moins de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

35. Les présidens des colléges électoraux sont nommés par les électeurs.

36. La moitié au moins des députés sera choisie parmi les éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

37. Le président de la chambre des députés est élu par elle à l'ouverture de chaque session.

38. Les séances de la chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

39. La chambre se partage en bureaux pour discuter les projets de loi.

40. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le Roi.

41. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

42. Le Roi convoque chaque année les deux

chambres : il les proroge et peut dissoudre celle des députés ; mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

43. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

44. Aucun membre de la chambre ne peut pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite.

45. Toute pétition à l'une ou à l'autre des chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre.

Des Ministres.

46. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de la chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

47. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres, et de les traduire devant la chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

De l'ordre judiciaire.

48. Toute justice émane du Roi ; elle s'ad-

ministre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

49. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.

50. Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existans, sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

51. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

52. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

53. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

54. Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

55. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs, et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

56. L'institution des jurés est conservée. Les changemens qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

57. La peine de la confiscation des biens est abolie et ne pourra être rétablie.

58. Le Roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

59. Le code civil et les lois actuellement existantes, qui ne sont pas contraires à la

présente charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Droits particuliers garantis par l'état.

60. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

61. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'état avec ses créanciers, est inviolable.

62. La noblesse ancienne reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

63. La Légion-d'Honneur est maintenue. Le Roi déterminera les réglemens intérieurs et la décoration.

64. Les colonies sont régies par des lois particulières.

65. Le Roi et ses successeurs jureront à leur avènement, en présence des chambres réunies, d'observer fidèlement la charte constitutionnelle.

66. La présente charte et tous les droits qu'elle consacre, demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

67. La France reprend ses couleurs. A l'avenir il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Dispositions supplémentaires.

La chambre des députés déclare qu'il est nécessaire de pourvoir successivement, par des lois séparées, et dans le plus court délai possible, 1°. à l'application du jury aux délits de la presse;

2. La responsabilité des ministres et des autres agens du pouvoir;

3. La réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées;

4. Le vote annuel du contingent de l'armée;

5. L'organisation de la garde nationale, avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers;

6. Des dispositions assurant d'une manière légale l'état des officiers de tout grade de terre et de mer;

7. Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif;

8. L'instruction publique et la liberté de l'enseignement;

9. L'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité.

Disposition particulière.

Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs, faites sous le règne de Charles X, sont déclarées nulles et non avenues.

L'art. 27, (maintenant l'article 23) de la charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831.

BIBLIOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Almanach historique, ecclésiastique et politique du diocèse de Coutances. Coutances, Joubert, in-24, 1770. (L'auteur (Louis-Charles Bisson) l'a publié pendant 6 années consécutives, puissamment aidé dans ce travail par M. de Chantereyne, négociant à Cherbourg.)

Almanach du département de la Manche, pour l'an X de la république française, 1.re année, in-12. Cherbourg, imprimerie de Boulanger.

Id. pour l'an XI.

Annuaire du département de la Manche, pour l'an XII (1803-1804), in-12. Cherbourg, imprimerie de Boulanger.

(Cet Annuaire faisant suite aux deux premières années de l'Almanach, porte sur le titre : *troisième année*. Il n'a pas été continué.)

Almanach de la Manche, 1.re année, 1817, in-12. Saint-Lo, imprimerie de J. Elie. 2.e année, 1818 ; 3.e, 1819 ; 4.e, 1820 ; 5.e 1822 ; même format, même imprimeur.

Annuaire du département de la Manche, 1.re année, 1829, in-12. St-Lo, imprimerie de J. Elie.

Id. 2.e année, 1831. Même format, même imprimeur.

Mémoires sur le diocèse de Coutances, par M. Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac. MSS. (1)

Voyage dans le département de la Manche, en 1793, par Joseph Lavallée; in-8.° de 36 pages, avec figures.

Topographie rurale, économique, et médicale de la partie méridionale du département de la Manche, dite *le Bocage;* par Roussel, médecin; in-8.°, an 9.

Notices statistiques sur la Manche, (dans les Annales de statistique, t. 2.)

Notices sur les inspirés, fanatiques, imposteurs, béates, etc., du département de la Manche; par F. P., 1829; in-8.° sur papier vélin, tiré à 16 exemplaires. St-Lo, J. Élie.

---

(1) Toustain de Billy nâquit à Maisoncelle-le-Jourdan, proche Vire, et mourut dans un âge fort avancé, le 17 avril 1709, dans la paroisse du Mesnil-Opac, dont depuis 40 ans il était curé. Il a laissé des manuscrits fort curieux sur le diocèse de Coutances. La première partie contient l'histoire des villes et principaux lieux de ce diocèse, et la deuxième la vie des évêques jusqu'à M. de Brienne.

Ce qui rend surtout ce recueil précieux, ce sont les chartres et autres pièces dont la plupart des originaux n'existent plus.

Les copies de l'ouvrage de M. de Billy sont assez communes dans le département de la Manche; mais la plus grande partie sont remplies de fautes et de lacunes. Il est fâcheux que ce travail, si précieux pour l'histoire du Cotentin, n'ait pas été imprimé. On trouve dans le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, fonds de Boze, n.o 1027, un Mémoire de M. de Billy sur l'abbaye de Blanchelande, qui porte la date du 20 août 1706.

Note de M. PLUQUET.

Avranches.

Histoire chronologique des évêques d'Avranches; par Julien Nicole, doyen de la Croix-en-Avranchin. Rennes, 1669, in-12 de 100 pages.

Entreprise des huguenots sur la ville d'Avranches, avec les détails de ce qui s'y est passé, et la suite d'icelle et diabolique tentative. Paris, 1587, in-8.° de 16 pages.

Carentan.

La reddition de la ville de Carentan en Basse-Normandie, le 26 juin 1574. Paris, Buffet, in-12 de 15 pages.

Considérations hygiéniques sur Carentan et ses environs; par M. Constant Gislot. Paris, 1813, in-4.° de 87 pages.

Cherbourg.

La vie et les vertus de messire Antoine Pasté, curé de Cherbourg; par M. Trigan. Coutances, Fauvel, 1747, in-12.

(Cet ouvrage contient beaucoup de faits historiques sur la ville de Cherbourg.)

Histoire de la ville de Cherbourg et de ses antiquités; par madame Retau-Dufresne. Paris, 1760, in-12.

Histoire sommaire et chronologique de Cherbourg, avec le journal de tout ce qui s'est passé au mois de juin 1786 pendant le séjour

du Roi en cette ville. Paris, 1786, in-8.° de 50 pages.

Notice de la marine à Cherbourg; par M. Gabriel Noel, ex-inspecteur des ponts et chaussées. Cherbourg, Clamorgan, an V, in-8.° de 100 pages.

Notions sur la rade de Cherbourg, sur le port Bonaparte et sur leurs accessoires; par un officier français (M. Savary, de S.-Lo.) Cherbourg, Boulanger, an XII, in-8°.

Description de l'ouverture de l'avant-port de Cherbourg; par P.-Aimé Lair. Caen, 1813, in-8.° de 20 pages.

Mémoire sur la digue de Cherbourg, comparée au *breakwater* ou jetée de Plymouth; par J. M. F. Cachin, inspecteur général des ponts et chaussées. Paris, 1820, grand in-4.°, avec planches.

Détails historiques sur l'ancien port de Cherbourg; par M. Asselin. Cherbourg, 1826, in-8.° de 68 pages.

Recherches sur l'état des ports de Cherbourg et de Barfleur, dans le moyen-âge; par M. de Gerville.

(Ce Mémoire a été inséré dans les *Archives Normandes*, 2.e année, 1826; et il en a été tiré quelques exemplaires à part.)

Petit voyage de trois rats de cave à Cherbourg. Paris, 1829, in-18, avec figures.

Notice géographique sur les îles Saint-Marcouf; par L.-J.-B. Mayeux, commandant desdites îles. Valognes, 1810, in-8.° de 45 pages.

Coutances.

Abrégé de la vie des évêques de Coutances; par Rouault. Coutances, 1742, in-12.

Relation de l'entrée solennelle de Mg.r Claude Auvry, prenant possession de l'évêché de Coutances, le 15 septembre 1747; par Hilaire Morel. Coutances, 1747, in-4°.

Mémoire sur l'ancien aqueduc de Coutances, inséré dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Mémoire sur le sol de l'arrondissement de Coutances et sur ses principales productions; par M. Duhamel, (dans les Mémoires de la Société centrale et royale d'agriculture, t. 6.)

Granville.

Topographie physique et médicale de Granville et ses environs, par M. le Marchand; in-18, avec planches.

Histoire de Granville, par M. Mayeux; 2 vol. in-8°. *(Manuscrit.)*

Mont-Saint-Michel.

Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel, au péril de la mer; par le P. Feuardent. Coutances, 1604, in-24, (Il existe beaucoup d'éditions de cet ouvrage.)

Le voyage fait au Mont-Saint-Michel, par la confrairie de l'église St-Pierre de Caen, avec 22 ecclésiastiques et plusieurs habitans des autres paroisses. Caen, Le Blanc, 1654,

in-4.° de 15 pages. (Cet opuscule aussi rare que curieux est de l'abbé de St-Martin.)

La prinse du Mont-Saint-Michel, poème; par Jean de Vitel, Avranchois. Paris, 1588, petit in-8°.

Voyage au Mont-St-Michel, au Mont-Dol et à la Roche-aux-Fées; par M. Noual de la Houssaye. Paris, 1811, in-18 de 97 pages.

Notice historique et topographique du Mont-St-Michel, de Tombelaine et d'Avranches; par M. L. Blondel; 2.° édition. Avranches, 1823, in-12.

Mémoire sur le siége du Mont-Saint-Michel par les Anglais, en 1423 et 1424; par M. Labbey de la Roque. Caen, Poisson, 1828, in-8°.

De l'état ancien et actuel de la baie du Mont-Saint-Michel et de Cancale, ouvrage couronné par la Société géographique de France; par M. Manet, prêtre. Saint-Malo, 1829, in-8.° de 183 pages, avec cartes et portrait.

Mortain.

Voyage à Mortain, en vers et en prose, par M. Louis Du Bois. Alençon, veuve Malassis, an VIII, in-12 de 12 pages.

Saint-Lo.

Urbs San Laudus. San Laudi, apud Joannem Pien. 1668, in-4.° de 26 pages.

(Guillaume Ybert est l'auteur de ce poème en l'honneur de la ville de Saint-Lo. Il est rare, et mériterait d'être traduit.)

Description de la ville de Saint-Lo, particulièrement de sa belle église, des personnes de cour souveraine qui en sont sorties, et du cardinal Du Perron qui en était originaire; par l'abbé de Saint-Martin. Caen, 1680, in-12.

Histoire de la ville de Saint-Lo; par M. le chevalier Houel. Caen, 1826, in-8.° de 256 pages. (Cet ouvrage fait partie d'une Histoire du département de la Manche, qui n'est pas encore terminée.)

Discours véritable des vertus et propriétés des eaux médicinales d'Hébécrévon, par Guillaume Destoubeville. Caen, 1613, in-12 de 39 pages.

VALOGNES.

Mémoire historique sur la ville de Valognes, inséré dans les *Nouvelles recherches sur la France*, t. 2, p. 329 à 373.

(Cet ouvrage est de M. Hervieux, greffier de la cour des aides.)

On trouve des Notices plus ou moins intéressantes sur divers lieux du département de la Manche, dans les excellens Mémoires de M. de Gerville, sur les églises, les abbayes et les châteaux du département de la Manche, insérés dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie; dans les Archives de la Normandie, publiées par M. L. Du Bois; les Mémoires de la Société des antiquaires de France, le Bulletin de M. de Férussac et quelques n.os de l'Echo de la Manche.

Frédéric PLUQUET.

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DE LA MANCHE.

SUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE

ET DE LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALES.

Le principal but de l'Annuaire d'un département doit être de présenter, au bout d'un certain nombre d'années, un traité complet de l'histoire naturelle, civile, archéologique, religieuse, politique, romanesque même, de ce département. Si, par le concours des gens instruits du pays, l'Annuaire de la Manche était constamment exécuté dans cette vue, quel intérêt sa collection n'offrirait-elle pas dans dix ou quinze ans!

Mais, objectera-t-on peut-être, quels matériaux peut fournir à cet égard un seul département, qui ne soient bientôt épuisés? C'est

une grande erreur. Il est peu de localités qui, aux regards de l'observateur habile, ne présentent des sources d'instruction, et le département de la Manche en réunit plus que bien d'autres.

M. de Gerville a éclairci par de laborieuses recherches l'histoire de nos anciens châteaux et monastères, mais aucun écrivain n'a encore lié ces arides généalogies et ces froides chroniques avec l'histoire vivante des différens siècles ; et cependant une contrée qui a produit tant de héros, où tant de guerres civiles et religieuses ont fermenté, où l'Angleterre et la France ont été si long-temps aux prises, ne pourrait être stérile pour un antiquaire qui aurait une étincelle du génie de Walter-Scott.

Quelle était la situation du pays avant l'invasion normande? Quelle fut la cause des incendies qui en anéantirent les cités? Est-il impossible de retrouver les traces de tant de couvens et de châteaux détruits par le féroce *Hastings*, et dont les noms existent encore dans le poème de *Rou*? Un simple nom de hameau, ou de champ, joint à une tradition ou à la découverte d'une vieille maçonnerie, conduirait à des résultats.

Il n'existe aucun tableau complet de nos monumens gaulois, et peu de parties de la France en offrent autant que notre département, si on excepte toutefois la Bretagne. On attend un antiquaire qui s'acquitte de ce travail, en distinguant ce qui est vraiment *druidique* d'avec les pierres entassées et les éminences qui ne sont que les accidens du terrein.

Si notre imagination se plaît aux récits merveilleux, l'histoire de la Basse-Normandie dans le moyen-âge nous fournit d'amples alimens. Ce *Mauger*, par exemple, archevêque de Rouen, oncle de Guillaume-le-Bâtard et l'un des plus savans prélats de son temps, déposé, sur la poursuite de son neveu, pour cause de magie et de mauvaises mœurs, et relégué dans l'île de Guernesey, où il continue à exercer son art surnaturel et à se livrer au libertinage, malgré les visites et les exhortations du célèbre Geoffroi, évêque de Coutances, et périssant enfin miraculeusement au milieu des flots sur la côte du *Val-de-Cère*; ce personnage, dis-je, fournirait, mieux que bien d'autres qu'on a mis en scène, le sujet d'un roman *Walterscottique*, où une imagination féconde, aidée de l'érudition, reproduirait l'onzième siècle avec ses vertus et ses vices, ses sciences bornées et ses nombreuses superstitions.

Si nous passons à d'autres matières, quel objet peut intéresser la physique, l'histoire et la statistique, plus que cette invasion obstinée de l'océan sur les côtes de notre presqu'île, depuis un temps immémorial? Que sont devenus ces bois et ces déserts de *Scicy*, près Coutances, qui furent la Thébaïde du diocèse, et l'habitation, pendant plusieurs siècles, de personnages canonisés, objets actuels de la vénération de nos paroisses? La fureur de la mer n'a-t-elle pas envahi de même, au moins en partie, la situation de l'ancien Barfleur? Ne dévore-t-elle pas chaque année les rivages de cette vaste baie au fond de laquelle Cher-

bourg est situé? L'action de ce terrible élément suit-elle des règles qu'on puisse déterminer ? La mer se retire-t-elle sur certains points pendant qu'elle s'avance sur d'autres? ou menace-t-elle la presqu'île de tous les côtés à à la fois ?

Que d'observations importantes sortiraient de la comparaison entre les différentes localités sous le rapport des qualités physiques et morales des populations ! Car il est à remarquer que le département présente dans sa variété infinie des terreins de toute nature, de gras pâturages et des montagnes arides, des landes et des marécages, des campagnes fertiles en céréales et des forêts. L'ouvrage d'Hippocrate sur l'influence *des airs*, *des eaux et des lieux* y serait d'une application curieuse et utile.

Le rapprochement des statistiques anciennes et modernes, surtout du nombre des crimes et délits à des époques distinctes, serait précieux.

Toutes ces indications ne nous semblent qu'une faible partie des objets qui doivent attirer et attireront sans doute l'attention de nos compatriotes, amateurs des sciences ou des lettres, ou de l'érudition. Espérons qu'avec de telles richesses, l'Annuaire, comme la renommée, croîtra en marchant, et que, tout en se renfermant dans les limites d'un département, il n'en fournira pas moins aux savans qui traiteront des sujets de même nature d'une manière générale, un magasin de faits et d'observations.

COUPPEY, *juge au tribunal de Cherbourg.*

TOPOGRAPHIE.

L'Aperçu de topographie générale, placé en tête de notre premier volume, contient une erreur typographique qu'il importe de rectifier. Dans l'indication des rivières navigables, la *Sée* est mise à la place de la *Selune*, et la *Selune* à la place de la *Sée*. Peut-être aussi, quoique nous tenions nos renseignemens de l'administration des eaux-et-forêts, devons-nous observer que, des sept rivières regardées comme navigables par cette administration, les unes le sont dans un cours moins étendu que nous ne l'avons annoncé, et les autres ne le sont pas du tout. Si la Vire était navigable de son embouchure à S.-Lo, s'occuperait-on de la canaliser ?

Quant aux bois et forêts de la Manche, nous ajouterons que sur les 16000 hectares qu'ils occupent, le gouvernement possède 1.° la forêt de S.-Sauveur-le-Vicomte, de 1030 hectares; 2.° la forêt de Gavray, de 1084 hect.; 3.° la forêt de Savigny-le-Vieux, qui en contient 310.

POPULATION.

Le tableau de la page 36 ajoute deux années à l'état du mouvement de la population depuis

1806, jusqu'à 1826, publié p. 12 et 13 de notre 1.er volume.

Pendant les 23 années dont nous avons relevé le mouvement de la population, il n'y a que 1826 où le nombre des décès ait excédé celui des naissances : encore cet excédant n'a-t-il été que de cinq individus.

Naissances, mariages et décès, mois par mois, en 1827.

Naissances. Janvier 1308, février 1213, mars 1316, avril 1217, mai 1246, juin 1190, juillet 1135, août 1155, septembre 1124, octobre 1099, novembre 1125, décembre 1109.

Mariages. Janvier 403, février 577, mars 131, avril 170, mai 306, juin 278 juillet 386, août 288, septembre 291, octobre 412, novembre 492, décembre 210.

Décès. Janvier 1480, février 1332, mars 1267, avril 1268, mai 1216, juin 986, juillet 929, août 894, septembre 1041, octobre 989, novembre 1047, décembre 1089.

Naissances, mariages et décès, mois par mois, en 1828.

Naissances. Janvier 1296, février 937, mars 1349, avril 1234, mai 1283, juin 1125, juillet 1116, août 1096, septembre 1033, octobre 1096, novembre 1165, décembre 1095.

Mariages. Janvier 406, février 568, mars 143, avril 172, mai 261, juin 290, juillet 408, août 253, septembre 296, octobre 383, novembre 483, décembre 181.

Décès. Janvier 1235, février 1118, mars 1127, avril 1191, mai 1063, juin 962, juillet 966, août 1119, septembre 1121, octobre 1189, novembre 1178, décembre 1087.

CONSCRIPTION.

Une ordonnance royale en date du 17 janvier 1830 appelait 60,000 hommes sur la classe de 1829.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage prescrit par l'article 12 de la loi du 19 mars 1818, se sont effectués à partir du 23 février.

Le contingent de la Manche était fixé à 1160 hommes, ainsi répartis entre les arrondissemens, d'après leur population :

Avranches, pop.	111,257	conting. 211
Cherbourg......	76,443	 145
Coutances......	145,048	 275
Mortain.........	74,123	 141
Saint-Lo........	102,698	 195
Valognes........	101,637	 193

ÉTAT du mouvement de la population du département de la Manche, pendant les années 1827 et 1828.

ANNÉES.	NAISSANCES.					DÉCÈS.							Excédant des naissances sur les décès.	MARIAGES.
	MALES.		FEMELLES.			MALES.			FEMELLES.					
	Légitimes.	Naturels reconnus et non reconnus.	Légitimes.	Naturelles reconn. et non reconnues.	TOTAL.	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.		
1827	6925	374	6499	419	14217	3737	2080	945	3187	1701	1888	13538	679	3944
1828	6465	431	6486	443	13825	3720	2033	770	3385	1609	1839	13356	469	3844

TABLEAU des différens degrés de la taille des jeunes gens portés sur la liste du contingent, et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés.

Années.	598 millimètres (4 pieds 11 pouces.)	625 millimètres (5 pieds.)	652 millimètres (5 pieds 1 pouce.)	679 millimètres (5 pieds 2 pouces.)	706 millimètres (5 pieds 3 pouces.)	733 millimètres (5 pieds 4 pouces.)	761 millimètres (5 pieds 5 pouces.)	788 millimètres (5 pieds 6 pouces.)	815 millimètres (5 pieds 7 pouces.)	842 millimètres (5 pieds 8 pouces.)	869 millimètres (5 pieds 9 pouces.)	869 millimètres (5 pieds 10 pouces.)	923 millimètres (5 pieds 11 pouces.)	Nombre des jeunes gens dont on n'a pu connaître la taille.	Nombre des jeunes gens portes sur la liste départementale du contingent.	Taille moyenne des jeunes gens portés sur la liste départem.le du contingent.
1827	114	113	214	150	141	91	69	18	8	2	1	1	»	229	1151	1651
1828	238	181	136	163	113	61	32	16	4	»	»	»	»	205	1149	1642
1829	86	167	188	176	154	77	77	16	11	4	2	1	»	200	1159	1663

STATISTIQUE *

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Le 4.e arrondissement départemental de la Manche fit partie jadis de l'ancien diocèse d'Avranches, réuni depuis 1789 à celui de Coutances.

L'antiquité exacte de ses habitans est assez généralement ignorée ; ils sont nommés *Ambialites*, *Ambiani*, *Ambibarii* et *Abrincatui* ou *Abrincates*. Ils étaient sous la domination des Druïdes, dont ils durent abandonner le culte après l'invasion des Romains dans cette partie des Gaules, qui, sous Constantin et Gratien, fut la 3.e des divisions de la seconde Lyonnaise.

S. Léonce et S. Paterne sont regardés comme les fondateurs du christianisme dans ce pays, dont les peuples, après la destruc-

* Ce morceau, plein de recherches aussi difficiles que minutieuses et multipliées, est de M. Anselme DELAPORTE, sous-inspecteur des postes à Avranches. Nous devons à son amitié qu'il ait bien voulu l'extraire d'un manuscrit auquel il travaille depuis plusieurs années, et qu'il intitule modestement : *Essai de statistique du département de la Manche.*

Toutes les personnes qui pourraient lui fournir des matériaux pour les autres arrondissemens, sont priées de les lui adresser, ou de les remettre chez l'éditeur de l'Annuaire, qui s'empressera de les faire passer à M. Anselme Delaporte.

tion des Druïdes, avaient adopté la religion des Romains. Peu après, l'agriculture y fit des progrès, et remplaça les forêts qui couvraient entièrement cette contrée, dont la fertilité productive s'est constamment accrue, grâce à l'industrieuse activité de ses habitans.

L'Avranchin, élection de la généralité de Caen, renfermait autrefois 99 paroisses de 11,243 feux, 7 sergenteries, des sièges de vicomtés et baillages, une lieutenance de maréchaussée et des casernes. L'arrondissement est divisé maintenant en neuf cantons dont la population est de 111,257 habitans. Il s'étend principalement de l'E. à l'O. entre le 3° 24' 48" et le 3° 55' de longitude à l'O. du méridien de Paris, et entre le 48° 26' 30" et le 48° 51' 7" de latitude septentrionale. Ses limites sont : au N. l'arrondissement de Coutances et une partie de celui de St-Lo, au S. le département d'Ille-et-Villaine, à l'E. l'arrondissement de Mortain, et à l'O. la mer de la Manche. Sa plus grande longueur du S. au N. prise du hameau de la Hamelinaye en Montanel à celui de la Teinturière en Folligny, est de 43 kilom. Sa plus grande largeur de l'E. à l'O., prise du phare placé à l'extrémité du roc de Granville, au hameau de la Borie en S.te-Cécile, est de 21 kilo. 4 m.

Cette contrée est naturellement pittoresque et offre alternativement, dans sa variété, des champs cultivés, des bois, des côteaux, des vallées, des prairies, et quelques parties de landes, parmi lesquelles on cite celles de *Bevais* et du *Jaloux*.

Elle est arrosée par beaucoup de rivières dont les trois principales sont le COUESNON, la SELUNE et la SÉE.

Le *COUESNON*, qui sépare le département de la Manche de celui d'Ille-et-Vilaine, prend sa source près de la chapelle Janson, arrondissement de Fougères, commence son cours dans notre arrondissement entre le village de le Val (Ille-et-Vilaine) et celui de Taillepied (Manche), arrose les communes de Sacey, Aucey, Boucey, Pontorson, Moidrey, et se jette dans les grèves entre Beauvoir et Saint-Georges-de-Gréhaigne. Il reçoit la petite rivière de *Valeine* ou *Dierge*, qui prend sa source au hameau de Bonteville en Poilley (Ille-et-Vilaine), traverse les communes de Carnet, Argouges, Montanel, Sacey, baigne les murs du vieux château de Charruel, et entre dans le Couesnon au hameau du Gué; le ruisseau de l'*Oison* qui vient du village des Nicolières en Villiers-le-Pré, passe au pied du château de la Croix, sépare les communes de Sacey et d'Aucey, et arrive au Couesnon peu avant le Gué-Perroux; le ruisseau de la *Lande-Besnet* qui arrose Aucey; ceux de *Fléchet* en Boucey et de la *Benestrie* en Macey et Curey. Le Couesnon parcourt une étendue d'environ 20,500 mètres depuis le Val jusqu'au poste des quatre salines.

La *SELUNE* ou *ARDÉE* qui prend sa source à la fontaine Boudon en Saint-Georges-de-Rouellé, entre dans l'arrondissement d'Avranches au hameau de Dorrière en Ducey, traverse les communes de Ducey, Poilley, S.

Quentin, Pontaubault, baigne les rives de Ceaux et se perd dans les grèves du Mont-S.-Michel, après avoir parcouru un espace de 63,700 mètres. Sa direction est de l'E. à l'O. Cette rivière a un grand nombre d'affluens. Parmi eux on distingue, à droite : la petite rivière d'*Oir* qui prend sa source à l'étang de la Foucherie en Refuveille(arron. de Mortain), et se jette dans la Selune au village du Val-d'Oir en S.-Quentin; le ruisseau de *Casseul* qui lui-même reçoit celui de *Lait-Bouilly* venant de S.-Ovin et S.-Loup : à gauche on distingue, coulant du S. au N. le *Lair*, ou *Sehunce*, ou *Lerre* qui prend sa source à Louvigné (Ille-et-Vilaine), traverse Hamelin, et tombe dans la Selune, vis-à-vis le bois du Roc, entre S.-Laurent et S.-Martin; les ruisseaux de *Haute-Planche*, du *Ponchet* et de la *Galerie*; la *Beuvron*, rivière qui prend sa source à Cogé en Parigné (Ille-et-Vilaine), passe sous S.-James et S.-Benoît, arrose S.-Senier et S.-Aubin, et joint la Selune près des restes de l'abbaye de Montmorel; le *Homme*, ruisseau qui traverse Poilley; enfin elle reçoit, dans les grèves, *La Guintre* qui souvent l'abandonne et prend son cours à gauche du Mont-S.-Michel.

La *Sée* prend sa source au pied de la butte de Brimbal, au village de la Legeardière en S.-Martin-de-Chaulieu, coule en Sourdeval; entre S.-Pierre et N.-D.-de-Cresnay; ensuite en Brecey; puis entre Vernix, Tirepied, la Gohannière, et Avranches; Marcé et le Val-S.-Pair; passe sous le pont Gilbert et traverse les

grèves. Elle rejoint la Selune sous le roc de Tombelaine, après avoir parcouru de sa source au Grouin du Sud, une distance de 53 kilo. Comme la Selune, elle coule de l'E. à l'O. Ses principaux affluens sont, dans l'arrondissement, à droite : la *Brizelle*, qui, ainsi que le Bieu, prend sa source au pied du mont Héris ; le *Bieu*, qui la rejoint à la Planche-aux-Prêtres ; puis les ruisseaux de l'*Adelaire*, du *Douaire*, de *Launay*, de la *Cossère*, du *Gué-Fumet* et du *Pas-David* ou *Gué-Richard* en Brecey ; ceux de *Viette* en Tirepied, de *Saultbesnon*, de *Crux*, de la *Champagne* et de *Chavoi* ; la rivière de *Breize* ; les ruisseaux d'*Arche-de-Vergon*, du *Poulet* et de *Leire*. Ses principaux affluens, à gauche, coulant du S. au N: sont : les ruisseaux du *Gué-Richard*, du *Chatellier*, de la *Godefroy* et du *Vivier*.

Outre ces trois rivières qu'on voudrait en vain considérer comme navigables, on trouve encore celles de *Thoué* ou *Misouard*, de *Chantreine*, du *Thar*, de la *Secque* et du *Bosq*.

Le tableau suivant offre, dans huit colonnes,

1°. Le nom de chaque commune ;

2°. Sa population ;

3°. Le nombre de ses hameaux et villages ;

4°. Le nombre des fermes et habitations isolées ;

5°. Celui des châteaux ;

6°. Le nom des moulins et usines ;

7°. Leur usage ;

8°. Le nom des cours d'eau qui les alimentent.

Observations. L'étoile, au commencement du nom d'une commune, indique que cette commune est purement agricole : la seconde étoile, à la fin du même nom, indique que la commune a quelque branche d'industrie autre que l'agriculture.

Le chiffre 2 à la suite de quelques noms de moulins signifie qu'il y a 2 moulins établis dans le même lieu : il n'y en a qu'un partout où les noms sont seuls.

Dans la colonne des cours d'eau, les noms en *italiques* indiquent les rivières ; les autres, les ruisseaux.

A la suite du tableau se trouveront des notes qui sont loin d'être complètes, mais qui donneront cependant quelques lumières sur les lieux les plus importans de l'arrondissement. (1)

---

(1) A l'article *Industrie et Commerce*, on trouvera des renseignemens qui feront connaître, en partie, la richesse et les ressources de l'arrondissement d'Avranches. Nous avons profité du grand travail manuscrit de M. Delaporte pour la rédaction de la Statistique industrielle de cet arrondissement.

Note de l'Éditeur.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des				MOULINS ET USINES.		COURS D'EAU qui les alimentent.
	Habitans.	Hameaux et villages.	Fermes et hab.ons isolées.	Châteaux.	Leurs NOMS.	Leur USAGE.	
1	2	3	4	5	6	7	8
Angey.	464	10	5	«	Malaisière.	Huile.	L'Evêque.
*Ardevon.	450	11	7	«			
Argouges.	1316	41	7	1	L'Ange.	Grains.	*Dierge.*
					Pontpotier.		Tronçon.
*Aucey.	615	2	8	1			
(1)Avranches (ville).	6966	12	12	«	Bouillant.	Filature, l.	Gandouin.
					Vivier.	Grains.	*id.*
*Bacilly.	1613	68	14	1	La Fosse.	*id.*	*Lerre.*
					Chantore.	*id.*	*id.*

Beauchamps.	715	26	1	«	Le Maire.	Grains.	*Airon.*
					Beauchamps.	*id.*	*id.*
*Beauvoir.	640	8	11	«			
*Beslière (la).	266	30	12	1	Foucard.	*id.*	Poupelines.
Bloutière (la).	671	40	12	«	Bloutière.	A papier.	*Sienne.*
					Vallée.	*id.*	*id.*
					Halaisière.	A blé.	*id.*
					L'Abbaye.	*id.*	*id.*
*Boucey.	729	8	14	«			
Bouillon.	643	16	4	1	Bouillon.	*id.*	*Thar.*
					Lezeaux.	*id.*	Allemagne.
*Boulouse (la).	212	13	«	«	Boulouse.	*id.*	Dumoulin.
					Saint-Eumet.	*id.*	Duval.
*Bourguenolles.	442	25	14	«	Bencurté	*id.*	Bencurté.
					Bruyère.	*id.*	*Airon.*
*Braffais.	445	27	«	«			
					Pêcheries.	*id.*	*Sée.*
Brecey.	2190	86	13	1	Persard.	*id.*	Rosey.
					Pescheries.	A foulon.	*Sée.*

1	2	3	4	5	6	7	8
Carnet.	1290	45	5	1	Midayer.	Grains.	*Dlerge.*
					Coquierre.	*id.*	*id.*
					Manoir.	*id.*	*id.*
					Mondenies.	*id.*	*id.*
					Carnet.	*id.*	*id.*
Carolles.	339	16	2	«	Carolles.	*id.*	Du Moulin.
Ceaux.	808	33	4	«			
*Celland (le grand)	1028	67	3	«	Richard.	*id.*	Des Ruisseaux.
*Celland (le petit).	556	30	10	«	Gelland.	*id.*	Du Bois.
*Chaise-Beaudouin (la).	309	48	9	«	La Chaise.	*id.*	Planche-de-Carreau.
*Chambres (les).	209	12	8	«			
*Champcervon.	439	26	15	«	Dolinet.	*id.*	La Fontaine.
					Champcervon.	*id.*	*id.*
*Champcey.	478	18	5	«	Champecy.	*id.*	*Lerre.*
*Champeaux.	669	22	6	«	Torrerie.	*id.*	Du Creux.
Champrepus.	1001	47	15	«	Tracy.	*id.*	Airou.
					Planches.	*id.*	*id.*

*Chapelle-Hamelin (la).	190	6	12	«	Hamelin.	Grains.	*L'aire* ou Surlaire.
					Tertre.	*id.*	*id.*
					La Ramée.	*id.*	*id.*
*Chapelle-Urée (la).	353	31	1	1			
*Chavoi.	277	14	11	1	Chavoi.	*id.*	La Champagne.
*Chérencé-le-Héron.	818	33	16	1	Chérencé.	*id.*	Bieu.
					Belval.	*id.*	*id.*
*Chéris (les).	474	16	2	1	Chéris.	*id.*	Beaulinge.
					Chalandré.	*id.*	*id.*
					Grimaux-	*id.*	*Oir.*
Courtils.	926	26	«	1	A Vent.		
*Croix-Avranchin (la).	1064	22	5	1			
*Crollon.	500	12	«	«	Férandière.	*id.*	*Guintre.*
*Curey.	448	14	8	«			
*Cuves (St-Denis-de)	801	41	8	1	Cuves.	*id.*	*Sée.*
Donville.	581	16	8	«	Donville.	*id.*	*Boscq.*
Dragey.	924	30	5	«			
(2)*Ducey.*	1706	29	1	1	Grand-Moulin.	*id.*	*Selune.*
					Cerisel.	*id.*	Bardé.
Fleury.	1172	37	12	«			
*Folligny.	419	19	3	«	Folligny.	*id.*	Doncœur.

1	2	3	4	5	6	7	8
					De Haut.	G., huile.	*Lerre.*
*Genêt.	877	8	2	«	De Bas.	*id.*	*id.*
					A Vent.	Grains.	
					Godefroy.	*id.*	Godefroy.
*Codefroy (la).	282	14	2	«	Gohannière.	*id.*	*Séez.*
*Gohannière (la).	267	16	3	«		*id.*	*Boscq.*
(3)Granville (ville).	7035	3	1	«			
*Grippon (le).		9	«	1	De la-Haye. 2.	*id.*	*Thar.*
*Haye-Pesnel(la)(bourg)	829	1	«	«			
*Hocquigny.	386	16	«	«		*id.*	
*Huisnes.	515	8	1	«	A Vent.	*id.*	Gué-au-Râle.
*Juilley.	847	27	6	1	De Juilley.	*id.*	L'Ecluse.
*Lande-d'Airou (la).	1006	32	21	1	D'Airou.	*id.*	Pisse.
*Loges-sur-Brecey (les).	473	24	5	«	Des Loges.	*id.*	*Braize.*
*Lolif.	1007	54	24	«	Thoué.	*id.*	Vergon.
					Bois-de-la-Boulaye.	*id.*	*Braize.*
					Mizouard.	*id.*	Vergon.
					Guesnay.	*id.*	Vergon.
					L'Arche.	*id.*	

*Luot (le).	521	38	16	«	La Chère.	Grains.	Braize.
Luzerne (la).	864	53	28	1	Tuslen.	*id.*	Taupin.
					Manoir.	Huile.	*id.*
					L'Abbaye.	Filature.	*Thar.*
					Beurré.	Grains.	*id.*
					Saint-Nicolas.	*id.*	Taupin.
*Macey.	501	17	16	1			
*Marcé.	900	26	14	1	Marcé.	*id.*	Vergon.
Marcilly.	944	41	1	1	Choisel.	*id.*	Choisel.
					Digny.	*id.*	Digny.
*Mesnildrey (le).	417	25	4	«	Mesnildrey.	*id.*	Poupelines.
*Mesnil-Ozenne (le).	360	28	4	2	Du Val.	*id.*	Val.
*Moidrey.	342	4	14	1	A Vent.		
*Montanel.	960	39	7	6	Rochegarray.	*id.*	Tronçon.
*Montjoie(S-Martin-de)	638	27	20	«	La Gravelle.	*id.*	Gravelle.
					Val-Joie.	*id.*	*Beuvron.*
Mont-Saint-Michel.*	258	1	«	1	A Vent.		
*Montviron.	520	31	16	»	Montviron.	*id.*	*Lerre.*
					Veval.	*id.*	Veval.
*Mouche (la).	357	22	2	«	Chère.	*id.*	*Braize.*
*Noirpalu.	195	15	3	«	L'Ecluse.	*id.*	L'Ecluse.
*N.-D.-de-Cresnay.	796	27	8	«	Guérinière.	*id.*	Guérinière.

1	2	3	4	5	6	7	8
*N.-D.-de-Livoye.	326	16	3	1	Livoye.	Grains.	Baudel.
*Pas (les).	360	13	2	1	Montleval. 2.	*id.*	Montleval.
*Plomb.	588	50	12	1	Plomb.	*id.*	Turbotin.
					Mesnil-Terré.	*id.*	*id.*
					Launay.	*id.*	Des Châteaux.
					Châteaux.	*id.*	*id.*
					Champagne.	*id.*	Du Parc.
					Parc.	*id.*	*id.*
*Poilley.	1169	47	7	1	Caquerel.	*id.*	Homme.
					Quimcampoix.	*id.*	*Selune.*
					Montmorel.	*id.*	*Beuvron.*
*Pontaubault (le).	330	15	3	«			
(4)Pontorson (ville).	456	7	14	«			
*Ponts.	609	24	13	«	Cavigny.	*id.*	Cavigny.
					La Sauvagère.	*id.*	Chavoi.
*Precey.	558	18	8	«	La Goupillière.	*id.*	La Goupillière.
					Buisson.	*id.*	*A Vent.*
					La Bameulière.	*id.*	La Barbacanne.

La Rochelle.	799	47	9	1	La Féronnière.	Grains.	Thoué.
					Thoué.	*id.*	Misouard.
					Lerre.	*id.*	*Lerre.*
					A Huile.	A huile.	*id.*
*Ronthon.	566	17	3	1	Grousset.	*id.*	L'Epine.
*Rouffigny.	454	19	5	1	Airou.	*id.*	*Airou.*
					A Cuivre.	Usine.	*id.*
*Sacey.	1527	40	23	1	Ginguenay.	A blé.	*Dierge.*
					Moine.	*id.*	*id.*
					La Porte.	*id.*	*id.*
					Michel.	*id.*	*id.*
S.-Aubin-des-Préaux	574	37	8	1	Pontroger.	*id.*	Pontroger.
					Quacre.	*id.*	*Secque.*
					La Vallée.	*id.*	*Thard.*
					Thar.	*id.*	*id.*
*S.-Aubin-de-Terregate	1923	67	37	1	La Motte.	*id.*	Orgueil.
					Nonains.	*id.*	*id.*
					Pouchot.	*id.*	Juget.
					Guillard.	*id.*	Nonains.
*Saint-Brice.	218	9	3	«	Palorette.	*id.*	La Godefroy.
Sainte-Cécile.	835	48	24	1	Haut-et-Bas. 2.	*id.*	Guériant.
Sainte-Pience.	590	31	8	1	Parc.	*id.*	Parc.

1	2	3	4	5	6	7	8
*Saint-Eugienne.	148	12	3	1			
*S.Georges-de-Livoye.	455	26	3	«	Vieux-Moulin.	A grains.	Bieu.
					Saint-Georges.	*id.*	*id.*
(5)Saint-James (ville).	2948	29	19	3	La Brébis.	A huile.	*Beuvron.*
					Vieille-Pallnèle.	*id.*	*id.*
					Prieuré.	*id.*	*id.*
					Bois-Gauthier.	*id.*	*id.*
					Gauchet.	*id.*	*id.*
					Pierre-Menard.	A foulon.	*id.*
					Ferré.	*id*	*id.*
					Bernier.	A tan.	*id.*
					Valjoie.	A grains.	*id.*
					Brulé.	*id.*	*id.*
					Prieuré.	*id.*	*Valeine.*
					Juette.	*id.*	*Beuvron.*
					La Gentierre.	*id.*	*id.*
*S.-Jean-de-la-Haize.	870	52	12	«	Neuville.	*id.*	*Les Marais.*
*S.-Jean-des-Champs.	1066	15	»	1			

S. J.-du-Corail-des-Bois.	158	8	6	1	Saint-Jean.	A grains.	Pas-David.
					Saint-Jean.	A huile.	Pas-David.
					Martinet.	A cuivre.	*id.*
S.-Jean-le-Thomas.	339	11	«	«	Saint-Jean.	A grains.	Chantereine.
					Groucé.	*id.*	Groucé.
S-Laurent-de-Terregate	1491	67	34	2	Surlair.	*id.*	Surlair.
					Dorière.	*id.*	Haute-Planche.
					Livet.	*id.*	Ponchet.
					Gallerie.	*id.*	La Gallerie.
S.-Léger-du-Boscq.	307	10	7	«	Vaucelles.	*id.*	*Thar.*
S.-Loup.	540	24	8	«	La Coulonce.	*id.*	Lait-Bouilly.
					La Grimaudière.	*id*	*id.*
					Bois-Hérou.	*id.*	*id.*
*S.-Martin-des-Champs.	724	24	20	«	La Porte.	*id.*	Casseul.
*S.-Michel-des-Loups.	725	38	17	«	Hiette.	*id.*	D'Allemagne.
					Noir-Vivier.	*id.*	*id.*
					Hautmoncel.	*id.*	*id.*
					Chapedelaine.	*id.*	Crapeu.
*S.-Nicolas-des-Bois.	337	18	3	1	Des Bois.	*id.*	Gué-Richard.
S.N.-près-Granville.	1554	32	7	1	Choisel.	*id.*	Choisel.
					Vallefleur.	*id.*	*Boscq.*

1	2	3	4	5	6	7	8
*S.-Ovin.	601	29	2	«	L'Evêque.	A grains.	Lait-Bouilly.
S.-Pair.	1426	34	7	3			
*S.-Pierre-de-Cresnay.	796	31	3	1	Bellefontaine.	id.	Fontaine-à-la-Belle.
					Les Trois-Moulins.	id.	Glanon.
S.-Pierre-du-Tronchet	446	23	5	«			
*S.-Pierre-Langers.	1043	32	12	1	Chapedelaine.	id.	Allemagne.
					Dumoncel.	id.	id.
S.-Planchers.	1378	63	7	1	Corbelin.	id.	Corbelin.
					La Secque.	id.	*La Secque.*
					Le Tourneur.	id.	id.
					Moulin-Neuf.	id.	id.
					La Conscience.	A foulon.	id.
*S.-Quentin.	1758	37	12	1	Des Grains.	A grains.	Les Grains.
					Guyot.	id.	Saint-Quentin.

*S.–Senier-de-Beuvron.	856	40	17	2	Moulin–Neuf.	A grains.	*Beuvron.*
					Rouland.	A papier.	*id.*
					La Fosse.	A grains.	*id.*
					Morvieux.	*id.*	Nonains.
					Monterouble.	*id.*	*id.*
S.-Senier-s.-Avranches.	544	43	24	1	La Godefroy.	*id.*	La Godefroy.
					Moulin-Neuf.	*id.*	*id.*
*S.–Ursin.	440	12	6	«	Tanaise.	*id.*	Tanaise.
Sartilly (bourg).	1086	45	18	1	Sartilly.	*id.*	Lerre et Thoué.
					Ligny.	*id.*	Ligny.
					Bricquigny.	*id.*	Pontrigoux.
					Claquerel.	*id.*	Claquerel.
					Prés-Perdus.	*id.*	Pontrigoux.
					Moulin-Neuf.	*id.*	Allemagne.
Saultchevreuil.	830	27	18	«	.... 2.	A cuivre.	*Sienne.*
					Huard.	*id.*	*id.*
					Fleury.	A grains.	*id.*
					La Foulerie. 2.	*id.*	*id.*
					id.	A tan.	*id.*
					id.	A foulon.	*id.*
					A Foulon.	*id.*	*id*
*Servon.	760	20	7	«	Duhamel.	A grains.	*Guintre.*
*Subligny.	497	29	3	«	Subligny.	*id.*	*Enaudière.*

1	2	3	4	5	6	7	8
*Tanis.	529	11	12	«			
*Tanu (le).	664	21	1.	«	Tanu.	A grains.	_Airou._
*Tirepied.	1330	76	1	1	Crux.	_id._	Sault-Besnou.
					Valgrante.	_id._	Viette.
					Dubois.	_id._	_id._
Trinité (la).	783	38	20	«	Corbière.	_id._	Corbière.
Vains.	1637	27	5	1			
Val-Saint-Pair (le).	1025	34	15	«	Flager.	_id._	Casseul.
					Moulinet.	_id._	_id._
*Vergoncey.	619	13	1	1			
*Vernix.	435	25	5	«			
*Vessey.	1100	39	9	1	Ballant.	_id._	L'Oison.
					La Butte.	_id._	_Dierge._
					Au Moine.	_id._	_id._
(6)Villedieu (ville).*	3024	«	«	½	.... 2.		_Sienne._
*Villiers.	539	18	4	1	La Locherie.	_id._	_Dierge._
					La Motte.	_id._	_id._
Yquelon.	494	13	»	»	Yquelon.	_id._	Du Moulin.

NOTES.

(1) La ville d'Avranches est fort ancienne et dut exister bien long-temps avant l'entrée des Romains dans les Gaules. Elle devint le chef-lieu du premier des trois cantons dont se composait le territoire sous Charlemagne. Comprise dans le partage que fit Rollon de la Neustrie à ses Normands, elle devint, après la mort de Guillaume-le-Conquérant, l'apanage de Henri I.er, le 3.e de ses fils.

Avranches posséda un évêché, établi vers l'an 511, et dont 67 prélats occupèrent le siége pendant 1220 ans, jusqu'en 1791 qu'il fut réuni à celui de Coutances. Le célèbre Huet en fut évêque depuis 1689 jusqu'en 1699. La cathédrale se ressentit des guerres qui désolèrent souvent la Normandie. Elle fut pillée et dévastée plusieurs fois, notamment en 1562, par les calvinistes qui brisèrent les tombeaux, brûlèrent les chartes, et enlevèrent tous les objets d'or et d'argent qui l'ornaient. Dégradée dans les premiers temps de la révolution, et non réparée, elle finit par s'écrouler. Il n'en reste plus, comme pour mémoire, qu'un des piliers, et la pierre sur laquelle s'agenouilla Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, lorsqu'en 1172 il fit amende honorable en présence de deux légats du pape, à l'occasion du meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbery, tué dans son église par quatre gentilshommes de la suite du roi.

La ville d'Avranches est placée à l'extrémité d'un côteau qui domine les alentours, dans une position aussi salubre qu'agréable, et entourée de sites variés et pittoresques. Elle jouit, ainsi que plusieurs des communes qui l'environnent, d'une réputation méritée pour la culture des arbres fruitiers. Ses cidres passent pour les meilleurs du département. Son commerce consiste en produits agricoles de toute espèce, en tannerie, fabrique de dentelles, toile, fil, teinturerie, chapellerie, filature de laine, bonneterie.

Son collége est cité favorablement, tant à cause du grand nombre de bons élèves qui le fréquentent, que de la réputation honorable des professeurs, de l'excellence et de la régularité des études, et du nombre des cours. Outre les chaires d'humanités, de rhétorique, de philosophie, de physique et d'histoire naturelle, on y a établi, depuis le 1er. novembre 1829, un cours spécial pour les jeunes gens peu fortunés qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. L'enseignement y est divisé en deux années, et comprend : l'écriture, le dessin linéaire, les langues française et anglaise, l'arithmétique et la géométrie appliquée aux arts. On ajoute pour ceux qui montrent le plus d'aptitude, des notions d'histoire et de géographie. La bibliothèque est la plus considérable de celles du département ; elle possède plus de 25,000 volumes parmi lesquels se trouvent des éditions très-précieuses et 204 manuscrits. Le jardin des plantes est favorable aux leçons de botanique,

assez suivies au printemps de chaque année. (*Voir pour ce jardin l'Annuaire de* 1829.)

(2) Ducey, gros bourg, commerçant, sur la Selune, et à trois lieues d'Avranches. Près de ce bourg est le château que fit bâtir Gabriel Delorge, comte de Montgommery, le même qui, dans un tournoi, blessa mortellement le roi de France Henri II, qui fut assiégé et pris dans Domfront par le maréchal de Matignon, et décapité, à Paris, le 26 juin 1574.

(3) Granville, petite ville extrêmement commerçante, d'une population de 7212 habitans actifs, industrieux et entreprenans. Son port, très-fréquenté, envoie chaque année à Terre-Neuve un grand nombre de bâtimens employés à la pêche de la morue. Il a toujours fourni à l'état une grande quantité d'officiers et de marins distingués.

(4) Pontorson (*Pons ursonis*) au S. O. d'Avranches, presque à l'embouchure de la rivière du Couesnon, dans l'anse la plus reculée de la baie et à l'entrée des vastes marais de Caugé et Soujeal, que le Couesnon submerge pendant l'hiver, faute d'un canal d'écoulement de cette rivière à la mer.

Cette ville, située à l'extrême frontière de la province, servit autrefois de boulevard à la Normandie contre les Bretons. Le gouvernement en fut donné, en 1660, par le roi Jean, au célèbre et vaillant Duguesclin, que Charles V, en 1361, fit maréchal de France. Pontorson fut pris plusieurs fois, et chaque

fois reconquis sur les Anglais et les calvinistes. Le connétable de Richemont fit fortifier Pontorson en 1426 ; Gabriel Delorge, comte de Montgommery, le brûla en 1573. Louis XIII le fit démanteler, en 1629.

Ce n'est plus maintenant qu'une place ouverte, un bourg champêtre. On a établi dans l'hôpital une manufacture de dentelles qui prospère ; on y fabrique des ouvrages distingués. Des aliénés y sont soignés et entretenus au compte du département.

(5) S.-James, chef-lieu du canton de ce nom, est une petite ville, autrefois frontière de la Normandie, sur les confins de la Bretagne. Elle est située à 4 lieues d'Avranches, 3 de Pontorson, 18 de Saint-Lo. Il s'y tient annuellement neuf foires, et tous les lundis un fort marché. Son principal commerce consiste en fils, toiles, tiretaines, droguets, draps de façon, chanvres et lins.

» On ne connaît pas l'origine de S.-James.
» L'étendue, la construction de ses murs et la
» quantité de voûtes souterraines que l'on y
» trouve encore, laissent croire que cette ville
» remonte à une époque très-reculée, et qu'elle
» a été plus considérable qu'elle ne l'est au-
» jourd'hui. Sa situation sur les marches de
» Bretagne l'a souvent rendue victime des
» premières fureurs guerrières. L'histoire de
» Normandie la désigne, en 914, établissement
» de l'échiquier par Rollon, sous le nom de
» S.-Benest de Beuvon. »

» L'an 1060, Guillaume-le-Conquérant,

» avant son expédition contre l'Angleterre
» et à l'époque où il conduisit une armée
» contre Conan, fils d'Alain, son cousin, y
» fit construire un château dont il donna le
» commandement à Richard, gouverneur
» d'Avranches et père de Hugues-de-Chester.
» Conan II, duc de Bretagne, s'en empara
» (1066). Hoel, son successeur, le rendit
» à Guillaume II (1067). Il fut donné par
» Henri I.er à Hugues, comte de Chester, qui
» en était gouverneur (1090). Raoul de Fougères s'en empara et le rendit peu après
» (1169). *Richard-Cœur-de-Lion* y fit enfermer
» Constance, mère d'Arthur, duc de Bretagne, par Renoul, comte de Cestre, qui en
» était capitaine (1196). Philippe-Auguste
» reprit cette place sur le Roi Jean-sans-Terre
» (1203). Les comtes de Dreux et de Boulogne s'en emparèrent (1227). En 1229,
» Saint-Louis, venant de prendre Angers et
» autres lieux occupés par les Bretons, reprit aussi S.-James, d'où il alla en pélerinage
» au Mont-S.-Michel. On assure que c'est de
» cette époque que date l'hôpital de S.-James,
» appelé alors Maladrie et Meleserie.

» Les Anglais l'assiégèrent deux fois inutilement (1345). S.-James fut pris et ruiné
» plusieurs fois (1356 et années suivantes).
» On y denombra, *intrà muros*, 277 feux et
» 1328 âmes (1424). De 1425 à 1426 le connétable de Richemond, au service de France
» depuis 1424, l'assiégeant pour Charles VII,
» s'y fit battre par Thomas de Rameston, gentilhomme anglais. Enfin en 1448, le jour St.
» Pierre, le maréchal de Lohéac le prit d'as-

» sant pour Charles VII, et depuis ce temps
» S.-James est resté français.

(*MSS. de M. de Gilon-Villeberge*).

En 1707, un incendie réduisit presque toute la ville en cendres, et détruisit l'église paroissiale dédiée à S.-Martin.

La petite ville de S.-James est bâtie sur un plateau entouré de vallées, dans lesquelles serpente, du S. au N., la rivière de Beuvron. Son aspect est riant; elle est entourée de vues agréables et variées, de sites pittoresques, possède des fabriques, etc.

(6) Villedieu, anciennement *Theopolis*, est placée à cinq lieues N. E. d'Avranches. Henri Ier. donna, l'an 1121, à l'hôpital de Jérusalem, une terre située dans le territoire d'Avranches, dans laquelle les serviteurs du Christ construisirent un village nommé Villedieu. Elle est considérable par ses nombreuses fabriques de meubles et ustensiles en cuivre, dont il se fait un grand commerce.

« Les habitans de Villedieu sont habiles à
» travailler le cuivre en casseroles, marmites,
» poêlons, chaudières, et autres vases pour
» la distillation; ils fondent le vieux cuivre, ils
» ont des moulins à eau pour le laminer; ils en
» font de beaux ouvrages en lutrins, croix,
» lampes, encensoires, candelabres et balus-
» trades pour les églises. Ils comptent enfin
» parmi eux d'habiles graveurs, ciseleurs et
» argenteurs. Les femmes y font beaucoup de
» dentelles. La tannerie, et la megisserie y
» forment une troisième branche de commerce
» assez importante. »

(*Blondel. 2.e édit. p. 171.*)

Les administrations de la guerre et de la marine s'approvisionnent, à Villedieu, de canons, casques, montures de sabres et d'épées, boutons, boucles, agraffes, etc. On y trouve des fabriques de toiles de crin et de cribles.

A. D.



AGRICULTURE.

ETAT DE L'AGRICULTURE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

(Suite et fin de l'article sur cet objet, inséré dans l'Annuaire de 1829, *p.* 20 *et suiv.)*

Commençons par rectifier une erreur qui termine la note sur les assolemens. A ces mots : *Point de jachères*, il faut substituer *Peu de jachères ;* un certain nombre de communes, situées dans l'arrondissement de Mortain, exigent cette rectification. Il est trop vrai que dans ces communes, les laboureurs laissent deux ou trois ans reposer leurs terres. Quand ils en reprennent la culture, c'est vers le mois d'avril, et d'abord ils coupent les genêts, bruyères, etc., qui couvrent le sol, puis ils enlèvent tout le gazon. Cette préparation que l'on appèle dans le pays *bêcher*, est le travail des champs le plus pénible que l'on connaisse : les genêts sont réduits en bourrées, et le gazon est soigneusement séché : on recouvre ensuite de gazon sec chaque bourrée, et l'on y met le feu : le résultat de cette combustion est un monceau de terre calcinée et de cendre des diverses plantes consumées : voilà tout l'engrais du sarrasin.

En général, l'abus de brûler les terres est

reconnu, et, partout où l'agriculture trouve des engrais, on abandonne ce procédé funeste à plusieurs céréales, surtout au froment.

Il nous reste à parler des autres moyens de féconder la terre, usités dans notre département. Les trois règnes sont mis à contribution par nos agriculteurs. Pour les sols argileux, tourbeux, froids, humides et riches en humus, la chaux tient le premier rang parmi les stimulans de la végétation ; quand les chemins sont praticables, on va de fort loin chercher le calcaire, que l'on calcine près de la ferme, et que l'on emploie en pierre et en poudre, d'après les méthodes communément reçues.

L'arrondissement de Mortain produit des marnes dont les laboureurs tirent avantageusement parti.

Sur nos côtes, on fait le plus heureux emploi du varecq, dont on distingue deux espèces. Tous les *fucus* que la mer dépose sur la grève se nomment *varecq d'échouage* : on n'en fait usage qu'après qu'il a servi de litière aux bestiaux et qu'il est réduit en fumier. L'autre espèce de varecq est celle qui croît sur les rochers et qu'on ne coupe qu'une fois par an : ce varecq de rocher ne pourrit pas dans les étables et dans les cours : on l'emploie dès qu'il est sec. C'est le meilleur engrais pour les terres humides : il ne convient aux terreins sablonneux que dans les années très-pluvieuses.

L'usage du varecq ne s'étend guère au-delà des communes voisines du littoral ; mais la tangue se transporte fort loin dans l'inté-

rieur des terres, et va fertiliser le sol de toutes les communes qui ont un accès facile à ce trésor inépuisable de l'agriculture. Il n'est personne qui ne connaisse tout le prix d'un sable aussi fécond, et l'obligation d'en aller chercher quelques batelées par an est une clause de presque tous les baux à ferme. L'arrondissement de S.-Lo a reconnu toute l'importance de cet engrais depuis l'établissement des portes de flot du pont construit au Vey. Telle est, dans cet arrondissement, l'énormité des pertes causées par la privation de la tangue que, dussent les propriétaires des terreins améliorés par elle, en être à tous les frais de la canalisation de la Vire, ils gagneraient encore à sa coûteuse exécution.

André Thoüin, dans son Cours de culture, dit que, dans la Manche et le Calvados, on emploie les poissons pourris comme engrais. « On ramasse, au bord de la mer, ajoute-t-il, ceux de ces animaux qui ont été laissés par la marée, ou jetés par les tempêtes. On les répand sur les terres qui ont déjà reçu un labour, et on les mêle avec le sol au moyen d'un second labour. » Nous avons pris des informations sur nos côtes ; personne n'y connaît ce genre d'amélioration.

Les autres engrais le plus en usage sont les fumiers d'animaux, les diverses pailles, la grande et la petite charrée, la suie et les balayures des rues.

Quelques agriculteurs emploient avec succès le plâtre cru ou calciné. Les trèfles et surtout les luzernes doivent à son influence le double de la récolte ordinaire. On le réduit en poudre ; on le répand sur les feuilles

naissantes peu après la pluie ou pendant la rosée, afin qu'il y soit facilement retenu, et, pour une étendue donnée de terrein, on ne seme qu'une quantité de plâtre égale à celle de la graine de froment qu'on semerait sur ce même terrein.

Nous avons parlé des diverses cultures; nous finirons en indiquant quelques essais antérieurement tentés. On s'est convaincu que la garance viendrait parfaitement dans certaines terres humides et salées de nos côtes : cette culture mériterait toute l'attention de nos comités agricoles.

En 1786, le gouvernement fit venir une grande quantité de graines de turneps, qui fut distribuée aux habitans des campagnes avec une instruction sur la culture de cette plante. « Elle fournit, y lisait-on, une excellente nourriture aux bestiaux et les engraisse très-promptement. Elle peut être semée après la récolte du seigle et même du blé, croître dans un terrein destiné au repos et ne rien prendre, par conséquent, sur d'autres cultures; enfin, loin d'épuiser la terre, elle la divise et la rend plus propre à produire de bonnes récoltes. » Malgré cet éloge, la culture du turneps n'a pas fait de progrès dans notre département.

La betterave champêtre, que les Allemands appèlent *racine de disette*, n'a point, comme le turneps, l'avantage d'occuper et même d'améliorer les terres qui resteraient en jachères; mais on peut l'effeuiller jusqu'à douze ou quinze fois par an. Ses feuilles sont le meilleur fourrage qu'on puisse donner aux bestiaux pendant quatre mois de l'année,

c'est-à-dire jusqu'au temps où sa racine sert au même usage. Les côtes de ces feuilles si souvent renaissantes sont aussi pour l'homme un aliment agréable et sain; et, ce qui doit faire préférer la betterave champêtre au turneps, c'est qu'elle ne donne point, comme lui, un mauvais goût à la chair des animaux qu'elle engraisse et au lait des vaches qui s'en nourrissent. Le gouvernement avait, en 1788, multiplié les instructions sur cette plante; mais sa culture s'est encore moins propagée que celle du turneps. Puissent nos comités s'occuper de ces deux plantes, et faire adopter toutes les innovations capables d'enrichir notre beau département!



RÉCOLTES DE 1828 ET 1829.

La récolte des céréales a été généralement mauvaise en 1828 et pour la qualité et pour la quantité. La cause en doit être attribuée aux gelées, aux brouillards, et surtout à l'abondance et à la continuité des pluies pendant la moisson. Le sarrasin a mieux réussi que les autres grains. Les pommes à cidre ont été très-abondantes. En 1829, les pluies n'ont pas été moins funestes que pendant l'année précédente. La récolte du froment s'est faite moins difficilement que les autres. Les orges ont beaucoup souffert. Quelques sarrasins n'ont rendu que la semence. Les avoines ont mieux résisté aux intempéries que les autres céréales. Les tableaux suivans donneront une idée positive des deux récoltes de 1828 et 1829.

ÉTAT dressé par M. le Préfet, en janvier 1829, des produits des récoltes en grains et autres farineux, faites, en 1828, dans le département de la Manche.

Espèces de grains et farineux. 1.	Arrondissemens. 2.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains. 3.	Produit total de chaque espèce de grains en 1828. Hectolitres. 4.	Besoins annuels. Hectolitres. 5.
Froment.	Avranches..	13500	135000	122755
	Cherbourg.	8200	106600	137185
	Coutances.	20000	240000	302000
	Mortain.	4000	22520	46802
	Saint-Lo.	17319	200722	225558
	Valognes.	13555	189770	237166
	Total...	76574	894612	1071466
Méteil.	Avranches.	4500	61875	55752
	Cherbourg.	40	640	897
	Coutances.	»	»	»
	Mortain.	250	658	1303
	Saint-Lo.	1300	14475	13877
	Valognes.	»	«	»
	Total....	6090	77648	71829
Seigle.	Avranches.	5600	77000	75113
	Cherbourg.	140	1680	2770
	Coutances.	2000	24000	24000
	Mortain,	5000	33750	49052
	Saint-Lo.	1076	9897	10046
	Valognes.	300	3150	2575
	Total....	14116	149477	163562
Totaux a reporter.		96780	1121737	1306857

1.	2.	3.	4.	5.
REPORT DES TOTAUX.		96780	1121737	1306857
ORGE.	Avranches.	7000	98000	98000
	Cherbourg.	7400	118400	130828
	Coutances.	22200	444000	331800
	Mortain.	400	3600	3600
	Saint-Lo.	11083	179634	188275
	Valognes.	10500	183750	256224
	TOTAL....	58583	1027384	1008727
SARRASIN.	Avranches.	12050	225937	205837
	Cherbourg.	3450	41400	60358
	Coutances.	14900	298000	231000
	Mortain.	15000	165000	165000
	Saint-Lo.	10987	158887	118047
	Valognes.	8000	128000	129935
	TOTAL....	64387	1017224	910177
AVOINE.	Avranches.	6000	108000	108000
	Cherbourg.	2100	33600	48400
	Coutances.	1500	30000	32500
	Mortain.	6000	36000	68237
	Saint-Lo.	7377	114106	110275
	Valognes.	3666	73320	30330
	TOTAL....	26643	395026	397742
LÉGUMES SECS ET AUTRES MENUS GRAINS.	Avranches.	80	960	939
	Cherbourg.	300	8000	2810
	Coutances.	450	7200	5900
	Mortain.	»	»	»
	Saint-Lo.	1205	23817	23529
	Valognes.	1550	37200	11800
	TOTAL....	3585	72177	44978
TOTAUX GÉNÉRAUX...		249978	3633548	3668481

Même État pour l'année 1829.

1	2	3	4	5
FROMENT.	Avranches.	14500	145000	141944
	Cherbourg.	8000	104000	136535
	Coutances.	19200	307200	301035
	Mortain.	4500	25290	47927
	Saint-Lô.	17800	236800	239452
	Valognes.	13853	249354	238358
	TOTAL....	77853	1067644	1103251
MÉTEIL.	Avranches.	5000	56250	54778
	Cherbourg.	50	800	937
	Coutances.	»	»	»
	Mortain.	250	1405	1405
	Saint-Lô.	1092	12305	12545
	Valognes.	»	»	»
	TOTAL....	6392	70760	69665
SEIGLE.	Avranches.	2000	20040	18351
	Cherbourg.	130	2080	1257
	Coutances.	2300	27600	24900
	Mortain.	4500	20250	47928
	Saint-Lo.	936	7900	9219
	Valognes.	350	4900	2749
	TOTAL....	10216	82730	104404
ORGE.	Avranches.	7000	84000	80500
	Cherbourg.	7500	105000	130712
	Coutances.	20200	404000	381237
	Mortain.	600	5250	5250
	Saint-Lo.	10740	176270	176880
	Valognes.	10312	219130	255284
	TOTAL....	56352	993650	1029863
TOTAUX A REPORTER.		150813	2214784	2309183

1	2	3	4	5
Report des totaux.		150813	2214784	2309183
Sarrasin.	Avranches.	12000	105000	126000
	Cherbourg.	3500	31500	59333
	Coutances.	18000	216000	178117
	Mortain.	15000	90000	163746
	Saint-Lo.	11101	141556	112057
	Valognes.	7506	105084	128947
	Total....	67107	689140	768200
Avoine.	Avranches.	6000	96000	96000
	Cherbourg.	2000	32000	41600
	Coutances.	2000	40000	40000
	Mortain.	5800	46400	67437
	Saint-Lo.	7443	161875	123652
	Valognes.	3716	83610	30580
	Total....	26959	459885	399269
Legumes secs et autres menus grains.	Avranches.	100	800	800
	Cherbourg.	250	2000	1237
	Coutances.	300	4800	4100
	Mortain.	»	»	»
	Saint-Lo.	1217	23267	23086
	Valognes.	1632	39168	12292
	Total....	3499	70035	41515
Pommes de terre.	Avranches.	420	50400	50400
	Cherbourg.	800	128000	94422
	Coutances.	400	38400	34800
	Mortain.	150	18000	17999
	Saint-Lo.	400	39250	39655
	Valognes.	2000	240000	43114
	Total....	4170	514050	280393
Totaux généraux.		252548	3947894	3798560

ÉTAT des grains vendus dans les principaux marchés du département de la Manche ; depuis le 1.er septembre 1828 jusqu'au 31 août 1829.

MARCHÉS.		NOMBRE D'HECTOLITRES.						TOTAL
		Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Sarrasin.	Avoine.	
AVRANCHES..	Avranches........	13727	1497	1789	4226	3992	2517	27748
	Granville........	9910	»	1054	4295	2266	425	17950
	Villedieu........	5995	»	»	475	1261	1285	9016
CHERBOURG..	Cherbourg.......	38863	»	»	5267	4170	4198	52498
	S.-Pierre-Eglise....	12416	»	91	5313	3398	1591	22809
COUTANCES..	Coutances.......	37760	»	235	21835	9815	262	69907
	Périers.........	27010	»	»	7796	5086	1009	40901
MORTAIN...	Mortain.........	5154	»	1622	»	2110	1615	10501
	S.-Hilaire-du-Harcouet.	11950	»	4300	1305	4280	5350	27185
SAINT-LO...	S.-Lo.........	46380	»	27	17528	16075	8503	88513
	Carentan.........	25191	»	»	6739	8035	1340	41305
VALOGNES...	Valognes........	17592	»	»	4024	4712	662	26990
	Bricquebec.......	8140	»	»	3928	2420	1740	16228
TOTAL GÉNÉRAL.....		260088	1497	9118	82731	67620	30497	451551
PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE...		f. c. 24 22	f. c. 17 65	f. c. 15 20	f. c. 13 16	f. c. 9 54	f. c. 8 41	

SUR LES BIENS COMMUNAUX. (1)

L'INTÉRÊT de notre agriculture nous force à rompre enfin le silence sur la question des communaux.

Ce n'est pas nous, entièrement étrangers à tous les codes, qui porterons la lumière dans le grand procès sur lequel les tribunaux ont à prononcer. Les droits de LL. AA. RR. M.gr le duc et M.lle d'Orléans, ainsi que ceux des communes contendantes, seront pesés, sans doute, par les magistrats, avec cette louable impartialité qui préside à leurs jugemens. Nous qui ne devons envisager ici que l'avantage du pays, nous dirons franchement notre pensée sur ces landes incultes, sur ces vastes marais, dont les habitans, avec ou sans droit, sont depuis long-temps en pleine possession.

Tous les hommes éclairés qui se sont occupés des théories agricoles, ont signalé dans leurs écrits le vice inhérent à la jouissance *en commun*. Dans cet état, non seulement rien ne s'améliore, non seulement on ne fait aucun

(1) J'ignore quelle influence aura sur nos *communaux* la révolution de 1830. Des mesures spéciales semblent nécessaires pour mettre fin à de longs procès qui reculent indéfiniment la mise en valeur de ces terreins, si importante à la prospérité de notre pays. Mon opinion sur cet objet a été publiée, le 22 mars 1829, dans *l'Écho de la Manche* : je reproduis textuellement l'article. L'ÉDITEUR.

de ces défrichemens qui rendraient à la culture une multitude de terreins équivalens à ceux qui sont maintenant le plus productifs, mais encore les bestiaux n'y trouvent en général qu'une nourriture chétive, et les habitans qu'un bénéfice très-minime, incapable de les arracher à la misère. Et la misère n'est pas le seul partage de la plupart des communiers, riverains des marais : l'ignorance et les vices qui l'accompagnent, caractérisent ces hommes grossiers et farouches, dont le dénuement contraste si étrangement avec l'opulence des riches propriétaires et des laborieux fermiers du Cotentin.

D'un autre côté, des fièvres de plusieurs mois, que, chaque année, font renaître, par leurs exhalaisons, les eaux stagnantes des marécages, réduisent souvent à l'inaction des familles entières, et sont, en quelque sorte, un fléau permanent dans le pays. Tous les moyens de le combattre ne doivent-ils pas être mis en œuvre? et les trois Pouvoirs ont-ils bien des sujets aussi graves pour exercer leurs méditations ?

Ne craignons pas d'exprimer ici la pensée des agronomes et des politiques : tant que les biens dits *communaux* ne seront pas aliénés, c'est en vain que l'on désirera les améliorations dont le besoin est le mieux senti, en vain que l'on espérera l'assainissement et l'entière civilisation d'un certain nombre de nos communes. Mais, que des particuliers deviennent propriétaires de ces terreins où la culture est nulle, où tant d'hectares servent plutôt à la promenade qu'à la nourriture des

bestiaux, et le pays prendra bientôt un nouvel aspect : des saignées intérieures et extérieures habilement combinées assécheront des bas-fonds fangeux ; des plantations appropriées au sol l'exhausseront en le consolidant ; de vastes plaines que les eaux couvrent une partie de l'année, n'auront plus à craindre ces inondations périodiques, et se transformeront en guérets fertiles ; la population nombreuse et dans l'aisance, mettra plus de produits en circulation, et portera plus facilement le poids de l'impôt.

Enfin, et c'est la plus déterminante des considérations, ces germes de mort, qui désolent si fréquemment plusieurs portions de notre territoire, disparaîtront nécessairement avec les causes qui jusqu'ici les ont engendrés.

Nous aimons à reconnaître que ces vues d'intérêt public sont partagées par LL. AA. RR., et qu'elles semblent avoir été les seuls motifs de leurs propositions (1) aux communes. Si Mg.r le duc d'Orléans vient à triompher, il sera digne d'un prince français d'oublier une résistance toute naturelle, de forcer à s'enrichir en défrichant, des hommes qui croiront un instant qu'on les dépouille. Dans le cas où les communes auraient l'avantage, ne serait-il pas convenable de confier à un Conseil d'agriculture départemental le soin de déterminer les moyens

(1) Voir la brochure intitulée : *Des Transactions*.

de mettre en valeur tous les communaux? Qu'on les vende ou qu'on les afferme : il est temps de faire cesser un état de choses, dont la société réclame impérieusement la suppression.

NOTICE

SUR L'EXPLOITATION DE MARTINVAST, ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG. (*)

1°. *Etendue et description sommaire de la terre.*

La partie de mes propriétés, que j'exploite directement, est d'une étendue de 430 hectares ou 2100 vergées, dont 190 hectares en

(1) L'éditeur de l'Annuaire croit devoir publier, en même temps que la Notice de M. le comte Du Moncel, la lettre jointe à son envoi.

« *Paris*, *le* 12 *août* 1830.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser la Notice que je vous » avais promise sur mon exploitation. Vous en ferez l'ex- » trait que vous jugerez convenable. Je l'ai écrite fort à » la hâte, étant très-occupé dans ce moment-ci, » par suite des événemens. Je désire que mon exemple » puisse encourager quelques propriétaires à améliorer leurs » propriétés et à mettre en valeur des terreins qui ne pro- » duisent rien ou fort peu de choses : c'est une con- » quête pour la société, et je serai toujours très-empressé » de donner aux personnes qui désireraient des explica- » tions, toutes celles qu'elles voudront bien me demander.

» J'ai l'honneur d'être, etc. C.te DU MONCEL. »

1.	2.	3.	4	5.
REPORT DES TOTAUX.		96780	1121737	1306857
ORGE.	Avranches.	7000	98000	98000
	Cherbourg.	7400	118400	130828
	Coutances.	22200	444000	331800
	Mortain.	400	3600	3600
	Saint-Lo.	11083	179634	188275
	Valognes.	10500	183750	256224
	TOTAL....	58583	1027384	1008727
SARRASIN.	Avranches.	12050	225937	205837
	Cherbourg.	3450	41400	60358
	Coutances.	14900	298000	231000
	Mortain.	15000	165000	165000
	Saint-Lo.	10987	158887	118047
	Valognes.	8000	128000	129935
	TOTAL....	64387	1017224	910177
AVOINE.	Avranches.	6000	108000	108000
	Cherbourg.	2100	33600	48400
	Coutances.	1500	30000	32500
	Mortain.	6000	36000	68237
	Saint-Lo.	7377	114106	110275
	Valognes.	3666	73320	30330
	TOTAL....	26643	395026	397742
LÉGUMES SECS ET AUTRES MENUS GRAINS.	Avranches.	80	960	939
	Cherbourg.	300	3000	2819
	Coutances.	450	7200	5900
	Mortain.	»	»	»
	Saint-Lo.	1205	23817	23529
	Valognes.	1550	37200	11800
	TOTAL....	3585	72177	44987
TOTAUX GÉNÉRAUX...		249978	3633548	3668481

Même État pour l'année 1829.

1	2	3	4	5
FROMENT.	Avranches.	14500	145000	141944
	Cherbourg.	8000	104000	136535
	Coutances.	19200	307200	301035
	Mortain.	4500	25290	47927
	Saint-Lô.	17800	236800	239452
	Valognes.	13853	249354	238358
	TOTAL....	77853	1067644	1105251
MÉTEIL.	Avranches.	5000	56250	54778
	Cherbourg.	50	800	937
	Coutances.	»	»	»
	Mortain.	250	1405	1405
	Saint-Lo.	1092	12305	12545
	Valognes.	»	»	»
	TOTAL....	6392	70760	69665
SEIGLE.	Avranches.	2000	20000	18351
	Cherbourg.	130	2080	1257
	Coutances.	2300	27600	24960
	Mortain.	4500	20250	47928
	Saint-Lo.	936	7900	9219
	Valognes.	350	4900	2749
	TOTAL....	10216	82730	104404
ORGE.	Avranches.	7000	84000	80500
	Cherbourg.	7500	103000	130712
	Coutances.	20200	404000	381237
	Mortain.	600	5250	5250
	Saint-Lo.	10740	176270	176880
	Valognes.	10312	219130	255284
	TOTAL....	56352	993650	1029863
TOTAUX A REPORTER.		150813	2214784	2309183

J'ai fait venir aussi tous les autres instrumens aratoires, tels que semoirs, extirpateurs, rayonneurs, etc. Les trois premiers instrumens sont incomparables, surtout pour la culture de la pomme de terre, que je regarde comme la base de mon agriculture.

Au lieu de la charrue du pays, où il faut 3 et 4 chevaux et 2 hommes, j'emploie la charrue sans avant-train, où je n'emploie qu'un homme et deux chevaux. Tous les seconds et troisièmes labours peuvent se faire ainsi sans difficulté; mais, pour rompre les trèfles, deux jumens du pays sont un peu trop faibles. J'ai néanmoins fait faire ainsi mes fromens en 1828; mais j'ai remarqué que les jumens étaient trop fatiguées, qu'il faudrait 2 chevaux entiers ou deux très-fortes jumens de la taille de celles des environs de Caen. Pour y parvenir, j'ai acheté un étalon très-fort, qui donnera je crois des productions dans le cas de rompre, à deux, les trèfles, sans trop se fatiguer.

Après avoir importé les instrumens aratoires perfectionnés, j'ai introduit la faux pour faucher toutes les céréales, sans exception, et le sarrasin. J'ai eu de la peine à l'obtenir de mes domestiques, qui avaient une grande répugnance pour cette manière de faire la récolte. Ils prétendaient que dans les années pluvieuses, la faux coupant de bien plus près, les grains ne pouvaient sécher facilement. L'année dernière, j'ai eu la preuve du contraire; j'ai fait couper à la faucille la moitié d'une pièce d'orge, tandis que j'ai fait faucher l'autre; la partie fauchée a été séchée

un jour plus tôt. Cela tient à ce que la faux coupant bien plus près du sol et plus également, l'air y circule plus facilement ; et ensuite l'orge n'étant point en javelles liées, comme il est d'usage dans le pays, mais bien plus étendu, l'air en opère plus aisément la dessication.

Il restait, pour compléter le perfectionnement des cultures céréales, de les faire battre plus économiquement ; c'est ce que j'ai obtenu au moyen d'un établissement qui est bien plus complet et bien mieux entendu que tous ceux que j'ai vus, soit dans les fermes-modèles, soit partout ailleurs. Ayant remarqué que l'eau qui passe dans mes basses-cours avait une chute de 17 pieds, j'ai fait construire ma grange dans cette position, et, au moyen d'une roue hydraulique mise en mouvement par ce ruisseau, je fais marcher 1°. une machine à battre qui transporte le grain, au moyen d'une toile sans fin, dans un *tarare*, où il se trouve vanné aussitôt que battu ; 2°. deux paires de meules, l'une pour l'orge, l'autre pour le froment et le sarrasin ; 3°. un hache-paille ; 4°. un coupe-racine ; de telle manière que, sans sortir de la grange, les grains s'y trouvent réduits en farine et en son, et les pailles hachées. Ces diverses machines peuvent marcher ensemble ou séparément ; il n'y a qu'à engrainer et désengrainer deux pignons d'angle et un pignon ordinaire avec une roue d'angle et un rouet monté sur l'arbre de couche. Avec la machine à battre, on bat 60 gerbes à l'heure, ou une gerbe à la minute. Il ne faut que trois hommes pour ce travail. Toutes ces machines réunies m'ont coûté à peu près 6,000 fr. mises

rieur des terres, et va fertiliser le sol de toutes les communes qui ont un accès facile à ce trésor inépuisable de l'agriculture. Il n'est personne qui ne connaisse tout le prix d'un sable aussi fécond, et l'obligation d'en aller chercher quelques batelées par an est une clause de presque tous lès baux à ferme. L'arrondissement de S.-Lo a reconnu toute l'importance de cet engrais depuis l'établissement des portes de flot du pont construit au Vey. Telle est, dans cet arrondissement, l'énormité des pertes causées par la privation de la tangue que, dussent les propriétaires des terreins améliorés par elle, en être à tous les frais de la canalisation de la Vire, ils gagneraient encore à sa coûteuse exécution.

André Thoüin, dans son Cours de culture, dit que, dans la Manche et le Calvados, on emploie les poissons pourris comme engrais. « On ramasse, au bord de la mer, ajoute-t-il, ceux de ces animaux qui ont été laissés par la marée, ou jetés par les tempêtes. On les répand sur les terres qui ont déjà reçu un labour, et on les mêle avec le sol au moyen d'un second labour. » Nous avons pris des informations sur nos côtes; personne n'y connaît ce genre d'amélioration.

Les autres engrais le plus en usage sont les fumiers d'animaux, les diverses pailles, la grande et la petite charrée, la suie et les balayures des rues.

Quelques agriculteurs emploient avec succès le plâtre cru ou calciné. Les trèfles et surtout les luzernes doivent à son influence le double de la récolte ordinaire. On le réduit en poudre; on le répand sur les feuilles

naissantes peu après la pluie ou pendant la rosée, afin qu'il y soit facilement retenu, et, pour une étendue donnée de terrein, on ne seme qu'une quantité de plâtre égale à celle de la graine de froment qu'on semerait sur ce même terrein.

Nous avons parlé des diverses cultures; nous finirons en indiquant quelques essais antérieurement tentés. On s'est convaincu que la garance viendrait parfaitement dans certaines terres humides et salées de nos côtes : cette culture mériterait toute l'attention de nos comités agricoles.

En 1786, le gouvernement fit venir une grande quantité de graines de turneps, qui fut distribuée aux habitans des campagnes avec une instruction sur la culture de cette plante. « Elle fournit, y lisait-on, une excellente nourriture aux bestiaux et les engraisse très-promptement. Elle peut être semée après la récolte du seigle et même du blé, croître dans un terrein destiné au repos et ne rien prendre, par conséquent, sur d'autres cultures; enfin, loin d'épuiser la terre, elle la divise et la rend plus propre à produire de bonnes récoltes. » Malgré cet éloge, la culture du turneps n'a pas fait de progrès dans notre département.

La betterave champêtre, que les Allemands appèlent *racine de disette*, n'a point, comme le turneps, l'avantage d'occuper et même d'améliorer les terres qui resteraient en jachères; mais on peut l'effeuiller jusqu'à douze ou quinze fois par an. Ses feuilles sont le meilleur fourrage qu'on puisse donner aux bestiaux pendant quatre mois de l'année,

qui épargne les frais de pepinière, d'arrachage et de repiquage, lesquels sont considérables. Cette culture est la plus lucrative de toutes, parce qu'elle produit beaucoup et que la semence ne coûte rien pour ainsi dire ; le battage est un peu dispendieux, la paille est fort volumineuse et fait de fort bon engrais ; j'en fais la litière à mes vaches et aux chevaux depuis la fin de juin jusqu'au commencement de l'hiver : de cette manière, je ménage les pailles des céréales, que je puis faire consommer en grande partie par le bétail. On ne fait pas assez attention à l'augmentation de bestiaux qu'on pourrait ainsi nourrir en plus, si l'on avait le soin, ainsi que je le pratique, de faire la litière avec des feuilles de la fougère, des joncs, de la brière et autres substances végétales, et surtout avec le sable de mer, qui devient sous le bétail un excellent engrais, car toute l'agriculture consiste principalement à faire beaucoup de fumier.

J'ai essayé la betterave, le rutabago ou navet de Suède, les carottes, etc. Il m'a été démontré qu'ils ne rapportaient pas en quantité bien plus que la pomme de terre ; que leur culture était plus dispendieuse, à cause des sarclages qui sont plus multipliés, parce qu'il faut les semer plus tôt, et qu'à quantité égale, la pomme de terre valait le double, puisque, d'après les analyses qui en ont été faites, elle contient deux fois plus de sucs nutritifs, et que d'ailleurs elle a souvent une valeur bien plus grande, pouvant être employée à la nourriture de l'homme. Ainsi donc, pour les récoltes racines, je m'en tiendrai aux

pommes de terre et aux navets que je fais faire en 2e. récolte, après du seigle, de la vesce ou du lin. La terre pour les navets peut être très-bien nettoyée et dans peu de temps, puisqu'on ne les seme qu'à la fin de juillet; les sarclages sont bien moins dispendieux que pour les betteraves et les carottes; on peut même, si la terre a été bien labourée et nettoyée par un temps sec et chaud, s'en passer entièrement, ou bien on les seme avec le semoir en ligne et on les sarcle avec la houe à cheval, comme les pommes de terre.

Pour les plantes-fourrages, c'est à la luzerne que je donne tous mes soins, à cause des engrais que ces fourrages procurent: dès que le sol est de telle nature, que ses longues et fortes racines y pivotent sans peine, la luzerne est toujours le meilleur produit qu'on puisse en obtenir. Dans le cas où le trèfle manque, j'emploie les vesces et le trèfle incarnat pour y suppléer.

Après bien des réflexions, bien des essais pour déterminer le meilleur assolement à adopter, je me suis déterminé à l'assolement suivant, de 8 années, divisé en deux périodes de quatre années chacune.

1.re année.	Pommes de terre.	1.re période.
2.me ——	Orge.	
3.me ——	Trèfle.	
4.me ——	Froment.	
5.me ——	Sarrasin.	2.me période.
6.me ——	Colzat.	
7.me ——	Froment.	
8.me ——	Avoine.	

La 1.re période est l'assolement quadriennal,

si généralement suivi en Angleterre. La 1.re année, pour les pommes de terre, on fume fortement la terre en mettant 35 à 40 charretées à quatre chevaux par hectare (7 à 8 charretées à la vergée). Les labours, les hersages, sarclages, buttages et défouissages nettoient ensuite tellement la terre, que l'on parvient, par cette culture mieux que par toute autre, à purger parfaitement le sol, qui se trouve ensuite très-bien fumé pour la récolte suivante, attendu que les pommes de terre n'absorbent pas la moitié du fumier qu'on y a mis. On a de plus l'avantage que toutes les mauvaises herbes que le fumier fait naître, ont levé et ont été détruites par les façons données à la pomme de terre. Dans l'année qui suit, on seme le trèfle dans l'orge. Cette légumineuse trouvant une terre nette et fumée, ne peut manquer d'y réussir. On évite par ce moyen, pour la culture de l'orge, tous les labours qu'on est obligé de lui donner, lorsqu'on le fait comme il est d'usage dans le pays, après du froment, et on est bien plus assuré de la réussite du trèfle qui a tant d'influence sur la récolte du froment qui le suit.

On peut donc, au moyen d'un seul engrais, obtenir quatre récoltes ; et, si l'on en excepte les pommes de terre, qui demandent bien des frais de main-d'œuvre, pour les trois autres récoltes, il n'y a que deux labours à donner.

La deuxième période de l'assolement de huit ans demande le même engrais et exige encore moins de labours, parce que le sarrasin se faisant plus tard, on nettoie la terre

à moins de frais, et comme on seme le colzat dans le sarrasin, il n'y a également que deux labours à donner, un pour le froment et un autre pour l'avoine. Cependant, il est mieux de donner, après la récolte du colzat, un labour à l'extirpateur, pour nettoyer le sol qui reçoit ainsi une bonne demi-jachère, puisque le colzat est toujours récolté à la fin de juin. Ce qui m'a déterminé à faire suivre la première période de l'assolement de cette deuxième, au lieu de recommencer, car rien n'empêcherait que tout ne fût soumis à l'assolement quadriennal qui forme la première période, ce sont les motifs suivans :

1.° Il serait difficile de mettre en pommes de terre le quart de toutes les terres labourables. Les frais et les soins que cette culture exige pour avoir de bons résultats, la masse de fumiers qu'il faudrait avoir *presque au même moment* et l'emplacement pour loger une aussi grande quantité de produits de cette espèce, m'ont fait préférer de ne mettre en pommes de terre que la huitième partie des terres arables, et de mettre une égale quantité en sarrasin qui nettoie également le sol, de telle sorte que j'arrive toujours au même résultat de nettoyer le sol tous les quatre ans.

2°. Au lieu d'une récolte de trèfle du quart de l'étendue des terres arables, j'aime mieux également n'en avoir qu'une du huitième, puisque j'ai en pâturages permanens une plus grande étendue de luzerne, dont le produit est sûr et plus considérable. Ce huitième du sol est bien mieux employé en colzat, qui me

AGRICULTURE.

ETAT DE L'AGRICULTURE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

(Suite et fin de l'article sur cet objet, inséré dans l'Annuaire de 1829, p. 20 et suiv.)

COMMENÇONS par rectifier une erreur qui termine la note sur les assolemens. A ces mots : *Point de jachères*, il faut substituer *Peu de jachères ;* un certain nombre de communes, situées dans l'arrondissement de Mortain, exigent cette rectification. Il est trop vrai que dans ces communes, les laboureurs laissent deux ou trois ans reposer leurs terres. Quand ils en reprennent la culture, c'est vers le mois d'avril, et d'abord ils coupent les genêts, bruyères, etc., qui couvrent le sol, puis ils enlèvent tout le gazon. Cette préparation que l'on appèle dans le pays *bêcher*, est le travail des champs le plus pénible que l'on connaisse : les genêts sont réduits en bourrées, et le gazon est soigneusement séché : on recouvre ensuite de gazon sec chaque bourrée, et l'on y met le feu : le résultat de cette combustion est un monceau de terre calcinée et de cendre des diverses plantes consumées : voilà tout l'engrais du sarrasin.

En général, l'abus de brûler les terres est

reconnu, et, partout où l'agriculture trouve des engrais, on abandonne ce procédé funeste à plusieurs céréales, surtout au froment.

Il nous reste à parler des autres moyens de féconder la terre, usités dans notre département. Les trois règnes sont mis à contribution par nos agriculteurs. Pour les sols argileux, tourbeux, froids, humides et riches en humus, la chaux tient le premier rang parmi les stimulans de la végétation ; quand les chemins sont praticables, on va de fort loin chercher le calcaire, que l'on calcine près de la ferme, et que l'on emploie en pierre et en poudre, d'après les méthodes communément reçues.

L'arrondissement de Mortain produit des marnes dont les laboureurs tirent avantageusement parti.

Sur nos côtes, on fait le plus heureux emploi du varecq, dont on distingue deux espèces. Tous les *fucus* que la mer dépose sur la grève se nomment *varecq d'échouage* : on n'en fait usage qu'après qu'il a servi de litière aux bestiaux et qu'il est réduit en fumier. L'autre espèce de varecq est celle qui croît sur les rochers et qu'on ne coupe qu'une fois par an : ce varecq de rocher ne pourrit pas dans les étables et dans les cours : on l'emploie dès qu'il est sec. C'est le meilleur engrais pour les terres humides : il ne convient aux terreins sablonneux que dans les années très-pluvieuses.

L'usage du varecq ne s'étend guère au-delà des communes voisines du littoral; mais la tangue se transporte fort loin dans l'inté-

ans je retirerai probablement le double de ce que mes terres m'ont rapporté jusqu'à présent.

5°. *Organisation intérieure, entretien du mobilier, ferrages et harnachement, pépinières, plantations.*

Les fermes, dans l'arrondissement de Cherbourg, étant habituellement de 20 à 25 hectares (100 à 120 vergées de terre de labour), parce qu'on compte que c'est le travail d'un attelage de 4 chevaux, j'ai divisé les terres arables en 4 fermes, de telle manière que, lorsque je ne voudrai plus les exploiter par moi-même, je puisse les louer facilement. Chacune des fermes est au milieu des terres qui en dépendent, ce qui est d'un avantage immense pour le transport des fumiers, la rentrée des récoltes et tous les travaux de labour et autres. Un attelage de 4 jumens poulinières et 2 hommes sont chargés exclusivement de l'exploitation de chaque ferme.

En sus des 8 hommes nécessaires pour ces 4 fermes, il y a au château tous les hommes spéciaux pour chaque article important de l'exploitation, savoir : un vacher, un berger, un palefrenier chargé de l'étalon et des jeunes poulains et pouliches, un homme chargé de l'élever et de l'engraissement des cochons, un meunier chargé en outre du battage des grains et de tout ce qui tient à mon usine agricole, plus un homme pour porter tous les jours le lait à la ville et ramasser le fumier dans le quartier que j'ai à ferme, deux filles pour les deux ménages, et divers autres domestiques

pour les attelages à deux chevaux, banneaux, jardin potager, etc. En tout 24 domestiques, 2 charpentiers, et 1 ouvrier en fer et en bois, entretiennent tous les instrumens aratoires, charrettes, banneaux, etc., et en même temps font tous les travaux de réparation aux diverses fermes et ouvrages quelconques dont j'entreprends l'exécution. J'ai fait établir une forge et un chantier de construction pour que tous les travaux aient lieu uniquement chez moi.

Pour le ferrage et harnachement, je me suis arrangé à forfait avec un maréchal et un maître bourrelier. Je paie 14 fr. par cheval par an pour le ferrage, autant pour le harnachement. Cette méthode est bien préférable aux mémoires; les fournisseurs ont intérêt à donner les meilleures marchandises; ils travaillent pour eux; c'est le contraire dans l'autre méthode : il y a une économie de près de moitié.

Si, d'une part, j'ai défriché d'excellens terreins qui étaient en bois, pour en faire de très-bonnes terres arables et des prairies qui ont une valeur triple, je m'occupe avec persévérance de planter toutes les parties de la terre susceptibles de l'être et de repeupler les bois trop clairs. J'ai donc établi de grandes pépinières pour y subvenir; c'est principalement des arbres verts que j'élève, parce que les terreins que j'ai à planter, sont, la plupart, des hauteurs où les bois indigènes ne peuvent venir, à cause des vents de mer, et où les sapins et particulièrement les pins viennent très-bien. Ces terreins sont couverts d'une espèce de tourbe de 4 à 6 pouces d'épaisseur

qu'on appèle *blette* dans le pays. Elle est très-bonne à brûler, et je vends la perche de 6 à 8 francs, selon la qualité, les frais de l'exploitation à la charge de l'acheteur. Par la suite, ces terreins, qui ne produisent plus que de la brière, se couvriront de sapins du pays, de picéa, de pins laricio, de Haguenau, de Riga, d'Ecosse, et de pin maritime. Ces bois à proximité d'un grand port de mer, auront un jour, dans un temps de guerre, une grande valeur et seront utiles à l'état. Le surplus de mes pépinières s'écoule dans le pays, où je propage le goût des arbres verts : ce qui est vendu paie en grande partie les frais des pépinières.

6°. *Comptabilité.*

Un point très-essentiel dans toute entreprise agricole, est d'avoir une bonne comptabilité qui fasse connaître non seulement les recettes et dépenses en masse, mais encore qui donne tous leurs élémens, de telle manière qu'on puisse toujours se rendre compte facilement de ce que rapporte telle culture ou telle branche de produit. La comptabilité en parties doubles est peut-être ce qu'il y a de plus complet sous ce rapport ; mais, pour qu'elle remplisse cet objet, il faut qu'elle soit tenue par quelqu'un de très-intelligent, et encore il y a tant d'évaluations qu'il faut faire *à priori*, que l'on arrive souvent à des résultats qui sont loin d'être satisfaisans. La méthode que j'ai été obligé d'adopter, n'étant pas habituellement sur les lieux, est celle des tableaux : ils font connaître

plus succinctement l'état des choses, et présentent plus dans leur ensemble tous les renseignemens qu'on est bien aise d'avoir pour se diriger dans les ordres à donner.

Le 1.er tableau est la feuille de travail, qui fait voir, jour par jour, ce que les hommes et les bêtes de trait ont fait. Une récapitulation des journées sert à payer les journaliers, femmes et enfans, et un état raisonné de l'avancement des travaux fait voir où l'on en est dans chaque partie.

Le 2.me est la feuille des recettes et dépenses effectuées et de celles à effectuer.

Le 3.me est la feuille dite des denrées et du mobilier. Elle fait connaître toutes les entrées en magasin de toutes les denrées et produits quelconques, et les sorties avec leurs évaluations *en argent*, de telle sorte qu'on sait toutes les semaines à combien s'élève la consommation de toutes les parties prenantes, telles que les domestiques, et les diverses branches de bétail. Cette même feuille fait aussi connaître toutes les mutations arrivées dans le bétail, le nombre de journées, la quantité de nourriture, etc.

Le 4.me tableau, dit feuille de culture, répartit la main d'œuvre, semence, engrais aux diverses cultures, fait connaître le prix des labours pour chaque parcelle de terre, la quantité de fumiers employée à chaque culture, et divers autres renseignemens nécessaires pour se rendre compte des dépenses des différentes parties de l'exploitation.

Un tableau particulier concerne spécialement la comptabilité du moulin à farine, un autre celle de l'huilerie.

Tous ces tableaux sont faits, chaque semaine, de telle manière qu'on peut se rendre un compte, à chaque instant, des dépenses de quelque article que ce soit des consommations, de ce qui peut rester en magasin, etc., en un mot de tout ce qu'il importe de connaître, sans être obligé d'arrêter des comptes particuliers. On conçoit tout l'avantage de cette méthode, où toutes les parties quelconques de la comptabilité sont arrêtées définitivement toutes les semaines. On aperçoit de suite les dépenses ou les consommations qui sont trop considérables, et on peut y porter de suite remède.

Je n'ai pas besoin de dire qu'au 1.er juillet de chaque année, époque où commence mon année rurale, je fais dresser un inventaire exact de tout le mobilier mort ou vif, de l'état des magasins, de l'actif et du passif de la caisse, pour pouvoir me rendre un compte exact de mes recettes et dépenses pendant le cours de l'année.

Paris, le 1.er août 1830.

DU MONCEL.

ÉTAT DES RÉCOLTES-FOURRAGES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

(1) Le ministre de l'intérieur a demandé

---

(1) Pendant l'impression du Mémoire de M. le comte Du Moncel, on nous a communiqué le document que nous publions sur les fourrages. Quoique sa place naturelle fût après les états des autres récoltes, il vaut mieux le donner ici que de le supprimer.

récemment, pour les dix dernières années, l'état des récoltes en fourrages. Voici ses questions et les réponses qu'a faites l'administration.

La récolte des fourrages servant à l'engrais des bestiaux a-t-elle été, pendant chacune des années ci-après, supérieure, égale ou inférieure à l'année commune de ces produits? Réponse. En 1820, 21, 22, 23, elle a été supérieure; en 1824, 25, 26, 28, égale; en 1827, 29, inférieure.

2°. La récolte des fourrages servant à l'engrais des bestiaux a-t-elle été, pendant chacune des années ci-après, excédante, suffisante ou insuffisante, comparativement aux besoins de l'engrais? Réponse. Pendant ces dix dernières années, elle a été suffisante.

3°. Quel a été le prix moyen, par année, des cent kilogrammes de foin, de paille, de luzerne, de trèfle, de sainfoin? Réponse. On ne cultive pas le sainfoin dans la Manche. Les 100 kilo. de foin on valu, en 1820, 5 f. 64 c.; 1821, 5 f. 53 c.; 1822, 5 f. 64 c.; 1823, 5 f. 32 c.; 1824, 5 f. 59 c.; 1825, 5 f. 47 c.; 1826, 6 f. 46 c.; 1827, 5 f. 89 c. 1828, 5 f. 22 c.; 1829, 5 f. 22 c. Les 100 kilo. de paille ont valu en 1820, 3 f. 62 c.; 1821, 3 f. 90 c.; 1822, 4 f. 27 c.; 1823, 4 f. 05 c.; 1824, 4 f. 24 c.; 1825, 3 f. 99 c.; 1826, 4 f. 67 c.; 1827, 4 f. 42 c.; 1828, 3 f. 99 c.; 1829, 4 f. 01 c. Les 100 kilo. de luzerne ont valu en 1820, 4 f. 90 c.; 1821, 5 f. 07 c.; 1822, 4 f. 93 c.; 1823, 4 fr. 80 c.; 1824, 5 f. 30 c.; 1825, 4 f. 93 c.; 1826, 4 f. 53 c.; 1827, 5 f. 32 c.; 1828, 4

f. 63 c.; 1829, 5 f. 73 c. Les 100 kilo. de trèfle ont valu en 1820, 5 f. 3 c.; 1821, 4 f. 73 c.; 1822, 4 f. 13 c.; 1823, 4 f. 47 c.; 1824, 5 f. 03 c.; 1825, 4 f. 53 c.; 1826, 4 f. 70 c.; 1827, 5 f. 03 c.; 1828, 4 f. 40 c.; 1829, 5 f. 50 c.

4°. Quel a été le prix moyen, par année, de l'hectolitre de pommes de terre? Réponse. Il a valu en 1820, 1 f. 60 c.; 1821, 1 f. 65 c.; 1822, 1 f. 68 c.; 1823, 2 f. 07 c.; 1824, 2 f. 14 c.; 1825, 2 f. 34 c.; 1826, 2 f. 85 c.; 1827, 2 f. 68 c.; 1828, 2 f. 49 c.; 1829, 2 f. 44 c.



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

On lit dans le *Mémorial de la Préfecture*, n.° 1641, l'article suivant :

3 septembre 1829.

Création d'une Société départementale et de comités consultatifs d'arrondissement.

« Le Conseil supérieur d'agriculture, créé en 1829 près du ministère de l'intérieur, vient d'être remis en activité.

» On a senti que, nonosbtant l'existence des correspondans qu'il compte dans tous les arrondissemens de sous-préfecture, ses efforts parviendraient avec moins de rapidité au but de son institution, s'il n'était encore secondé par des conseils composés, sur les différens points du royaume, des propriétaires les plus recommandables, joignant à des connaissances pratiques, les moyens de pro-

pager et de faire adopter les meilleures méthodes. Une Société d'agriculture a donc été instituée au chef-lieu de chaque préfecture, et en même temps un comité consultatif est établi près de chaque sous-préfet.

« Ces assemblées sont spécialement chargées de rechercher et de faire connaître les divers produits que le sol peut donner, les moyens le plus avantageux de les obtenir; de provoquer le desséchement, le défrichement, la culture des terres par les procédés les plus favorables; d'exciter l'importation des plantes utiles, l'amélioration, le perfectionnement, la multiplication de nos races de bestiaux; de signaler les obstacles qui arrêtent ou compriment les progrès de l'agriculture; d'indiquer les encouragemens à accorder; d'introduire et propager les bonnes méthodes; enfin de hâter le moment où l'économie rurale pourra subvenir complètement, par l'abondance et l'excellence de ses produits, à tous les besoins de l'industrie commerciale, de manière à l'affranchir du tribut qu'elle paie à l'étranger.

» La Société départementale d'agriculture, présidée par le préfet, est composée de MM. Bernard, de S.-Martin-de-Bon-Fossé; Bosmel, d'Esglandes; Clément, de S.-Lo; . . . .; De Clinchamp, de S.-Lo; Enouf, de S.-Pellerin; Gigault-de-Belfond, de Cavigny; Gigault-de-Bellefond, de S.-Lo; Gislot, de Méautis; Guillot de S.-Gilles; Hoüel, de S.-Lo; Le Chartier-du-Neufbourg, de la Chapelle-en-Juger; Le Jolis-de-Villiers, de S.-Lo; le Provost-de-Saint-Jean, de Couvains; Ramel, de Saint-Lo.

« La Société a été installée le 2 septembre courant. Elle a choisi pour son vice-président, M. Clément, et pour secrétaire, M. De Clinchamp.

» Ainsi formée et persuadée que les préceptes sans les exemples ne rempliraient qu'imparfaitement le but de son institution, la Société a décidé qu'une propriété dans le voisinage du chef-lieu serait affectée aux expériences qu'elle se propose d'exécuter. L'offre de M. le maire de S.-Lo d'une portion de terrein appartenant à l'hospice de cette ville, qui en dirige l'exploitation depuis quelques années, a été acceptée. La Société a pareillement arrêté le choix des principaux instrumens aratoires dont l'introduction devient de plus en plus indispensable. Ces instrumens seront déposés à l'hospice où les ouvriers qui voudront en confectionner de semblables, et les cultivateurs qui désireront en faire usage, seront admis à les consulter, comme modèles. Ils y trouveront aussi des instructions sur la manière de s'en servir et ils pourront en même temps juger les avantages de leur emploi.

» C'est par des faits et par des faits seuls qu'on parviendra à surmonter les préjugés de la routine. La Société départementale utilement secondée par les comités d'arrondissement, n'adoptera pas d'autre marche, et elle a lieu d'espérer que le succès couronnera ses efforts.

» Les séances auront lieu le *premier samedi de chaque mois*, à onze heures, à la préfecture ou à la mairie. Lorsque quelque objet

nécessitera une prompte délibération, elle se réunira extraordinairement.

» La Société recevra avec intérêt les mémoires et autres communications qui lui seront présentés.

» MM. les maires sont invités à faire connaître l'objet de cette note dans leurs communes respectives. »

Membres des comités consultatifs d'agriculture, dans les arrondissemens autres que celui du chef-lieu.

Arrondissement d'Avranches. MM. Duhomme, à Avranches; Delabroise-de-S.-Léger, à Saint-Ursin ; De Verdun-de-la-Crenne, à Aucey ; Epron-la-Horie, à S.-Nicolas-près-Granville ; Gilbert, à Saultchevreuil ; Le Masson, à Vernix.

Arrondissement de Cherbourg. MM. Du Moncel, à Martinvast ; Delaporte-Desvaux, à Gatteville ; Houyvet, à Fermanville ; Fenard, à Digoville ; Le Brun, à Tourlaville ; Le Brun à Octeville; Lemoigne-Larivière, à Urville-Hague; Leconte-Dumanoir, à Surtainville ; Mabire, à Grosville; Le Buhôtel, à Acqueville.

Arrondissement de Coutances. MM. Brohon, à Bréhal ; Avril à Périers ; Ferrand-de-la-Conté, à S. Sauveur-Lendelin ; Michel-d'Annoville, à Montmartin-sur-Mer ; Harasse, à Pirou ; Duprey-du-Vorsent, à Ouville ; Mesnage, à Appeville ; De-la-Valeinerie, à S.-Nicolas-de-Coutances ; De Tournebut, à Notre-Dame-de-Cenilly ; Ybert, Servigny ; Briens, au Mesnil-Garnier.

Arrondissement de Mortain. MM. Achard-de-Bonvouloir, à Romagny ; Laigre-de-Grainville, à Mortain ; De Ponthaud, à *id.* ; de Pennard à *id.* ; Champs, à *id.* ; Bernard, au Neufbourg.

Arrondissement de Valognes. MM. Langlois, à Valognes ; Gisles, à *id.* ; Gallemand, à *id.* ; Fafin, à *id.* ; Chevrel, à Bricquebec ; La Couldre-la-Bretonnière, à Lestre ; Beatrix-de-Mesnilraine, à Teurtéville ; Barbey-d'Aurevilly, à S.-Sauveur-le-Vicomte.

Les membres correspondans du conseil supérieur d'agriculture sont : MM. Duhomme, à Avranches ; Du Moncel, à Martinvast ; Brohon, à Bréhal ; Achard-de-Bonvouloir, à Romagny ; Gislot, à Méautis ; Gallemand, à Valognes.

PRIX DE 1500 FRANCS,

PROPOSÉ PAR UN S.-LOIS.

Beaucoup de prairies de l'arrondissement de Saint-Lo sont détériorées par des touffes innombrables d'*aira cespitosa* que les cultivateurs connaissent sous le nom d'*herbe sûre.* Vainement on arrache, chaque année, ces plantes funestes ; elles reparaissent l'année suivante en presque aussi grand nombre.

Un propriétaire propose un prix de 1500 francs à celui qui aura trouvé un moyen économique et sûr de les détruire sans retour.

S'adresser à l'éditeur de l'Annuaire, avant le 1.er janvier 1832.

STATISTIQUE HIPPIQUE.

DÉPÔT DE REMONTE.

Nos prévisions se réalisent : l'établissement du dépôt de remonte à Saint-Lo encourage nos cultivateurs, et rend la vie à l'une des branches les plus importantes de l'industrie agricole. Les éleveurs se multiplient, et le nombre des chevaux s'accroît au-delà des espérances. Les circonstances politiques n'ont cependant pas permis des achats aussi considérables que ceux qui étaient projetés et que nous avions annoncés, page 30 de notre premier volume. Depuis l'époque où le dépôt, créé en décembre 1825, avait acheté 1316 chevaux pour 558074 fr., c'est-à-dire depuis le 7 septembre 1828 jusqu'au 1.er septembre 1830, 150000 fr. seulement ont été employés à l'achat de 439 chevaux. Une somme assez considérable était consacrée à la remonte lors des événemens de juillet : le licenciement des gardes du corps, à St.-Lo, du 20 au 28 août, a dû paraliser cette somme en rendant 926 chevaux au gouvernement.

HARAS DE SAINT-LO.

En 1828, le nombre des étalons était de 44 : celui des jumens saillies, de 1355 ; celui des productions connues, de 687.

En 1829, nombre d'étalons 47 ; jumens saillies 1613 ; productions connues 808.

En 1830, nombre d'étalons 49 ; jumens saillies 1563.

De tous les haras ou dépôts d'étalons, celui de Saint-Lo est, proportionnellement, pour le prix de la monte, le plus productif au gouvernement. Son avantage, sous ce rapport, est vraiment extraordinaire. Nous avons sous les yeux l'exercice de 1828, publié dans le dernier *Compte rendu* du ministre de l'intérieur. D'après ce Compte, la monte, au dépôt de Saint-Lo qui n'avait que 44 étalons, a produit 14738 fr. Les 56 étalons d'Aurillac n'ont produit, la même année, que 3735 f. ; les 51 d'Angers, que 8246 f. ; les 49 de Cluny, que 7155 f. ; les 43 de Lamballe, que 5277 f. ; les 57 de Langonnet, que 3369 f. ; les 45 de Parentignat, que 2233 f. ; les 54 de Rhodez, que 4221 f. ; les 170 de Rosières, que 6824 f.

PRIMES D'ENCOURAGEMENT.

Des concours publics sont ouverts, dans nos six arrondissemens de sous-préfecture, aux cultivateurs, propriétaires de jumens poulinières, suivies de leurs productions de l'année. Voici le relevé nominatif de ceux qui ont obtenu les primes en 1829.

CONCOURS OUVERT A S.-LO, LE 2 SEPTEMBRE.

Primes de 1.re classe. MM. Gislot, de Méautis ; Le Bas, du Désert. *Primes de 2e. classe.*

MM. Deligny, de Carentan; Gislot, de Méautis. *P. de* 3.*e* *classe.* MM. Crocquevielle, de Berigny; Ozenne, de Gourfaleur; Bridet, de Saint-Lo; Durand, de Saint-Pierre-de-Semilly.

CONCOURS A LESSAY, LE 11 SEPTEMBRE.

P. de 1.*re* *classe.* MM. De La Valleinerie, de St-Nicolas-de-Coutances; Vrai, de Lessay. *P. de* 2.*e* *classe.* MM. Avril, de Périers; Augey, dit Le Blanc, de Marchezieux. *P. de* 3.*e* *classe.* MM. Leurre-Cambernon, de Cambernon; Le Clerc-la-Harisière, de Périers; Le Sage, d'Appeville.

CONCOURS A CHERBOURG, LE 14 SEPTEMBRE.

P. de 1.*re* *classe.* MM. Henry, de Gréville; Delaporte-des-Veaux, de Gatteville. *P. de* 2.*e* *classe.* MM. Henry, de Nacqueville; Bonnissent, de Cherbourg. *P. de* 3.*e* *classe.* MM. Bellehache, de Querqueville; Dubots, de Cherbourg; Henry, de Nacqueville; Fleury, d'*id.*

CONCOURS A MONTEBOURG, LE 16 SEPTEMBRE.

P. de 1.*re* *classe.* MM. Allix-Courbois, d'Angoville-au-Plein; Langlois, de Sainte-Mère-Eglise. *P. de* 2.*e* *classe.* MM. Corbin-des-Mannetaux, de Hiesville; Barbey-d'Aureville, de St-Sauveur-le-Vicomte. *P. de* 3.*e* *classe.* MM. Corbin-des-Mannetaux, de Picauville; Le Cauf, de Ste-Marie-du-Mont;

Depezeville, de Chef-du-Pont; Le Blond, d'Orglandes; Le Cappon, de Sainte-Mère-Eglise; Crestey, de St-Marcouf.

CONCOURS A AVRANCHES, LE 2 OCTOBRE.

P. de 1.re *classe*. M. Durand, de Lolif. *P. de* 2.e *classe*. MM. Rogé, de Saint-Brice; Poulain, de Lolif. *P. de* 3.e *classe*. MM. Le Tanneur, de Champcey; Champion, de Ducey; Deminiac, d'Avranches.

CONCOURS A ROMAGNY, LE 11 OCTOBRE.

P. de 1.re *classe*. M. Le Bresne, de Mortain. *P. de* 2.e *classe*. MM. Chesnel, de Mortain; De Verdun, de Chasseguey. *P. de* 3.e *classe*. MM. Restout, de Chérencé-le-Rouxel; Gautier-de-Carville, de Boisyvon.



SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE

DE LA MANCHE ET DU CALVADOS.

Guidés par l'exemple des antiquaires, des naturalistes et des agriculteurs de la Normandie, qui ont formé trois Sociétés d'une haute importance, les principaux vétérinaires de la Manche et du Calvados ont fondé, dans les derniers mois de 1829, une *Société vétérinaire*. Le besoin de fortifier leurs études par des communications régulières les a réunis pour l'exécution de cet utile projet. « Formant,

disent-ils dans des considérations qui précèdent leurs statuts, une masse générale d'observations, à laquelle chacun des membres contribuera en transmettant ses documens particuliers, il se formera un fonds commun, auquel tous les membres pourront participer, suivant les besoins que quelques circonstances pourraient faire naître. De cette communication résultera nécessairement, et pour l'agriculture et pour l'art vétérinaire, dans notre pays, une heureuse influence, d'autant plus nécessaire que l'erreur et les préjugés luttent encore contre la raison et l'évidence. Exposés à chaque instant à rencontrer de ces hommes qui exercent sans connaissance et sans autorisation l'art vétérinaire, et dont le crédit est d'autant plus grand qu'ils abusent par leur charlatanisme de la crédulité de la plupart des habitans de la campagne, il nous importe de présenter à nos concitoyens une masse de faits propres à attaquer l'empirisme, à le forcer jusque dans ses derniers retranchemens et à éclairer les agriculteurs sur leurs véritables intérêts. Suivant toujours une théorie basée sur les connaissances anatomiques et physiologiques, éclairée par l'observation, appuyée sur des faits positifs, justifiée par le résultat, l'art vétérinaire a déjà découvert la cause de la plupart des maladies de nos animaux domestiques ; mais il en est encore qui ne sont qu'imparfaitement connues, d'autres qui ne le sont point, et dont quelques-unes, peut-être particulières à notre sol, ont été jusqu'ici peu étudiées. Quel plus puissant moyen pourrait-on employer pour atteindre au plus haut

degré de connaissances, faire faire peut-être quelques progrès à la science, répondre à la juste attente des agriculteurs éclairés, et justifier la sollicitude du gouvernement, que de former une société dont l'unique but sera de réunir toutes les observations faites par ses divers membres ! »

Voici une partie des articles rédigés en séance, à Bayeux, le 13 octobre 1829 :

Art. 1.er Une Société est établie dans les départemens du Calvados et de la Manche pour la recherche de tout ce qui peut tendre à perfectionner la science de la médecine vétérinaire dans toutes ses branches; elle porte le nom de *Société Vétérinaire des départemens du Calvados et de la Manche.*

Art. 2. La Société se compose d'un nombre indéterminé de membres titulaires, domiciliés dans les deux départemens, et de membres correspondans dans les autres.

Art. 3. Pourront être adjoints sous le titre de membres correspondans les agronomes qui par leurs lumières voudraient aider ou encourager les travaux de la Société.

Art. 12. Le lieu des séances de la Société est fixé dans les villes de Bayeux, Caen et Saint-Lo.

Art. 13. Les réunions de la Société auront lieu trois fois par an alternativement dans chacune des villes ci-dessus désignées; à onze heures précises du matin, en sorte que la première se fera à Bayeux, la seconde à Caen et la troisième à Saint-Lo. On déterminera dans la première séance, qui aura lieu le *dix-mai*, l'époque et le local où la so-

ciété devra se réunir pour les autres séances.

Art. 14. Dans le cas de maladies enzootiques ou épizootiques, le président a le droit de convoquer des réunions, surtout s'il reçoit une invitation de l'autorité.

Art. 15. Les membres titulaires sont tenus d'assister à toutes les séances ; ceux qui pendant dix-huit mois n'assisteraient à aucune, sans en faire connaître les motifs, seront censés avoir donné leur démission.

Art. 16. Les membres correspondans ont le droit d'assister aux séances de la Société.

Art. 17. Les membres titulaires sont obligés de participer aux travaux de la Société une fois au moins en un an, en communiquant des observations, des mémoires ou des notes, à moins qu'il ne soit réellement reconnu qu'ils avaient des motifs pour s'en dispenser.

Art. 18. Les fonds de la Société se composent d'un droit de diplôme, fixé à 3 francs et d'une cotisation annuelle dont le montant pourra varier selon les besoins de la Société, sans pouvoir cependant être au-dessous de la somme de 3 francs, ni excéder celle de 10 francs.

Art. 26. Les mémoires de la Société seront imprimés dans le format in-8°. ; chaque année un ou deux numéros paraîtront, sous le titre de *Mémoires de la Société Vétérinaire des départemens du Calvados et de la Manche.*

Art. 27. Chaque membre, soit titulaire, soit correspondant, prend l'engagement de s'abonner à ce recueil. La Société déterminera chaque année le nombre des exemplaires et le prix, qui dans aucun cas ne pourra excéder 6 francs.

Les membres de la Société jouiront de la remise du cinquième, sur le prix auquel sera fixé le volume d'après les frais d'impression.

Titulaires. Président, M. Cailleux, vétérinaire au dépôt des remontes de Caen; *vice-président*, M. Devaux, ex-répétiteur de pathologie à l'école royale vétérinaire d'Alfort, à Coulombières; *secrétaire*, M. Le Coq, membre de la Société linnéenne de Normandie, à Bayeux; *vice-secrétaire*, M. Diguet, vétérinaire au dépôt royal d'étalons, à Saint-Lo. *Membres*, MM. Canu, vétérinaire à Torigni; Blavette, à Bayeux; V. Le Neveu, à Caen-chy; Vigney, à Deux-Jumeaux; Dufour, à Cerisy; Lagouelle, à Saint-Lo; Hardy, à Caen; Desbans, à *id.*; Geffroy, à Mathieu; Beaufils, à Avranches.

HORTICULTURE.

JARDIN DES PLANTES D'AVRANCHES.

Après avoir visité, au mois d'août 1828, le botaniste Dubuisson, dont le savoir était plein de vie quand tous ses membres étaient dans un état voisin de la mort, nous nous entretimmes long-temps avec le jeune Bataille, son élève, et nous le quittâmes pleins de l'espoir que l'élève remplacerait le maître. Cet espoir n'a pas été trompé. Après la mort de M. Dubuisson, arrivée le 13 mars 1830, M. Bataille a été nommé directeur du jardin des plantes d'Avranches, et la perte d'un savant

se trouve réparée autant qu'elle pouvait l'être dans une petite ville.

Une des améliorations demandées dans notre 1er. volume a vainement eu lieu : des étiquettes ont été mises près des plantes; mais les noms peints sur ardoise sont déjà effacés par l'influence atmosphérique.

Les rigueurs du dernier hiver (1829-1830) ne pouvaient qu'être funestes au jardin d'Avranches. Toutefois ce jardin a perdu peu de plantes de serre. Les autres plantes ont eu bien plus à souffrir : les lauriers, les figuiers, les néfliers du Japon et l'arbousier des Pyrennées sont morts jusqu'à rez-terre : beaucoup ont repoussé. Les *magnolia grandiflora* ont également survécu au froid. Les *camellia japonica* ont eu leurs tiges entièrement dépouillées de leur écorce dans une longueur de quatre à cinq pouces à partir de terre : on les a sauvés en les enveloppant d'emplâtres d'onguent St-Fiacre .Une pivoine en arbre (*pæonia suffruticosa*) mise à tout risque en pleine terre, au printemps de 1829, n'a point éprouvé la moindre altération.

Le jardin a vu s'accroître en 1830 le nombre de ses plantes. D'après une note que M. Delaporte lui avait fait parvenir, M. De Mirbel, directeur des jardins du Roi, a fait passer à M. Bataille une soixantaine d'espèces en graine. Des amis et des correspondans de ce dernier ont enrichi la collection d'Avranches de l'*amaryllis gigantea*, de l'*amaryllis jonhsoniensis* (l'ognon de cette amaryllis a donné, ce printemps, deux hampes portant ensemble onze fleurs de la plus grande beauté),

du *cyperus papyrus* (papyrus des anciens) et de plusieurs autres plantes précieuses.

Les loisirs de M. Bataille sont utilement employés à la recherche des végétaux qui croissent aux environs, pour les transporter au jardin dont il est directeur. Sur les planches de ce jardin il cultive deux espèces d'orge nue, l'hordeum distichum nudum et l'orge à six rangs nue (hordeum hexastichum) dont le grain n'est point enveloppé d'une balle adhérente, comme le grain de l'orge commune. Le succès que promet la culture de ces deux premières espèces, doit engager quelques-uns de nos agronomes à tenter de la substituer à celle de la troisième.

Le jardin particulier de feu M. Dubuisson est toujours très-bien assorti. On y trouve plusieurs centaines de fort belles variétés de roses, une grande variété de dahlia doubles, plus de 140 variétés d'œillets fond jaune et d'œillets flamands. Les amateurs peuvent s'adresser avec confiance au nouveau propriétaire.

CONSTITUTION GÉOGNOSTIQUE

DE LA MANCHE.

Le département de la Manche est sans contredit l'un des plus intéressans de toute la France, sous le rapport des faits géologiques qu'on peut y observer : nous avons pensé que l'on verrait avec plaisir, dans

l'Annuaire de 1831, l'indication des principales roches qui forment le sol des contrées que nous habitons. Nous allons commencer cette courte revue par les formations les plus anciennes, et la terminer par les plus modernes.

Roches granitiques. — Les roches granitoïdes sont regardées comme les plus anciennes; elles se rencontrent dans les arrondissemens d'Avranches et de Mortain, dans celui de Cherbourg, et entre Coutances et Saint-Lo, vers le centre du département; elles affectent des caractères différens dans ces trois régions. Le granite du sud est généralement à grains moyens, composé de feldspath blanc, verdâtre ou jaunâtre, de mica noir et de quartz hyalin. C'est le plus dur et le plus estimé; on en fait des bornes, des pavés, des auges, etc., et on l'emploie comme pierre de taille dans les constructions. Il en est de même du granite du N.-E. (Val-de-Cère) qui diffère du précédent par sa structure ordinairement porphyrique et sa couleur grise tirant par fois sur le rose, et de celui de Flamanville, sur la côte de l'O. Quant aux granites syénitiques qui forment, au N.-O., la majeure partie du cap de la Hague, ils sont loin d'offrir la même solidité que les autres et ne fournissent guère que du moëllon pour les murs et pour l'entretien des routes. Les diabases et les syénites, comprises entre Saint-Lo, Coutances et Périers, produisent, pour le même usage, des matériaux un peu meilleurs et cependant fort médiocres.

Micaschistes. — Les micaschistes entourent les granites et alternent avec eux. Dans la partie méridionale du département, ils présentent, le plus ordinairement, des couches brunes, fissiles, composées de feuillets plus ou moins épais de mica gris, et de petits grains de quartz. Ils passent au gneiss et renferment souvent des mâcles. Les mêmes roches, à quelques différences près, se trouvent associées aux diabases et aux syénites des environs de Coutances; partout on s'en sert pour bâtir et pour l'entretien des routes.

Stéaschistes. — Les stéaschistes remplacent les micaschistes et accompagnent les syénites et les granites de la partie septentrionale, (environs de Cherbourg). Ce sont des roches schisteuses comme les micaschistes, mais d'un aspect très-différent; elles se composent de grands feuillets un peu ondulés et verdâtres, doux au toucher, dans lesquels le talc domine : on emploie cette pierre avec beaucoup d'avantage dans les constructions de la ville de Cherbourg. On en fait aussi une ardoise grossière pour couvrir les maisons; elle passe visiblement aux granites syénitiques, et alterne avec eux.

Grauwackes et Phyllades. — En suivant l'ordre des affinités géologiques, les grauwackes et les phyllades doivent être rangés immédiatement après les micaschistes, dont ils se rapprochent autant par leur aspect que par leur ancienneté. Ces deux roches, inti-

mement liées les unes aux autres par des passages et des alternances continuels, sont évidemment contemporaines, et constituent une seule et même formation géologique; elles occupent plus d'espace que toutes les autres, et forment la base de nos terreins les plus fertiles. Ces roches sont au reste trop connues pour qu'il soit nécessaire de les décrire. Notre ville de Saint-Lo est assise sur elles; nos maisons en sont construites; c'est de leurs couches les plus fissiles que nous tirons l'ardoise de nos toits. MM. Duchevreuil et de Gerville ont découvert, il y a long-temps, des trilobites dans les phyllades de Siouville, canton des Pieux.

Traps. — Les traps ne sont à proprement parler qu'une modification des grauwackes auxquelles ils se trouvent associés sur plusieurs points; leur grande dureté les rend très-propres à être employés à la réparation des routes.

Lydiène. — Cette roche si facile à distinguer des autres par sa couleur noire, et sa cassure conchoïde, accompagne assez souvent les diabases des environs de Coutances; elle paraît contemporaine des roches que nous venons de mentionner; mais elle n'occupe qu'un espace peu considérable.

Marbre. — Dans plusieurs communes des arrondissemens de Coutances et de Valognes, et sur les bords de la Vire, à deux lieues au N. de Saint-Lo, on rencontre des marbres

bleuâtres, gris ou noirs, suivant les localités, qui renferment des fossiles très-intéressans, signalés par M. de Gerville, et qui paraissent analogues au calcaire de Dudley et au *Mountain limestope* des Anglais. On convertit ces marbres en chaux partout où ils se rencontrent et ils servent ainsi à améliorer une étendue considérable de terrein. Les blocs les moins défectueux sont mis en œuvre à Coutances. On en fait des cheminées, des tables et autres objets d'ameublement. Le calcaire noir de Surtainville et de Pierreville renferme des filons de plomb sulfuré, qui avaient été exploités anciennement et dont on vient de reprendre l'extraction.

Grès intermédiaire. — Ce grès est très-répandu dans le département, principalement aux environs de Cherbourg et de Valognes, et souvent on peut reconnaître sa présence à la stérilité du sol qui le recouvre. C'est à lui que nous devons la plupart des sites les plus pittoresques du Cotentin, tels que les roches du Roule, de Herqueville, de Vauville, de Rauville-la-Place, de Teurtéville, Martinvast, les Pieux, Quinéville, etc., et, dans une autre partie du département, les superbes rochers de Mortain. On rapporte encore à la formation du grès ancien des conglomérats rouges, qui forment le sol de plusieurs plateaux, et des éminences assez remarquables entre Villedieu, Torigni et Coutances. Cette espèce de grès, bien moins dure que l'autre, peut être taillée au marteau comme le granite. Le château de Torigni en était construit.

Terrein houiller. — Beaucoup d'indices semblent annoncer la houille dans le département de la Manche ; mais le terrein houiller le mieux caractérisé se montre dans la commune du Plessis, où il se compose de couches de grès feldspathique, de poudingues quartzeux, et surtout de schistes argileux, noirâtres, qui contiennent des empreintes de fougère. Une compagnie vient de reprendre avec activité des travaux qui avaient été abandonnés depuis long-temps, et tout porte à croire que la nouvelle mine produira un abondant combustible, qui deviendra pour le pays une nouvelle source de prospérité.

Red-Marle. — On applique ce nom anglais à des argiles rouges et des grès friables qui, dans la Lorraine, renferment d'épaisses couches de sel gemme ; mais qui, dans notre département, n'offrent que des bancs subordonnés d'un calcaire fragmentaire. Le red-marle est très-développé et facile à reconnaître à sa couleur rouge, entre Carentan et le bourg du Pont-Hébert. On le rencontre aussi aux environs de Valognes. Le calcaire associé au red-marle est analogue au *magnesian limestone* des Anglais ; sa texture est sablamellaire, et la plupart des nombreux galets roulés qu'il empâte sont de grès quartzeux intermédiaire. Le calcaire magnésien est exploité dans les communes de Saint-Fromond, Airel, Montmartin, etc. L'ancienne mine de mercure du Mesnildot, près St-Lo, dont on doit reprendre l'exploitation, était ouverte dans le *red-marle* ; mais l'exca-

vation se prolongeait, à ce qu'il paraît, dans le terrein plus ancien qui se rencontre au-dessous des marnes rouges.

Arkoses. — C'est en 1825 qu'on a reconnu l'arkose dans le département ; tantôt elle se présente sous la forme d'un grès quartzeux feldspathique friable, tantôt sous celle d'un poudingue ou d'un grès quartzeux très-solide. Presque toujours elle renferme des filons nombreux de barite sulfatée. L'éminence de La Pernelle et les hauteurs de Tocqueville, La Brisette, Cantelou, Théville, etc., entre Cherbourg et Quettehou, sont presque entièrement formées d'arkose : on l'exploite près de Saint-Pierre-Eglise, et une partie des maisons de ce bourg en sont construites.

Calcaire de Valognes. — Le calcaire de Valognes, ainsi nommé parce qu'il occupe le territoire de cette ville et une partie de ses environs, fournit une pierre qui se taille facilement et qui est très-recherchée pour les constructions. Sa couleur varie depuis le blanc jaunâtre, jusqu'au gris bleuâtre. Sa texture est cristalline ou sableuse ; il contient un assez grand nombre de coquilles fossiles et des ossemens de crocodile. On transporte le calcaire de Valognes dans les campagnes, et l'on en fait de la chaux pour l'engrais des terres.

Lias. — Le lias est un autre calcaire très-différent du précédent par sa texture, mais

qui renferme, comme lui, beaucoup de coquilles fossiles et des débris de crocodile et d'*yctKiofaurus*. Ses couches bleuâtres et peu épaisses alternent constamment avec une argile de même couleur. Sa texture est généralement mate et quelquefois imparfaitement conchoïde. Ce calcaire occupe presque tout le plateau compris entre Montebourg au N., le Merderet et l'Ouve à l'O., l'Ouve au S. et la mer à l'E. Il forme la base des terres les plus fertiles, on en fabrique beaucoup de chaux.

On ne trouve dans le département de la Manche aucun des systèmes de la formation oolitique, qui surmontent le lias et qui ont pris un si grand développement dans le Calvados; les roches extrêmement curieuses dont il nous reste à parler, appartiennent à la formation de la craie et aux terreins tertiaires. Elles sont toutes déposées dans des vallées marécageuses et très-basses, comprises entre Carentan, Périers, St.-Sauveur-le-Vicomte et Valognes.

CRAIE ET TERREINS TERTIAIRES. — Les terreins tertiaires et la craie du Cotentin présentent des faits dignes de fixer l'attention des géologues; on trouve en effet réunies, dans l'espace de 3 à 4 lieues, cinq formations en miniature qui toutes ensemble n'ont guère plus de 60 ou 80 pieds d'épaisseur. Hâtons-nous de dire que l'on doit à M. de Gerville la découverte de ces terreins, dont personne ne s'était encore occupé. M. de Gerville les a décrits le premier en 1814, et depuis

cette époque il a réuni tous les documens nécessaires pour éclaircir leur histoire, qui a été complétée par la Société linnéenne (2ᵉ. vol., année 1825), et surtout par le beau travail de M. Jules Desnoyers, l'un des secrétaires de la Société géologique de France.

Craie. — La craie du Cotentin ne ressemble point à celle que l'on connaît ailleurs; elle offre des couches alternatives d'un calcaire blanc jaunâtre compacte, et de marnes calcaires ou faluns. La plupart de ses fossiles sont identiques avec ceux de la craie ordinaire, mais il en est un certain nombre qui ne paraissent point avoir d'analogues ailleurs. La craie du Cotentin, que l'on connaît plus généralement sous le nom de *calcaire à baculites*, se rencontre sur le territoire de 5 à 6 communes; la principale exploitation est ouverte dans celle de Fréville.

Calcaire grossier a cérithes. — Il existe une liaison telle entre la craie du Cotentin et le calcaire grossier, qu'on serait tenté de croire que ces dépôts se sont succédés immédiatement; cependant la différence des espèces fossiles qui se rencontrent dans les couches de ces deux formations paraît bien annoncer une différence d'époque. Le calcaire grossier du Cotentin consiste dans des faluns ou marnes calcaires de plusieurs espèces, tellement riches en coquilles calcinées, que M. de Gerville est parvenu à en recueillir plus de mille espèces, pour la plupart analogues à celles des terreins tertiaires de Paris, de

Beauvais et du Hampshère en Angleterre. Des couches solides succèdent au falun, ou alternent avec lui dans plusieurs localités. Les faluns du calcaire grossier sont exploités chaque année, comme en Touraine, pour marner les terres, dans les communes de Gourbesville, Labonneville, Crosville, Ste.-Colombe et deux ou trois autres localités.

TERREIN D'EAU DOUCE. — Au-dessus de ce calcaire à cérithes, on trouve (à St.-Sauveur-le-Vicomte et à Crosville) une formation d'eau douce, qui consiste en trois couches peu épaisses et de différente nature, renfermant des paludines, des limnées des bulimes, etc. La couche la plus ancienne est formée de marnes verdâtres; la deuxième d'une marne tourbeuse noire, remplie de pyrites sulfureuses; et la troisième d'un calcaire compacte, blanc jaunâtre. On a trouvé dans LA COUCHE CENTRALE et dans la plus profonde, des dents de crocodile et des graines fossiles, analogues à quelques-unes de celles qui ont été découvertes par M. Cuvier, dans les terreins d'eau douce du bassin de Paris.

TUFS DES ENVIRONS DE CARENTAN. — Nous terminerons cet aperçu bien rapide des principales formations géologiques du département, par la description d'un calcaire tertiaire appelé vulgairement tuf, que M. Desnoyers regarde comme plus récent que les terreins précédens, et qu'il rapporte à la nouvelle classe de roches qu'il vient d'introduire dans la science sous le nom de *quaternaires*. Le tuf

se rencontre dans les communes de S.-Eny, Nay, Bohon, près Carentan, où on l'emploie comme pierre de taille; il est extrêmement léger et poreux; il se présente aussi par fois désagrégé et à l'état de falun comme le calcaire à cérithes; il renferme des débris de polypiers et des coquilles différentes de celles du calcaire précédent. On y a trouvé des ossemens de mammifères, qui ont aussi été observés sur plusieurs points, dans une terre à foulon, probablement dépendante de la même formation.

Il nous resterait à décrire les dépôts argileux et les bancs de sables jaunâtres, qui occupent tant d'espace au-dessus des roches, et qui appartiennent sans doute à l'époque des terreins quaternaires et à celles des sédimens diluviens; nous aurions à parler de l'influence de ces dépôts sur la fertilité de nos cantons; mais ce sujet, intéressant à beaucoup d'égards, ne peut être traité avec une étendue convenable que dans un article particulier.

DE CAUMONT.



INDUSTRIE ET COMMERCE.

Additions et changemens à l'article inséré dans l'Annuaire de 1829, *page* 35–57.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Argouges. Fabrique de toiles dites de St.-Georges.

Avranches. Tanneries, fabriques de dentelles, toiles, fils, teintureries, filature de laine, blanchisseries, vanneries, mégisseries.

Brecey. Fabrique d'eaux-de-vie, de kirsken-waser, etc., filasse, chanvre, fils, toiles.

Carnet, Fabriques de toiles dites de Saint-Georges.

Carolles. Commerce de la grande et de la petite pêche.

Champrepus. Fabrique de papier.

Coulouvray. Fabrique de toiles. Exportation de très-belles pierres.

Ducey. Fils, toiles, tanneries, etc.

Courtils. 40 salines.

Ceaux. 35 salines.

Folligny. Commerce considérable de bestiaux.

Genest. 28 salines,

Granville. L'origine de la pêche de la morue se rapporte au commencement du 16.e siècle, un peu après la découverte de Terre-Neuve. Bien avant la révolution, Granville

s'occupait de ce commerce et formait à l'état des hommes de mer du premier mérite. Cette pêche, en effet, exigeant un grand nombre de bras et un travail presque continuel, est la meilleure école des marins. Obligés de naviguer pendant l'hiver et de rester longtemps dans des parages orageux, ils s'endurcissent aux fatigues, s'accoutument à braver les dangers, et apprennent à déployer toutes les ressources que réclame l'art du nautonnier. Cette navigation laborieuse a même cet avantage, que, loin d'altérer la santé, comme les courses dans les climats brûlans, elle l'affermit au contraire, et donne aux matelots toute la vigueur nécessaire à leur pénible profession.

C'est à la pêche de la morue, bien plus qu'à ses conquêtes dans l'Inde, que la Hollande dut la force de sa marine, et les Anglais en connaissent si bien l'importance, que le but où tend constamment leur politique est de nous chasser des côtes de Terre-Neuve, et qu'ils se croient assez dédommagés de la guerre la plus longue et la plus dispendieuse, s'ils peuvent, par le traité de paix, mettre quelques entraves à la liberté de nos pêcheurs.

En 1786, on comptait à Granville, outre 32 bâtimens de cabotage et les bateaux pêcheurs, 110 navires, dont 5 seulement n'étaient pas destinés à la pêche de la morue. 53 allaient au Banc se charger de morue verte, et faisaient pour la plupart leur retour à Dieppe et au Havre : quelques-uns allaient à Honfleur ou revenaient à Granville. Les

52 navires expédiés pour Terre-Neuve portaient leurs cargaisons de morue sèche à Marseille, à Bordeaux, à La Rochelle, quelquefois en Espagne, et même dans nos colonies américaines. A cette époque, plus de 6000 matelots étaient classés à Granville. Le nombre de ceux qui se présentèrent pour l'expédition projetée en 1779, s'éleva à plus de 12000, lorsqu'on eut rappelé au service les marins déclassés.

L'importance de Granville est loin d'avoir diminué, et les travaux qu'y fait le gouvernement devront singulièrement l'accroître. Aujourd'hui la pêche de la morue, de la baleine, du hareng, des huîtres, etc., emploie environ 3000 marins. 30 caboteurs exportent les productions du pays, telles que grains, farine, beurre, cidre, bestiaux, volailles, soude, granite, etc.: ils rapportent des vins, eaux-de-vie, épiceries, drogueries, sels, résines, chanvres, filasses, savons, denrées coloniales, etc. Plusieurs bâtimens suédois importent une grande quantité de madriers, de planches de sapin, de fers, etc. En 1829, le nombre des bâtimens expédiés pour la grande pêche et les colonies a été de 70; le tonnage, de 9035 [x]; le nombre des hommes d'équipage, de 2565. Il n'avait pas été fait d'armement aussi considérable depuis la paix. Celui de 1830 a été à peu près le même.

Hamelin. Fil et sabots.

Iles-de-Chausey. Exploitation de carrières de granite.

Marcilly. Teinturerie, mégisserie.

La Bloutière. Fabrique de casseroles en cuivre. 4 papeteries, 11 ouvriers, produit 8600 rames.

La Luzerne. Filature de coton.

La Rochelle. Commerce en produits du sol à l'usage des bâtimens et de la navigation, cordages, etc.

La Trinité. Fabriques de tourne-broches, et d'horloges en cuivre et en bois, au village de la Chapellerie. Commerce de bestiaux, cercles et cerceaux.

Le Luot. Carrières de granite en exploitation.

Plomb. *Idem*. Très-beau granite d'une plus facile exploitation et exportation.

Poilley. Deux tanneries et une teinturerie.

Pontorson. Fabrique de dentelles, fils et toiles.

Saultchevreuil. Fabriques d'objets en cuivre, de parchemins et d'huile. Tannerie, foulerie et grosse draperie. 1 papeterie, 8 ouvriers, produit 2700 rames.

Sainte-Cécile. Fabriques de poëles et d'objets en cuivre.

Saint-James. Fils, toiles, tirtaines, droguets de Saint-James, draps de façon, chanvres et lins. Moulins à huile, à tan et à foulon.

Saint-Jean-du-Corail. Huile, cuivrerie.

Saint-Jean-le-Thomas. Fruits à noyau fort estimés.

Saint-Maur-des-Bois. Fabrique de papier.

Sainte-Pience. Carrières de granite, au hameau du Parc.

Saint-Pierre-du-Tronchet. Cuivrerie.

Saint-Senier-de-Beuvron. 1 papeterie, 7 ouvriers, produit 1500 rames.

Vains. 144 salines.

Val-Saint-Pair. 59 salines.

Villedieu. Poëlerie, chaudronnerie, fonderie, parcheminerie, dentelles, cuivrerie, objets d'art, montures de sabres, poignées d'épées, canons, batteries, cloches, sonnettes, statues, lutrins, croix, ostensoirs, encensoirs, boucles, agraffes, etc.

Le voyageur, en traversant Villedieu, s'imagine voir une grande manufacture, et lorsqu'il apprend que nous tirons de l'étranger la matière première, il lui est impossible de deviner les motifs qui ont pu rassembler tant d'hommes pour travailler le cuivre sur ce point de notre département. Mais quelle doit être sa surprise lorsque les minéralogistes lui montrent, non loin de Villedieu, les indices d'une mine qui suffirait peut-être aux besoins de ce vaste atelier (1)? Les ouvrages de Villedieu se répandent dans tout le royaume et donnent à cette petite ville une haute importance.

Mont-Saint-Michel. Pêche de saumons, de turbots, de solles, de plies communes. Grand

(1) En 1791, M. Guillot-Duhamel, inspecteur des mines, remit à l'administration départementale un Mémoire dans lequel il signalait une mine de cuivre près de Montabot, dans le canton de Percy. Cette mine n'est point éloignée de Villedieu, et nous ne faisons aucune tentatives pour nous affranchir du tribut que nous payons à l'étranger! Avertis depuis 40 ans, nous conservons notre héréditaire apathie.

commerce de coques, petit mollusque, dont il se fait une consommation considérable à Avranches et aux environs.

Pour la maison centrale, où travaillent de 6 à 700 ouvriers, voir l'Annuaire de 1829, p. 50.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Cherbourg. La raffinerie de soude indiquée, dans l'Annuaire de 1829, comme appartenant à MM. Grenier et compagnie, appartient aujourd'hui à MM. Noël-Agnès et Le Buhotel. MM. Grenier, frères, en sont les contre-maîtres. Une dixaine d'ouvriers y sont employés à fabriquer de l'iode et de l'hydriodate de potasse.

— Blanchisserie de M. Le Buhotel. « Cet établissement, nous a-t-on écrit de Cherbourg, consiste en une machine à vapeur de la force de 5 chevaux mettant en mouvement : 1°. une rape à fécules de pommes de terre, pouvant raper dans un jour 100 hectolitres de ces tubercules ; cette rape est construite d'après Burette ; 2°. une scierie circulaire pour faire du lambris ou des soliveaux ; 3°. un cilindre à repasser le linge, etc.

» Comme cette machine à vapeur interrompt quelquefois ses mouvemens, la vapeur de l'eau bouillante est alors portée par des tubes dans un appartement voisin où sont disposés différens cuviers qu'elle met en ébullition. Dans ces cuviers on blanchit le linge, la laine

en suint, etc. Dans les appartemens supérieurs sont établis des séchoirs pour la fécule de pommes de terre et pour le linge. Un bluttoir pour la fécule de pommes de terre y est aussi mis en mouvement par la machine à vapeur.

» Au lieu d'employer, pour la fabrication de ses lessives, les cendres de bois et de sarrasin, M. Le Buhotel emploie la potasse ou d'autres alcalis, procédé beaucoup plus économique. »

Fermanville. Cette commune et quelques autres des arrondissemens de Cherbourg et de Valognes, fournissent une pierre à bâtir qui réunit la beauté et la solidité. C'est avec les blocs énormes tirés de leurs carrières qu'on a construit les grands ouvrages de Cherbourg et le phare de Gatteville.

Pierreville et Surtainville. Dans ces deux communes du canton des Pieux, une mine de plomb sulfuré argentifère, concédée à une compagnie par une ordonnance royale du 11 avril 1826, sur une étendue superficielle de 4 kilomètres 7 hectares, est en exploitation depuis 4 ans. Une fosse est à Surtainville, une autre à Pierreville.

Tourlaville. L'établissement pour polir les glaces n'existe plus.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Annoville. Culture considérable de légumes exportés dans les villes voisines.

Bréhal et *Bricqueville-sur-Mer*. De 30 à 35 salines. Nous avons promis dans notre 1.er volume d'indiquer les causes qui ont fait diminuer le nombre des salines. Leur décadence date des premières années de la révolution, époque où l'on supprima les droits et les réglemens. L'impôt énorme dont on a grevé cette industrie a tout-à-fait appauvri les fabriquans et diminué leur nombre des trois quarts. Ceux qui restent versent aux douanes de 100 à 120000 francs par an. Après avoir payé 14 f. 25 c. par quintal, au moment de l'extraction du sel, ils n'ont que la modique somme de 1 f. à 1 f. 50 c. pour les frais de fabrication et le transport de ce quintal qu'ils vendent de 15 f. à 15 f. 50 c.

Cerisy-la-Salle. Commerce de fil et coutils.

Lengronne. Quelques-uns de ses habitans vont en Flandre comme sassiers.

Lessay. Commerce de plume d'oie.

Lingreville. Même note que pour Annoville.

Le Mesnil-Bonnant. Beaucoup d'habitans de cette commune en sortent pour aller exercer au dehors leur industrie, en qualité de chaudronniers, sassiers, etc.

Le Mesnil-Rogues. On y fait des toiles de crin qui se vendent à Gavray.

Le Plessis. Une mine précieuse de houille est dans cette commune. Son exploitation est antérieure à 1789 : elle occupa long-temps de 70 à 80 ouvriers, qui gagnaient, prix moyen, 1 f. 75 c. L'an II et l'an 1806 sont les époques où cette mine a le plus produit. Sa prospérité était due à la bonne administration des directeurs parmi lesquels se glissa

plus tard une mésintelligence qui finit par en faire cesser entièrement l'exploitation en juillet 1811. Elle a été reprise, il y a quelques années, par suite d'une concession faite par le gouvernement à M. le général Montmarie. Ce dernier a vendu la mine du Plessis à MM. Maurice Haber et compagnie, qui se proposent d'exploiter simultanément la mine de mercure de la Chapelle-en-Juger.

Montsurvent. Quelques habitans vont à Paris et dans la Flandre faire le commerce de colporteurs.

Regnéville. La position de Regnéville est très-avantageuse pour les relations avec Jersey et Guernesey. Toutefois son commerce va toujours en décroissant, par le défaut d'une route pratiquable au pont de la Roque. Si ce pont avait été rétabli et qu'une route facile eût conduit de là à Regnéville, le commerce de ce port aurait pris une grande extension, et sans doute il aurait balancé celui de Granville pour les opérations du petit cabotage. Le nombre des navires qui le fréquentent est d'environ 200, qui exportent à peu près 6000 tonneaux de pierres à chaux, et importent approximativement 200 tonneaux de bois de construction, 200 x. d'ardoises, 150 x. de sel et 200 de diverses marchandises.

Saint-Denis-le-Gast. 1 papeterie, 9 ouvriers à 1 f. 50 c., produit 1800 rames. Une seconde papeterie à Saint-Denis-le-Gast, et une autre à Montaigu-les-Bois ont cessé depuis quelque temps.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Barenton. Commerce de grains, toiles, bestiaux.

Beauficel. Granite vert-bleu. 8 papeteries, 72 ouvriers, produit 16636 rames.

Bellefontaine. 1 papeterie, 8 ouvriers, produit 1849 rames.

Bion. Usine de Bourberouge, où l'on fond des marmites, chaudrons, boulets, etc. Mine de fer.

Brouains. 14 fabriques de papier, 128 ouvriers, produit 29564 rames.

Cherencé-le-Rouxel. Exploitation de granite vert-bleu. 13 papeteries, 104 ouvriers, produit 24025 rames.

Coulouvray. Commerce de toiles et de pierres à bâtir (espèce de granite).

Gathemo. Carrières de granite de deux couleurs, l'un gris, l'autre vert-bleu et d'une qualité supérieure.

Ger. Une papeterie, 8 ouvriers, produit 1849 rames.

Lingeard. Carrières de granite en exploitation.

Le Fresne-Poret. Fabriques de fourchettes en fer, de ciseaux, couteaux, outils de taillanderie, etc., et quincaillerie de toute espèce.

Les Loges-Marchis. Exportation de châtaignes en Bretagne.

Mesniltôve. Tannerie. 4 papeteries, 32 ouvriers, produit 7396 rames.

Mortain. 2 papeteries, 16 ouvriers, produit 3698 rames.

Perriers. 3 papeteries, 24 ouvriers, produit 5537 rames. Granite vert-bleu.

St-Barthélemy. 2 papeteries, 16 ouvriers, produit 3698 rames.

St-Brice-de-Landelles. 1 papeterie, 8 ouvriers, produit 1849 rames.

St-Hilaire-du-Harcouet. Ce gros bourg, entrepôt de la Bretagne, du Maine et de la Normandie, est éminemment commerçant par sa position. Ses marchés, pendant plusieurs mois de l'été, sont de véritables foires, où se vendent beaucoup de bestiaux, de fils, de toiles, de grains, de cire, de miel, etc. Le canton de Saint-Hilaire-du-Harcouet renferme des tanneries, des mégisseries, des fabriques d'eaux-de-vie, de pelleteries, etc.

St-Laurent-de-Cuves, 2 papeteries, 16 ouvriers, produit 3698 rames.

St-Maur-des-Bois. 1 papeterie, 8 ouvriers, produit 1849 rames.

St-Martin-de-Chaulieu. Commerce de quincaillerie. De là et de quelques autres communes, telles que La Basoge, St-Sauveur-de-Chaulieu, Montjoie, etc., une partie des habitans se répandent dans la Manche et dans les départemens voisins, pour y exercer leur industrie en qualité de fondeurs, étameurs, etc.

St-Pois. Beaucoup des habitans vont dans les départemens voisins exercer les professions de fondeurs, chaudronniers, etc.

St-Symphorien. Fabrique d'eau-de-vie, au hameau du Tertre.

Sourdeval. Grosse coutellerie. Quincaillerie. 7 papeteries, 56 ouvriers, produit 12943 rames.

Vengeons. Petite quincaillerie. Cheveux. Lins, fils. Chaudronnerie. 1 papeterie, 8 ouvriers, produit 1849 rames.



ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Bérigny. 1 papeterie, 3 ouvriers à 1 f 25, produit 1300 rames.

Le Mesnil-Eury. Voir Remilly.

Le Mesnil-Vigot. Voir Remilly.

Marigny. 1 papeterie, 8 ouvriers de 1 f. à 1 f. 25 c., produit 2700 rames. On y fabrique du raisin, du carré, du trois *O*, du griffon, de la cloche et du pot.

Remilly. Remilly, Le Mesnil-Vigot, Le Mesnil-Eury font un très-grand commerce d'ouvrages en osier, tels que vans, hottes, paniers, etc. Plus de 200 ouvriers sont employés à cette industrie dont les produits se vendent dans les départemens de la Normandie et de la Bretagne. Quoique ce commerce ait beaucoup diminué depuis dix ans, il produit encore plus de 100000 f. de bénéfice.

Torigni. Filature de laine qui va prendre prochainement de l'extension. Fabrique d'étoffes légères, mais solides, en laine et fil.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Néhou. Fabrique de poterie de terre.

Réville. Même note qu'à Fermanville, arrondissement de Cherbourg.

Saussemesnil. Fabriques de poterie de terre.

Saint-Vaast-la-Hogue.—Principales importations par cabotage, en 1827. Ardoises 242119 kil. Avoine 10107 kil. Amidon 1385 kil. Bois d'Inde et de Campèche 3658 k. Brai 3781 k. Bouteilles de verre 18370 k. Céruse 1680 k. Chandelle 2774 k. Café 5247. Cuivre 1192 k. Couperose 2206 k. Cuir tanné 1114 k. Chanvre et lin 2020 k. Coton non filé 270007 k. Craie 1800 k. Epiceries 2517 k. Faïence 6255 k. Farine 4750 k. Fer et acier 43687 k. Fonte 24037 k. Froment 492413 k. Fer-blanc 963 k. Goudron 7234 k. Huile de rabette, etc., 7024 k. Huile d'olive 4876 k. Houille 43100 k. Limes 347 k. Liège 341 k. Morue 1110 k. Melasse et potasse 3941 k. Orge 188872 k. Poivre 1272 k. Poterie 3137 k. Riz 545 k. Réglisse 617 k. Sucre en pain, raffiné, 26971 k. Sucre brut 2346 k. Savon 10346 k. Suif 4597 k. Sel 339832 k. Toile et papier d'emballage 14929 k. Tabac fabriqué 12430 k. Verre à vitres 3748 k. Huitres 4692500 k. Eau-de-vie 25 fûts. Genièvre 14 fûts. Vin 113 fûts. Vinaigre 23 fûts. Bois de construction en planches 3568 stères; en pièces 837.

Principales exportations par cabotage, en 1827.
Avoine 7711 k. Bois à brûler 4997 stères. Cidre 316 fûts. Coton filé 258719 k. Cendres de sarrasin 31830 k. Déchet de coton 8419 k. Etain 11412 k. Farine 216811 k. Fonte 3195 k. Graine de chanvre 418 hectolitres. Graine de lin 59718 k. Jambons salés 4113 k. Marc d'huile 24115 k. Mortiers et canons en potin 29703 k. Pois verts 31685 k. Granite 520000 k. Papier gris 2635 k. Son 137975 k. Sucre brut 500 k. Sous et sous marqués 930 k. Soude 22000 k. Zinc 202099 k. Huitres 43317000 k.

Valognes. Cette ville, peu commerçante, a peu de branches d'industrie. Ses fabriques de draps ont disparu aussi bien que sa manufacture de porcelaine. On y fait des chapeaux solides pour les hommes de la campagne, et des dentelles estimées, qui ont obtenu des médailles aux expositions. Le nombre des ouvrières employées à la dentelle est d'environ 150, dont une cinquantaine à l'hospice et 100 au bureau de charité. —Valognes a maintenant 2 imprimeries.

LAINES.

Le ministre de l'intérieur, dans une circulaire en date du 6 juin 1828, avait demandé des renseignemens sur le prix des laines. A la suite de considérations diverses sur cette branche d'industrie agricole, M. le préfet

envoya un *État* indicatif du prix des laines dans la Manche de 1789 à 1828. De cet *État* il résulte qu'elles ont valu, en 1789, 4 f. 20 c. le kilogramme ; 1790, 4 f. 30 ; 1791, 4 f. 35 ; 1792, 4 f. 29 ; 1793, 4 f. 28 ; 1794, 4 f. 05 ; 1795, 4 f. 25 ; 1796, 4 f. 80 ; 1797, 4 f. 38 ; 1798, 4 f. 44 ; 1799, 4 f. 81 ; 1800, 5 f. 02 ; 1801, 5 f. 06 ; 1802, 5 f. 10, 1803, 5 f. 24 ; 1804, 5 f. 08 ; 1805, 5 f. 62 ; 1806, 6 f. 40 ; 1807, 6 f. 33 ; 1808, 6 f. 74 ; 1809, 6 f. 32 ; 1810, 6 f. 32 ; 1811, 6 f. 42 ; 1812, 5 f. 72 ; 1813, 5 f. 75 ; 1814, 5 f. 78 ; 1815, 5 f. 35 ; 1816, 5 f. 85 ; 1817, 5 f. 65 ; 1818, 5 f. 62 ; 1819, 5 f. 32 ; 1820, 5 f. 05 ; 1821, 5 f. 85 ; 1822, 4 f. 77 ; 1823, 4 f. 80 ; 1824, 4 f. 70 ; 1825, 5 f. ; 1826, 4 f. 65 ; 1827, 4 f. 72 ; 1828, 4 f. 50.

Le prix moyen a été de 5 f. 15 c. Il serait à désirer, pour l'agriculteur, que le kilogramme de laine ne descendît pas au-dessous de 6 f. 30 c.

FABRIQUES DE PAPIER.

On a fait, en décembre 1829, un Etat de la situation de ces fabriques dans notre département. En voici le résumé.

Les arrondissemens de Valognes et de Cherbourg n'ont point de papeteries. Celui d'Avranches en a 6, qui emploient 26 ouvriers, dont le prix moyen de la journée est 1 f. 50 c. pour les hommes, 1 f. 15 c. pour

les femmes : le produit est de 12800 rames. L'arrondissement de Coutances n'a qu'une papeterie dont les produits sont indiqués, page 129. L'arrondissement de Mortain a 60 papeteries qui occupent 504 ouvriers, les hommes à 1 f., les femmes à 80 c. : le produit est 11640 rames. L'arrondissement de Saint-Lo n'a que deux papeteries ; v. page 132. Total en décembre 1829, 69 fabriques, 550 ouvriers, produit 135040 rames.

Quoique les papeteries tombent dans notre département, elles sont plus nombreuses qu'en 1812. S'il faut en croire une Statistique faite cette année-là, il n'en existait alors que 51 dans lesquelles on comptait 408 ouvriers qui fabriquaient annuellement 91800 rames.

PATENTABLES.

On peut juger, en général, des genres d'industrie qui dominent dans un département, par le nombre des personnes qui les exercent. Cette raison nous fait offrir à nos lecteurs le dénombrement des patentables compris dans un récensement que nous a communiqué l'administration des contributions directes. Ce dénombrement sera convenablement précédé d'une instruction sur les patentes, qui fera connaître au moins les motifs de la division par catégories.

INSTRUCTION SUR LES PATENTES.

Par suite des dispositions des lois des 1.er brumaire an 7 (22 octobre 1798), 25 mars 1817, 15 mai 1818 et 17 juillet 1819, sur les patentes, tous les individus passibles de cette contribution ont été rangés dans cinq catégories.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Toutes les professions qui, en vertu de la loi du 1.er brumaire an 7, se trouvent rangées dans l'une des sept classes du tarif y annexé, et auxquelles les nouvelles dispositions des lois des finances n'ont apporté aucun changement, soit dans le classement, soit dans la taxe, entrent dans la première catégorie.

DEUXIÈME CATÉGORIE.

Tous les patentables mis hors classe, tant par la loi du 1.er brumaire an 7, que par celles des 25 mars 1817 et 15 mai 1818, composent la deuxième catégorie; le droit fixe de ces patentables est déterminé, ainsi qu'il suit, pour les uns, eu égard à la population, et pour les autres, sans égard à la population; savoir :

Professions hors classe, sans égard à la population.

Les banquiers, à.................. 500 f.
Les courtiers de navires et de marchandises, les entrepreneurs de roulage ou de voitures publiques par terre et par eau, à....... 200

Les marchands forains avec voitures, à........................ 80

Les colporteurs avec chevaux ou autres bêtes de somme, à...... 60

Les colporteurs avec balle, à........ 20

Les directeurs de spectacles et entrepreneurs d'amusemens publics doivent le prix d'une représentation complète, calculé d'après le nombre et le prix des places.

Professions hors classe, eu égard à la population.

Les négocians, les armateurs pour le long cours et pour le grand cabotage, les commissionnaires de marchandises en gros, sont taxés en droit fixe; savoir :

Dans les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, à................ 300 f.

Dans les villes de trente à cinquante mille âmes et dans les ports de mer qui, ayant un entrepôt réel, n'ont pas une population de cinquante mille âmes, à........... 200

Dans les autres communes, à..... 150

TROISIÈME CATÉGORIE.

Cette catégorie se compose des fabriquans qui occupent plus de cinq métiers; ils sont assujettis au droit fixe, d'après la classe dans laquelle ils sont rangés par la loi du 1.er brumaire an 7. Ce droit augmente par chaque métier excédant le nombre cinq; savoir :

Pour les métiers d'une largeur au-dessus d'un mètre............ 4 f.

Pour les métiers d'un mètre et au-dessous..................... 2

Le tout jusqu'au *maximum* de 300 f., qui ne peut être dépassé.

Le droit fixe des fabricans qui n'entretiennent pas plus de cinq métiers, soit chez eux, soit hors de leur domicile, continue à être établi en vertu des dispositions de la loi du 1.er brumaire an 7, qui les concernent.

QUATRIÈME CATÉGORIE.

La quatrième catégorie comprend les filateurs de laine, de coton et de soie, qui, quelle que soit la population du lieu de leur domicile, lorsqu'ils n'emploient pas plus de cinq cents broches, non compris celles des bellys et autres métiers préparatoires, sont taxés à un droit fixe de 15 francs, et paient en outre 3 francs par chaque cent broches excédant le nombre de cinq cents, jusqu'au *maximum* de 300 francs, qui ne peut être dépassé.

Il convient de ranger dans cette catégorie les fileurs de cocons qui, d'après l'article 21 de la loi du 17 juillet 1819, doivent payer un droit fixe de 3 francs par chaque chaudière, quelle que soit la population de leur domicile.

CINQUIÈME CATÉGORIE.

Sont rangés dans la dernière catégorie, les teinturiers travaillant pour les fabricans

et pour les marchands, qui teignent les étoffes et les matières premières servant à la fabrication des tissus ; les imprimeurs d'étoffes, les tanneurs, les manufacturiers de produits chimiques, les brasseurs, les entrepreneurs de fonderies, de forges, de verreries, d'aciéries, de blanchisseries et de tous autres établissemens industriels, tels qu'ils sont définis par l'article 32 de la loi du 1.er brumaire an 7, lesquels sont imposables au droit fixe, sans avoir égard à la population de leur commune, dans les proportions déterminées ci-après :

1.re	classe.	300	francs.
2e.	——	200	
3e.	——	150	
4.e	——	100	
5e.	——	50	
6e.	——	25	

Les patentables des 3e., 4e. et 5e. catégories sont classés, 1°. pour les cantons ruraux, par les sous-préfets, et pour les villes, par les maires, après avoir pris l'avis des répartiteurs et des contrôleurs des contributions directes, à moins que ces magistrats n'aient usé de la faculté que leur laisse la loi de nommer pour la vérification des déclarations des patentables des 3e. et 4e. catégories, des commissaires qui ne peuvent être plus de cinq ni moins de trois. Dans ce cas, ces commissaires font aussi le classement des patentables de la 5e. catégorie.

Lorsque, dans une maison de commerce, il y a plusieurs associés résidant dans la même

commune, le principal associé paie le droit fixe en entier; les autres ne paient qu'un demi-droit fixe chacun : néanmoins, dans les établissemens de fabrication à métier ou de filature, le droit fixe n'est payé qu'une seule fois, quel que soit le nombre des associés. Les droits proportionnels sont dus par chacun des associés pour les logemens qu'ils occupent, indépendamment des locaux affectés au commerce. Si l'un des associés réside dans une commune autre que celle du siége de l'établissement de commerce, il paie en entier le droit fixe et le droit proportionnel.

Les associés en commandite ne sont point soumis à la patente.

La réduction à moitié des droits fixe et proportionnel ne doit avoir lieu que pour les marchands en ambulance, en échoppe ou en étalage.

DÉNOMBREMENT,

Par profession, des patentables compris aux rôles généraux de 1827, dans le département de la Manche.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

1.re *classe*. Marchands de bois en chantier 6, de cidre en gros 4, de draps *id.* 1, d'eau-de-vie *id.* 1, de fer *id.* 5, de poissons frais et salés *id.* 3, de sel *id.* 1, de vin *id.* 27. Chiffonniers *id.* 2. Entrepreneurs de travaux publics 2. Entrepreneur associé 1. Epiciers en gros 3. Merciers *id.* 2. Total 58.

2.e *classe*. Marchands de draps en détail 26, de toile *id.* 9. Architecte 1. Bijoutiers 6. Entrepreneurs de bâtimens 16. Horlogers 60. Imprimeurs 10. Constructeurs de navires 5. Orfèvres 14. Pharmaciens 83. Traiteurs 3. Total 233.

3.e *classe*. Marchands de bestiaux 59, de cochons 8, de coton en détail 9, de dentelles *id.* 5, de drogueries *id.* 8, de fil *id.* 3, de farine en gros 1, de grains 4, d'huile 59, de lard 10, de laine en détail 9, de mercerie en détail 243, de miel 2, de papier 6, de suif 12, de vin en détail 84, de chevaux 5, de bestiaux 10, de fil sous échoppe 2, de lard *id.* 10, de suif *id.* 3. Amidonnier 1. Aubergistes 114. Billardiers 2. Bottiers 22. Bouchers 112. Propriétaires de bâtimens faisant le petit cabotage 51. Chaircutiers 30. Fabriquant de chapeaux de paille 1. Ciriers 18. Cordonniers 6. Corroyeurs 10. Graissiers 19. Herbagers 73. Huissiers 189. Huissiers-priseurs 4. Limonadiers 83. Pâtissiers 8. Peseur-juré 1. Tapissier 1. Bouchers sous échoppe 315. Limonadiers *id.* 41. Merciers *id.* 85. Cordonniers *id.* 5. Total 1708.

4.e *classe*. Marchands de bas 4, *id.* en ambulance 1, de bois en détail sans chantier ni magasin 71, de cheveux 32, de cuirs et peaux en détail 19, de fer *id.* 52, de levain 1, de meubles 5, de modes 16, de parapluies 5, de soude 1, de tan 1, de verre 1, d'estampes en boutique 4, *id.* sous échoppe 2. Armuriers 5. Teneurs de bains publics 4. Chapelliers 130. Loueurs de chevaux 10, de voitures suspendues 5. Chirurgiens 8. Cou-

telliers 29, *id.* en ambulance 2. Couvreurs avec compagnons 11. Dentistes 2. Ebéniste 1. Epiciers en détail 325. Apprêteurs d'étoffes 4. Mesureurs d'étoffes 4. Fabriquans de faulx 3. Faïenciers 45. Foulonniers 9. Fripiers 54. Gantiers 2. Libraires 13, *id.* sous échoppe 2. Machinistes 1, Médecins 85. Officiers de santé 18. Parfumeurs. 9. Poulieurs 2. Quincalliers en détail 87, sous échoppe 3. Selliers 18. Serruriers 77. Taillandiers 63, Vétérinaires 14. Total 1260.

5.[e] *classe.* Marchands d'ardoises 1, de beurre 10, de chaux 10, de corde 12, d'engrais 5, de filasse 59, de lattes 1, de résine 63, de tamis 18, de poudre de chasse 1. Constructeurs de barques 4. Blatiers 96. Boulangers 545. Bourreliers 143. Cabaretiers 751. Charpentiers ayant des compagnons 45. Charrons 28. Fabriquans de bas employant jusqu'à 5 métiers 12. Entrepreneurs de pavés 4, de vidanges 2. Facteur d'instrumens 1. Ferblantiers 30. Fourniers 37. Galonniers 2. Lingères 12. Mécaniciens 3. Mégissiers 134. Ménuisiers 222. Meuniers 1055. Miroitiers 2. Fabriquans de moules 1. Poêliers 5. Maîtres de pressoirs 2. Toiliers ayant moins de 5 métiers 53. Tourneurs de métaux 10. Tonneliers en boutique 2. Fabriquans de droguets ayant moins de 5 métiers 57. Total 3438.

6.[e] *classe.* Marchands de vieux chapeaux 4, de chiffons sous échoppe 3, d'eaux minérales 4, d'œufs en détail 25, d'étoffes grosses 1, de farine en détail 34, de gruau 2, de fourchettes 2, de fourrages 1, de fruits 5, de gibier 19, de glaces 4, de graines

19, de vieux habits en ambulance 2, de pelles 1, de savonnettes 1, de soufflets 1, de volailles 26. Argenteurs 2. Arpenteurs 50. Fabriquans de bas sans ouvriers 8. Boisseliers 143. Brocanteurs sans boutique 81. Buandiers 7. Carreleurs 2. Carrieurs 17. Charpentiers sans ouvriers 170. Chaudronniers 251. Revendeurs de chaux 8. Ciseleurs 5. Cordiers 46. Couvreurs sans ouvriers 35. Décorateurs 2. Dégraisseurs 28. Doreurs 5. Fleuristes 6. Fondeurs 146. Gargotiers 5. Hongreur 1. Logeurs 5. Maçons sans ouvriers 151. Maquignons 3. Marbrier 1. Maréchaux 725. Metteurs en œuvre 2. Panetiers 17. Parcheminiers 38. Fabriquans de peignes 1, de pierres 3, de sabots 82. Plafonneurs 3. Potiers d'étain 4, de terre 85. Regrattiers 39. Revendeurs 428. Rubanniers 6. Saliniers 106. Teinturiers 87. Tonneliers 10. Voilier 1. Vanniers 3. Total 2972.

7.e *classe.* Marchands d'allumettes 1, de cidre en détail 790, d'eau-de-vie *id.* 172, de poissons frais et salés *id.* 44, de sel *id.* 98, de pain en boutique 28, de pelles 2, de sabots 184. Balanciers 17. Bimblotiers 9. Ceinturonnier 1. Charbonniers en détail 24. Cloutiers 67. Cordonniers à façon 440. Couturières 2. Culottiers 1, Emouleurs 74. Epingliers 60. Ferrailleurs 35. Formier 1. Horlogers en bois 31. Lanterniers 3. Matelassier 1. Passementiers 14. Peintres en bâtimens 11. Perruquiers 89. Relieurs 6. Rotier 1. Scieurs de long 3. Tailleurs d'habits 82, de pierres 16. Talonnier 1, Tisserands 334. Tourneurs en bois 69. Vitriers 77. Voituriers pour

le transport des marchandises 82. Poulieur 1. Total 2871.

Total des 7 classes 12540.

DEUXIÈME CATÉGORIE.

Armateurs pour le long cours et le grand cabotage 23. Colporteurs avec balle 11, *id.* avec bêtes de somme 3. Commissionnaires de marchandises en gros 9. Courtiers de navires et marchandises 7. Entrepreneurs de roulage et de voitures publiques 3. Marchands forains avec voiture 3. Négocians 28. Total 87.

TROISIÈME CATÉGORIE.

Fabriquant qui occupe plus de cinq métiers 1.

QUATRIÈME CATÉGORIE.

Filateurs de coton 3., *idem* de laine 2. Total 5.

CINQUIÈME CATÉGORIE.

Brasseurs 2. Entrepreneurs de blanchisseries 4, *id.* de forge 1. Fabriquans d'eau-de-vie 18, de noir 1, de papier 68, d'huile 51. Imprimeur d'étoffes 1. Tanneurs 32. Teinturiers travaillant pour les fabriquans 18. Cordiers 2. Fondeurs 7. Total 205.

Total pour les cinq catégories. 12838

Le dénombrement qui précède est, comme on l'a vu, de 1827. Nous avons sous les yeux un tableau qui présente le nombre des médecins, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et herboristes, au 2 juin 1830. Ce tableau, dressé commune par commune, est trop étendu pour être publié dans l'Annuaire. En voici le résumé :

L'arrondissement d'Avranches a 41 docteurs en médecine et en chirurgie, 14 officiers de santé, 35 pharmaciens, 18 sages-femmes. Celui de Cherbourg a 15 docteurs, 6 officiers de santé, 15 pharmaciens, 6 sages-femmes. Celui de Coutances a 29 docteurs, 20 officiers de santé, 23 pharmaciens, 16 sages-femmes. Celui de Mortain a 14 docteurs, 12 officiers de santé, 12 pharmaciens, 3 sages-femmes, 3 herboristes. Celui de St-Lo a 31 docteurs, 5 officiers de santé, 29 pharmaciens, 25 sages-femmes. Celui de Valognes a 26 docteurs, 10 officiers de santé, 13 pharmaciens, 26 sages-femmes. Ce qui donne pour le département un total de 156 docteurs, 67 officiers de santé, 127 pharmaciens, 94 sages-femmes et 3 herboristes.

BREVETS D'INVENTION.

« Louis Baudry, domicilié à Villedieu, brevet de 15 ans, délivré le 7 février 1829, pour une machine à emboutir les ustensiles

de cuisine au moyen de la pression donnée par la presse hydraulique ou la presse à vis.

« PIERRE CONQUÉRANT, domicilié à Coutances, brevet de 15 ans, délivré le 30 mai 1829, pour une série de robinets de sûreté applicables aux liquides et au gaz, et nouvelle jauge propre à mesurer la contenance des futailles. »

Le ministre de l'intérieur, par décision du 23 juillet 1830, a délivré certificat à M. Conquérant, de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition à sa nouvelle jauge.



FOIRES ET MARCHÉS.

Voir l'Annuaire de 1829, page 59 et suivantes.



DOCUMENS ADMINISTRATIFS.

FINANCES.

CONFORMÉMENT à une ordonnance contre-signée par le c.[te] de Chabrol, le 23 décembre 1829, il est sorti, en 1830, de l'imprimerie royale un volume in-4.° intitulé *Compte général de l'administration des finances, rendu, pour l'année* 1829, *par le ministre secrétaire d'état des finances.* Ce volume expose les opérations relatives à la recette et à l'emploi des deniers publics, effectuées pendant le cours de 1829, et présente la situation générale de l'état et celle de toutes les branches de l'administration des revenus, des dépenses et de la trésorerie, à l'époque du 1.[er] janvier 1830. Il comprend les résultats des budgets des deux exercices ouverts à cette époque, et fait connaître l'exécution des lois de finances dans tous les degrés des différens services. Nous allons extraire du travail fait sur tous les départemens, ce qui est relatif au nôtre et pour les recettes et pour les paiemens.

RECETTES ET PAIEMENS

EFFECTUÉS SUR LES CONTRIBUTIONS ET LES DÉPENSES PUBLIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE, PENDANT L'ANNÉE 1829.

RECOUVREMENS SUR LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes........	6282078f.
Enregistrement, timbre et domaines....................	2500867
Douanes et sels..............	1695742
Boissons, tabacs et poudres....	2794080
Postes.......................	254153
Coupes de bois...............	36458
Bénéfice de la loterie royale....	30657
Produits divers..............	68835
TOTAL................	13662872

PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENS PAR PRODUIT, DURANT L'ANNÉE 1829.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Montant des rôles des contributions : foncière 5178906 ; personnelle et mobilière 694012 ; portes et fenêtres 187580 ; patentes 183838 ;

Frais de 1.er avertissement 10898. Total des rôles 6255237.

Recouvremens effectués pendant l'année 1829; 5590109. Reste à recouvrer, au 1.er janvier 1830, 665128.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Recouvremens effectués au 1.er janvier 1830. Enregistrement, y compris le décime pour franc, 1970774.

Droits divers. Greffes, y compris le décime pour franc, 57454. Hypothèques, y compris le décime pour fr., 26546. Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, y compris le décime pour franc, 19612. Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe 2183. Passe-ports et permis de port d'armes de chasse 11566. Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation 3290. Recouvremens de frais de justice 8782. Recouvremens de frais de poursuites et d'instances 66.

Timbre. Timbre sujet au décime pour fr., le décime compris, 916. Timbre non sujet au décime pour franc 360616.

Revenus et prix de ventes de domaines. Pêches (baux et licences) 2613. Revenus de domaines 15131. Dommages-intérêts adjugés à l'état 188. Rentes (arrérages et transferts) 2678. Prix de vente de mobilier et créances exigibles 140. Epaves, deshérences et biens vacans 194. Recettes de diverses origines 163. Domaines et bois engagés ou échangés 17946. Total des recettes 2500867.

DOUANES ET SELS.

Total général des recettes en 1829. Bureau d'Avranches 316569 ; de Granville 784136 ; de Cherbourg 595036.

BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES.

Boissons. Droits sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs 1413583. Droit de fabrication sur les bières 2425.

Droits divers. Licences de toute espèce 49029. Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises 24298. Cartes 8. Garantie des matières d'or et d'argent 933. Navigation, bacs, etc., non soumissionnés 3085. Dixième du produit des octrois 31918. Timbres de toute espèce 39567. Prélèvemens sur les communes pour frais de casernement 21985. Amendes (portion du trésor) 1495. Recettes extraordinaires (intérêts de débets en retard de versemens) 7. Recouvremens sur les avances faites pour divers services 1116.

Tabacs. 1157286.

Poudres. 42968.

POSTES.

Produit de la taxe des lettres 240953. oit de 5 pour o/o sur les articles d'argent 854. Recettes extraordinaires 446.

COUPES DE BOIS.

Adjudication de l'année 1828. Recettes sur le prix principal, payables en traites, anté-

rieurement au 1.er janvier 1829, 34168. Recettes sur les produits accessoires réalisés en numéraires, antérieurement au 1.er janvier 1829, 3416; pendant l'année 1829, 6011.

Adjudications de l'année 1829. Recettes sur le principal, payables en traites, 30446.

LOTERIE ROYALE.

Produit des mises. Roue de Paris 56711. Roue de Lille 28761. Total 85473.

Lots payés à déduire. Roue de Paris 39174. Roue de Lille 15641. Total 54816.

PRODUITS DIVERS.

Produits des mines 590. Droit de vérification des poids et mesures 16910. Recettes sur débets 345. Divers revenus publics 1140. Produits divers provenant des ministères (Ordonnance du 14 septembre 1822) 22377. Recettes à divers titres 1345. Produit des amendes et confiscations sur l'enregistrement et le timbre 6965; sur les douanes et sels 5424; sur les contributions indirectes 6465. Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales 4098.

PAIEMENS SUR LES DÉPENSES PUBLIQUES.

Liste civile, dotations et dette inscrite..................	1335018f.
Justice et affaires étrangères...	175986

Affaires ecclésiastiques et instruction publique...........	702613 f.
Intérieur, commerce et manufactures......................	1409053
Guerre....................	1548149
Marine....................	2411836
Finances..................	169302
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts. — Remboursemens et restitutions sur les contributions et revenus publics....................	2179161
TOTAL.............	9931121

Le total des recouvremens sur les contributions et revenus publics a été, pendant l'année 1829, pour tous les départemens, de 975681199 f.; et le total des paiemens sur les dépenses publiques, de 1021746938 f.

L'excédant des recettes a été, dans la Manche, de 3731751 francs. L'excédant des paiemens a été, pour tous les départemens, de 46065730 f.

AUTRES DOCUMENS.

Quelque satisfaisant que soit l'extrait qu'on vient de lire, il était convenable d'y ajouter d'autres renseignemens puisés dans diverses administrations.

IMPOSITIONS DIRECTES.

Les impôts ont toujours grevé le département : c'est un fait reconnu même dans les comités de finances des assemblées nationales. La Constituante, en prenant les anciennes impositions pour base de la répartition de la contribution foncière entre les départemens, perpétua nécessairement les inégalités qui existaient sous l'ancien régime. Il résulta du premier travail que de deux départemens égaux en territoire, en population, en ressources intérieures, celui qui avait fait partie d'une des provinces connues sous le nom de *pays d'états*, paya un tiers et peut-être une moitié moins de contribution foncière que le département qui était autrefois *pays d'élection*. Quand on se rappèle tous les élémens que nous fournîmes à cette répartition vicieuse : taille, accessoire de la taille, vingtième, capitation, impôt territorial, impôt pour les bâtimens de justice, impôt représentatif de la corvée, etc., etc., on n'est pas étonné que la contribution foncière de la Manche ait été vraiment excessive. Des dégrèvemens ont eu lieu à plusieurs époques; mais ils ne sont pas suffisans pour nous faire oublier l'injustice des premières opérations.

L'impôt direct s'élevait, en l'année 1791, à 6145100 f.

Voici un état comparatif de ce même impôt à des époques postérieures.

Le montant total des quatre contributions

directes était, en 1809, de 6145818; en 1812, de 6287989; en 1815, de 7131935; en 1820, de 7321770; en 1825, de 6635184; en 1830, de 6341377.

Le principal de la contribution foncière était, en 1809, de 3720000; en 1812, de 3720000; en 1815, de 3720000; en 1820, de 3724342 (1); en 1825, de 3350398 (2); en 1830, de 3350419 (3).

PERTES

OCCASIONNÉES PAR DES ACCIDENS.

Avant de passer aux tableaux suivans, l'espace nous permet de placer quelques lignes sur les pertes occasionnées dans la Manche par divers accidens.

D'après un état des pertes éprouvées par le département en 1828, elles se sont élevées à 560511 f. 82 c. En 1829, elles ont été de 567910 f. 37 c. dont 80345 f. de pertes occasionnées par des incendies; 105583 f. par la grêle; 54 f. 37 c. par des inondations; 369889 f. par des épizooties; 12039 f. par des accidens divers. Les secours accordés n'ont été que de 9551 f.

---

(1) Le contingent a été augmenté en raison des biens sortis du domaine de l'état et devenus imposables conformément aux lois de finances.

(2) Le principal a été, par la loi du 31 juillet 1821, réduit à 3348737. L'augmentation qu'il a subie depuis, vient de la contribution assignée aux biens devenus imposables.

(3) Même observation.

TABLEAU *présentant le principal et le détail des centimes additionnels imposés aux rôles des 4 contributions directes de 1830.*

DÉTAILS.	Contribut.on foncière.	Contrib.on des portes et fenêtres.	Contrib.on personnelle et mobilière.	Contrib.on des patentes.	TOTAL.
Principal.	3350419 »	155739 «	457570 »	167862 01	4131590 01
10 c. sans affectation spéciale.	335041 90	15573 90	45757 »	» »	396372 80
19 c. pour dépenses fixes, variables et fonds commun des déps.	636579 61	» »	86938 30	» »	723517 91
5 c. pour utilité départementale.	167520 95	» »	22878 50	» »	190399 45
5 c. pour les opérat.s cadastrales.	167520 95	» »	» »	» »	167520 95 (1)
2 c. pour non-valeurs.	67008 38	» »	9151 40	» »	76159 78
5 c. pour dégrèvemens et non-valeurs.	» »	7786 95	» »	8392 66	16179 61
Traitemens et taxations des receveurs des finances.	34827,65	1322 07	4637 82	727 78	41515 32
5 c. pour dépenses communales ordinaires.	167520 95	« «	22 78 50	« »	190399 45

Frais d'experts.	216 «	« «	« «	« «	216 « (2)
Réimpositions.	3953 13	« «	4074 12	« «	8027 25
Remises des percepteurs.	175941 86	6299 24	20867 93	6196 67	209305 70
Frais d'avertissemens.	« «	« «	« «	« «	10822 05 (3)
Impositions communales extraordinaires.	158208 60	934 25	19567 48	640 44	179350 77 (4)
Total.	5264758 98	187655 41	694321 05	183819 56	6341377 05

(1) Cette somme votée pour hâter l'achèvement du cadastre, sera réduite à la somme nécessaire pour les frais de conservation.

(2) Ces frais ont été mis à la charge des communes par suite des réclamations reconnues fondées lors des expertises.

(3) Cette somme est destinée à couvrir les frais d'impression, d'expédition et de distribution des premiers avertissemens distribués aux contribuables.

(4) Cette somme est votée par les communes, pour réparations de chemins, églises, presbytères, traitemens des vicaires, etc.

TABLEAU présentant, par arrondissement, le montant des contributions directes, imposées aux rôles généraux de 1830.

ARRONDISSEMENS.	Contrib.on foncière.		Contrib.on des portes et fenêtres.		Contrib.on personnelle et mobilière.		Contrib.on des patentes.		Frais d'avertissemens.		TOTAL.	
Avranches	776640	80	26983	18	122231	22	35945	77	2037	65	963838	62
Cherbourg.	577240	20	23958	67	86587	67	38118	69	1179	75	727084	98
Coutances	1158565	77	42088	27	170232	36	33850	97	2613	60	1407359	97
Mortain	462854	59	15172	86	67817	81	16139	92	1253	40	563238	58
Saint-Lo.	1149966	58	40553	92	132696	60	34419	04	1932	65	1359568	79
Valognes.	1139491	04	38898	51	114755	39	25345	17	1805	«	1320295	11
Totaux.	5264758	98	187655	41	694321	05	183819	56	10822	05	6341377	05

Le revenu territorial de la France, constaté par la loi du 31 juillet 1821, est de 1580597000 francs. La Manche entre dans cette somme pour 31813000 francs, ou environ 1/50.

Dans ce département, environ 1/8 des propriétaires passent annuellement en mutation ; les faits constatés à ce sujet démontrent que le nombre des propriétaires augmente chaque année dans la proportion de 1/322 ; c'est-à-dire que, là où il y avait 322 propriétaires, il s'en trouve un de plus au bout d'un an. Avantageux ou funeste, tel est l'effet de la loi civile.

Le tableau suivant présente un rapprochement assez curieux entre les cotes foncières de 1815 et celles de 1826.

Nota. Dans l'intervalle de 11 années, le nombre des propriétaires s'est accru de 13639 ou de 1/13 environ. Cette augmentation n'est pas l'effet seul de la loi sur les successions ; la moitié, au moins, est due au cadastre qui a été exécuté dans 29 cantons pendant ces 11 années, et qui a fait découvrir beaucoup de contribuables omis aux rôles antérieurs de la contribution foncière.

Le nombre des cotes de toutes les catégories a diminué et celui des cotes de 20 francs et au-dessous s'est augmenté considérablement. Cette différence n'est pas l'effet exclusif de la division des propriétés ; la diminution de 711334 francs ou de 1/8 environ de la contribution exerce une grande influence sur ce résultat.

TABLEAU comparatif du nombre des cotes comprises aux rôles de la contribution foncière des années 1815 *et* 1826.

ANNÉES.	Nombre total des articl.s compris dans les rôles.	Montant des rôles en principal, centimes additionnels et impositions extraordinaires.	NOMBRE DES COTES DE						
			20 f. et au-dessous.	21 à 30 francs.	31 à 50 francs.	51 à 100 francs.	101 à 500 francs.	501 à 1000 francs.	1001 f. et au-dessus.
1815.	172147	6041867 «	113240	17118	16696	13786	10240	737	330
1826.	185786	5330533 «	132073	16531	15280	12385	8710	586	221

DOUANES.

DIRECTION DE CHERBOURG.

On trouve quelques notions sur cette direction dans l'Annuaire de 1829, p. 126.

Les bureaux tant principaux que subordonnés sont ouverts du 1.er avril au 30 septembre, depuis 7 heures du matin jusqu'à midi, et depuis 2 heures après midi jusqu'à 7 heures; du 1.er octobre au 31 mars, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, et depuis 2 heures jusqu'à 6 heures du soir.

Les marchandises taxées à plus de 20 f. par 100 kilo., non compris le décime additionnel ni la surtaxe de navigation, ne peuvent être importées que par les ports de Granville et de Cherbourg. Il en est de même de celles qui ont plusieurs droits gradués en raison de leurs espèces ou qualités. On peut néanmoins importer par les bureaux subordonnés; savoir : 25 kilo. de fil ou toile de lin, de chanvre ou d'étoupe, *écru ;* jusqu'à la concurrence de 5 kilo. de fil d'autres espèces, de *toute sorte* de rubans ou d'ouvrages de passementerie; 50 kilo. de fer, d'outils de pur fer ou de fer rechargé d'acier. (Les instrumens aratoires, les limes, rapes et les scies font partie de ce que la loi entend par outil).

On a vu, page 149., dans l'extrait du *Compte* sorti de l'imprimerie royale, les produits des douanes en 1829. Voici le total des recettes dans chacun des bureaux des principalités d'Avranches, Granville et Cherbourg. Si l'on

trouve une différence entre le total des produits de tous ces bureaux et le total présenté dans le *Compte* du ministre, nous ferons observer que, surpris nous-mêmes de cette différence, nous avons cru en découvrir la raison dans l'omission de ce qu'ont rapporté les confiscations, amendes et transactions. Il est difficile d'expliquer pourquoi M. de Chabrol n'a point fait figurer parmi les recettes ce produit de quelques mille francs, puisqu'il est entré dans les coffres de l'état.

RECETTES DE 1829.

Principalité d'Avranches. Bureau de Pontorson 131 f. 10 c.; de Courtils 73048 f. 25 c.; de Pontaubault 8697 f. 14 c.; de Bouillet 25581 f.; d'Avranches 675 f. 10 c.; de Ponts-sous-Avranches 34 f. 60 c.; de Gisors 14169 f. 86 c.; de Saint-Léonard 159425 f. 30 c.; de Genets 35063 f. 85. c. Total 316826 f. 20 c.

Principalité de Granville. Bureau de Granville 609493 f. 48 c.; de Bricqueville 58190 f. 02 c.; de Regnéville 48587 f. 76. c.; de Coutances 261 f. 80 c.; de Lessay 29 f. 55 c.; de Périers 159 f. 50 c.; de Saint-Germain 23696 f. 06 c.; de Portbail, 43807 f. 19 c.; de Carteret 4315 f. 19 c. Total 788540 f. 55 c.

Principalité de Cherbourg. Bureau de Dielette 1108 f. 56 c.; d'Omonville 1119 f. 43 c.; de Cherbourg 523835 f. 78 c.; de Barfleur 1910 f. 47 c.; de St.-Vaast 25675 f. 92 c.; de Carentan 43686 f. 41 c. Total 597336 f. 57 c.

Total général 1702703 f. 32 c., produit par les droits suivans : droits de douanes à

l'importation 150106 f. 31 c.; *id.* à l'exportation 43310 f. 59 c. : droits de navigation; francisations et transferts de navires 389 f. 95 c. ; droit et demi-droit de tonnage 100393 f. 99 c. ; droit de congés et de passe-ports perçu à la sortie des navires 3037 f. 13 c. ; droits d'expédition pour entrée et sortie des navires et d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des bâtimens 7954 f. 20 c. ; droits et produits accessoires 7035 f. 57 c. ; droit de consommation des sels 1383515 f. 08 c. ; total des droits et produits 1695742 f. 82 c. ; produit des confiscations, amendes et transactions 6960 f, 50 c. Total général des recettes 1702703 f. 32 c.

RECETTES DE 1830.

Pendant les 6 premiers mois de 1830, les recettes ont été de 184279 f. 92 c. dans la principalité d'Avranches ; de 348097 f. 73 c. dans celle de Granville ; de 415356 f. 67 c. dans celle de Cherbourg. Total 947734 f. 32 c.

POSTES.

Il existe dans le département de la Manche 21 bureaux de cette administration et 16 distributions. Conformément à la dernière loi sur les postes, 86 facteurs ruraux, depuis le 1.er avril 1830, parcourent nos communes, et *doivent porter eux-mêmes*, tous les deux jours, dans les chaumières les plus ignorées aussi bien que dans les châteaux les plus connus, toutes les lettres et dépêches qui leur sont confiées. Des plaintes se sont élevées dans la

plupart des départemens sur la négligence des agens de l'administration à faire exécuter la loi nouvelle. Dans le nôtre, grâce au zèle du directeur comptable, M. Darlu, le service s'est organisé vite et régulièrement. Voici le nombre des facteurs ruraux attachés à chaque bureau et à chaque distribution.

Noms des bureaux. Avranches 6, Barfleur 1, Bréhal 2, Carentan 2, Cherbourg 4, Coutances 6, Gavray, 2, Granville 3, Montebourg 2, Mortain 3, Périers 2, Pontorson 2, St.-Hilaire 3, St.-James 2, St.-Lo 4, Ste.-Mère-Eglise 2, St.-Vaast 1, Sourdeval 3, Torigni 4, Valognes 2, Villedieu 3.

Noms des distributions. Le Vaast 1, Prétot 1, Beaumont 1, Les Pieux 2, St.-Pierre-Eglise 2, Cerisy-la-Salle 1, La Haye-Pesnel 2, Le Teilleul 2, La Haye-du-Puits 2, La Fosse 2, La Perrine 2, Blosville 1, Brecey 2, Bricquebec 3, St.-Sauveur 2, Villebaudon 1.

A l'époque où les sommes votées par les départemens pour les piétons ne serviront plus de subvention au traitement des facteurs ruraux, on ne peut douter que l'accroissement des relations, causé par l'innovation d'avril 1830, ne rapporte suffisamment à l'état pour couvrir les dépenses du nouveau service. Il est certain que la création des facteurs a très-sensiblement augmenté dans la Manche le nombre des lettres et journaux en circulation.

TRAVAUX PUBLICS.

CANAUX.

Le *Bulletin des sciences géographiques*, etc., de la collection Férussac, contient dans son n°. de janvier 1830, un *Tableau statistique de la navigation intérieure de la France*, rédigé par M. Grangez, d'après toutes les publications et rapports publiés récemment sur la canalisation du royaume. Le travail de M. Grangez ne mentionnant pas seulement les canaux exécutés ou commencés, mais tous ceux qui ont été projetés ou étudiés, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs le passage relatif à nos rivières.

» *Canal de Caen à Cherbourg* (1). — Le canal établirait la jonction de l'Orne à la Vire, et de la Vire à la Douve.

» On quitterait l'Orne au-dessus de Caen près de Pont-d'Ouilly, pour suivre la vallée du Noireau jusqu'à Condé, et ensuite la Drouance. A l'est de Lacy, on se dirigerait par un souterrain de 4000 mètres sur la vallée de la

(1) Une ligne directe de communication entre Paris et Cherbourg se trouverait ainsi établie par différens canaux dont nous venons de parler. Elle se composerait, 1o. d'un canal de la Bièvre ou de l'Yvette ; 2o. du canal de l'Eure à l'Iton par l'Avres; 3o. d'une partie du canal d'Evreux; 4o. de la seconde partie du canal d'Orne et Mayenne ; 5o. du canal de Caen à Cherbourg.

Note de M. Grangez.

Souleuvre, affl. de la Vire, et l'on prolongerait le canal jusqu'au dessus du pont du petit Vey. Cette branche aurait 120000 mètres de long, et une pente totale de 144 mètres.

» La seconde branche s'appuyant sur les côteaux qui bordent la rivière, passerait sous Beuzeville et près de Rivages, puis ensuite sous les murs de Carentan. De là, à travers les marais, il irait gagner la Douve qu'il remonterait jusqu'à St.-Brix, au nord duquel, par un souterrain de 2500 mètres, il descendrait dans le vallon du ruisseau de la forêt de Cherbourg, pour arriver dans le port de cette ville. Cette seconde branche aurait depuis le pont du petit Vey 76000 mètres de longueur, avec une pente de 130 mètres.

» La dépense a été évaluée à 14516363 fr. 50 cent. »

» *Canal de la Vire à la Rance.* — Ce Canal opérerait la communication de la Vire à la Rance par la Sée et la Sélune, suivant une pensée de Vauban.

» On partirait du canal précédent à l'embouchure de la Souleuvre que l'on remonterait jusques près de Vire, puis ensuite le vallon du Champ du Boult, d'où, par une simple coupure, on gagnerait celui de Gathemo pour arriver au-dessous de Brouains à la Sée, que l'on suivrait jusqu'à Avranches. La distance serait de 68000 m. et la pente de 188 m.

« Le canal se développant ensuite le long de la côte passerait sur les territoires de Ceaux, Courtils, Huysnes, Beauvoir, St-Georges et St-Marcan, près de Dol, et par Lillemer et Châteauneuf, d'où, par un souterrain,

de 1500 m., on irait gagner la Rance près de Sulzac. La longueur de cette branche, à laquelle il suffirait de donner une légère pente de l'est à l'ouest, serait de 54000 m. La dépense approximative est de 10243000 fr.

« *Canal de la Mayenne à la Sélune.* — On partirait du bief de partage du canal d'Ernée, on suivrait la rivière de ce nom jusqu'au-dessus de Carelle, puis le vallon de la Douardière, d'où l'on passerait par un souterrain de 2000 m. dans celui de la Futaye, on suivrait le Déron, et enfin la Sélune jusqu'à la rencontre du canal de la Vire à la Rance.

» La longueur totale serait de 100000 m. avec une pente présumée de 237 m. La dépense pourrait être de 9491000 fr.

» *Canal de Coutances.* — Ce Canal destiné à joindre la Sienne à la Vire, prendrait son origine à 1500 m. au-dessus de Saint-Lo sur le canal de Caen à Cherbourg, remonterait le ruisseau de Canisy, d'où, au moyen d'un souterrain de 2500 m., il arriverait à la Soule qu'il descendrait jusqu'à son embouchure, dans la Sienne à Coutances. La longueur de ce canal serait de 32500 m. avec une pente de 102 m. La dépense serait d'environ 4364000 fr. » (1)

(1) Une remarque sur l'extrait de M. Grangez. Deux des canaux qu'il mentionne ont été sérieusement étudiés par nos ingénieurs. Ces juges compétens ont reconnu que les frais énormes que ces canaux exigeraient ne sont point en proportion avec leur utilité : l'argent nécessaire à leur dépense ne rapporterait pas 2 peur o/o. Tant que des intérêts plus puissans ne commanderont pas des sacrifices à l'état, nous ne devons guère espérer de voir exécuter dans la Manche les canaux qui figurent dans

CANALISATION DE LA VIRE.

La navigation de la Vire est vivement et depuis long-temps réclamée dans l'intérêt du pays. Il y a plus d'un siècle que les premières études en ont été faites, et elles ont souvent été reprises. Ce projet a donc reçu la sanction du temps et de l'opinion; mais c'est aux intérêts locaux, nécessairement plus éclairés sur leurs besoins, qu'appartient surtout l'initiative des projets de canalisation, ainsi que l'a fait remarquer M. le directeur général dans son Rapport au Roi sur la navigation intérieure, en 1820.

Une des principales causes qui, jusqu'à ce jour, avaient retardé l'exécution du travail important qui nous occupe, était l'absence de plans et devis réguliers faisant connaître exactement le montant de la dépense; mais enfin toutes les études sont terminées; le projet bien complet et sur la rédaction duquel M. le directeur a témoigné sa satisfaction à MM. les ingénieurs, a reçu son approbation définitive, et, dès le printemps prochain, rien n'empêchera de commencer les travaux et de les exécuter en deux campagnes, du moment que les fonds nécessaires sont assurés.

On a cherché avec soin à introduire toute

---

le vaste plan de canalisation générale. Regardons-les provisoirement comme possibles; des circonstances particulières pourront seules les rendre probables.

Note de l'éditeur.

l'économie possible dans les dépenses, sans cependant compromettre en rien ni la facilité de la navigation, ni la solidité des ouvrages. On se servira de l'ancien lit de la Vire, en se bornant à faire un petit nombre de redressemens et d'approfondissemens, depuis St.-Lo jusqu'au marais de St.-Fromond, d'où partira un canal de jonction de la Vire à la Taute ; on suivra ensuite le cours naturel de cette dernière rivière, sur laquelle il existe déjà une navigation.

Avec une hauteur d' 1 mètre 40 centim., le canal donnera passage à des bateaux pouvant porter 50 tonneaux de 1000 kilo.

Quatre écluses rachèteront la pente de St.-Lo à la mer. La première servira à passer le barrage des moulins de Vire, à St.-Lo ; la deuxième sera construite au Maupas, un peu au-dessous du château d'Agneaux ; la troisième aux claies de Vire, et la quatrième au milieu du canal de jonction de la Vire à la Taute, vers l'entrée des marais de Graignes et de Montmartin. Un pont sera construit, sur la Vire, à St.-Fromond ; et, en laissant subsister le péage du bac actuel, on augmentera les produits du canal, sans imposer de nouvelles charges aux propriétés voisines.

On construira, sur le canal de jonction, quatre ponts d'exploitation pour la commodité des riverains.

On a ménagé des ports de débarquement sur divers points principaux qui présentent un accès facile aux voitures.

Si, au lieu de suivre la partie inférieure du

cours de la Vire, on a préféré ouvrir un canal de jonction de cette rivière à la Taute et faire déboucher la navigation à Carentan, on y a été décidé par d'importans motifs. Les diverses rivières navigables du Cotentin doivent déboucher un jour sous les murs de Carentan. Le canal en question les mettra toutes en communication avec la Vire. Il ajoutera ainsi un nouvel intérêt à l'achèvement des grands travaux commencés, et il se rattache essentiellement au projet de desséchement des marais. Son exécution est le garant certain de la reprise de ces travaux que réclame vivement l'agriculture et plus encore la salubrité publique. La position de Carentan peut devenir un jour très-importante : elle a cet avantage sur les autres ports du département, de pouvoir toujours, même en temps de guerre maritime, communiquer librement avec le Havre et Paris. Peut-être, au premier coup d'œil, s'imaginera-t-on que la longueur du trajet de la navigation se trouvera sensiblement augmentée, en se dirigeant par Carentan; mais les sinuosités de la Basse-Vire sont telles, que la distance de St.-Lo au pont de St.-Hilaire en suivant le canal, et celle de St.-Lo au pont du Vey en parcourant les détours de la Vire, se trouvent être parfaitement les mêmes.

On fera encore observer, et cette remarque est très-essentielle, que tous les cultivateurs reconnaissent la supériorité des tangues de Carentan sur celles de la Vire. Cette supériorité ainsi constatée, il devenait d'un intérêt majeur de puiser l'engrais de mer à la meilleure source possible.

Entrerons-nous dans le détail des avantages que le pays retirera de l'exécution d'un tel travail? mais ils sont suffisamment appréciés. Il n'existe qu'une opinion à cet égard, et il n'en faudrait point d'autres preuves que le cri public qui s'est élevé lorsque la fermeture des portes du pont du Vey, est venue interrompre une navigation, qui, tout imparfaite qu'elle était, procurait à tant de communes cet engrais précieux, principale source de leur fertilité.

C'est alors que l'on a pu se convaincre de l'immense avantage qu'offrent les voies de communication par eau; car, malgré le bel état des deux routes parallèles au cours de la rivière, et qui bordent pour ainsi dire ses deux rives, le prix élevé du transport par terre a fait suspendre l'usage de la tangue dans une grande partie de l'arrondissement de Saint-Lo.

La canalisation de la Vire offre peu de difficultés. La nature a presque tout fait. Avec quelques modifications, le lit de la rivière peut servir, et les terrassemens à exécuter se trouvent précisément au milieu de prairies de niveau et de terreins faciles à fouiller. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner qu'à longueur égale, la dépense soit de beaucoup inférieure à celle des autres canaux.

Les évaluations les plus exactes portent cette dépense à la somme de 450000 f., y compris 60000 f. d'indemnités et une pareille somme pour les dépenses éventuelles.

Des fonds de subvention ont été votés par la ville de St.-Lo et les communes intéressées.

Plusieurs propriétaires de terreins que doit traverser le canal ont renoncé à toute indemnité; mais ces diverses subventions, qui ne s'élèvent qu'à la somme de 80000 f., laissent encore à pourvoir à une dépense de 370000 f. Il faut donc trouver dans l'opération même, les moyens de couvrir, par un péage, cet excédant de dépense, et cela se peut facilement, sans imposer une charge onéreuse au commerce et à l'agriculture. Le tarif du péage sera même moins élevé que ceux maintenant en perception sur les autres navigations établies.

On l'a fixé à o f. 10 c. par tonneau de 1000 kilogrammes et par lieue parcourue, quelle que soit la nature des denrées transportées; la tangue, exceptée dans l'intérêt de l'agriculture, ne paiera que moitié, c'est-à-dire, o f. 05 c. A ce taux, le droit perçu pour un tonneau (2000 liv.) de tangue rendu à St.-Lo, sera de o f. 45 c., et le prix total de la vente, dans cette ville, ne dépassera pas 1 f. 25 c.

Le tableau suivant présente au *minimum* les revenus probables du canal. Ils ont été calculés d'après les transports qui avaient lieu sur la Vire avant la fermeture des portes du pont du Vey, sans avoir égard à l'augmentation qui résultera nécessairement de l'extension de la navigation.

NATURE des OBJETS TRANSPORTÉS.	Quantité de tonneaux de 1000 kil. transportés.	Prix du péage par tonneau et par lieue.	Distance parcourue en lieues de 4000 mètres.	Produits.
Tangue (1)	90000	0 05	4	18000 »
Chaux (2)	10000	» 10	3	3000 »
Charbon de terre (3). .	5000	» 10	4	2000 »
Pierre de toute espèce, plâtre, ardoise, brique, sable, gravier, etc	10000	» 10	5	5000 »
Bois de toute espèce, foins, grains, liquides, comestibles, etc . . .	4000	» 10	5	2000 »
Produit du péage du pont de Saint-Fromond				5000 »
TOTAL				35000 00
A déduire. Salaire des éclusiers et frais d'administration . . . . . . 4000 00 ; Entretien et réparations . . . 3000 00				7000 00
RESTE du produit net				28000 00

(1) La consommation de la tangue, dans la vallée de la Vire, était anciennement de 120000 à 130000 tonneaux ou 60000 charretées environ; mais une partie se chargeait immédiatement en voiture sur le banc de la Nef-du-Pas ; on n'a donc compté que sur 90000 tonneaux. Cette quantité ne peut paraître exagérée, si l'on observe que chaque année il s'en tire plus de 200000 tonneaux du pont de la Roque et du hâvre de Lessay.

(2) Il passe chaque année par Saint-Lo plus de 12000 charretées de chaux ou plus de 24000 tonneaux. Cette chaux vient de six lieues, tandis qu'il en existe d'une qualité

On voit qu'en créant 400 actions de 1000 fr., somme plus que suffisante, d'après toutes les prévisions, le produit net serait de 7 pour cent.

On ne peut redouter les mêmes mécomptes que sur les canaux récemment ouverts dans des départemens entièrement étrangers au mode de transport par bateaux. Ici on ne change rien aux habitudes du pays, et le matériel de la navigation existant déjà, il s'agit seulement d'en rétablir l'usage.

L'opération étant spécialement dans l'intérêt de l'agriculture, c'était surtout aux propriétaires fonciers intéressés, à se concerter et se réunir pour son exécution. Leur empressement a répondu au premier appel de l'autorité, et l'on ne peut douter que leur association ne porte avec elle toutes les chances du succès. N'ayant pas, comme les compagnies financières, des frais énormes d'administration à prélever, elle peut se contenter de moindres bénéfices, et, par conséquent, d'un péage moins élevé. Les actionnaires étant propriétaires des terres qui profiteront constamment de l'engrais, et assurés de recouvrer largement de ce côté les sacrifices qu'ils auront faits pour l'établissement du canal, auront plus d'intérêt à bien exécuter les ouvrages, à garantir leur solidité et éviter avec soin

---

supérieure, à trois lieues, sur le bord même de la rivière; mais l'accès difficile ne permet pas d'aller la chercher en voiture.

(3) 10000 tonneaux de chaux exigent pour leur cuisson 5000 tonneaux de charbon.

tout ce qui pourrait porter préjudice aux communes ; tandis qu'une compagnie purement financière, n'ayant pour but qu'une spéculation et un placement avantageux de ses actions, s'inquiète peu et de la durée des ouvrages, et des résultats, pour le pays, d'une entreprise dans laquelle, la plupart du temps, une fois les travaux exécutés, elle ne doit conserver aucun intérêt. C'est précisément à cause de ces motifs que la loi veut qu'en matière de concession la préférence soit toujours donnée aux propriétaires. Ce sont ces propriétaires, réunis en association, qui ont produit en Angleterre les canaux, les chemins de fer et tant d'autres travaux d'intérêt général, qui font la prospérité du pays. Il n'est pas rare même de voir des propriétaires de forêts, de forges et d'usines de toute espèce, entreprendre de grands travaux de desséchement, défrichement ; canalisation, quoiqu'il leur soit démontré que ces opérations, comme placement de capitaux, leur rapporteront des intérêts moindres que ceux qu'ils trouveraient dans les fonds publics ; mais ils savent parfaitement qu'ils seront amplement dédommagés par l'augmentation de valeur de leurs propriétés et de produit de leurs établissemens. En effet, l'avantage est bien moins encore pour les propriétaires d'un canal, que pour ceux des terreins qu'il traverse ou qu'il avoisine ; et l'on peut douter qu'une compagnie s'enrichisse dans l'établissement d'une navigation, et être en même temps parfaitement sûr que, dans le territoire qui en sera favorisé, la propriété acquerra

un accroissement notable de valeur.

La canalisation de la Vire réunit précisément les deux avantages : elle augmentera le revenu des terres ; elle procurera un placement de fonds de 7 pour o/o : elle est à la fois industrielle et agricole.

Le projet de réglement de l'association a été modelé sur ceux auxquels des compagnies déjà existantes doivent les meilleurs résultats : l'acte fondamental est celui d'une Société anonyme par actions, autorisée par le gouvernement.

La Société a son siége à St.-Lo. On avait désiré que la concession fût perpétuelle, mais le gouvernement ne l'a voulu faire que pour 99 ans : quel sociétaire en verra le terme ? On pourra se retirer par le simple transfert de ses actions. Chaque action est de 1000 f.

La Société est administrée gratuitement par des directeurs et des membres d'une commission de surveillance, tous pris parmi les actionnaires et nommés à la majorité des suffrages, dans une assemblée générale. Les comptes y seront rendus, chaque année, par les directeurs, et une commission spéciale sera chargée d'en faire un rapport à la Société, qui s'est constituée dès qu'un certain nombre de souscriptions ont été réunies.

L'Exposé du projet de navigation de St.-Lo a la mer et du projet d'association pour l'exécution de cette naviga-

TION est la source à laquelle nous avons puisé ce qui précède. Nous avons dû faire quelques changemens de rédaction nécessités par l'accomplissement de ce qui n'était que projeté en 1829. Nous en avons fait, par le même motif, dans le SUPPLÉMENT A L'EXPOSÉ DU PROJET DE CANALISATION DE LA VIRE, *auquel nous avons emprunté presque textuellement ce qui suit :*

Des réunions assez nombreuses ayant eu lieu à St.-Lo, successivement les 7, 12 et 15 décembre 1829, entre des personnes qui avaient l'intention de devenir actionnaires, l'examen approfondi du prospectus et les explications données par MM. les ingénieurs ont fait remarquer que la somme de 60000 fr., comprise pour dépenses *éventuelles* dans l'évaluation totale de 450000 fr., avait pour objet, non des dépenses imprévues, mais des dépenses inévitables et très-difficiles à évaluer à l'avance, telles que celles des épuisemens, etc.

Tout en appréciant la rigoureuse exactitude des plans et devis, et rendant à MM. les ingénieurs la justice qui leur est due à cet égard, on a reconnu qu'il était impossible de prévoir avec certitude toutes les difficultés qui se présenteraient pendant l'exécution des travaux de cette nature; que des crues, des inondations extraordinaires, ou d'autres événemens pourraient les faire suspendre momentanément ou en détruire quelques parties, et qu'il était prudent d'assurer un fonds de réserve pour subvenir en cas de besoin aux dépenses qu'exigeraient de pareilles circonstances.

Des actionnaires désirant obtenir quelque produit de leurs capitaux à partir du moment où ils les auront versés, on a jugé convenable d'attribuer à chaque action un intérêt de 4 pour o/o par an, payables de six mois en six mois, pendant les trois premières années, qui sont jugées nécessaires à l'entière exécution des travaux.

Pour faire face à ces augmentations de dépense, il a été proposé de fixer à cinq cents le nombre des actions qui, dans le prospectus, n'avait été porté qu'à quatre cents, de mettre en circulation avant l'ouverture des travaux quatre cents actions seulement, et de réserver les cent autres, qui ne seraient émises, le cas échéant, qu'avec l'autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires.

Outre que cette mesure offre toutes les garanties désirables pour assurer la complète exécution des travaux, il est à considérer que l'association aura encore d'autres ressources qui ne sont pas présentées dans le prospectus, quoiqu'elles soient d'une assez grande importance.

Au nombre de ces ressources, se trouvera, comme à déduire du montant général du devis, la somme à voter par le conseil municipal de St.-Lo, pour l'établissement du port de cette ville.

On doit aussi comprendre dans ces ressources suppletives, la concession de plusieurs chutes d'eau qui résulteront des barrages à opérer dans le lit de la Vire et dans celui du canal de jonction de cette rivière à celle de Taute.

En conséquence des modifications ci-dessus à apporter au prospectus, les personnes présentes auxdites réunions, et qui s'étaient déjà inscrites comme premiers souscripteurs, ont proposé un projet d'acte de société qu'on peut lire dans *l'Echo de la Manche* du 3 janvier 1830,



VACCINE.

Si l'on en juge par les chiffres (et comment les récuser?) la vaccine fait de merveilleux progrès dans la Manche. Qu'on rapproche du tableau que nous avons publié pour les années 1825, 26 et 27, celui des vaccinations en 1828, et l'on sera vivement surpris de cette différence.

Un crédit de 600 f. avait été ouvert au budget départemental de 1828, pour être distribué, à titre de récompenses, aux vaccinateurs qui auraient pratiqué le plus grand nombre d'opérations. Le préfet en a fait la répartition de la manière suivante : 306 f. à M. Bonnet, 186 francs à M. Le Fêvre, 58 f. à M. Frestel, 50 f. à MM. Jouenne et le Brun dont les droits étaient égaux.

Le ministre de l'intérieur, par une décision en date du 28 janvier 1830, a décerné deux médailles d'argent à nos deux principaux vaccinateurs, MM. Bonnet et Le Fêvre.

Par une décision antérieure, à la date du 2 mai 1829, deux autres médailles ont été accordées par le ministre de l'intérieur, l'une à M. Hardy, médecin à Pontorson, l'autre à M. Pinel, médecin, président du comité de vaccine à Cherbourg « comme un témoi» gnage de satisfaction pour les nombreuses

» vaccinations qu'ils ont pratiquées en 1827 ;
» et leurs constans efforts pour la propagation
de cette précieuse découverte. »

TABLEAU des vaccinations pratiquées dans le département de la Manche, pendant l'année 1828.

ARRONDISSEMENS.	Naissances.	Vaccinations.	DÉSIGNATION des principaux VACCINATEURS.	Nombre de vaccinations.
			MM.	
Avranches..	2719	1627	Bonnet, médecin, à	
Cherbourg.	1931	1005	Coutances......	2624
Coutances..	2938	4992	Le Fèvre, à Carentan.	1592
Mortain...	1792	579	Frestel, à St-Lo...	500
Saint-Lo..	2496	4063	Jouenne, à Cérences.	400
Valognes..	2218	110	Le Brun, à St-Lo..	400
TOTAL..	14094	12376		

Les vaccinations les plus nombreuses après celles des 5 médecins ci-dessus désignés, ont été faites par

MM.

Les membres du comité de Cherbourg. 378
Renouf, sage-femme, à St.-Pierre-Eglise........................ 320
Delarue, officier de santé à Longueville........................ 300
Leverrand, sage-femme, à Lingre-

ville............................ 300
Hirbec-Duplessis, officier de santé, aux-Loges-Marchis............. 200
Descocqs, médecin à Saint-Lo..... 200
Gosse, institutrice, à St.-Michel-des-Loups......................... 126
Gislot, médecin, à Carentan....... 115
Le Mazurier, médecin, au Chefresne 112
Cercle médical de Valognes........ 110
Bridet, médecin, à Saint-Lo...... 100
Ve. Taillebois, sage-femme, à St.-Jean-de-Daie................... 99



RÉCOMPENSES

ACCORDÉES POUR LES ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT, SIGNALÉS PAR LES SOUS-PRÉFETS DE LA MANCHE (*V.* *l'Annuaire de* 1829, *page* 100).

Gratifications accordées par le Ministre de l'intérieur.

Par décision du 18 février 1830, 100 fr. au sieur Cerisier, marin, demeurant au Mont-St.-Michel, pour les preuves de courage qu'il donna lorsque les enclos de la baie du Mont-St.-Michel furent menacés par les hautes marées de septembre 1829.

Gratifications accordées par le Préfet.

Le 16 août 1828, 40 fr. au sieur P. Patin, pêcheur, de Courtils, pour avoir, au péril de ses jours, sauvé, le 30 avril précédent, la nommée Jeanne Hamel, de St.-Aubin-de-Terregatte, surprise par la marée montante au milieu des grèves du Mont-St.-Michel.

Pierre Patin était âgé de 73 ans quand il sauva la vie de Jeanne Hamel. Il avait donné dans plusieurs circonstances des preuves de son intrépidité, qui n'avaient reçu aucune récompense. En 1816, il sauva dans les mêmes parages, 4 hommes, 10 bestiaux et une voiture; en 1818, une femme que les flots venaient d'engloutir; en 1819, le nommé Racine d'Argouges; en 1822, Françoise Josse, de Tanis.

Le 11 décembre 1828, 60 fr. au sieur Boillé dit Salincourt, fils, pour le dévouement dont il faillit plusieurs fois être la victime, lors de l'incendie qui éclata, le 27 octobre, dans le village de la Ruardière, commune de St.-James.

Le 30 janvier 1829, 50 fr. au sieur Denis Jeannet, de Cherbourg, pour le courage avec lequel il sauva les jours du marin J. B. Rogée, tombé le 3 janvier, dans la mer, où il allait périr.

Le 2 avril 1829, 25 fr. à Pierre Lelong, journalier à Cherbourg, pour son dévouement dans plusieurs circonstances et notamment lors de l'incendie qui, dans la nuit du 7 au 8 mars, s'était manifesté dans la rue du Roule.

Pierre Lelong, d'après un certificat que lui ont délivré plusieurs habitans de Cherbourg, a retiré, mortes ou vives, 12 personnes, tombées dans le canal ou dans les bassins.

Le 12 avril 1830, 120 fr. aux sieurs Victor Duval, Jacques Cerisier, Louis Rebeuf et Victor Hamel, domiciliés au Mont-St.-Michel, pour l'acte de dévouement que l'on va lire.

Au moment où le brouillard se levait, le 2 décembre 1829, on aperçut, à moitié chemin du Mont-St.-Michel à Genets, 4 personnes que la mer montante allait engloutir. Le péril était si grand, qu'on n'osait envoyer à leur secours, dans la crainte de multiplier le nombre des victimes. Duval, Cerisier, Rebeuf et Hamel n'écoutant point les cris de leurs familles, donnèrent une nouvelle preuve de l'intrépidité qui leur avait réussi dans des circonstances aussi aventureuses. Cette fois encore la providence leur fut en aide : après des efforts où le sang-froid ne leur fut pas moins utile que la vigueur, ils parvinrent à sauver les 4 personnes pour lesquelles ils avaient exposé leurs jours.

Médailles d'argent décernées par le Ministre de l'intérieur.

Le 28 janvier 1830, 1 médaille au sieur Janvry, huissier à Cherbourg, pour le dévouement dont il fit preuve, le 4 novembre 1829, en cherchant à sauver des flots le capitaine d'un navire norvégien.

Le 30 janvier 1830, 1 médaille au sieur Mahaut, ouvrier charpentier, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, un matelot qui était tombé dans le port de Cherbourg.

Le 28 juin 1830, 1 médaille au sieur Periat, lieutenant des pompiers de Granville, pour le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs occasions, et notamment au milieu d'un incendie, le 9 mars précédent.



PRIX DE VERTU,

FONDÉ PAR M. DE MONTYON.

Dans sa séance publique de la St.-Louis 1829, l'Académie française a décerné deux prix de vertu, de 5000 f. et 15 médailles de 600 f. chacune. La 3e. de ces médailles a été obtenue par une femme de notre département : puisse la publicité de quelques-uns de ses actes multiplier ses imitateurs ! Voici pour ce qui la concerne l'extrait du livret contenant les récits des traits de bienfaisance et de dévouement couronnés par l'Académie.

» Françoise Morin, dite Laurier, de Perriers, canton de Sourdeval, arrondissement de Mortain, département de la Manche.

« Cette personne se livre avec le plus grand zèle au soulagement des malades et des infirmes, brave avec une charité héroïque les épidémies et la contagion; les maladies les plus infectes et qui éloignent tout le monde, sont l'objet ordinaire de ses soins généreux; elle donne aux pauvres son temps, son repos, sa santé; quoique sans fortune, on l'a vue nourrir pendant plusieurs mois des familles malheureuses, au moyen d'aumônes qu'elle recueille par ses sollicitations persévérantes auprès des personnes charitables.

» Deux filles pauvres étaient attaquées d'une maladie affreuse, qu'on croyait épidémique : personne, à l'exception du prêtre de la maison, n'osait les approcher; Françoise Morin est avertie de leur triste situation; elle accourt leur donner des soins, leur ferme les yeux, et aide leur malheureux père à porter leurs corps dans la sépulture.

» Chez Jacques Brione, charbonnier de son état et demeurant dans la commune de Perriers, la mère et quatre enfans sont attaqués d'une maladie qui jette l'épouvante dans le voisinage, et qui écarte les plus hardis du réduit où la souffrance se trouve avec la misère la plus profonde. Françoise Morin l'apprend, et sur-le-champ elle vole au secours de ces malheureux, portant avec elle pain, linge et argent dont la maison était dépourvue. La mère et un enfant succombent; elle met leurs corps sur la charrette et les conduit au tombeau, puis pourvoit au besoin des autres, en faisant des quêtes pour eux, bien qu'on redoute sa présence, par la crainte qu'on a de la maladie.

» Plusieurs autres traits de la même nature pourraient être ajoutés; mais ceux-là suffisent pour faire connaître la conduite de françoise Morin, dont tout le canton admire et proclame depuis dix années entières la bienfaisance et la charité (1). »

---

(1) Attestation du maire, de l'adjoint de la commune de Perriers, du desservant de la commune de Lingeard, voisine de celle de Perriers.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il est impossible que la révolution de 1830 n'ait pas une grande influence sur le premier élément de l'ordre social, l'éducation. Notre département avait besoin de cette impulsion violente qui nous a jetés d'un siècle en avant, pour comprendre toute l'importance des notions élémentaires et pour exiger de nos instituteurs l'abjuration de la routine et des méthodes surannées. Nous suivrons avec un vif intérêt le développement de l'instruction primaire dans nos divers arrondissemens, et les volumes successifs de l'Annuaire tiendront au courant des efforts tentés et des succès obtenus. Pour cette année, force est de se reporter au tableau que nous avons publié en 1829 : il n'existe pas de récensement postérieur à celui de la page 207 (1.re année).

Quant au tableau de la page 209, voici une importante addition. Le nombre des jeunes gens qui, dans la Manche, ont satisfait à la loi du recrutement, en 1828, est de 5095. Il a été constaté que 847 savaient lire, que 2212 savaient lire et écrire, que 1538 ne savaient ni lire ni écrire. L'instruction de 498 n'a pu être vérifiée.

Il est juste de mentionner ici d'honorables encouragemens accordés à l'instruction primaire. Le Conseil académique de Caen, dans le courant de 1829, décerna six médailles

d'encouragement, d'après les rapports faits par les comités d'instruction sur les instituteurs qui s'étaient le plus distingués par leur conduite, leurs talens et la bonté de leurs méthodes. De ces six médailles, trois furent décernées à des maîtres de notre département, savoir : la 3e. au sieur Darragon, instituteur à Cherbourg ; la 5e. au sieur Lévêque, instituteur à Quettetot, arrondissement de Valognes, et la 6e. au sieur Diguet, instituteur à Cherbourg.

Moralité de la Manche, comparée à celle des autres départemens de la Normandie, et rapport entre le nombre des accusés et celui des hommes privés d'éducation.

Le dépouillement des jugemens criminels et correctionnels rendus dans les cinq départemens de l'ancienne Normandie, pendant l'année 1827, avait démontré que ces départemens devaient être rangés pour la moralité, dans l'ordre suivant : l'Orne, la Manche, le Calvados, l'Eure, la Seine-Inférieure. Ce dépouillement, pour 1828, a donné à la Manche le premier rang.

En rapprochant, pour cette même année, le nombre des accusés de la population respective des départemens, on trouve :

Dans la Manche, un accusé sur 7426 hab.
Dans l'Orne, un accusé sur... 5641
Dans l'Eure, un accusé sur.... 4259
Dans le Calvados, un accusé sur 3656
Dans la Seine-Inférieure, un accusé sur.................... 2220

Un nouvel état très-curieux a été ajouté au *Compte général de la justice criminelle du royaume pour* 1828; c'est celui qui fait connaître combien il se trouve d'individus privés entièrement d'éducation, *ne sachant ni lire ni écrire*, dans le nombre des accusés de chaque département. Voici les résultats pour la Normandie:

Dans la Seine-Inférieure, sur 215 accusés, dont l'*état intellectuel* a été constaté, il y en avait 125 entièrement privés d'instruction; 48 qui *lisaient* un peu; 32 qui *lisaient* et *écrivaient* convenablement, et 3 seulement qui avaient reçu une éducation supérieure;

Dans l'Eure, sur 98 accusés, 57 ne savaient rien; 27 *lisaient* un peu; 14 *lisaient* et *écrivaient* bien; aucun n'avait reçu une éducation élevée;

Dans le Calvados, sur 137 accusés, 76 ne savaient rien; 37 *lisaient* un peu; 23 *lisaient* et *écrivaient bien*; un seul avait reçu une éducation élevée;

Dans la Manche, sur 85 accusés, 48 ne savaient rien; 34 *lisaient* un peu; 3 *lisaient et écrivaient* bien; aucun n'avait reçu l'éducation entière;

Dans l'Orne enfin, sur 77 accusés, 50 ne savaient rien; 21 *lisaient* un peu; 6 *lisaient* et *écrivaient* bien; aucun n'avait reçu une plus ample éducation.

Ainsi, dans la Normandie, sur une masse de 616 accusés, 356 ne *savaient ni lire ni écrire*, et 4 seulement avaient reçu une éducation distinguée. Cet argument tranche une question trop long-temps débattue entre la prudence cauteleuse et l'hypocrite mauvaise foi. Oui, l'instruction doit être propagée dans nos départemens : les chiffres officiels de la chancellerie ont répondu à toutes les objections.

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

COLLÉGES COMMUNAUX.

Noms des élèves qui ont remporté les premiers prix de philosophie et de rhétorique à la fin de l'année scolaire 1828–1829 *(août* 1829*)*.

COLLÉGE D'AVRANCHES.

Philosophie. Isidor Foucher, du Gast; François Guesnon, de la Haye-Pesnel; Armand Gervais, d'Avranches; Victor Philippes, de Lolif.

Rhétorique. Jean Lemoine, de St-James; Edmond Lesplu-Duprey, d'Avranches; Hypolite Leroy, de St-James; Victor Lebedel, de Marcilly.

COLLÉGE DE CHERBOURG.

Rhétorique. Gustave Duvivier, de Valognes; Simon Lemoigne, d'Urville; Eugène Le Houelleur, de Cherbourg.

COLLÉGE DE COUTANÇES.

Philosophie. Victor Vaultier, de Coutances; Victor Degouberville, de Quesney; Louis Michel-d'Annoville, de Coutances; Médéric Leloup, d'*id.*; Jean-Jacques Duprey, d'*id.*

Rhétorique. Alexandre Le Roussel, de Hauteville-sur-Mer; Auguste Le Coquière, de Lessai; Edouard Leriverend, de Coutances; Gustave Champsaud, d'*id.*; Edouard Guerin, d'*id*; Pierre Luce, de Bretteville-sur-Ay; Constant Le Caplain, de Tribehou.

COLLÉGE DE SAINT-LO.

Philosophie. Auguste-Simon Vaultier, de St-Lo; Léonor Léger, de Grandcamp; Romain Emile Le Danois, de St-Lo.

Rhétorique. Prosper Galliot, de St-Lo; Victor Choisy, d'*id*; Paul Sandret, d'*id.*

COLLÉGE DE VALOGNES.

Philosophie. Prix du 1.er semestre : ils furent tous remportés par Jacques Hamelin, de Montebourg.

Rhétorique. Prix du 1er semestre : Honoré Létourmy, d'Alleaume; Hyacinthe Hurard, de Barfleur; Delmaïs Pillet, de Valognes.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.

Cette Société dont le repos avait duré huit ans se ranima vers le printemps de 1829. Elle n'eut pas la prétention de rivaliser d'importance avec les Académies des grandes villes : le but de ses membres fut de se réunir, à des jours fixes, pour s'entretenir des sciences et des lettres, ou se communiquer les fruits de leurs études; ils se tinrent prêts à se charger des travaux que réclamerait le gouvernement ou quelque société savante. Déjà, sur sa demande, ils avaient transmis au ministre de l'intérieur des Mémoires sur les antiquités de l'arrondissement et des observations sur un projet de nouveau code rural.

Depuis l'interruption de ses séances, la Société avait perdu plusieurs membres distingués, tels que MM. Cachin, auteur des travaux admirables de la digue de Cherbourg; Delaville, ancien maire de Cherbourg; Vastel, ancien proviseur du lycée de Caen; etc. Le premier soin des survivans fut de se recruter, et, dans deux séances tenues les 27 avril et 4 mai 1829, ils élurent plusieurs associés de mérite, et choisirent pour directeur-président M. Duchevreuil, pour secrétaire M.

Couppey, pour trésorier-archiviste M. Noël-Agnès. Il fut arrêté qu'une réunion aurait lieu le 1.er lundi de chaque mois.

Dans la séance de juin, M. Duchevreuil lut un Mémoire sur diverses figurines découvertes à Digulleville, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs Vénus, débris du *laraire* de quelque payen. M. Asselin lut un rapport sur les découvertes faites peu auparavant dans les mielles de Cherbourg et de Tourlaville.

Dans la séance de juillet, M. Couppey lut son premier Mémoire sur l'histoire des sciences et de la littérature en Normandie, depuis l'XIe. jusqu'au XVIe. siècle.

Le 3 août, la Société prenant en considération que, depuis sa fondation (1755), une grande quantité de Mémoires, de correspondances et de papiers de toute espèce s'étaient accumulés dans le dépôt de ses archives, et qu'il y régnait une confusion produite par les interruptions fréquentes des séances; qu'il était important de faire un triage et un classement de toutes ces pièces et d'en rédiger un extrait, nomma commissaires à cette fin MM. Couppey, Noël-Agnès et Delachapelle.

Les séances de septembre et d'octobre furent presque entièrement consacrées à la lecture du second Mémoire de M. Couppey sur l'histoire littéraire de la Normandie. La plus saine érudition brille au degré le plus éminent dans ces deux morceaux.

La Société, le 5 novembre, eut communication d'un Mémoire de M. l'abbé Demons sur les événemens qui concernent la Normandie et spécialement la ville de Cherbourg,

dans l'histoire des guerres entre l'Angleterre et la France, depuis la descente des Anglais à Barfleur, où ils furent battus par Néel de St.-Sauveur-le-Vicomte, jusqu'à la prise de Cherbourg, au mois d'août 1758.

Dans la séance du 7 décembre, M. Delachapelle, régent au collége de Cherbourg, lit un poème sur l'invention de l'imprimerie.

Le 4 janvier 1880, M. Couppey a commencé la lecture d'un Mémoire sur 25 auteurs normands de l'XIe. siècle. Des citations nombreuses ayant pour but de peindre l'XIe. siècle et de donner une idée du style des historiens exigeaient encore une partie de la séance de février, dans laquelle, en outre, la Société a entendu des notes sur la statistique ancienne et moderne de Cherbourg, par M. Demons. La rigueur de la saison donnait une importance toute particulière à l'une des observations du savant abbé; c'est que l'hiver a été moins rigoureux à Cherbourg qu'à Paris, de même que l'été y a été moins chaud. Dans l'hiver de 1788, comme dans le dernier, le thermomètre, à Cherbourg, n'est jamais descendu au-dessous de 7 ou 8 degrés, lorsqu'il est descendu beaucoup plus bas à Paris et même dans le midi de la France.

Des observations nouvelles sur divers genres de coquillages fossiles, adressées de la part de M. Roulland, lieutenant de vaisseau; une Notice de M. l'abbé Demons sur les différens noms de la ville de Cherbourg dans les chartes et monumens historiques, et la réception de deux membres correspon-

dans ont occupé la séance du 1.er mars.

Dans celle du 5 avril, M. Couppey a rendu hommage à la mémoire de M. Duchevreuil et rappelé ses titres à l'estime publique et à l'attachement de ses amis. A la place de M. Duchevreuil, décédé le 24 mars, la Société a élu au scrutin, pour directeur-président, M. Asselin, ancien sous-préfet de Cherbourg. Elle a ensuite entendu la lecture du commencement d'une biographie des membres de la Société depuis sa fondation. Cette biographie est due à M. Noël-Agnès, qui nous a communiqué le fragment inséré dans ce volume (V. l'art. Biog.) M. Couppey a entretenu l'auditoire d'un poème en vers latins élégiaques, intitulé *De contemptu mundi*, imprimé dans les œuvres de S. Anselme, et qui est d'un moine de l'abbaye du Bec, nommé Roger, né à Caen. Plusieurs citations ont prouvé combien ce poème, écrit avec beaucoup de verve et d'harmonie, méritait d'être tiré de l'oubli.

Le 3 mai, M. le secrétaire a déploré la perte que la Société avait faite, la nuit précédente, par la mort subite de M. Laisné, curé de Cherbourg. M. Asselin a lu des Notices sur plusieurs des membres de la Compagnie les plus récemment décédés ; M. Delachapelle, régent, une traduction en vers du chant séculaire d'Horace; et M. Delachapelle, naturaliste, une dissertation sur les plantes marines qui croissent sur les rivages de la presqu'île du Cotentin.

Nous n'avons pas eu sous les yeux les procès-verbaux de la Société, postérieurs au mois

de mai 1830 ; mais nous savons qu'elle continue ses séances avec une louable et utile persévérance. Les plus chaleureux adversaires des Académies ne peuvent refuser leur approbation à l'un des projets conçus par celle de Cherbourg. Ce projet est de composer, aussi complète que possible, une Statistique de notre département, sous les rapports de l'archéologie, de l'histoire, des sciences naturelles, etc. M. Couppey prend spécialement pour sa part l'histoire des sciences et des lettres en Normandie depuis les temps d'ignorance ; M. De la Chapelle, la botanique de la Manche ; plusieurs membres, les antiquités, etc.

Il est à désirer que plusieurs des dissertations et autres pièces inédites, lues dans la Société académique de Cherbourg, soient bientôt imprimées, et que cette Société trop peu connue ait aussi ses *Mémoires*. Dans une lettre écrite le 31 mai dernier par M. le comte d'Estourmel, cet ex-préfet assurait à la Compagnie qu'il ferait au conseil départemental et appuierait de toute son influence une demande de fonds pour cet objet. Les lumières de son successeur garantissent la même bienveillance : mille francs chaque année suffiraient pour l'impression.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

MM.

Directeur : Augustin Asselin ✻, admis en 1807, ex-sous-préfet. *Secrétaire* : Couppey (1817), juge d'instruction. *Trésorier-archiviste* : Noël-Agnès (1829), négociant.

Titulaires : MM. Claston (1807), ex-principal du collége; Demons (1807), ex-curé de Cherbourg; Asselin-Duvey (1807), vivant de son bien; Javin ✻ O ✻ (1807), colonel du génie, maire de Cherbourg; Duparc O ✻ (1807), ingénieur en chef des travaux maritimes; Louis Freret (1807), peintre; Pinel, (1809), médecin; Bonissent ✻, *id.*, sous-préfet de Cherbourg; Pouyer ✻ O ✻ (1829), préfet maritime; Brétocq ✻ O ✻ (*id.*), directeur des constructions navales; Leroux ✻ (*id.*), ingénieur en chef des ponts et chaussées; De-la-Gatinerie ✻ O ✻ (*id.*), chef d'administration de la marine; Delachapelle (*id.*), pharmacien; Obet ✻ (*id.*), médecin en chef de la marine; Gautier ✻ ✻ (*id.*), capitaine de vaisseau; Laurens de Choisy ✻ ✻ (*id.*), *id.*

Correspondans : MM. Avoine-de-Chantereyne O ✻ conseiller à la cour de cassation, à Paris; Eustache, ingénieur en chef du département de la Seine, à Paris; Berigny, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Chartres; Fleury, médecin en chef de la marine, à Toulon; Clément ✻, maire, à St.-Lo; Dancel, évêque, à Bayeux; Dupont-Poursat, ✻ *id.* à Coutances; Lambert, vicaire-général, à Poitiers; De Gerville, vivant de son bien, à Valognes; Cauchy, membre de l'institut, à Paris; Lair conseiller de préfecture, à Caen; Le Chevalier ✻, bibliothécaire, à Paris; Le Tertre, *id.*, à Coutances; Tombe ✻ ✻, lieutenant de Roi, à Bitche; Pluquet, pharmacien à Bayeux; Durand, c.re des poudres et salpêtres, à St.-Chamas; Frimot, ingé-

nieur des ponts et chaussées, à Landerneau; Travers, régent de rhétorique, à St-Lo; Ancelot, poète dramatique, à Paris; Bertrand, professeur de littérature grecque, à Caen; La Chaize, architecte, à Paris; le comte d'Estourmel ✱, ex-préfet de la Manche; Roulland ✱, lieutenant de vaisseau, à Angoulême; Gauttier-d'Arc, vice-consul, à Egine; Samson ✱ ✱, major du 64e. de ligne, à Cherbourg; Daniel, proviseur du collége royal, à Caen.

Des membres correspondans dont nous venons de donner la liste dans l'ordre de leur réception, les quatre premiers ont été reçus en 1807, les 5e. et 6e. en 1808, les 7e., 8 et 9e. en 1809, les 10e. et 11e. en 1810, le 12e. en 1813, le 13e. en 1815, les autres depuis la reprise des séances au commencement de 1829.

La Société reçoit avec reconnaissance et conserve avec soin tous les ouvrages dont les auteurs ou éditeurs lui donnent un exemplaire.



SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Cette Société s'occupe activement de recherches archéologiques, et le département de la Manche a jusqu'ici obtenu la place la plus considérable dans ses Mémoires.

Voici la composition actuelle du *Bureau* et les noms des nouveaux membres de cette So-

ciété, habitans ou originaires du département.

Directeur, M. Deville. *Président*, M. Lechaudé. *Vice-président*, M. Gervais. *Secrétaire*, M. de Caumont. *Vice-secrétaire*, M. de Boislambert. *Trésorier*, M. Lange.

Nouveaux membres : MM. Daniel, de Contrières, proviseur du collége de Caen; Bertrand, de Valognes, professeur à la faculté des lettres de Caen; Travers, régent de rhétorique au collége de St-Lo.

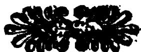


SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE NORMANDIE.

BUREAU. *Président*, M. de Magneville ✻. *Vice-président*, M. de Touchet. *Secrétaire*, M. de Caumont. *Archiviste*, M. Duquesnay. *Trésorier*, M. Hardouin.

Nouveaux membres : MM. Desesserts, pharmacien, à St-Lo; Faffin, *id.*, à Valognes.



HISTOIRE ET ANTIQUITÉS.

DESCENTE DES ANGLAIS

A CHERBOURG, EN 1758.*

Le 2 juin 1758, il a paru, à la pointe de Querqueville, une flotte anglaise d'environ 120 voiles, chargée, à ce qu'on assure, de 7 à 8 mille hommes de troupes de débarquement.

Le samedi 4, elle a passé le *raz Blanchard*, tirant vers Granville et St.- Malo.

Le mardi 6 juin, les troupes de la flotte anglaise ont débarqué à la pointe de *Paramé* et ont campé à *Cancale*, environ à deux lieues de St.-Malo.

Ensuite deux détachemens ont sorti du camp anglais, dont l'un a été à Dol; mais qui n'a exigé autre chose que 500 hommes qu'ils ont bien payés pour travailler aux retranchemens de leur camp.

L'autre détachement a entré à St-Servan, et a brûlé les bâtimens de St-Malo au nom-

---

* Extrait textuellement du *Journal manuscrit du sieur Voisin-la-Hougue, habitant de Cherbourg.* Ce Journal précieux contient ce qui s'est passé de mémorable dans cette ville, depuis 1736 jusqu'à 1773.

Pas un seul mot de changé au français du sieur Voisin: son orthographe même eût été suivie, si la copie communiquée de ce fragment l'avait fidèlement reproduite.

bre de 85, avec deux corderies et le bois de construction pour la marine.

Le 10 et le 11, les Anglais se sont rembarqués, et le 12 ils ont remis à la voile.

Environ la moitié du camp du mont *Epinguet* a levé pour aller à St.-Malo, avec un bataillon de troupes réglées qui était à Valognes.

Le samedi 24 juin, la flotte anglaise a paru à la pointe de la Hague.

Le dimanche 25, elle a passé devant Cherbourg, à 5 ou 6 lieues au large; mais on ne l'a point vue à cause de la brume.

Le lundi 26, elle a paru à la pointe de Barfleur; mais elle a pris le large, tirant vers le nord-est.

Le mercredi 28, cette flotte a reparu à la pointe de *Fermanville*, au nombre d'environ 100 voiles.

Le jeudi 29, elle a paru à 6 heures du matin à la pointe de l'île *Pélée*, et une frégate est venue mouiller à la grande rade, en face du fort du *Galley*, à une lieue de distance. On lui a jeté deux bombes de ce fort, et tiré un coup de canon; mais on n'a pu l'atteindre.

A midi, toute la flotte a mouillé à la grande rade, à la même distance d'une bonne lieue; sur les cinq heures du soir, on lui a tiré 30 coups de canon de tous les forts, savoir: de la redoute de Tourlaville, de la batterie du Calvaire, du fort de Longlet, de ceux du Galley, d'Equeurdreville et des Autels; mais les Anglais n'y ont pas répondu d'un seul coup de canon; on assure que quelques-uns de nos boulets les ont atteints: cependant on

a cessé le feu, les ennemis se tenant trop éloignés.

Le lendemain, cette flotte étant encore dans la même position, à huit heures du matin, on lui a encore tiré 20 coups de canon dont on assure que quelques-uns l'ont atteinte, parce qu'il est venu au rivage une pièce de bois d'un de ses navires.

A midi, cette flotte a levé l'ancre, et le soir on l'a perdue de vue.

Le reste du camp du mont Epinguet avait descendu dans les mielles de Tourlaville, consistant en 3800 *détachés*, avec les deux bataillons du régiment d'Horion-Liégeois, et un escadron de cavalerie du régiment de Languedoc, ce qui composait 7000 hommes en y comprenant le régiment de *Clare* ici en garnison et les bourgeois qui avaient pris les armes.

C'était M. le duc d'Harcourt qui commandait ces troupes ; il paraissait assez déterminé à attaquer l'ennemi s'il avait descendu, et toutes les troupes souhaitaient avec une grande ardeur qu'il descendît pour y courir promptement.

On a établi une batterie de canon dans les retranchemens de l'abbaye Ste.-Anne, et une autre entre les jetées et la redoute de Tourlaville, pour s'opposer à la descente, et on a fait des retranchemens dans les rues et dans les pièces de terre tout autour de la ville.

Il y a dans la place du Calvaire cent chevaux de frise pour jeter où besoin sera.

Le général qui commande les troupes anglaises est le duc de Malborough.

Le dimanche 6 août, une flotte anglaise, au nombre d'environ 100 voiles, a paru devant Cherbourg ; elle s'étendait depuis le fort d'Equeurdreville jusque vis-à-vis l'abbaye Ste.-Anne.

La nuit suivante, deux galiotes se sont approchées de la rade et ont jeté environ 30 bombes qui n'ont causé aucun dommage, ayant tombé dans la mer ou sur le rivage, excepté une qui a tombé dans un jardin derrière l'église et 2 ou 3 dans les pièces proche le fort de Longlet et l'abbaye.

Le lendemain, lundi 7, à dix heures du matin, ce bombardement a cessé, soit que les galiotes n'osassent approcher de plus près, soit autrement. Cependant elles n'avaient rien à craindre, car le comte de Rémond qui commande ici avait déjà donné ordre de ne point tirer, et même fait enclouer une partie des canons ; si on a tiré quelques coups, c'était contre son ordre.

On ne comprend rien à l'ordre de ce commandant ; il faut absolument qu'il ait quelque ordre secret d'abandonner Cherbourg aux ennemis, ou que la tête lui ait tourné ; il a même fait démolir, dès le samedi 5, les fours où l'on cuisait le pain des troupes ; c'était justement le temps où l'on en avait le plus besoin.

A midi, toute la flotte ennemie s'est portée le travers de Nacqueville et d'Urville, et à deux heures après midi, trois galiotes à bombes et environ 20 navires de guerre se sont mis à travers et ont fait un feu terrible de leur artillerie sur la côte, tirant par volée, de mi-

nute en minute, au moins 4 à 5 cents coups de canon tout d'un coup. Pendant ce temps, le comte de Rémond, avec le régiment de Languedoc dragons un escadron, le régiment d'Horion deux bataillons, celui de Lorraine un bataillon, et celui de Clare un bataillon, avec 3800 *détachés*, et derrière lui tous les habitans des paroisses circonvoisines qui avaient pris les armes et bien résolus de défendre leur pain, a voulu passer, ou du moins fait feinte de passer le travers du feu des ennemis, pour s'opposer à leur descente qu'ils faisaient un peu plus loin, en un lieu nommé *Landemer*, à la faveur de leur feu; et, comme ce passage n'était pas possible à moins qu'on n'eût voulu exposer toutes ces troupes à une destruction totale, M. de Rémond s'est retiré après avoir perdu M. de Macarty, capitaine au régiment de Clare, qui a été tué d'un boulet de canon, ainsi que quelques soldats et détachés. S'il avait fait un détour pour prendre les hauteurs, il aurait tombé sur l'ennemi qu'il aurait défait certainement; mais il ne l'a pas voulu, ce qui fait croire qu'il y a du mystère dans sa conduite, ainsi il s'est retiré, et les ennemis ont descendu en trois colonnes au nombre d'environ 7000 hommes et 600 chevaux, et se sont formés en corps sur la paroisse d'Urville où ils ont passé la nuit.

Le lendemain matin, mardi 8, comme on s'attendait encore que le comte de Rémond se déciderait à prendre les hauteurs pour attaquer l'ennemi, on pensait qu'il rassemblerait ses troupes; au contraire, il les a divisées par détachemens qu'il a envoyés dans le

campagnes pour couper les passages ; il en a été même un détachement de 600 hommes jusqu'à Martinvast, qui ont rompu le pont qui était sur la *Divette*, comme si les ennemis avaient eu besoin de passer la Divette pour venir d'Urville à Cherbourg. Ensuite il a fait encloner le reste des canons et mortiers, et fait jeter les bombes, gargousses et poudres qui étaient sur les forts à la mer, puis il s'est sauvé à Valognes et a abandonné la ville à la merci des ennemis, sans s'embarrasser d'enlever seulement l'artillerie de fonte, ni les poudres de magasin, quoiqu'il y eût des charrettes et des chevaux plus qu'il n'en fallait.

Nos troupes se voyant sans chef sont allées camper au mont Epinguet avec un chagrin extrême de n'avoir pas combattu, et quelque temps après M. le maréchal de Luxembourg, M. le duc d'Harcourt, M. de Coetlogon et plusieurs autres lieutenans généraux se sont aussi rendus au camp du mont Epinguet, lequel s'est trouvé fort de 16 ou 17 mille hommes ; cependant ces messieurs n'ont pas trouvé à propos d'attaquer l'ennemi qui n'était fort que de 7 mille hommes.

Le même jour, sur les 6 heures du soir, un détachement de 3 à 4 cents hommes des ennemis, tant cavalerie qu'infanterie, s'étant acheminé vers Cherbourg, la bourgeoisie s'est trouvée obligée d'aller au devant, ainsi que M. Paris, curé : quelques autres prêtres, les maire, échevins et autres principaux bourgeois, ont été avec un drapeau blanc jusqu'au lieu nommé Chantereyne, pour prier le com-

mandant de donner l'ordre qu'il ne soit fait aucune insulte ni dommage aux bourgeois, et qu'il fasse garder à ses troupes une exacte discipline, ce qu'il a promis, et a publié, de la part du général Blygh, le manifeste suivant:

« Nous le lieutenant général Blygh, colonel de cavalerie, commandant en chef les armées de Sa Majesté britannique, faisons savoir à tous les habitans que la descente que nous avons faite sur cette côte, avec la puissante armée sous nos ordres, soutenue par le formidable armement que nous avons sur mer, n'est point avec intention de faire la guerre aux habitans du pays, sinon à ceux que nous trouverons armés ou autrement, en opposition à la juste guerre que nous faisons à Sa Majesté très-chrétienne. Qu'il soit donc connu à tous ceux qui veulent rester en paisible possession de leurs biens et habitations, qu'ils peuvent demeurer tranquillement dans leurs domiciles, et vaquer à leurs professions et métiers ordinaires, et que, hormis les droits et taxes coutumières et les contributions ordinaires qu'ils paient à leur Roi, on n'exigera rien d'eux, soit en argent, soit en marchandises, que ce qui sera absolument nécessaire pour la subsistance de l'armée, et qu'on paiera argent comptant toutes les provisions qu'on apportera. Au contraire, si malgré cette déclaration que nous avons bien voulu donner, les habitans des villes ou villages emportent leurs meubles, effets ou provisions, et abandonnent leurs maisons ou domiciles, nous traiterons tels délinquans comme ennemis déclarés, et détruirons par feux et flam-

mes, ou tout autrement que sera en notre pouvoir, leurs villes, villages, domiciles ou maisons.

» Donné au quartier du Roi, ce 13 août 1758.
» Tho. Blygh. »

Du nombre de ce détachement, une partie a passé la nuit sur la place d'armes, et l'autre partie s'est emparée des corps-de-garde.

Le lendemain, mercredi 9, le reste des troupes ennemies est venu camper sur deux lignes depuis les fourches patibulaires jusqu'à l'abbaye; ensuite elles se sont emparées de tous les forts et y ont mis des gardes; elles ont aussi posé un détachement de 4 à 5 cents hommes sur la montagne du Roule, et un autre sur la lande d'Octeville, pour garder toutes les avenues.

Ainsi les ennemis étant entièrement maîtres de Cherbourg, ils ont démoli et renversé à force de mines tous les travaux du Roi, savoir: les jetées, les quais et les forts; brûlé le pont tournant, les portes du bassin, l'écluse et environ 37 navires, sans compter les bateaux de pêche et chaloupes, avec tous les grémens, bois de construction, et généralement tout ce qui servait à la marine, qu'ils ont même fait tirer du fond des magasins. Ils se servaient pour leurs mines de la poudre que le comte de Rémond leur avait laissée dans la tour des Sarrasins.

Pendant cette destruction, les maraudeurs à deux lieues à la ronde ont commis toutes sortes d'excès, violé, pillé, profané et enlevé les vases sacrés des églises, les ornemens, titres et papiers, et vidé généralement toutes

les maisons de tous meubles morts et vifs, et enlevé jusqu'au bois des portes et fenêtres, même des planchers et couvertures, coupé quantité de jeunes arbres, et détruit les blés aux endroits où ils ont passé.

Plusieurs maisons des faubourgs ont aussi essuyé le pillage, et une grande partie des effets, meubles, linges et hardes des bourgeois, qu'ils avaient fait transporter dans les paroisses voisines, de crainte du bombardement, a été totalement enlevée.

Au surplus, le général anglais et autres officiers exigeaient du corps de ville à tous momens des choses inouies et la plupart impossibles à trouver, comme vins, liqueurs, sucre, bœufs, moutons, volailles, etc, et, sur le moindre refus, ils menaçaient de mettre la ville au pillage et de la brûler.

Le général Blygh a exigé de la ville une contribution de 44000 livres, à quoi se sont trouvés monter les rôles annuels de la capitation, 20ᵉ. deniers, industrie, de la romaine et des aides ; on lui a payé la moitié comptant, et donné deux ôtages pour l'autre moitié, savoir : un fils pour M. Duval Postel et le sieur Gauvain.

Le général de l'artillerie a fait enlever toutes les cloches de l'abbaye au nombre de quatre. Il voulait aussi enlever celles de notre église ; mais, par les instantes prières de M. le curé et de M. du Sauvage, il s'est contenté de la plus petite pesant 700 livres.

Le général Blygh a aussi fait enlever toute l'artillerie de fonte se consistant en deux mortiers et 21 pièces de canon depuis 8 livres de balle jusqu'à 24 livres, et fait rompre les

tourillons et boutons d'acul de toutes les pièces de fer et les anses des mortiers.

Les ennemis avaient déjà commencé à miner les deux tours, savoir : la tour qui est auprès de l'église et celle qu'on appèle des Sarrasins ; mais, à l'instante prière de MM. le curé et du Sauvage, ils les ont laissées sur pied, vu que l'une aurait sauté sans doute sur l'église et l'autre renversé plusieurs maisons.

Ils ont emmené trois prises, savoir : la 12e. dans laquelle ils ont embarqué nos canons et mortiers de fonte, la 30e. et la 33e. marquées ci-devant.

On estime la perte que le Roi a faite à Cherbourg, tant par la destruction qu'enlèvement de l'artillerie, à deux millions et demi, et pour les bourgeois à 700000 livres.

Pendant tous ces ravages faits à Cherbourg et même dès l'approche des ennemis, le tiers au moins des habitans ont pris la fuite à notre camp et dans les paroisses voisines, sans savoir pour la plupart où tendaient leurs pas, réduits à coucher dans des granges, des cours ou des fossés, manquant du nécessaire, en sorte que plusieurs sont morts de peur, de fatigues et d'échauffures : si tout ce monde fugitif avait resté chacun dans sa maison comme les autres, il ne leur aurait arrivé aucun mal, et même plusieurs auraient empêché leur maison d'être pillée, parce que dès qu'on avait recours aux officiers anglais ou à la garde, ils y mettaient ordre.

Le prince Edouard et le général Blygh ont donné environ 6000 livres pour distribuer à ceux à qui les maraudeurs auraient fait quelque tort dans la ville.

La nuit du 15 au 16 et le matin du 16, les Anglais se sont rembarqués au Galley avec précipitation; on attribue ce rembarquement précipité au bruit qui se répandit, le 15, chez M. de Lorimier où logeait le général, que la maison du Roi était à Valognes. La chose est assez vraisemblable, parce qu'on a trouvé sur le fort de Longlet deux trous de mines et deux barriques de poudre auprès pour miner ce fort, lequel par conséquent ne l'a point été, et le fort du Galley n'a aussi été miné qu'en partie.

Le vendredi 18, les ennemis ont mis à la voile, faisant route pour St-Malo.

Les Anglais estiment leurs pertes à l'expédition de Cherbourg à 712 hommes, tant de maraudeurs tués, prisonniers de guerre, que déserteurs.

Depuis cette funeste révolution, la garde bourgeoise a été interrompue d'autant plus que les Anglais ont enlevé les armes des bourgeois, déposées à la maison-de-ville : ils ont pareillement enlevé les drapeaux et les tambours.



ANCIEN PORT DE SAINT-LO.

Au moment où l'on se dispose à canaliser la Vire, on ne verra peut-être pas sans intérêt un trait d'histoire que nous fournissent les chroniques du seizième siècle sur le port de St-Lo. Il s'agit de la descente du comte

de Montgomery sous nos murs, à la tête de 6000 hommes que lui avait fournis la reine d'Angleterre pour secourir La Rochelle, et qu'il employa à relever dans le Cotentin l'espoir des protestans. Le dernier auteur de l'histoire de Saint-Lo se tait sur cet événement. Les mémoires du temps portent, dit-il: « que Montgomery descendit inopinément à la Hougue. » Que quelques vaisseaux aient mouillé à la Hougue, je ne le conteste pas, puisqu'il y a des mémoires qui le rapportent; mais que Montgomery, avec une partie de sa flotille, soit descendu à Saint-Lô, c'est ce dont on ne peut douter. Ecoutons la chronique.

« Saint-Lo est une ville dans la Basse-Normandie, qui n'est pas bien grande, mais assez forte. Elle est proche de la mer et sur la rivière de Vire qui, s'engolphant dans l'Océan par le moyen de son flux, se rend navigable jusqu'à ses portes, et reçoit, comme en un havre assuré, les vaisseaux qu'on y voit aborder et qu'elle met à couvert des vents de la côte. »

Ce premier passage est clair sans doute, et ne laisse rien à désirer sur l'existence d'un port sous les murs saint-lois. Le nom de *Port Cave-lande*, que conserve encore un des points de la Vire assez rapproché de St-Lo, ne confirme-t-il pas ce que nous avançons : et qu'on ne s'effraie pas de ce qu'il n'en reste plus de traces ; ne voit-on pas les troupeaux errer dans des bassins (1) où

---

(1) Harfleur.

trop souvent vinrent mouiller les flottes anglaises. Continuons.

» En cette cale avaient mouillé les navires sur lesquels le comte de Montgomery était venu d'Angleterre ; il s'y tenait à l'ancre , tout prêt à en sortir quand l'occasion s'en présenterait. »

Voilà du positif.

» Sur ces entrefaites , Villiers arrive à l'improviste , à la tête de l'avant-garde de l'armée royale ; il occupe les bords de la Vire, un peu au-dessous des vaisseaux, tandis que Saint-Colombe dresse son artillerie pour empêcher leur fuite. »

L'historien qui nous a transmis ce fait était contemporain et attaché au service de la reine Catherine de Médicis, qui visita St-Lo avec Charles IX, son fils : sa famille, originaire d'Italie, mais fixée depuis longtemps en Normandie , servait dans l'armée royale ; il y a composé son histoire (1) sur les notes que lui communiqua Jean Emery, l'un des officiers supérieurs de l'armée catholique dans le Cotentin. Que peut-on désirer de plus authentique ? Je doute que les mémoires consultés par M. *** présentent plus de certitude que la chronique de Davila.

Hubel, *principal du collége de Tinchebray.*

---

(1) Voyez la Biographie universelle, article *Davila.*

VOIES ROMAINES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

La carte des grandes routes de l'empire romain, dont l'original est conservé à Vienne, et qui a été publiée par les frères Peutinger, dont elle a conservé le nom, indique deux voies romaines qui traversaient le territoire du département de la Manche. La première, venant de Bayeux *Aræegenuæ*, se rendait à Torigni *Augustodurum*, et de là à Saint-Côme près Carentan *Crouciacomum ;* ensuite à Valognes *Alauna*, et sans doute de cette dernière cité à Cherbourg *Coriallum*, quoique la carte de Peutinger n'en dise rien.

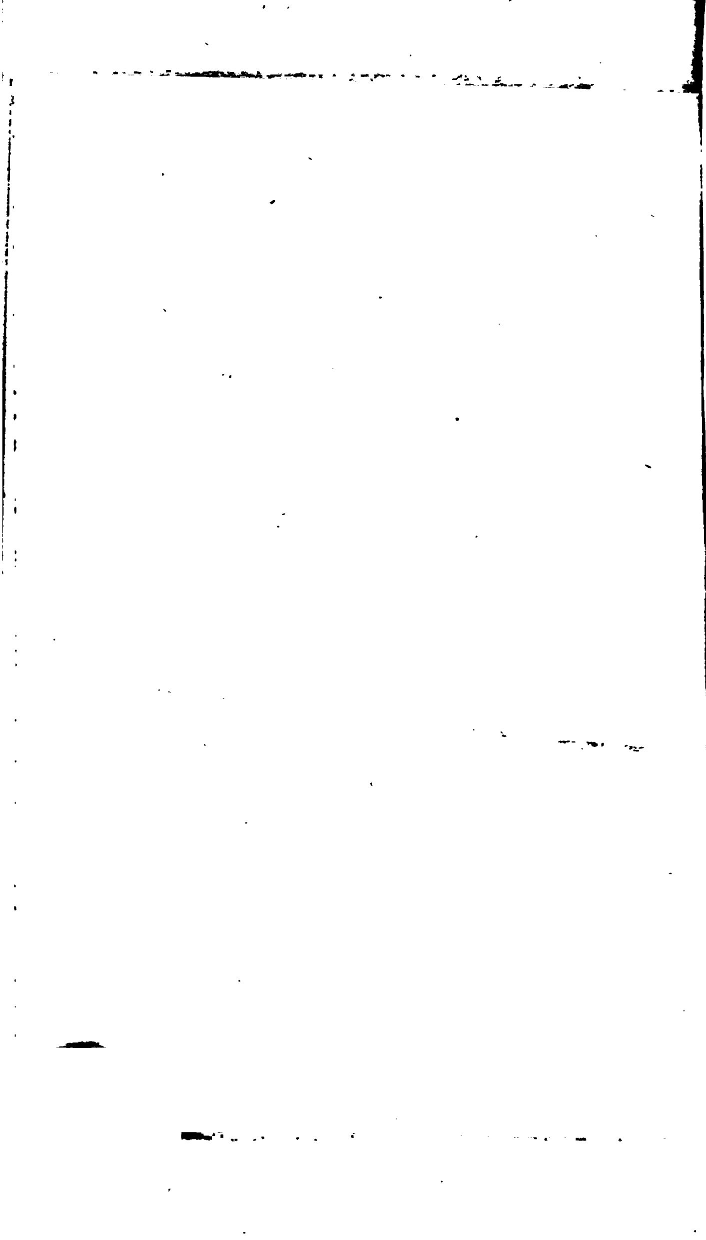
Cette première voie indique pour distance d'Aræegenuæ à Augustodurum 24 lieues gauloises, et d'Augustodurum à Crouciacomum 21 lieues gauloises ; en tout 45, ce qui revient à peu près à 24 lieues de 25 au degré. En plaçant, comme nous le faisons, Augustodurum à Torigni, la distance indiquée dans la carte de Peutinger est conforme à la réalité. Cette opinion est d'ailleurs celle de d'Anville, qui place Augustodurum sur la rive orientale de la Vire.

Mais, nous dira-t-on, aller chercher Torigni pour se rendre à Crouciacomum, c'est prendre un bien long détour, c'est faire 24 lieues au lieu de 12 en ligne droite. Cette ob-

jection serait fondée si les Romains n'avaient pas eu pour but principal dans l'établissement de leurs routes la communication entre les différentes stations militaires qu'ils avaient dans les provinces conquises. Or, un peu de réflexion fera apercevoir que, pour combattre et comprimer une insurrection dont le siège aurait été dans notre presqu'île, il eût été imprudent de chercher à franchir la Vire à son embouchure, où elle est rarement guéable, et où les marais opposent une résistance naturelle.

De Crouciacomum à Alauna la carte de Peutinger ne met qu'une distance de 7 lieues gauloises, tandis que la distance réelle est au moins de 12, en supposant que Crouciacomum fût placé à Saint-Côme, ce qui semble prouvé par les découvertes de M. de Gerville : mais ne peut-on pas supposer que cette différence provient d'une erreur d'un copiste ou d'un graveur qui aura mis un V au lieu d'un X ? Cette même erreur se trouve plusieurs fois répétée dans cette table : nous la reverrons bien palpable pour la distance de Coriallum à *Cosedia*. De Valognes *Alauna* à Cherbourg *Coriallum*, la table de Peutinger n'indique pas de route : cependant il en existait une entre ces deux cités ; car, il y a 50 ans, on en retrouva des fragmens à Tourlaville, aux environs de la Pierre-Butée. Elle traversait Tamerville, Saussemesnil, Le Theil, Le Mesnil-Auval, se rendait au camp stationnaire de Tourlaville, nommé aujourd'hui *Grand-Camp*, et de là à Cherbourg.

Telle est, selon nous, la direction que



suivait cette première voie romaine. Plusieurs colonnes milliaires de la route d'Arægenuæ à Augustodurum ont été trouvées à Bayeux ou aux environs : on trouvait aussi autrefois dans la forêt de Cerisy des pavés de voies romaines. Je suis donc persuadé que si, dans la direction de Bayeux à Torigni, on faisait des recherches, on retrouverait cette ancienne voie et on éclaircirait un point obscur de notre ancienne géographie. Mais le temps presse : chaque jour la pioche et la houe détruisent les anciens pavés pour les remplacer dans les chemins vicinaux par des encaissemens modernes, et les recherches deviennent de plus en plus difficiles. De Torigni à Cherbourg, M. de Gerville n'a pu embrasser que l'espace compris depuis Saint-Côme à Cherbourg : c'est à quelque saint-lois qu'il appartiendrait d'explorer l'intervalle restant. En parlant des recherches que nous avons faites pour déterminer la direction de la voie romaine de Cherbourg *Coriallum* à Coutances *Cosedia*, nous indiquerons la marche que nous avons suivie : heureux si nous pouvons être de quelque utilité à ceux qui s'occupent du même objet. Cette seconde voie, indiquée par la table, partait de Cherbourg *Coriallum*, passait par Coutances *Cosedia*, Avranches *Legedia*, et se rendait à Rennes *Condate*.

Il y a deux ans, en examinant la carte de Peutinger, je pensai que la route de Cherbourg *Coriallum* à Coutances *Cosedia* qui s'y trouve tracée, si elle eût passé par Alauna, aurait dû faire mention de cette dernière ville : d'où je conclus qu'elle avait dû pren-

dre une autre direction. Il s'agissait de déterminer cette direction ; c'est ce que j'essayai de faire : on va voir si j'ai réussi. J'appris de plusieurs vieillards que la route qu'on suivait pour aller à Coutances passait par Les Pieux, Carteret, Portbail, La Haye-du-Puits, Lessay et Montsurvent : et en effet, ayant consulté la carte de Cassini, je vis le tracé d'un chemin bien aligné dans cette direction. J'avais le pressentiment que mes recherches sur ce point ne seraient pas infructueuses. En effet, à peine fus-je sorti de Cherbourg et fus-je entré dans l'ancien chemin des Pieux, abandonné depuis la construction de la route départementale, que je remarquai les restes d'un pavé qui n'avait pas dû le céder pour la régularité aux pavés de nos villes, et qui même avait dû leur être supérieur en solidité. D'un côté du chemin, les roues des voitures ont presque totalement rongé le pavé ; mais, de l'autre côté, il est parfaitement conservé, étant tellement près du fossé qu'il est impossible aux chevaux et aux voitures de passer par dessus : quelquefois même la ligne d'encaissement disparaît sous la masse du fossé pour reparaître plus loin, quand la sinuosité du champ le permet. Quelques blocs d'encaissement subsistant encore du côté par où passent les voitures, m'ont permis de mesurer la largeur du pavé ; il n'a que 14 pieds. Ce n'est qu'un *statumen* formé de pierres de 8 ou 10 pouces au moins de face, fortement cognées les unes avec les autres et gardées des deux côtés par deux lignes de pierres

en encaissement, trois fois plus grandes et même davantage dans les lieux humides où le fond est moins solide. Tel est le pavé du chemin vicinal depuis le fort d'Octeville jusqu'au hameau Bonamy, dans une longueur de 300 pas environ. A ces indices d'une voie romaine s'en joignaient d'autres : ce chemin porta le nom de Grande-Rue, et des vieillards m'ont assuré que le chemin qui communique avec celui-là, à l'entrée de la ville de Cherbourg, avait jadis porté le nom de *chemin des Romains*. Je fis part de ma première découverte à M. A. Asselin : ce savant distingué partagea mon opinion, m'encouragea, et il m'a beaucoup aidé de sa science et de ses conseils dans les recherches que j'ai faites. Je continuai donc mes explorations avec ardeur. Dans le village cité, le pavé a été enlevé comme auprès de toutes les habitations et autres lieux, où j'ai reconnu à bâtir des maisons ou des murs d'enclos, des pierres dont une surface usée indique qu'elles ont servi à paver le chemin. A la sortie du village le pavé recommence : cette fois il occupe le milieu de la voie, l'agriculture n'en a point usurpé la moitié. Interrompues en plusieurs endroits, on peut remarquer que les différentes parties du pavé qui subsistent encore ont été faites par la même main, en ce que deux surfaces, à 100 pas de distance, ne laissent pas que d'être de niveau. Un fait qui m'a prouvé l'antiquité de ce pavé, c'est que dans les ravins où toujours l'eau des pluies l'a détruit, on en voit encore des morceaux restés sur les bords du ravin, à 15 ou

20 pieds de hauteur, et ces pavés sont analogues à ceux qu'on remarque dans les lieux plans et unis.

Depuis la sortie de la commune d'Octeville jusqu'à Flottemanville, je n'ai trouvé que de faibles traces de pavé. Ceci provient surtout de ce que, depuis quelques années, on a réparé à neuf le chemin vicinal, et par conséquent décaissé tout ce qui s'y trouvait d'ancien travail, et aussi de ce que, avant la révolution, on se bornait, pour réparer les chemins, à redresser avec la pioche les endroits mal unis, au lieu de remplacer les pierres usées ou enlevées par de nouvelles pierres. A Flottemanville, sur le bord du chemin, une petite lande porte le nom de Câtelet. C'était peut-être une station militaire. Entre Sideville et Flottemanville, on trouve encore des morceaux de pavé assez bien conservés, ainsi que plus loin, à Teurtéville, où j'ai remarqué un chemin pavé dont le mur du cimetière recouvre une partie. A peu de distance, sur le bord du chemin, est une fondation carrée, large de 5 pieds, à fleur de terre : c'est peut-être la base d'une colonne milliaire. C'est un peu plus loin de là que j'ai remarqué un énorme fossé maçonné avec des pierres enlevées au pavé de la voie. Depuis le château de Sotteville jusqu'à Benoîtville, l'ancien chemin a été pris par la nouvelle route ou par les habitans qui ont cédé leur terrein en échange. Depuis Benoîtville jusqu'au bourg des Pieux, c'était un fond de granite sablonneux assez dur, et il est probable que la voie n'y a jamais été

pavée ; mais comme il est en ravins, il est creusé profondément. Le bourg des Pieux remonte à la plus haute antiquité : des tombeaux gaulois et une enceinte sacrée qui a servi au culte druïdique, découverts sur la lande des Pieux, en sont la preuve. Sa position élevée qui lui fait dominer tout le pays le rendait très-propre aussi à être le siège d'une station militaire.

Du bourg des Pieux à la lande de Caudart, à Saint-Germain, le chemin a été récemment réparé, et tout l'ancien travail a été déblayé ; mais le conducteur des chemins vicinaux, M. Le Vitre m'a assuré qu'il était presque semblable à celui d'Octeville. Il traverse la lande de Caudart, les communes de Surtainville, Baubigny, Les Moitiers-d'Allonne et se rend à Carteret. A Surtainville, il est assez bien ferré ; à Baubigny et aux Moitiers, le sable volant a envahi la partie où se trouvait la voie. Peut-être que, comme dans les mielles de Cherbourg, quand on rendra ce précieux terrein à l'agriculture, on retrouvera des restes curieux. A Carteret, le chemin conduit le long de la falaise connue sous le nom de *Grand-Nez-de-Carteret*, sur le sommet de laquelle on a reconnu les retranchemens d'un camp romain ; ce chemin a été envahi par le sable volant jusqu'à l'entrée du havre où l'on remarque d'énormes pans de murs renversés, qui ont 6 ou 7 pieds d'épaisseur : ce sont les restes d'une chaussée et d'un pont qui traversait l'entrée du havre actuel. On y reconnaît les caractères des constructions romaines. De Carteret, la

route devait conduire à Portbail où finissait le territoire de Cherbourg *pagus coriovallensis* et où M. De Gerville vient de découvrir de nombreux vestiges de constructions romaines. Dans cet intervalle la route est assez bien pavée : j'ai remarqué un puits attenant à la voie et loin de maisons ; on retrouve encore de ces grosses pierres, débris du pavé, restées suspendues dans les fossés, à plusieurs pieds au-dessus du chemin creusé par le temps.

De Portbail à Coutances, je n'ai pu faire d'observations suffisantes pour déterminer, d'une manière précise, la direction de la voie romaine. Deux chemins sont indiqués ; l'un, suivant la côte, passant par St.-Germain-sur-Ay, et se rendant au bourg de Lessay, et l'autre passant par le bourg de la Haye-du-Puits, et se rendant également à Lessay. Aussitôt que mes occupations me permettront de nouvelles explorations dans l'étendue du premier chemin, je tâcherai de décider auquel on doit donner la préférence. Sans rien préjuger, je ferai ici part de mes observations sur la route de Portbail à la Haye-du-Puits et de la Haye-du-Puits à Lessay. Dans la lande de Montgardon, où jadis se trouvaient quatre gibets et où les gens du pays disent qu'une héroïne française, à la tête d'une armée, livra une bataille aux Anglais qu'elle tailla en pièces, le chemin est bien tracé de St-Symphorien à la Haye-du-Puits, il est également bien aligné. De la Haye-du-Puits à Lessay, l'ancien chemin est assez bien pavé; mais les encaissemens sont moins bien alignés qu'à Octeville, près Cherbourg. Sur la riviè-

re du Gratechef, j'ai trouvé un pont à une arche très-ancien, solidement construit, de 16 pieds de largeur, ce qui est proportionné à la largeur de la voie romaine : il se nomme le pont de *la Broche*. - A l'entrée de Lessay, se trouvent deux ponts très-bien construits, mais ils peuvent avoir été l'ouvrage des anciens abbés de Lessay. Dans la lande de Lessay, en approchant de Montsurvent, un chemin de 14 pieds de largeur, pavé solidement, encaissé de fortes pierres, trop élevé au-dessus du sol pour être maintenant suivi par les voitures, et d'ailleurs coupé en plusieurs endroits, m'a semblé, à n'en pas douter, un reste de la voie romaine. Depuis la lande de Lessay jusqu'à Coutances, les réparations faites dernièrement dans les chemins vicinaux et surtout celles qu'y firent nos derniers évêques pour rendre le chemin propre à y faire rouler leurs carosses, n'ont pu y laisser subsister les grosses pierres des encaissemens romains. On y voit encore quelques ponts voûtés, assez bien construits, élevés en grande partie par M. de Talaru. J'ai remarqué, attenant à la voie, un puits très-ancien et très-bien maçonné, qui pourrait bien être de construction romaine ; et, dans un village, j'ai vu aussi dans une cour une de ces meules à moulin à bras, comme celles qu'on trouve souvent sous les ruines d'habitations romaines. Ce chemin, au reste, est large et parfaitement aligné.

Tel est le résultat de mes recherches sur la voie romaine de Cherbourg à Coutances. Si l'on fait attention que la distance de 34

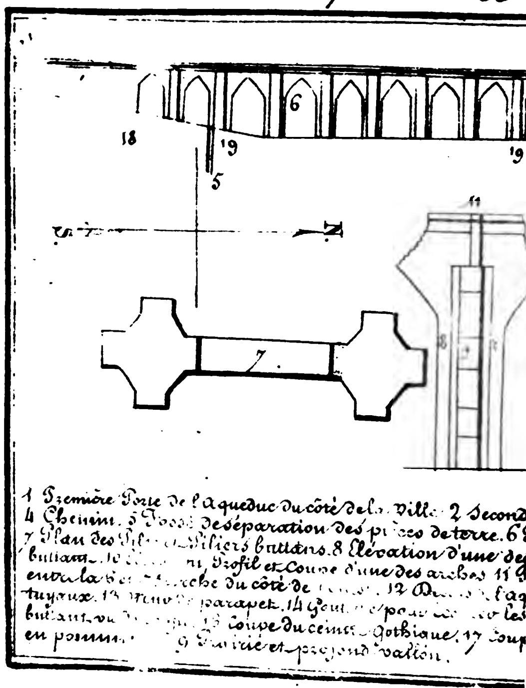
lieues gauloises (1) indiquée par la carte de Peutinger s'accorde, à très-peu de chose près, avec la distance réelle; que d'ailleurs cette route était la plus avantageuse aux armées et aux magistrats romains, qui parcouraient ainsi les points les plus importans de la presqu'île, puisqu'ils passaient par les ports de l'ouest, où ils pouvaient embarquer pour aller aux îles de Jersey, Guernesey et Aurigny, et même pour aller en Bretagne. Si l'on remarque également que cette route passait auprès de leurs camps, ces raisons réunies aux traces évidentes de pavés antiques ne laisseront aucun doute que c'était bien là la direction que suivait l'ancienne route militaire de Coriallum à Cosedia.

Mais, dira-t-on, que doit donc devenir cette voie connue sous le nom de *chemin Perré*, reconnue jusqu'ici pour une voie romaine par des savans distingués, et qui d'ailleurs conduit directement de Coutances à Valognes? A cela je réponds que je me garde bien de contester au *chemin Perré* son antiquité et son origine romaine, mais que, comme je ne le trouve point indiqué sur la carte de Peutinger, je ne le considère que comme un *trames* ou route secondaire que les accroissemens des deux cités Valognes et Coutances avaient rendue

(1) Je pense qu'il faut aussi rectifier la carte de Peutinger, qui écrit XXVIIII au lieu de XXXIIII; ce qui me semble une erreur de graveur ou de copiste, parce que partout ailleurs le nombre 9 n'est jamais écrit ainsi : elle met toujours un I suivi d'un X et non un V suivi de quatre I.

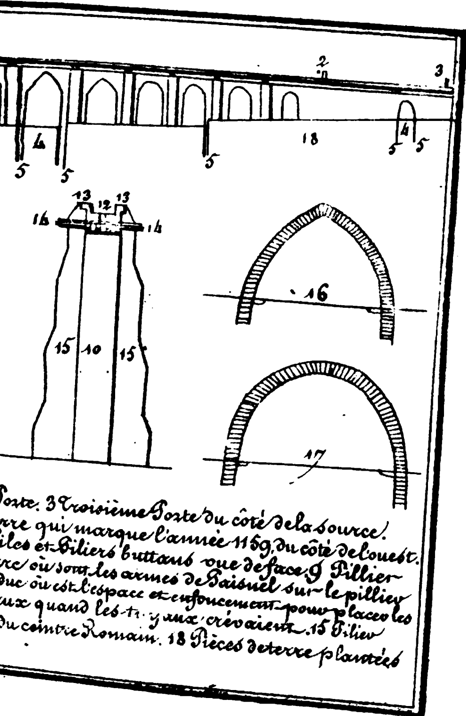


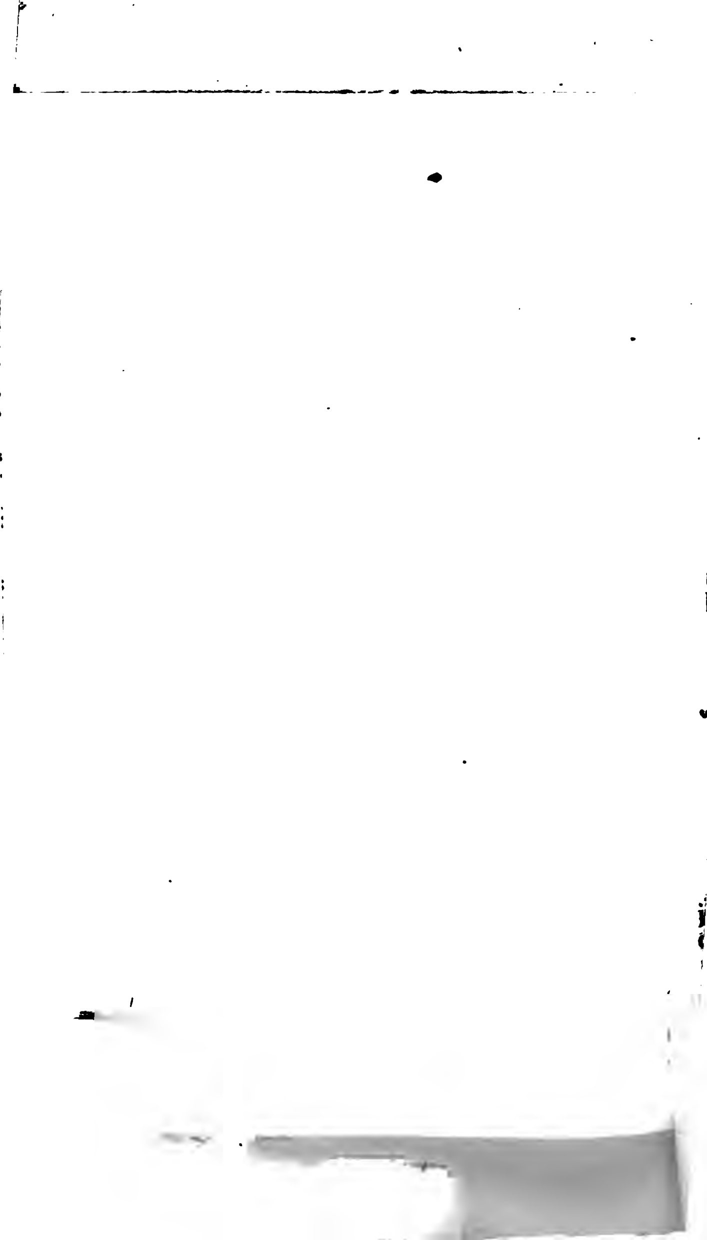
Aqueduc de



6
7
18
19
19
5
1 Première Porte de l'Aqueduc du côté de la Ville 2 Second
4 Chemin. 5 Fossé de séparation des pièces de terre. 6
7 Plan des Piliers butans. 8 Élévation d'une de
butans. Profil et Coupe d'une des arches 11
du côté de 12
tuyaux. parapet. 14
butant. Coupe du ceintre gothique. 17 Coup
en pomme. 19 rivière et profond vallon.

outances.


2
3
4
5
18
13
12
14
15
10
16
17
Porte. 3 Troisième Porte du côté de la source.
rre qui marque l'année 1159, du côté de l'ouest.
iles et Piliers buttans vue de face 9 Pillier
rre où sont les armes de Baisnel sur le pillier
duc où est l'espace et enfoncement pour placer les
ux quand les t... yaux crévaient. 15 Pilier
Du cintre Romain. 18 Pièces de terre plantées



indispensable. Je mettrai même en avant que nous pouvons bien la devoir à ce Constance, qui avait embelli considérablement Coutances, et lui avait donné son nom; que ce prince aura voulu établir une communication directe entre l'opulente Alauna et la nouvelle Constantia. Je dirai même, à l'appui de cette conjecture, que la route de Coriallum à Cosedia, le long de la côte de l'ouest, m'a semblé n'avoir jamais été totalement terminée ou avoir au moins été bien négligée dans les derniers temps de la domination romaine, ce qui pouvait être occasionné par le travail et les dépenses qu'exigeait la route de Coutances à Valognes ; mais je réclamerai toujours la priorité et surtout l'importance militaire pour la route de Coriallum à Cosedia, le long de la mer.

L. T. L. RAGONDE, *régent de 3e. au collége de Cherbourg.*

DESCRIPTION DE L'AQUEDUC

DE COUTANCES.

LA ville de Coutances possède encore aujourd'hui les restes précieux d'un aqueduc, qui excitent à juste titre la curiosité des étrangers.

Ce monument fut bâti entre deux collines, dans des prairies arrosées par un ruisseau appelé *Bulsard*, qui coule au bas de la rue

des Piliers (1). Il se composait de 16 arcades, dont la hauteur variait suivant l'élévation du terrein (la première porte du côté de l'Ecoulanderie, percée à la distance de 73 pieds des autres arcades, paraît n'avoir été faite que pour laisser la liberté du chemin qui passait au-dessous). La voûte qui avait 5 pieds 6 pouces de largeur était bordée de chaque côté par un petit parapet, de 2 pieds

---

(1) Les auteurs ne sont d'accord, ni sur le temps où cet aqueduc fut bâti, ni sur son fondateur. Selon M. l'abbé Belley (dans ses observations sur les deux voies romaines qui conduisaient de Rennes en Bretagne dans le fond du Cotentin), cet aqueduc fut construit par les ordres de Constantius-Chlorus. Si l'on en croit Thomas Corneille, dans son Dictionnaire géographique, il fut bâti vers le Ve. siècle. Un autre écrivain (*Jacobus Hofmanus Basiliensis*) dit touchant l'aqueduc de Coutances : « *Alii malunt arcu » aliquo aut alio opere magnifico exornatam urbem, et ob » id Constantiam dictam fuisse à Constantio Augusto, fratre » Constantis Augusti, Constanti Chlori nepote.* Les uns pensent que la ville, ornée par quelque arcade ou par un ouvrage d'art magnifique, fût appelée Constance du nom de Constantin-Auguste, frère de Constance-Auguste, petit-fils de Constance-Chlore. » Mais Paulus-Merula, dans sa Cosmographie, s'écarte du sentiment de ces trois auteurs sur ce monument; car, selon lui, il fut construit par les seigneurs de l'endroit : « *Pontem egregium hic construxerunt proceres, cujus cognomen* Les Pineaux, *super rivum qui Basart vulgò.* Les seigneurs qu'on surnomma Les Pineaux, bâtirent en cet endroit un pont élevé sur un ruisseau, appelé vulgairement *Basard.* »

L'opinion de M. l'abbé Belley, que Constance-Chlore fut le fondateur de l'aqueduc, paraît plus vraisemblable ; car celui-ci fortifia Coutances vers l'an 296 de Jésus-Christ, et y plaça des garnisons romaines : cette ville qui ne renfermait dans son enceinte ni citernes, ni fontaines, fut, au moyen de cet aqueduc, pourvue d'eaux potables et abondantes.

Note de l'auteur.

4 pouces de hauteur sur 1 pied de largeur. Entre ces deux petits murs se trouvait un vide de 3 pieds 6 pouces de largeur, au milieu duquel étaient placés des canaux de plomb qui conduisaient les eaux. Des gouttières qui sortaient d'un pied et demi en saillie de chaque côté des arcades, immédiatement au-dessus de la clef des cintres, servaient non seulement à laisser écouler les eaux de pluie qui auraient pu pénétrer entre la terre et les pierres dont les canaux étaient recouverts, mais encore ils donnaient passage aux eaux mêmes de ces canaux dont la chute, augmentée par la pente, faisait souvent rompre les tuyaux : de là les réparations devenaient si fréquentes pour les habitans, qu'ils abandonnèrent insensiblement l'entretien de cet aqueduc : à cette époque, la plupart des voûtes en étaient déjà détruites, et il n'en subsistait guère que les piles (1). La maison de Foulques-Paisnel, l'une des plus illustres de la Normandie, répara, en 1159, à cintre angulaire, 11 de ces arcades, qui étaient en plein cintre avant leur restauration.

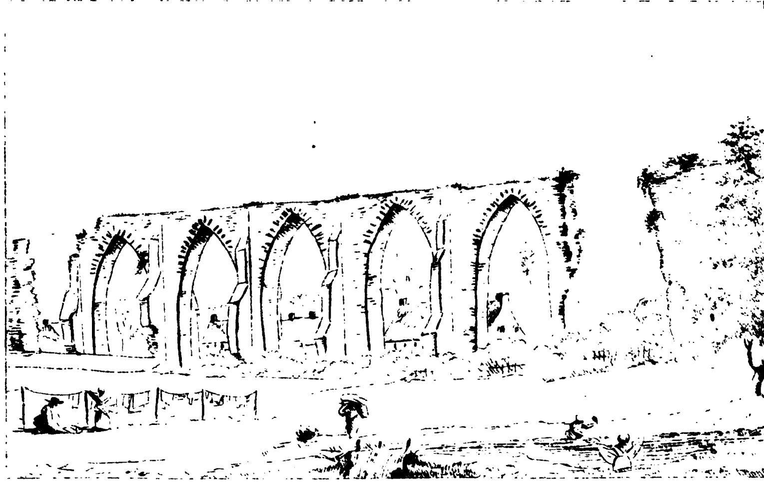
Les eaux apportées par cet aqueduc à Coutances venaient de la fontaine de l'Ecoulanderie, ainsi appelée du nom de la terre où

---

(1) On désignait alors l'aqueduc sous le nom de *Pilarii*, Piliers ; c'est sans doute de ces piles que la ville de Coutances a pris la principale pièce de ses armoiries qui sont d'azur à trois piliers ou colonnes d'argent, chargées d'un léopard d'or. De là aussi le chemin qui conduisait de la ville à l'aqueduc fut appelé *iter ad Pilarios* rue des Piliers, nom qu'il conserve encore aujourd'hui. *Note de l'auteur.*

elle se trouvait. Des canaux de terre cuite, enfoncés dans des tranchées recouvertes de terre, les recevaient au sortir de cette fontaine, et les conduisaient dans un réservoir qui en était éloigné de 300 pieds. Ce réservoir, appelé aujourd'hui *le Repos*, est couvert et bâti en pierres, haut de 6 pieds, et de forme à peu près carrée. A partir du réservoir, l'eau traversait de grandes pièces de terre plantées en pommiers, et allait, par les arcades de l'aqueduc qui la conduisait à l'aide de canaux de plomb, sous une autre portion de terre plantée aussi en pommiers, nommée la *Croupte* ou le *Clos-aux-Moines*: elle passait ensuite par le couvent des Jacobins (1), qui en retenaient quelques lignes pour les besoins de leur maison; puis elle se rendait dans la ville, pour venir se jeter dans un grand regard ou château d'eau, situé au milieu de la place et devant le portail de l'église cathédrale, d'où elle se distribuait dans les différens quartiers, et notamment jusqu'à la fontaine construite vis-à-vis de l'église St-Nicolas. Ces eaux, avant d'arriver de leur source dans le grand regard où elles se jetaient, parcouraient un espace de 932 pas géométriques (4660 pieds). En 1277, Philippe-le-Hardi donna plusieurs terres et maisons, sises dans les villages de St.-Nicolas, et entre autres 108 boisseaux de froment pour les réparations de cet aqueduc.

(1) Ce couvent qui est aujourd'hui le bâtiment du grand séminaire, fut fondé par Jean Paisnel, petit-fils de Foulques-Paisnel qui, comme nous l'avons rapporté plus haut, fut le restaurateur des arcades. *Note de l'auteur.*



Aqueduc à Coutances.

L'entretien fut d'abord surveillé par un fontainier ou procureur des fontaines, qui, nommé par la ville, lui rendait compte de sa gestion. Le soin en fut confié dans la suite aux Jacobins, parce qu'on présuma que les eaux passant par leur jardin, ils étaient intéressés à veiller à la conservation de l'aqueduc; mais ces moines se montrèrent si peu diligens à pourvoir aux réparations prescrites, qu'en 1570, par une sentence contradictoire du baillage de Coutances, ils furent condamnés aux reconstructions nécessaires au maintien de l'aqueduc. Ils réparèrent donc les arcades en 1575, et les eaux coulèrent pour l'ornement et l'utilité de la ville jusqu'en 1628. Il est à croire qu'en 1595, on y fit encore quelques ouvrages : cette date gravée sur une des pierres de la 5e. arcade, du côté de la ville, paraît en fournir une preuve. Mais, depuis 1628, les Jacobins, en interdisant toute communication du dehors avec leurs jardins, obtinrent la jouissance exclusive de l'aqueduc. Depuis ce temps, on le négligea à cause des réparations trop fréquentes qu'il fallait y faire.

Aujourd'hui l'aqueduc est presque tombé en ruines ; cependant deux arcades, et six de celles que répara Foulques-Paisnel existent encore entières : cinq d'entre elles s'entretiennent et semblent ne devoir s'écrouler que dans le même temps. Presque toutes les piles subsistent aussi : du haut de ces piles, des blocs suspendus menacent d'une chute prochaine, et ne semblent retenus que par des racines de lierre dont les arcades sont tapissées et qui se sont frayé un chemin à travers un ciment

aussi dur que la pierre. Sur le haut de l'arc-boutant de la 9e. arcade, du côté de l'Ecoulanderie, on voit une pierre blanchâtre, sur laquelle, à l'aide d'une lorgnette, on distingue parfaitement des armes qui y sont gravées : on peut penser que ces armes sont celles de la maison Paisnel.

Ce monument romain existera sans doute encore bien des années, non par l'enlacement des racines au travers de la maçonnerie, mais par un ciment qu'on ne peut détacher de la pierre ; et, dans plusieurs siècles, on admirera encore les ruines d'un ancien monument, qui fut long-temps d'une si grande utilité à la ville de Coutances.

Edmont Le Bois, de Coutances.

ÉVÉNEMENS DE 1830.

INCENDIES.—PASSAGE DE L'EX-ROI. —ARRESTATION DU PRINCE JULES DE POLIGNAC.

La Manche est une de ces paisibles provinces qui trouvent rarement place dans l'histoire moderne : son nom se lit peu dans les gazettes, si ce n'est en temps d'élections ; et quel y fut son rôle depuis 1815 ? Pendant douze années, ce beau département ne fut guère connu que *par ses bons bœufs et ses bons députés* (1) ; heureux pourtant, s'il eût mérité plus long-temps sa honte !

---

(1) Epigramme lancée par un journaliste de la capitale.

Ce n'est en effet que de l'époque où ses électeurs, oubliant la docilité la plus servile, se reconcilièrent avec leur conscience; ce n'est que de novembre 1827, que le congréganisme lui a voué cette haine infernale qu'ont si atrocement manifestée les incendies de 1830. On ne doit pas attendre ici des révélations qu'une correspondance active nous eût peut-être mis à portée de faire au public, quand un pouvoir ombrageux comprima nos cris d'alarme, et trahit par ses rigueurs à notre égard, par sa mollesse envers les suspects, une sorte de complicité: nous constaterons seulement la marche du fléau politique.

Né dans les gothiques ateliers où se retrempent et les fers usés des peuples et les poignards émoussés des disciples de Loyola; il n'en sortit que chargé d'or et de saufs-conduits pour ses satellites. Où cette milice scélérate fut-elle recrutée? On l'ignore: le midi de la France toutefois semble avoir fourni la plus forte part de cet infâme contingent.

L'année 1830 avait été choisie dans les clubs de la contre-révolution pour en finir avec les idées constitutionnelles. Le joug penchait sur le cou de la France; pour le remettre d'aplomb, un vaste système fut imaginé: on enchaînerait les masses par la terreur, on garotterait la presse, on musèlerait l'opinion; et si le mutisme n'était pas complet, on verrait ce que peut la plume d'un écrivain contre le mousquet d'un soldat.

La fin de l'hiver fut choisie pour l'exécrable début des incendiaires: le Bocage

éprouva leurs premières fureurs. Des environs de Vire ils se répandirent, aux mois de mars et d'avril, dans les campagnes de Mortain et d'Avranches. Voici l'extrait d'une lettre de Coulouvray, arrondissement de Mortain, en date du 27 avril 1830 :

« Vous désirez du positif : mon intention n'est pas d'accroître la terreur par des chimères ; voici ce que la justice a constaté dans le seul arrondissement de Mortain et dans le court espace de 20 jours.

» *Incendies.* Trois maisons, dont une assurée, dans notre bourg de Coulouvray, le 1.er avril. Une maison à Mesniltove, le 2 avril. Deux maisons à Boisyvon, le 8. Une maison à Perriers, le 9. Une boulangerie à Cherencey, le 10. Une boulangerie à Sourdeval, le 11. Une maison et une étable à Beauficel, le 17. Une maison à Mesniltove, le 18.

» *Tentatives d'incendies.* Une tentative à Romagny, le 31 mars. Une à Sourdeval et une à Vengeons, le 6 avril. Une à Saint-Barthélemy, le 11. Une à Juvigny, une à St-Martin-de-Chaulieu ; quatre à Sourdeval, le 14. Une à Cherencey, deux à Sourdeval, le 15. Une à Sourdeval, le 17. Une à Mesnillard, deux à Sourdeval, le 18. Une à Sourdeval, une à Saint-Barthélemy, le 19.

» Malheureusement ce nombre inoui d'attentats est bien loin d'être exact : à chaque instant nos magistrats en découvrent qui ne leur avaient pas été signalés.

» Des boules enflammées et des fusées volantes ont été lancées dans les communes de

Saint-Martin-de-Chaulieu, de Reffuveille, de Saint-Clément et de Sourdeval. Dans cette dernière commune, au village de Saint, un incendiaire montra une audace étonnante : depuis 9 heures du soir jusqu'à une heure après minuit, il avait essayé de mettre le feu à plusieurs maisons ; deux coups de fusil avaient été tirés sur lui sans l'atteindre : il se retira enfin dans une pièce de terre voisine, et lança une fusée qui s'éleva au-dessus des arbres.

» On a été long-temps sans trouver aucune des mèches avec lesquelles les malfaiteurs mettent le feu; elles sont en effet composées de manière à se consumer en entier. Toutefois une fille Chatellier, de Mesnillard, ayant vu jeter sur la couverture de sa maison, dans la nuit du 17 au 18, un globe de feu assez considérable, appela du secours, et, le matin, on trouva au pied du mur une pièce d'artifice consumée, de la grosseur du poing, et dont l'enveloppe intacte semblait être de feutre. La justice en a recueilli les morceaux que les voisins s'étaient partagés. La garde active que l'on fait autour des maisons oblige à ne lancer que de loin des matières inflammables : cette précaution réunie aux pluies abondantes qui sont tombées a fait échouer un grand nombre de tentatives.

» MM. les membres du parquet de Mortain ont parcouru nos campagnes en tout sens, non seulement pour constater les faits, mais encore pour exciter les habitans à la vigilance et leur prouver tout l'intérêt qu'excitent leurs malheurs. Il est fâcheux que

le gouvernement n'ait pas répondu plus tôt et plus complètement aux demandes de secours qui lui avaient été adressées. Qu'est-ce que les 30 hommes de ligne, les 12 gendarmes à cheval et la brigade de gendarmes à pied, qui ont été tardivement envoyés? Quoique, depuis le 20, le calme tende à se rétablir, une lettre qui annonce de nouveaux incendies a été placée dans la maison de M. Montaufray, notaire dans notre bourg.

» La cour royale de Caen a évoqué la connaissance de ces affaires. M. Brunet, conseiller, et M. de Fontette, substitut du procureur-général, sont arrivés le 23 à Mortain pour commencer l'instruction. MM. Daigremont-de-Saint-Manvieux et Desessarts se sont rendus, le 25, pour le même objet, dans l'arrondissement de Vire, où cinq incendies ont eu lieu dans les communes de Saint-Aubin et de Coulonces : 30 hommes de ligne ont aussi été envoyés de Caen dans l'arrondissement de Vire.

» Je vous ai dit la vérité, en me bornant aux faits dont j'ai pleine et entière connaissance. Soyez maintenant, s'il est possible, l'heureux Œdipe qui devinera cette infernale énigme. Permettez-moi de ne pas vous suivre dans le champ des conjectures. Je vous dirai cependant qu'à mes yeux, les criminels auteurs de ces trames odieuses ont avant tout l'intention d'effrayer les habitans des campagnes; que les incendies sont plutôt un des moyens d'arriver à cette fin, qu'un complot pour ruiner ceux qu'ils atteignent : au-delà je ne vois que mystères, et je me tais.

» La maison d'arrêt de Mortain est, il est vrai, encombrée de prisonniers; mais ce sont presque tous des vagabonds. Un seul est soupçonné d'être l'auteur d'un incendie, et qu'est-ce qu'un soupçon ? Ce n'est qu'en saisissant sur le fait un des coupables, que l'on peut espérer de soulever le voile qui enveloppe ces ténébreuses machinations. Il est inconcevable qu'une surveillance de chaque instant, par 50000 individus, mus par le plus fort mobile, l'intérêt, n'ait pu jusqu'à ce jour faire justice de quelques misérables. Puissent enfin les magistrats découvrir un fil conducteur pour ce labyrinthe ! »

Dès la première quinzaine d'avril, des incendiaires étaient venus porter l'épouvante dans l'arrondissement de St.-Lo. Une lettre de Percy, en date du 18 de ce mois, renfermait les passages suivans :

« Des incendiaires sont venus remplir toute notre contrée d'épouvante; nous vivons au milieu des transes et des alarmes : au moindre bruit des cloches, notre oreille attentive craint d'apprendre aussitôt un nouveau malheur. Chaque soir, les objets précieux sont retirés de nos maisons; notre linge est en paquets, et nous nous tenons prêts à tout événement. La consternation est peinte sur tous les visages, et la terreur que nous inspirent les brigands est à son comble.

» Le jour et la nuit, nos hameaux, si paisibles naguère, semblent transformés en des camps entourés de sentinelles avancées, afin de ne point être surpris par un ennemi toujours prêt à fondre sur nous.

» Nos conjectures sont stériles : les bruits les plus vagues et les plus contradictoires se succèdent avec une rapidité étonnante. Grossis par le prisme de la peur, les plus petits objets semblent des monstres aux yeux de nos paysans. L'un croit reconnaître la main qui dirigeait les incendies de la Picardie, un autre celle qui soudoyait les piqueurs de la capitale, etc. : nous sommes, à ce sujet, dans les plus déplorables ténèbres.

» Mais ce qui frappe le plus notre imagination, c'est un essaim de colporteurs qui traversent nos communes dans toutes les directions et pénètrent dans les moindres hameaux. Les uns offrent des montres marquées, observent-ils malignement, *à l'aigle impériale* ; d'autres se disent de pauvres ouvriers renvoyés des fabriques par défaut de travail, et n'ayant pour fortune que le peu d'étoffes qu'ils vous montrent. Cependant ces hommes qui se prétendent dénués de tout, tirent de leurs poches l'or à poignée, et, chose digne de remarque, ils sont tous de la ville de Toulouse, et paraissent l'avoir quittée dans le même moment.

» Nous ne pouvons nous persuader qu'il y ait des hommes assez stupides pour risquer de porter leurs têtes sur l'échafaud, en commettant les crimes qui ne leur seraient aucunement profitables, surtout lorsqu'ils ne peuvent être animés par aucun esprit de vengeance : il faut qu'ils soient poussés par des promesses puissantes ou par des récompenses pécuniaires proportionnées aux chances qu'ils ont à courir. Il y a, nous disons-nous, il y a

là-dessous quelque *machine infernale* qui agit dans l'ombre, et dont les agens incendiaires ne connaissent peut-être même point les ressorts. Jusqu'ici tous ont échappé aux recherches de la justice : ils doivent être munis de papiers en règle, et c'est probablement ce qui empêchera de saisir les coupables, tant qu'ils ne seront pas pris sur le fait. Nous attendons avec anxiété le mot d'une énigme, qui pourra nous être long-temps inconnu. »

A la fin d'avril, le fléau qui avait porté la terreur dans le chef-lieu, où l'on sonna le tocsin deux fois en un jour, franchit St-Lo, et se répandit dans les campagnes du Cotentin; puis, se repliant sur l'arrondissement de Coutances, il y sema les alarmes, et, sûr de ses mystérieux affidés, il ne craignit pas de s'avancer entre deux mers jusqu'à l'extrémité de la presqu'île.

Alos se manifesta dans nos villes et dans nos campagnes une exaspération qui passa de beaucoup, disent les vieillards, celle qu'avaient produite nos troubles civils. Cette exaspération fut à son comble quand on vit les plaintes populaires accueillies avec indifférence par l'autorité, qui réserva son énergie pour s'opposer à des créations volontaires de gardes nationales. Vainement le parti absolutiste chercha-t-il à égarer les masses par des accusations perfides : leur bon sens naturel leur suggéra des réponses victorieuses, et chacun espéra que les élections seraient le terme de nos désastres. Toutefois, bien avant leur époque, dans une généreuse indignation contre le pouvoir, qui relâchait trop de sus-

pects, impatientes d'une justice qu'elles précipitèrent, les populations rurales de la Manche, armées tumultueusement contre la bande incendiaire, donnèrent un triste exemple de l'oubli des lois. Le crime en fut aux demi-mesures de l'administration : sans accusation, sans jugement, on fusilla des hommes qui avaient fui, au lieu de répondre à *Qui vive ?*

L'événement justifia les prévisions : tous les brandons s'éteignirent dans l'urne électorale, et les brûleurs allèrent remplir dans d'autres départemens leur mission criminelle. Leur zèle n'avait pas atteint son but. Au lieu de cette terreur qui glace, les conspirateurs éveillèrent le puissant, l'irrésistible amour de la propriété : ils firent lever en armes un peuple tranquille quand on respecte ses droits, intraitable quand on les foule aux pieds. Les chefs du complot avaient cru que la Basse-Normandie étendrait ses mains suppliantes au-devant des fers : ils frémirent en les trouvant fermées et menaçantes. Remis de ce premier échec, poussés par leur aveuglement, excités sans doute aussi par le dieu, sauveur des peuples, ils tentèrent l'exécution de leurs projets liberticides.

Nous n'entreprendrons point de retracer l'impression que fit parmi nous cette audacieuse tentative. Les ordonnances de juillet ne causèrent pas l'effroi des incendies ; mais elles jetèrent dans les esprits cette stupeur inquiète, certain présage des catastrophes humaines. On se tourna vers Paris : l'étoile du salut ne brillait que là pour la province. Dans quelles angoisses nous plongea, trois

jours et trois nuits, l'interruption des postes! La vérité fut enfin connue, mais d'abord environnée de nuages. Si l'enthousiasme était grand pour l'héroïsme parisien, les craintes étaient vives sur l'avenir de la France. Des lettres particulières annoncèrent bientôt que la couronne, qui n'était déjà plus sur le front de Charles, passait au jeune enfant de la duchesse de Berry. Pendant qu'on applaudissait sans réflexion à cet accord, capable en apparence de rapprocher les partis et de nous sauver du cahos républicain, des esprits plus mûrs envisageaient avec effroi les dangers d'une minorité de 5 ans, en présence des rois de l'Europe. Leurs observations étaient trop justes pour ne pas redoubler encore l'anxiété commune : on tremblait surtout que des génies remuans ne déterminassent les vainqueurs de la grande semaine à se constituer en état démocratique, et que d'impraticables utopies ne fissent verser le plus pur sang de la nation.

Cependant, au milieu des perplexités, un nom cher aux Français était prononcé. Ce n'était déjà plus comme tuteur d'un enfant, que nos vœux appelaient d'Orléans au trône : on attendait un plus magnanime dévouement de son patriotisme. Il fallait qu'abandonnant soudain toutes les douceurs de la vie de famille, tous les avantages de la fortune et de l'indépendance, le Lieutenant-Général acceptât le poids d'un sceptre que menaçaient de nombreux orages. Aucun sacrifice n'arrêta ce grand citoyen : à la voix de son pays alarmé, il consentit au pénible honneur de com-

mencer une dynastie, de créer l'ère de la monarchie constitutionnelle, de réaliser enfin sa promesse que *désormais la charte serait une vérité*.

La mémorable séance du 9 août venait de fermer un abîme, mais quand les journaux nous l'apprirent dans le chef-lieu, ils ne purent dissiper de vagues inquiétudes fondées sur la marche lente de l'ex-famille royale qui arrivait ce jour-là même (le 12 août) sur le territoire de la Manche. Ce fut à 3 heures après midi, que le grand convoi de l'absolutisme entra dans Saint-Lo. Le maréchal Marmont menait le deuil. L'ex-dauphin s'avançait d'un air impassible, au petit pas de son cheval : la duchesse d'Angoulême, en voiture, était affublée d'un mauvais chapeau de paille, qui n'ôtait rien à la dureté de ses regards : Charles X avait les yeux rouges et le visage enflammé, ce qui semblait tenir uniquement à la fatigue de la route ; du reste, l'air de la stupeur plutôt que celui de la tristesse, et un certain embonpoint qui démentait un peu ses portraits : les armoiries de sa voiture, traînée par quatre chevaux, étaient effacées. Une foule immense et muette se pressait autour du cortége, poussée par la curiosité. La duchesse de Berry et ses deux enfans étaient seuls l'objet d'un vif intérêt. Ce pauvre petit garçon, que son grand-père a déshérité, faisait, ainsi que sa sœur, des saluts à tout le monde, et, quoique une politique sans avenir les eût commandés, ils avaient le charme de l'innocence.

Charles X et sa famille passèrent à l'hôtel

de la préfecture la nuit du 12. Le 13, à 4 heures du matin, l'ex-roi entendit une messe, et, dès 5 heures, il partit avec ses 1000 ou 1200 hommes. Ne l'ayant pas suivi hors de Saint-Lo, nous emprunterons au JOURNAL DE SAINT-CLOUD A CHERBOURG, *rédigé par M. Théodore Anne, ex-garde-du-corps de la compagnie de Noailles*, une partie du récit qu'il a publié.

» 12 *août*. Le soir nous eûmes une alerte ; on nous prévint que l'on craignait quelque chose pour la nuit, et les gardes qui avaient des billets de logement pour la ville reçurent l'ordre de coucher au bivouac, près de leurs chevaux. La plus-grande partie obéit, et l'alerte n'eut pas de suite. Nous ne sûmes le mot de l'énigme que le lendemain à Valognes. Le voici :

» Le général Hulot avait mis en mouvement la garde nationale de Cherbourg et de Valognes, et l'avait dirigée sur Carentan, avec deux pièces de canon : on avait persuadé à ces braves gens que le roi arrivait avec des Suisses, indépendamment de nous. Ils étaient donc venus dans l'intention de respecter le sauf-conduit que Charles X tenait du gouvernement, mais déterminés à lui servir *seuls* d'escorte jusqu'à son vaisseau, ne voulant pas que les Suisses vinssent plus loin, et je crois même qu'ils auraient été bien aises que nous nous fussions aussi arrêtés là. Dans le cas où le roi n'eût pas voulu accéder à cette proposition, ils étaient décidés à nous barrer le passage et à se défendre dans Carentan, petite ville qui a été fortifiée jadis, et qu'ils pouvaient

d'ailleurs d'autant mieux mettre à l'abri d'un coup de main, que nous n'étions que de la cavalerie, qu'ils avaient du canon et que nous n'en avions pas. L'alerte qu'on nous avait donnée provenait de la crainte que l'on conçut, à Saint-Lo, de les voir marcher sur cette ville : mais la sagesse et la présence des commissaires calmèrent encore ce mouvement, et lorsque le lendemain, 13 août, nous arrivâmes à Carentan, où nous ne séjournâmes pas, doublant l'étape, qui fut ce jour-là de quatorze lieues, ils avaient déjà évacué la ville et étaient à Valognes, où nous arrivâmes à près de six heures du soir. Là un de mes camarades, M. Durand, avec lequel j'étais, rencontra, dans un garde national de Cherbourg, M. Charles Noël, négociant, un ancien camarade de collége. Aussitôt qu'ils se furent reconnus, nous nous trouvons tous les deux amenés, tant par M. Noël que par quelques-uns de ses amis, à l'hôtel du Louvre, où ils voulurent absolument nous traiter, et nous voilà installés entre sept à huit cocardes tricolores. Accueil franc, cordial, vins de Bourgogne, de Champagne, excellent *dîner*, tout nous fut prodigué ; et cependant les personnes qui nous recevaient avec tant d'amitié le soir, nous auraient envoyé des balles le matin, si l'affaire se fût engagée. Toute la guerre civile et le caractère français sont dans cette anecdote.

» Ces messieurs nous laissèrent craindre cependant que nous n'entrassions point à Cherbourg. La population de cette ville, nous dirent-ils, désire que le roi se confie

seul à son honneur. Elle regarderait comme une preuve touchante de confiance qu'il n'eût d'autre escorte que la garde nationale, qui répondrait sur sa tête de la conservation du monarque et de son auguste famille. On traite même pour cela, ajoutent-ils ; mais, dans tous les cas, si nous entrons à Cherbourg et si nous y logeons, ces messieurs nous offrent pour nous et nos amis les plus intimes, des chambres chez eux. M. Lebuhotel, avocat, se charge de moi, et, quoique cette proposition n'ait pu avoir de suite, comme on le verra plus loin, je n'en ai pas moins de reconnaissance que s'il m'eût été possible d'en réclamer l'exécution.

» 14 *août*. Nous faisons séjour en attendant que les bâtimens qui doivent porter le roi et sa suite soient prêts.

» 15 *août*. A onze heures, chaque compagnie remet son étendard au roi. Elle est introduite à son rang d'ancienneté dans le salon de S. M., où se trouvent réunis le roi, M. le dauphin, M.me la dauphine, Madame, duchesse de Berry, M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle. Chaque étendard est escorté par les six gardes plus anciens de chaque compagnie. Il est impossible de rendre tout ce que cette scène a de pénible et de touchant : des larmes coulent de tous les yeux : le roi, d'une voix étouffée par les sanglots, remercie tour à tour chaque compagnie de la fidélité sans exemple que les gardes lui ont montrée : il dit « qu'il reçoit nos étendards sans tache, et qu'il espère que M. le duc de Bordeaux nous les rendra de même.... »

» Le soir, on nous remit à chacun, par le commandement de S. M., un imprimé de la pièce suivante :

ORDRE DU JOUR.

» Le roi, en quittant le sol français, voudrait pouvoir donner à chacun de ses gardes-du-corps, et à chacun de MM. les officiers et soldats qui l'ont accompagné jusqu'à son vaisseau, une preuve de son attachement et de son souvenir.

» Mais les circonstances qui affligent le roi ne lui laissent pas la possibilité d'écouter le vœu de son cœur : privée des moyens de reconnaître une fidélité si touchante, S. M. s'est fait remettre les contrôles des compagnies de ses gardes-du-corps, de même que l'état de MM. les officiers-généraux, supérieurs et autres, ainsi que des sous-officiers et soldats qui l'ont suivi : leurs noms, conservés par M. le duc de Bordeaux, demeureront inscrits dans les archives de la famille royale, pour attester à jamais et les malheurs du roi et les consolations qu'il a trouvées dans un dévouement si désintéressé.

Valognes, le 15 août 1830.

CHARLES.

Le major général,

MARÉCHAL DUC DE RAGUSE.

» 16 *août*. Ce jour fut le plus pénible de tous. Nous allions atteindre le but de notre

voyage : quelques heures encore, et notre tâche était remplie. Plus nous avancions dans les jours de cette douloureuse escorte, et moins je pouvais me persuader de la réalité de notre position. Il me semblait que tout ce qui s'était passé était un rêve. Il m'était impossible de me mettre dans la tête que la monarchie s'était détruite, que Paris pendant trois jours avait été à feu et à sang, et que les Bourbons quittaient encore une fois la France. Quand le roi passa devant nous, son costume me ramena à la vérité. Jusqu'alors S. M. avait marché revêtue de l'habit qu'elle portait depuis son avénement au trône : c'était un habit bleu, coupé militairement, avec deux grosses épaulettes en or, surmontées de la couronne royale, la croix d'officier de la légion d'honneur, celle de St.-Louis, et la plaque de l'ordre du St.-Esprit. Aujourd'hui le roi avait quitté ces insignes et pris l'habit bourgeois. Il en était de même de M. le dauphin, qui seulement avait mis à sa boutonnière un ruban rouge. Le roi n'en avait point. M. le dauphin avait également eu jusque-là l'ancien costume militaire qu'il portait aux Tuileries ou à St-Cloud : c'était celui de son régiment de cuirassiers (numéro deux), habit bleu de roi, collet cramoisi, boutons blancs, épaulettes en argent comme Sa Majesté, des insignes d'ordre, placés de cette manière ; la croix de St-Louis, le Lis, le Brassard de Bordeaux (décoration commémorative de son entrée dans cette ville, le 12 mars 1814), et la croix d'or de la légion d'honneur ; enfin, ainsi que Sa Majesté, la plaque de l'ordre du St.-Esprit.

» M. le duc de Bordeaux était comme à l'ordinaire ainsi costumé : chemise à collerette, rabattant sur une petite veste bleu clair ; pantalon blanc boutonnant sur la veste, chapeau gris, point de décoration. Son Altesse Royale ne devait en porter que le jour de sa première communion, où le roi (suivant l'usage pour la branche aînée), lui aurait remis le cordon bleu et la croix de St.-Louis. Le jeune prince a vu cette cérémonie à la Pentecôte dernière, pour M. le duc de Nemours, qui n'a été fait chevalier du Saint-Esprit qu'à quinze ans, comme prince du sang. Il songeait peut-être que son tour à lui arriverait dans deux ans, et ne se doutait certainement pas, alors, plus que bien des gens en France, qu'avant trois mois il partirait pour l'exil, tandis que le récipiendaire hériterait presque de son rang. A Saint-Cloud, le dimanche, M. le duc de Bordeaux portait le costume de son régiment de cuirassiers (n.° 3), habit-veste bleu de roi, collet aurore, épaulettes (de colonel) en argent : mais pendant toute la route, même à Rambouillet, et lorsque l'on parlait de le proclamer roi de France, on ne le lui a pas fait prendre un seul instant.

» J'ai lu dans des journaux qu'on l'avait traité de *Sire*, de *Votre Majesté* : cela est faux : le roi seul a toujours voyagé et a été traité comme roi, et l'on n'a jamais appelé M. le duc de Bordeaux que *Monseigneur* et *Votre Altesse Royale*, comme on le faisait à Saint-Cloud.

» La route était encore plus morne et plus silencieuse que de coutume. Le *Constitutionnel*

a appelé la suite de Charles X un convoi. Jamais mot n'a pu nous être mieux appliqué que ce jour-là : c'était en effet un enterrement politique ; c'étaient presque des funérailles royales, avec moins de pompe, mais avec plus de regrets qu'à Saint-Denis. Le moment approchait où nous allions saluer pour la dernière fois des princes, un roi que nous étions habitués depuis si long-temps à voir, à escorter, à aimer! Cette douleur qu'ils ne cachaient pas augmentait la nôtre. Ce roi, dépouillé même du simple costume qu'il portait habituellement, et prêt à arriver à ce navire étranger qui allait le transporter encore une fois chez les Anglais, toute cette famille si innocente des crimes qui ont été commis en son nom (1) par des ministres aussi ineptes que perfides, entassée pour la première fois dans la même voiture, et livrée à d'amères pensées; cette jeune et intéressante princesse, née pour les plaisirs, soutien des beaux-arts aux jours de sa puissance, et qui voyait aujourd'hui contester la légitimité de son fils, après avoir vu tomber le père sous les coups d'un exécrable assassin, cette femme née pour le bonheur, et dont l'existence n'a encore été abreuvée que d'ennuis et de chagrins, tout cela remuait le cœur, ne laissait de place qu'à la tristesse; on pleurait, et ces larmes-là devaient avoir quelque chose de touchant pour ceux qui en étaient l'objet, car il n'y

(1) On ne doit pas oublier que c'est le récit d'un garde-du-corps.

avait plus de courtisans auprès d'eux; il ne restait que quelques serviteurs fidèles, que quelques soldats dévoués.

» A peu près au milieu du chemin, on fit une halte très-courte. Le roi, M. le dauphin, Madame, M. le duc de Bordeaux et Mademoiselle descendirent un instant et causèrent entre eux. Bientôt on sonna *à cheval*. Ceux qui avaient mis pied à terre aussi regagnèrent leurs rangs, le roi et les princes remontèrent en voiture, et l'on allait partir, quand madame la dauphine, qui avait marché un peu en avant et s'était arrêtée dans une ferme avec madame de Saint-Maur, nous rejoignit. Nous crûmes que Son Altesse Royale allait regagner sa voiture; déjà nous rangions nos chevaux pour lui faire place, quand elle s'écria : « Non! non! je vais monter dans la voiture du roi » On baissa le marche-pied, et la famille royale se trouva au complet.

» Au haut de la côte qu'il faut descendre pour entrer à Cherbourg, la mer s'offrit à nos yeux pour la première fois depuis ce voyage. Nous contemplâmes cette surface liquide dont les flots allaient bientôt emporter notre roi. Des voiles étaient tendues au loin; peut-être étaient-ce celles des bâtimens de l'état chargés d'escorter Charles X jusqu'à sa destination, de ces bâtimens presque ennemis aujourd'hui, et que quelques jours auparavant il appelait les siens et voyait marcher sous ses couleurs.

» Au bas de la côte, et à l'entrée de la ville, un mouvement d'hésitation se fit remarquer à la tête de la colonne. La compagnie

de Croï fit halte; et nous dûmes en faire autant. Le roi, étonné de ce mouvement qu'il n'avait point ordonné, s'informait déjà de ce qui pouvait arriver, quand M. le marquis de Courbon, major des gardes, accourut à la portière de la voiture de Sa Majesté. « Eh bien! qu'y a-t-il donc? dit Charles X au général.—Sire, un rassemblement considérable s'est formé au bas de la côte, en avant de la ville, mais il ne manifeste pas d'intention hostile.—Marchez toujours, répliqua le roi. » M. de Courbon s'inclina, puis parla bas au maréchal Marmont. Craignait-il pour lui? Je l'ignore; mais le duc de Raguse, qui s'était tenu jusque-là à la portière de droite, se plaça sur-le-champ derrière la voiture, et n'en bougea pas pendant la traversée de la ville. »

Le reste de la narration de M. Théodore Anne renferme beaucoup moins de piquans détails, que l'extrait suivant d'une lettre de Cherbourg, en date du 16 août.

« Charles X, mécontent de notre garde nationale, qui était allée à Carentan pour le forcer à congédier une partie de son escorte, avait déclaré qu'il ne séjournerait pas à Cherbourg. C'est à Valognes qu'il s'est reposé; il y est resté le samedi 14 et le dimanche. Voulant user jusqu'à la fin de ses prérogatives de roi, et oubliant même son abdication, il a conféré des grades et a distribué des décorations parmi les gens de sa suite. Il a été à la messe dimanche matin, à huit heures, et il a communié. Cependant, pressé par les commissaires, qui déjà deux

fois étaient venus à Cherbourg, il s'est enfin décidé à partir de Valognes. Il s'est mis en route ce matin, à neuf heures, escorté par trois ou quatre cents gardes-du-corps, et par environ autant de cavaliers de différens corps. A une heure précise, il est entré au fort militaire, et sa voiture (une de celles qui servent aux grandes cérémonies) s'est arrêtée au pont qui conduisait à bord du *Great-Britain*. Le roi est descendu le premier. Il était en habit bleu bourgeois et en chapeau rond. Son maintien était assez calme : ce n'était pas précisément de la dignité, mais de la résignation. Le préfet maritime était à l'entrée du pont. Le roi l'a reconnu, l'a nommé et lui a souhaité le bonjour. Il a passé ensuite devant les commissaires sans leur adresser la parole, puis il a donné ses mains à baiser au petit nombre de serviteurs qui l'entouraient. Le duc d'Angoulême suivait aussi en habit bourgeois. Son air était moins noble encore que celui de son père. Il soutenait la duchesse d'Angoulême, qui sanglottait et pouvait à peine marcher.

» Venait eusuite la duchesse de Berry, tenant dans ses bras un petit roquet noir; sa toilette était plus que négligée; ses traits étaient fortement altérés. Le duc de Bordeaux donnait la main au baron de Damas, et sa sœur à Mme. de Gontaut.

» Arrivé à bord, le roi a reçu dans une chambre les quatre commissaires : j'ignore quel a été l'entretien. En sortant de cette audience, on s'est préparé à l'embarquement. Tous les officiers supérieurs qui ne de-

vaient pas s'embarquer ont été admis au baise-main. La duchesse d'Angoulême a dit à l'un deux, qui pleurait : « Tranquilisez-vous, monsieur, nous nous reverrons bientôt. » Marmont a dit aussi à un officier, en lui serrant la main : « Nous nous reverrons bientôt. » Ce vœu ne pourra, nous l'espérons, se réaliser que si ceux qui restent se décident à aller rejoindre ceux qui partent. Le roi a dit aux militaires qui l'entouraient : « Retournez à votre destination, et faites votre soumission. » Tout cela a duré jusqu'à deux heures un quart, après quoi tout le monde s'est embarqué.

» Les deux paquebots portant Charles et sa suite sont escortés et surveillés par la corvette de charge *la Seine*, commandée par le capitaine de frégate Thibault, et précédés par le cutter *le Rôdeur*, qui sert d'aviso. Au moment où je vous écris, on n'aperçoit plus que le haut des mâts des navires, qui ont très-bon vent, et jeteront l'ancre cette nuit à Spithead, près Portshmouth.

» Si Charles est admis en Angleterre, tout sera fini là. Hier soir, à Valognes, il parlait de Hambourg. Quoi qu'il en soit, il n'a pas fait connaître ses intentions définitives. Un officier du port, qui a conduit comme pilote le *Great-Britain* jusqu'en dehors des passes, a rapporté qu'il avait laissé toute la famille royale sur le pont. Le roi lui a dit en partant « qu'il ferait toujours des vœux pour la France. » Le duc d'Angoulême a ajouté : « qu'il prendrait toujours un vif intérêt à la marine française. » La dauphine

pleurait, la duchesse de Berry tricotait, et les enfans jouaient.

» La suite du roi est peu nombreuse. On a reconnu parmi les personnes qui la composent le maréchal Marmont, le baron de Damas, le duc de Guiche, MM. Kessener, O'Hegerthy, Mesnard, Brissac ; mesdames de Bouillé, de St.-Maur, de Gontaut, le duc Armand de Polignac, etc.

» Pas un cri n'a été poussé au passage ni au départ de Charles X. Un profond silence régnait partout : on eût dit un cortége funèbre.

» Un inspecteur des finances a fait ce matin porter à bord 600000 francs en or. Au départ de Rambouillet, la famille n'avait pas plus de 150000 francs.

» Le maréchal Maison disait hier, en parlant de Charles X : « Ce n'est pas une résignation de roi ; c'en est une de trapiste. »

» La Hollande, les Pays-Bas, Jersey et Guernesey, sont interdits comme points de débarquement de la famille des Bourbons.

» Les troupes doivent être licenciées à Saint-Lo.

» Les commissaires partent ce soir pour Paris.

» La personne chargée de diriger l'embarquement a dit que les premiers effets qu'on a donnés à mettre à bord étaient des prie-dieu. »

Par une fatalité assez singulière (1), au moment où Charles X quittait la terre de

(1) Ce qui suit est extrait d'une lettre de St-Lo, en date du 17 août, et que plusieurs journaux ont reproduite.

France, le prince Jules de Polignac entrait dans St.-Lo. Voici quelques détails sur son arrestation. M.me la marquise de St.-Fargeau était descendue dans le principal hôtel de Granville : on fut surpris de la voir aller trois fois, le 15, dans un méchant cabaret, parler à un homme mal vêtu, mais dont les manières étaient de bon ton et juraient avec l'habit qu'il portait. On examina cet étranger, qui parut de plus en plus suspect. A dix heures du soir, on entre dans le cabaret; un jeune garde national ordonne à l'inconnu, en lui montrant un pistolet, de s'asseoir et de répondre. Pressé de questions, il dit qu'il est au service de madame de St.-Fargeau, qui, interrogée de son côté, fait des réponses en complet désaccord avec celles de son prétendu domestique. Ils sont mis en présence l'un de l'autre, et l'on n'obtient d'eux rien de satisfaisant. L'inconnu, qui devait partir pour Jersey, le 16, à deux heures du matin, est mis en prison.

» Appelé à la mairie hier au matin, dès quatre heures, il demande à parler à M. Le Mengnonnet, maire; et, ayant obtenu l'assurance qu'on ne lui ferait aucun mal, s'il découvrait son nom, il avoue qu'il est le prince de Polignac.

» Bientôt après, on le fit partir par la diligence, accompagné de plus de vingt gardes nationaux, fiers de leur capture. A Coutances, on cria : *A bas Polignac! vive la Charte!* La force armée eut peine à contenir le peuple, qui suivit la voiture fort loin sur la route. Comme on n'avait pas osé s'arrêter à Cou-

tances, et qu'on avait grand besoin de se restaurer, on fit halte à St.-Gilles, bourgade à une lieue et demie de St.-Lo. La diligence arriva dans cette ville, à trois heures et demie après midi.

» Mme la marquise de St.-Fargeau et l'ex-président du conseil furent interrogés à la préfecture. Les personnes qui avaient vu précédemment M. de Polignac furent appelées, et le reconnurent, malgré l'altération de ses traits et son déguisement. On ne lui voyait pas de chemise et probablement il n'en avait pas changé depuis long-temps. Ses bottes, sa redingotte et son chapeau étaient en si triste état, qu'on l'eût pris pour un artiste mendiant, comme on en voit parfois en province. Voici quelles furent ses réponses aux questions qu'on lui adressa :

» *D.* Quels sont vos nom, prénoms, âge, qualité, lieu de naissance? — *R.* Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de Polignac, pair de France, âgé de 50 ans, né à Paris, domicilié à Paris.

» *D.* Vous avez été arrêté à Granville : qu'y alliez-vous faire? — *R.* J'allais passer à Jersey.

» *D.* Quel motif vous engageait à passer à Jersey? — *R.* D'après toutes ces malheureuses affaires, je craignais d'être inquiété.

» *D.* N'êtes-vous pas l'ancien président du conseil des ministres, et, comme tel, signataire du rapport au roi et des ordonnances du 25 juillet? — *R.* Oui.

» Mme de Saint-Fargeau a été mise en liberté, et tout aussitôt elle a pris la route

de Paris. Pour l'ex-ministre, à sept heures et demie, on l'a transféré dans la prison, qui n'est qu'à cent pas de la préfecture. S'il eût fallu faire cent toises, la haie de gardes nationaux et de soldats de ligne qui entouraient le captif, ne l'eût point préservé des couteaux qui le menaçaient. C'était dans un moment où les ouvriers avaient quitté leurs travaux ; ils l'attendaient au passage, et leur masse, se précipitant sur les troupes avec violence, serait parvenue à enfoncer les rangs, si l'espace à parcourir eût été plus long. Les cris : *A la guillotine !* retentissaient, et des femmes en furie demandaient qu'on leur livrât *ce Polignac, qui avait fait brûler tant de maisons !*

» Quant à lui, il était pâle et tremblant : la prison lui parut un asile protecteur bien préférable en ce moment à la liberté. Je crois qu'on l'a mis dans la chapelle où l'on a transporté des meubles en acajou. Le peuple lui fait une telle frayeur, qu'il désire rester dans notre prison jusqu'à ce qu'on ait décidé de son sort. »

Il n'y resta que dix jours. Dans la nuit du 25 au 26 août, un des aides-de-camp du ministre de la guerre et l'un de ceux du général La Fayette arrivèrent incognito, et emmenèrent seuls en poste l'ex-président du conseil. Le lendemain, il était à Vincennes.

L'ÉDITEUR.

VARIÉTÉS HISTORIQUES.

Singulier trait de scélératesse de la part d'une belle-mère. Enfant abandonné sur les rivages des Sauvages Iroquois, sauvé par un marin de Cherbourg, et devenu depuis recteur de l'université de Paris et savant distingué.

VERS le milieu du XVII.e siècle, au village de Notre-Dame-de-la-Délivrande, près Caen, vivait un honnête marchand, nommé Gisles Couture, propriétaire d'un bateau avec lequel il portait des toiles en Angleterre. Il avait amassé dans ce commerce une fortune honnête.

Dans un de ses voyages, étant resté à l'Etranger plus long-temps que de coutume, *sa femme*, dit un des auteurs que nous allons citer plus bas, *jeune et impatiente d'avoir de ses nouvelles, en alla chercher elle-même : elle devint enceinte.* Le mari étant forcé de prolonger son absence, renvoya sa femme en Normandie, à bord d'un de ses amis, commerçant comme lui. A peine le bâtiment fut-il parvenu au milieu de la Manche, qu'il s'éleva une furieuse tempête, et les coups de vent le portèrent, en deux fois vingt-quatre heures, jusque dans le détroit de Gibraltar. C'est au milieu de cette tourmente extraordinaire que notre jeune dame accoucha d'un fils, qui fut baptisé à la hâte dans une église

de l'abbaye Sainte-Marie, par un curé espagnol, et ce avec les plus grandes précautions, parce que la France était alors en guerre avec l'Espagne. L'enfant fut nommé Gisles, comme son père. Les vents ayant changé de direction, le navire revint sans accident en Normandie.

Au bout de trois ans, la mère mourut; le père Couture se remaria, et eut des enfans de cette seconde union. Mais il arriva ce qui aura presque toujours lieu en de semblables circonstances : autant le père chérissait le fils de sa première femme, autant la belle-mère nourrissait contre lui une haine profonde, qu'elle savait toutefois dissimuler. Elle avait un frère, capitaine au long cours, qu'elle parvint à décider à prendre à son bord le petit Gisles, en l'absence du père, et à le transporter et l'abandonner dans les déserts du Canada, en allant à Québec, lieu de la destination de son chargement. L'enfant, accoutumé dès ses premières années à voir la mer et à fréquenter des marins, caressé d'ailleurs de toutes manières par le capitaine, consentit à s'embarquer. Quand on fut arrivé à l'embouchure du fleuve St-Laurent, dans un pays habité des deux côtés par des Iroquois, que leur commerce avec les Français avait à moitié civilisés, le capitaine proposa à l'enfant de descendre sur le rivage pour se promener. Arrivé dans un lieu retiré, sous le prétexte de se reposer et de se rafraîchir, il lui fit boire du vin et des liqueurs en telle quantité, qu'il l'endormit profondément; alors il le laissa, et se retira avec précipitation. Il

lui fut facile de donner aux personnes de son équipage une raison plausible de la disparition de son jeune compagnon. Celui-ci à son réveil n'aperçut plus ni le capitaine ni le navire, et se trouva seul sur une terre inconnue, à deux mille lieues de la Normandie, sans savoir de quel côté se diriger.

Il avait alors cinq ans : des Sauvages le rencontrèrent ; il leur plut par sa jolie figure et son enjouement, et par l'effet de ce sentiment naturel qui nous intéresse à un être faible et sans secours. Ils l'accueillirent donc, et l'emmenèrent dans leurs cabanes, où il trouva plus d'humanité que dans la maison paternelle.

Revenons à la cruelle belle-mère. Un crime est un terrible fardeau sur la conscience. Quand le père revint de ses voyages, il fallut trouver les moyens de le convaincre de la mort de son fils. Un récit était préparé : l'enfant, lui assura-t-on, étant à jouer au bord de la mer, sur des rochers, était tombé dans un endroit profond et n'avait pas reparu. Des parens de cette femme attestèrent le fait comme témoins oculaires. Après des recherches soigneuses, on ne trouva point le cadavre, ce qui aurait pu faire naître quelques doutes ; mais les assertions des prétendus témoins, accompagnées des larmes que versait en abondance la criminelle épouse, firent que le père ne parut pas soupçonner qu'il se fût commis un forfait atroce.

Il y avait deux ans que le petit Couture vivait avec les Iroquois, lorsque, se promenant un jour sur les rivages de la mer, il

aperçut dans le lointain un navire qui portait le drapeau blanc de la France. A l'instant il monte sur un arbre, secoue un mouchoir avec sa main, et fait toutes les démonstrations propres à attirer l'attention. Ces signaux produisirent leur effet. Le bâtiment était du Havre et allait à Québec : le capitaine était de cette même ville ; il avait pour second un marin de Cherbourg, dont nous ignorons le nom, lequel descendit aussitôt dans un canot pour aller vers l'enfant. Le Cherbourgeois fut étonné, dit un de nos auteurs, de trouver dans ces lieux *un enfant qui parlait le français de son canton*, et qui de plus lui citait très-pertinemment plusieurs endroits et les noms de plusieurs familles de la Basse-Normandie. Il apprit de lui l'étrange scélératesse avec laquelle il avait été enivré et délaissé. Le bon marin le prit avec lui, se chargea de sa nourriture et de son entretien pendant tout le temps que le bâtiment fut en voyage. A son retour au Havre, il s'embarqua pour Cherbourg, emmenant avec lui l'intéressant enfant dont il était le libérateur. Il le garda quelque temps dans sa maison, en attendant l'occasion d'instruire le père de tout sans esclandre. Le malheureux Couture, pénétré tout à la fois de joie et d'horreur en apprenant de pareilles nouvelles, ne savait comment s'ouvrir à sa femme sur cet objet. Enfin il fait venir son fils avec les plus grandes précautions, et l'introduit en secret dans un cabinet de sa maison. A l'arrivée de la belle-mère, il prend un air sombre et préoccupé. « Qu'as-tu donc, lui dit-elle ? » « Je songe

toujours, répondit-il, à mon pauvre petit Gisles, qui était si spirituel et si aimable. Mais peut-être ne s'est-il pas noyé ; car enfin tu sais que ceux qui ont déclaré l'avoir vu tomber dans l'eau, ont varié dans les circonstances de leur récit. Je prie tous les jours Dieu pour lui avec l'espérance de le revoir. » La femme entra en colère, et éclata en reproches contre son mari. « Pourquoi, lui dit-elle, me répéter avec affectation toutes ces choses ? Il semble que je sois coupable de sa disparition. Je vois bien que le témoignage de mes parens est révoqué en doute. Je ne sais ce que tout cela signifie ; mais je prétends connaître le motif qui vous rend, depuis quelque temps, taciturne et brutal avec moi, ou je vous quitte pour me retirer dans ma famille. » Ce fut alors que le père Couture ouvrit le cabinet, et en tira par la main son fils, qui ne tarda pas à être reconnu par la marâtre ; celle-ci n'ayant rien à répondre, sortit précipitamment de la maison et ne revit jamais depuis son mari.

Cette aventure fit beaucoup de bruit. La marquise de Cauvigny prit l'enfant sous sa protection, et se chargea de son éducation. Il se distingua par les études les plus brillantes, et embrassa l'état ecclésiastique. Lors de sa promotion aux premiers ordres, l'embarras de se procurer son acte de naissance fut applani par des certificats où d'honnêtes gens ne crurent pas se rendre coupables de faux en attestant complaisamment qu'il était né en la paroisse de Langrune, près Caen, du légitime mariage de, etc., et qu'on avait ou-

blié d'en rédiger l'acte. Il professa d'abord la seconde en l'université de Caen, et la rhétorique au collége de Vernon. La capitale ne tarda pas à l'enlever à la province ; il fut appelé à la chaire d'éloquence du collége de la Marche, et devint enfin recteur de l'Université, professeur d'éloquence au collége royal de France, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il déploya dans toutes ces fonctions beaucoup de jugement, d'éloquence et d'érudition.

Il mourut le 16 août 1728, à l'âge de 77 ans. Pendant toute sa vie il s'était plu à raconter les aventures de son enfance.

Il avait traduit en latin le Traité des *Automates* de Héron d'Alexandrie, imprimé dans la collection des mathématiciens grecs de Thevenot.

Il est auteur de plusieurs dissertations, imprimées dans la volumineuse collection de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, spécialement sur les usages civils et religieux des Romains. Trois de ces dissertations ont pour objet *La vie privée des Romains*, *c'est-à-dire ce qu'un particulier menant une vie commune, faisait dans le cours d'une journée*, et sont enrichies de détails curieux et de nombreuses citations : leur réunion formerait un volume intéressant.

Cet article est tiré des ouvrages suivans : *Eloge de feu M. l'abbé Couture*, par M. de Boze ; Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome VII ; Histoire littéraire du siècle de Louis XIV, par l'abbé

Lambert ; divers Journaux littéraires et Recueils anecdotiques des commencemens du XVIIIe. siècle.

COUPPEY, *juge d'instruction au tribunal de Cherbourg.*

Extrait d'un manuscrit intitulé Notes sur la Basse-Normandie. *(Ce manuscrit, sans nom d'auteur, appartient à la Bibliothèque royale.)*

« C'est en Basse-Normandie que la formule dont se servent les évêques « *Par la miséricorde divine et l'autorité du S. Siège apostolique* » a pris naissance. Ce fut Louis Derquery, évêque de Coutances, qui l'employa le premier. »

« Dans le 14.e siècle, ceux de l'évêché de Coutances qui se destinaient à l'état ecclésiastique n'étaient tenus qu'à se présenter, le mercredi des Quatre-Temps, à l'examen qui n'était pas long. Celui qui demandait la prêtrise n'était obligé que de savoir le nombre des sacremens et leur définition, et d'avoir un bréviaire qui lui appartînt en propre. »

« La coutume de jeter de l'eau-bénite sur les corps, prit son origine dans l'évêché de Coutances, d'où elle se répandit ensuite dans tout l'Occident. Ce fut Gilles Deschamps, évêque de Coutances et cardinal, qui l'institua en 1412. L'acte qui ordonnait cette cérémonie est conservé dans les archives de la cathédrale. »

(*Communiqué par M.* De B**r).

MOEURS ET COUTUMES.

LES CHEVEUX.

SOUVENIRS de 182*.

Je venais de visiter les ruines de l'antique et majestueuse abbaye de Savigny (1). Un paysan du pays ne m'avait pas fait remarquer seulement le nombre des colonnes de l'église, qui ne supportent plus que quelques toises d'une voûte crévassée : il ne m'avait pas

(1) Dans la commune de Savigny-le-Vieux, canton du Teilleul, arrondissement de Mortain, sur les confins des anciennes provinces de Normandie, de Maine et de Bretagne, ou des départemens de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, une abbaye du premier rang fut fondée au commencement du XII.e siècle. L'église, dont on voit les ruines, avait extérieurement 247 pieds de long, 80 de large et 70 pieds de haut sous la clef de la voûte. L'ensemble des bâtimens dont il ne reste guère que les murs, était très-considérable. M. de Gerville a donné dans ses *Recherches sur les abbayes du département de la Manche*, de curieux détails sur l'abbaye de Savigny, détails qui ne dispensent cependant pas de consulter l'onzième volume du *Gallia christiana* et le *Neustria pia.* Quant à la conduite peu édifiante des moines qui possédèrent, dans les derniers temps, l'opulent héritage de Vital, on pourra consulter encore pendant quelques années la chronique vivante des contemporains. Ce n'est pas notre faute, si les récits les plus authentiques des vieillards font donner à cette chronique l'épithète de scandaleuse.

montré seulement les cellules désertes du monastère, son immense salle à manger, et sa cuisine dont la cheminée de vingt pieds de large est aussi noire qu'à l'époque où des fêtes galantes, données par les religieux, fermaient au bruit de la sape philosophique leur oreille endurcie par la volupté : mon cicerone de village s'était plu à me raconter une foule d'anecdotes piquantes sur les derniers successeurs de Vital (2). A l'âge de 15 ans, il était entré à leur service, et Dieu sait quels souvenirs il conserve de ses premiers maîtres !

J'avais attentivement écouté ses récits naïfs dont quelques tableaux exigeraient la *gaze*, et, seul, dans le bois voisin des ruines, je prenais des notes sur ce que j'avais appris du paysan, aussi bien que sur l'état déplorable où se voit une abbaye jadis mère de plus de 40 maisons de Citeaux. La splendeur passée de ce vaste monastère renaissait dans mon imagination, qui relevait en beau gothique sa basilique et tous ses bâtimens : d'austères cénobites y priaient, oubliant dans les exercices d'une piété fervente ces déceptions du plaisir qu'on appèle encore joies du monde... je ne vivais plus au XIXe. siècle.

Des cris perçans m'y rappelèrent. — *Ma vaque ! arrêtez ma vaque !* — Une vache venait à toutes jambes. J'agitai mes papiers pour l'effrayer, et, si je ne pus lui barrer le pas-

(2) Vital ou Vitalis, chapelain du comte de Mortain, fut le premier abbé de Savigny.

sage, je saisis du moins une longue corde qu'elle traînait et au moyen de laquelle je finis par m'en rendre maître, non sans quelques pertes dans la lutte : toutes mes notes étaient dispersées dans les broussailles ; les aventures d'un moine restaient accrochées au haut d'un châtaignier, et mon chapeau avait roulé dans une ornière.

Les plus beaux dévouemens n'ont pas toujours les plus beaux motifs : l'humanité seule ne m'avait point fait courir après la vache. Je dois l'avouer à ma honte, le jeune antiquaire eût peut-être regardé froidement la vache et la vieille, si l'animal eût été poursuivi par une sexagénaire du temps des moines ; mais mon coup d'œil de vingt ans avait, aussi rapide que l'éclair, analysé le plus joli visage qu'ait rêvé le génie des peintres. Oh ! qui dira la beauté des cheveux épars de cette paysanne décoiffée ! Ils étaient bouclés naturellement, épais et fins, longs et noirs, et le vent les livrait à mon admiration, quand la Vénus de Savigny courait en invoquant mon secours.

Je lui ramenais sa vache indocile ; elle me rapportait, essoufflée, mon chapeau couvert de boue. La fatigue rendait plus vif l'incarnat de ses joues ; rien de blanc comme sa peau, d'animé comme ses yeux, de svelte comme sa taille, et ses cheveux, ses cheveux ! leur beauté s'accroissait de leur désordre : c'était mieux que l'idéal.

La jeune fille me remercia, et laissa voir en parlant deux rangées de perles : leur blancheur éclatante, leur étonnante régularité pouvaient ajouter à mon ravissement, si une

voix rauque, si un langage grossier, si une prononciation déchirante pour l'oreille ne remettaient pas sous le joug des réalités l'âme qui s'égare loin d'elles et dont le bonheur est de les oublier.

De ce moment, je ne sais quelle métamorphose s'opéra dans cette créature angélique! Je fus choqué des calus de ses mains, de la longueur de ses ongles, de la saleté de ses pieds nus chaussés de lourds sabots, de la virilité de ses mouvemens, de l'absence de toute grâce. Ses yeux noirs me semblèrent un peu durs, ses sourcils un peu clairs, son front un peu étroit : c'était encore une beauté rare; mais pour rappeler mon premier enthousiasme, il eût fallu perdre le souvenir de son langage; le charme était rompu : seulement je ne pouvais détourner les yeux de sa magique chevelure, digne de l'hommage rendu jadis à celle de Bérénice.

Cependant le soleil allait disparaître, sans que la lune dût le remplacer ce soir-là. Je quittai à la hâte le bois de Savigny et la jeune paysanne qui m'avait fait oublier les moines, les restes de l'abbaye et la grande route de Fougères à Mortain.

J'arrivai tard chez Lefort, honnête aubergiste de St.-Hilaire-du-Harcouet, à la table duquel j'appris tous les quanquans du lieu. Un événement grave y occupait les esprits : le bon curé, sentant ses forces défaillir, désirait passer sa houlette à son premier vicaire; c'était le vœu général, et, pour le prouver à l'évêché, une pétition à monseigneur de Coutances venait d'être signée par

tous les gens de bien. Ces électeurs volontaires se croyaient au temps de la primitive église : on leur apprit bientôt que l'affection d'une paroisse pour un ecclésiastique est, au palais épiscopal, la recommandation la plus périlleuse ; le digne abbé Delaporte fut exilé à Cerisy-la-Salle. Les détails de certaine ambassade, destinée à faire échouer les pétitionnaires, me furent donnés avec une complaisance qui me fatiguait, sans fatiguer les conteurs. Une voisine survint, et je connus les noms de toutes les mamans et de toutes les demoiselles qui n'avaient pas fait leurs Pâques cette année-là, parce qu'une partie de campagne s'était terminée, huit jours avant les jours-gras, par une danse improvisée. Et les mariages projetés, et les mariages rompus, et les relations de madame une telle avec la noblesse de l'arrondissement, et les exploits de monsieur un tel dans la chouannerie, et les opinions politiques de tous les militaires en retraite..... que n'appris-je pas dans cette soirée de caquetage, où l'on me nomma tous les convives qui avaient dîné, la veille, chez le juge de paix, où l'on m'indiqua jusqu'aux toilettes du dimanche précédent.

Heureusement tout prend fin dans ce monde ; la médisance peut avoir une langue de fer, le temps ne laisse pas de lui fermer la bouche. Je ne dus qu'à ce bienfait de la providence la permission tardive de me retirer dans une chambre où m'attendait un bon lit plutôt qu'un bon sommeil. Dès que je fus couché, les ravissans cheveux de la paysanne me revinrent à l'esprit, et mes yeux, ouverts ou fermés, ne virent qu'eux : le vent

me semblait encore agiter leurs longues boucles de jais ; j'aurais donné les vingt pièces d'or que renfermait ma bourse pour avoir une de ces boucles onduleuses , et pouvoir emporter dans le nord de la Manche ce souvenir de mon voyage dans le sud.

Le jour commençait à poindre quand je m'endormis. Mon sommeil, fort agité d'abord, devint profond sur les huit heures du matin, et je ne fus réveillé qu'à dix par le bruit du marché ; c'était un mercredi. Je n'avais affaire à Mortain que le soir ; rien donc ne me pressait de quitter l'auberge. Ma toilette se fit avec une lenteur prolongée par mes nombreux baillemens , qui attestaient la fatigue d'une mauvaise nuit et l'embarras d'employer ma journée.

J'ouvre enfin ma fenêtre, et mes regards parcourent avec indifférence cette foule d'hommes, de femmes, de bestiaux, dont l'agitation en tout sens ne m'offre que le tableau de nos foires ; ils plongent machinalement sous les porches voisins...... quel objet ils y découvrent ! la jeune fille de Savigny entre les mains du bourreau !

Je sais que l'on réserve aux jours de marché l'heure sanglante des exécutions , mais cette heure est reculée de quelques semaines pour le coupable : je ne croyais pas qu'en aucun lieu de la France, la perte de la vie ne suivît que d'un jour la perte de la liberté. Hier encore, elle gardait sa vache dans le bois, cette paysanne aux cheveux si beaux ! Quelle cour prévôtale l'a tout-à-coup saisie, l'a jugée, l'a livrée aux mains d'un barbare ? O douleur ! les ciseaux cruels vien-

ment de dépouiller sa tête de son incomparable ornement !.... Et la foule passe avec indifférence! et la jeune fille se recoiffe, et se retire d'un air de contentement qui me confond! Elle est libre, et, loin de rougir d'une perte infamante, elle montre avec les apparences d'une grande joie un mouchoir rouge et blanc qu'elle a reçu des mains de l'exécuteur. Quoi ! ce dernier recommence son terrible office sur une autre tête ! Des paysannes se présentent à l'envi, courbent le front devant l'homme aux ciseaux, demandent comme une grâce que sa main d'inquisiteur passe et repasse dans leurs chevelures, dont les unes sont repoussées avec dédain, et les autres tombent sous le fer et sont entassées dans une large poche.

Ma curiosité s'était trop accrue pour que je restasse muet spectateur d'une scène aussi étrange. J'appelai mon hôte, qui ne put comprendre ma surprise, et me dit, de la meilleure foi du monde, que les campagnes devaient aux villes tout leur superflu. — Qu'a de commun, lui demandai-je, le superflu des campagnes avec cette espèce d'exécuteur des hautes œuvres, qui ferait croire volontiers qu'ici la guillotine est en permanence ? — Et les perruques ? — Expliquez-moi comment des femmes que n'amène aucun gendarme, qui semblent jouir d'une liberté pleine et entière en venant à ce grand drôle....— Et les toupets ? — Comment à quel prix briguent-elles la honte de se faire ainsi dépouiller ? — Et les tours à papillotes ? Ici, dans la Bretagne, dans le Maine, dans l'Anjou, dans la Vendée,

s'approvisionnent des marchands, qui vont porter à la capitale les plus belles chevelures de ces provinces. — Mais est-il bien moral de souffrir en plein marché un commerce aussi dégradant pour nos villageoises? — Peste! vous seriez bien méticuleux si vous faisiez la police. J'ai vu tondre à ma porte plus de têtes qu'il n'y en a tout-à-l'heure dans St-Hilaire, et jamais je n'ai pensé que des misérables, réduites au carabin (1), dussent tenir à l'excédant de leurs cheveux : vous et moi, nous sommes bien à la Titus. — Dieu! quelle dégradation! il n'y a que peu de momens....... Criminelle paysanne, je ne veux me rappeler que le bois de Savigny.... Combien, monsieur, pensez-vous qu'on ait payé la plus belle chevelure du royaume? — Demandez plutôt combien la vendrait un de ces marchands; pour eux sont les véritables profits. — Peu m'importent leurs bénéfices : je veux savoir seulement combien de pièces d'or a reçues la jeune fille dont j'ai vu les cheveux tomber les premiers dans le sac. — De l'or! la plus belle *toison* vaut un mouchoir de Rouen; quand la *toison* est médiocre, la femme ou fille tondue donne dix, vingt, trente sous de retour. — Veuillez faire seller mon cheval.

En rompant cet entretien, j'avais le cœur serré de cet avilissement volontaire. On m'avait dit que, dans la Basse-Bretagne, la barbarie maintenait sa rouille; mais aucun

(1) C'est le nom que l'on donne au sarrasin dans le sud de la Manche.

récit ne m'eût fait croire à ce dont je venais d'être témoin dans mon propre département. Vainement on m'offrit à déjeuner ; le besoin se taisait sous l'influence de l'imagination frappée. Je revoyais tour-à-tour la belle paysanne, parée de ses longs cheveux noirs, près des ruines de l'abbaye ; et, sous les porches de St.-Hilaire, la tête nue, le regard joyeux, montrant avec un honteux orgueil le mouchoir rouge et blanc qu'elle s'applaudissait d'avoir obtenu.

Quand je montai à cheval, je détournai les yeux de la place occupée par les tondeurs et par leur vile clientelle : cinq minutes après, je galopais sur la route de Mortain.

L'Editeur.



BIOGRAPHIE.

Une liste alphabétique des hommes dont la naissance honore le département, devait, dès 1829, précéder les diverses notices nécrologiques. L'abondance des matières, et la difficulté d'obtenir des familles les renseignemens indispensables pour les *notules* que nous désirons joindre à notre liste, nous fait remettre à une autre année cette publication.

NOTICES NÉCROLOGIQUES.

J.-CH. BITOUZÉ-DESLIGNIÈRES.

Jean-Charles Bitouzé-Deslignières nâquit en 1740, à Bricquebec, arrondissement de Valognes, où sa famille tenait un rang distingué dans la magistrature. Après des études brillantes et solides, qui présagèrent tout ce qu'il devait être, Deslignières fut reçu avocat en 1760 : il parut au parlement de Normandie avec éclat dès 1767. Sa dialectique, sa diction pleine de charmes l'élevèrent bientôt au rang de Ducastel et de Thouret, premiers orateurs de cette cour.

A l'époque de la suppression du parlement en 1771, Deslignières mérita les honneurs



Bilouzé.

de l'exil. Une lettre de cachet l'envoya à Sauxilanges en Auvergne, où il eut le malheur d'être empoisonné par accident. Ce cruel événement compromit essentiellement sa santé, et prépara les nombreuses infirmités dont il a été la victime.

Lors du rappel des parlemens en 1774, Deslignières reparut au barreau de Rouen, dans toute sa gloire; sa proscription semblait avoir agrandi ses moyens, son éloquence persuasive entraînait tous les cœurs.

Honoré de l'estime et de l'amitié de M. de Miromesnil, ancien premier président du parlement de Normandie, et depuis garde-des-sceaux, il céda aux instances de ce magistrat si recommandable, et vint se fixer au barreau de Paris en 1778. Deslignières fut une précieuse acquisition pour ce collége justement célèbre. Il s'y montra dans toute la force et avec toute la maturité de son talent : ses succès le placèrent sur la ligne de Bonières, de Hardouin et des premiers avocats de son temps.

A l'époque de la révolution, Deslignières fut nommé membre du Conseil de justice; il en fut la lumière : c'est un témoignage que se plurent à lui rendre ses collègues. Le suffrage de son département l'appela au Conseil des Cinq-Cents; il fut ensuite nommé membre du Tribunat : il soutint dans ces deux assemblées toute sa réputation, malgré le progrès alarmant de ses infirmités.

Ce fut en 1802 qu'il rouvrit son cabinet. Il se livra exclusivement à la consultation, sa santé ne lui permettant plus de suppor-

ter les fatigues de la plaidoirie : il se montra, dans cette nouvelle carrière, l'émule de Tronchet, de Poirier, de Ferey, son compatriote, et de tous les consultans distingués qui lui survécurent. Quel modèle de candeur et de l'érudition la plus variée ! Que l'on se figure un de ces jurisconsultes de Rome, qu'a si bien peints Cicéron ! Chaque jour, dit cet orateur, la foule des cliens assiège leur demeure, le vestibule est consacré par l'affluence de leurs concitoyens : leur maison est devenue l'oracle de la cité. » Quiconque a connu Deslinières pourra croire que d'avance on avait tracé son caractère par ces expressions : » *Semper dans operam ut quàm modestissimè loqueretur.* » En effet, la plus touchante modestie présidait à tous ses discours, et devenait le sceau de tous ses écrits.

Fut-il jamais d'âme plus impassible, plus héroïque dans les souffrances, disons mieux, dans le cruel supplice qui a consumé son existence. On admire le courage de Possidonius ; mais ce n'est qu'un éclair rapide, en comparaison de la force d'âme qu'a montrée Deslignières, en proie à des infirmités dont la moindre était la maladie de Possidonius. C'est dans cette lutte terrible qu'il a constamment développé son inaltérable caractère, et qu'il a continué non pas de discourir quelques instans, mais de travailler et de consulter pendant 15 années.

Il reste de lui un recueil de consultations sur le droit normand, sur les questions mixtes, sur le droit transitoire, et des observations critiques sur les codes qui régissent la France.

Son opinion était d'un si grand poids, qu'elle faisait autorité dans les tribunaux et les cours des quatre départemens de l'ancienne province de Normandie.

Avec d'aussi rares talens et des connaissances si étendues, Deslignières aurait pu arriver à la fortune : son désintéressement y mit un invincible obstacle. Terminons en ajoutant qu'à l'instruction la plus variée et la plus étendue, il réunissait toutes les qualités du cœur. (1)

JEAN BROUAUT.

Jean Brouaut, sieur de Sainte-Barbe, nâquit à Carentan, au milieu du XVI.e siècle. Il embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et fut pourvu du prieuré de Saint-Eny, proche cette ville; mais bientôt imbu des nouvelles opinions, il quitta son bénéfice, se fit médecin, devint ministre de la religion réformée à Carentan, et publia un livre disposé en aphorismes contre la présence réelle.

Le P. Feuardent, cordelier du couvent de Bayeux, lui répondit par un écrit dont voici le titre bizarre :

---

(1) Cet article est extrait d'une *Notice* imprimée à la suite d'un *Eloge funèbre prononcé, le* 17 *octobre* 1813, *sur la tombe de M.e J. C. Bitouzé-Deslignières, avocat à la cour impériale de Paris, lors de ses obsèques; par M.e* CAILLE, *avocat à la même cour.* Paris, imprimerie de Demonville sans date. La Gazette de France du 19 octobre 1813 contient une Notice nécrologique sur Bitouzé-Deslignières, signée D'YVRANDE-D'HERVILLE.

« Réponses modestes aux aphorismes de
» maistre Jehan Brouaut, jadis prieur de
» Saint-Eny, et à présent, puisqu'il lui plaist,
» ministre de Carentan, médecin, peintre,
» poëte, astrologue, philosophe académique,
» alchimique, mathématicien, géographe,
» musicien, organiste, sergent, tabellion,
» joueur de flûte, de viole, de rebec, du
» tambourin, de la harpe, du manicordion,
» de la mandole et d'autres instruments qu'il
» sçait bien. » Caen, Tite Haran 1601, petit in-12.

Jehan Brouaut répliqua par un livre intitulé : « Réplique aux illusions et fumées de frère François Feuardent. » Pontorson, Jean Le Fèvre; petit in-12 de 115 pages. Ce livret fort rare contient des choses curieuses sur l'histoire littéraire de la Basse-Normandie, pendant la fin du XVI.e siècle. On y voit qu'en 1580, on tenta d'établir une académie à Carentan, et que son établissement fut même approuvé par l'évêque de Coutances.

F. Pluquet.

JULIEN DUBOURG-LEVAL.

Julien Dubourg-Leval, né en 1710, au Fresne-Poret, près Sourdeval, arrondissement de Mortain, d'une famille ancienne qui cultivait les champs de ses pères : *Paterna rura bobus, etc.*, fit ses premières études au collége de Mortain : il les acheva à Rennes. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique, par l'effet d'une prédilection pour le

sacerdoce que l'on remarque encore aujourd'hui chez les habitans de la campagne. Son oncle, curé de Saint-Solain, près Dinan, lui offrait l'expectative d'un avenir assuré, par une résignation en sa faveur. Mais, chez les vrais hommes de lettres, et chez ceux qui offrent aux sciences un culte désintéressé, l'inclination déconcerte presque toujours les conseils et les calculs des parens. La résolution qui l'enlevait à la cure, le priva presque aussitôt des secours paternels, avant qu'ils eussent cessé de lui devenir nécessaires. Il fallut d'abord subvenir par son travail à sa subsistance et aux frais de ses études. Il se trouva heureux de remplir une place de secrétaire du parquet. Cependant, il cultivait dans ses loisirs les mathématiques et les sciences physiques qui nous en offrent les riches et nombreuses applications. Un mariage, conclu dans la suite plutôt sous les auspices de l'Amour que de Plutus, vint accroître la détresse où l'avaient placé l'indépendance de ses goûts et de son caractère. Forcé d'accepter un emploi modique dans les messageries de Nantes, il s'en dédommagea, à la manière des savans, par des progrès rapides dans la géographie et l'hydrographie, dont la base et la certitude reposent sur les vérités mathématiques. C'est dans cette ville qu'il lia amitié avec le père Chardin, jésuite, alors professeur royal d'hydrographie à Nantes, après avoir occupé à l'université de Caen la chaire de philosophie (1753). Dubourg-Leval consulta avec profit

cet habile religieux sur ses études et sur ses écrits. Il y forma aussi des liaisons avec Cacault, dont le nom figure parmi nos diplomates, et l'absence produisit entre eux une correspondance de plusieurs années : l'amitié des disciples des Muses n'est point bornée aux lieux qu'ils habitent. Cependant il songeait à une profession qui fût sinon plus lucrative, du moins plus conforme à ses goûts : ses connaissances seules lui en ouvrirent le chemin.

Lors de la session de 1756, il présenta aux états de Bretagne une carte détaillée de la province, avec un mémoire des opérations, des dépenses et du temps nécessaires à son entière exécution. Cette entreprise, qui eût facilité plus tard la confection d'un dictionnaire géographique de toutes les communes de France, échoua, comme tant d'autres projets utiles, par défaut de finances. Néanmoins, Dubourg-Leval recueillit une récompense honorable de ce long travail, dans l'approbation des d'Anville et des Cassini.

Il dut, depuis, à ses observations astronomiques, la correspondance des Lalande et des Le Monnier, membres distingués de l'Académie des sciences.

Encouragé par les circonstances et par les suffrages des membres des états et du parlement de Rennes, capables d'apprécier ses travaux, il se fixa dès ce moment dans la capitale de la Bretagne, qu'il a toujours habitée depuis, et où il a professé sans interruption, pendant quarante ans, les mathématiques appliquées

spécialement à la géographie, à l'hydrographie et à la gnomonique.

Plusieurs de ses élèves, encore plus distingués par leurs talens que par leur naissance, ont tenu dignement leur place dans les rangs les plus élevés de la marine royale; il en est même qui ont été admis comme correspondans à l'Académie des sciences, dont les ouvrages éclairaient déjà l'Europe.

Dubourg-Leval ne se bornait pas à la science difficile du professeur. Il publia en 1765 : *Les connaissances préliminaires de la géographie*, in-8.° de 232 pages, à Rennes, chez Vatar, imprimeur du roi, avec privilège.

La lecture de ce volume prouve que l'auteur n'était étranger à aucune des connaissances nombreuses qui constituent le vrai géographe. L'ouvrage, écrit avec ordre et simplicité, annonce un disciple de Varenius et de Neuton : il pourrait encore profiter aujourd'hui, malgré les progrès incontestables et toujours nouveaux de la géographie, parce que si ses limites se sont reculées, ses bases restent les mêmes. Il avait préparé, comme complément de son ouvrage, un *Traité abrégé de chronologie*, resté inédit.

Ce savant estimable, malgré ses liaisons avec la noblesse de Bretagne et la bienveillance dont l'honoraient ses membres les plus distingués, sut conserver, grâce à son travail et à un patrimoine qu'il ne recueillit, il est vrai, que dans un âge avancé, cette sage indépendance, fruit précieux de la modération des désirs et du goût des études solides. Il avait partagé avec le plus grand

nombre des hommes éclairés, l'espoir que promettaient d'heureuses améliorations dans l'ordre social et les vertus d'un roi qui les désirait lui-même. Il lui était réservé d'être le triste témoin des erreurs funestes qui leur succédèrent. Les troubles civils de la Bretagne affligèrent ses dernières années. L'adversité des temps dispersa l'école qu'il avait fondée. Réduit à un revenu assez modique, et au produit de quelques élèves encore étonnés de l'entendre à 86 ans, il s'éteignit, usé par le travail et les années, en janvier 1796, et ne cessa de professer que pour mourir.

Julien Le Tertre.

JEAN HEROARD.

Jean Heroard nâquit à Hauteville-la-Guichard, canton de Saint-Sauveur-Lendelin, le 22 juillet 1551. Il étudia la médecine à Montpellier, y reçut le bonnet de docteur, et vint exercer à Paris, où il s'acquit une telle réputation, qu'en 1601, Henri IV le nomma premier médecin du dauphin, devenu Louis XIII, et le chargea d'écrire, jour par jour, tout ce qui concernait la santé, le tempérament et les inclinations du jeune prince. Lorsqu'il fut devenu roi, Héroard lui resta attaché, et continua son journal. Il acquit une fortune considérable, et devint seigneur de Vaulgrigneuse. Il mourut à Paris, le 8 février 1628.

Je connais de lui :

1°. Hippostéologie ou discours des os du cheval. Paris, Mamert-Patisson, 1559, in-4°. Cet ouvrage peut faire juger de l'état de l'anatomie comparée à cette époque ;

2°. De l'institution du prince. Paris, Haslin, 1609, in-8°.

Il a laissé un manuscrit fort intéressant qui a pour titre : « Ludovicotrophie, ou journal » de toutes les actions et de la santé de » Louis, dauphin de France, qui fut ensuite » Louis XIII, depuis le moment de sa nais- » sance (27 septembre 1601) jusqu'au 29 jan- » vier 1628 ; par J. Heroard, médecin du » prince. » 6 vol. in-folio. Ce manuscrit a passé de la bibliothèque de M. Colbert dans celle du roi. Une copie était conservée dans la bibliothèque de M. Genas, conseiller au présidial de Nîmes. Elle était de format in-4.°, et offrait des lacunes assez considérables.

F. Pluquet.

LOUIS VASTEL.

Louis Vastel est né à Cherbourg, en 1746. Petit-fils d'un médecin, son père n'avait point pris d'état, et, frappé d'une mort prématurée, il ne put veiller à l'éducation de ce fils unique, qu'il laissait en bas âge ; mais une bonne et respectable mère s'imposa cette tâche, sans considérer les dépenses et les privations qu'elle s'imposait. Elle en fut récompensée, presque sur le champ, par les succès plus qu'ordinaires que le jeune Vastel

obtint dès les premières années qu'il passa au collége et qu'il ne cessa de mériter depuis. Né avec le goût des sciences, avec une application rare à cet âge, avec une intelligence qui lui en rendait l'étude plus facile qu'aux autres, il joignait à ces avantages celui d'un jugement solide et d'une tête réfléchie qui le rendait capable d'une longue méditation. Aussi, dès les premiers pas qu'il a faits dans le domaine de la science, il a su se préserver des préjugés et de cette exaltation d'un premier enthousiasme, qui sont si nuisibles aux utiles découvertes et aux progrès des connaissances humaines; car, commencer par se défier du prestige des illusions, ou plutôt des séductions de l'imagination, c'est déjà avoir avancé dans la route de la vérité. Tout ce que M. Vastel affirmait, il l'avait soumis auparavant à des observations ou à des expériences ou à des calculs mathématiques; c'est alors qu'il portait un jugement, je ne dirai pas infaillible, car dire cela d'un homme quel qu'il soit, ce n'est plus louer, c'est exagérer l'éloge : au moins peut-on dire de ce jugement qu'il était toujours fondé sur des motifs réels, qui étaient le fruit d'une conviction intime et consciencieuse.

M. Vastel, dans le cours des 71 années de sa vie, fut successivement étudiant en médecine, l'un des secrétaires de l'intendance de la province, docteur en droit en 1770, avocat écrivant et distingué au parlement de Normandie, puis officier municipal de Cherbourg, président du tribunal civil de cet arrondissement, commissaire du gouvernement près le

même tribunal, secrétaire général de la préfecture du Calvados en 1800, et enfin proviseur du lycée de Caen, lors de son établissement.

C'est dans ce dernier poste que l'on admira la hauteur à laquelle il était parvenu dans les sciences exactes. Les professeurs de mathématiques, lorsqu'il présidait aux exercices, et les examinateurs pour l'école polytechnique, qui viennent annuellement à Caen pour juger l'instruction des élèves à admettre, témoignaient les regrets de ne pas voir M. Vastel occuper la première chaire de mathématiques, plutôt que de le voir à la tête de l'administration du lycée, place importante, sans doute, mais pour laquelle on eût trouvé plus facilement un sujet, que pour celle de professeur de mathématiques transcendantes.

Je pourrais m'étendre davantage sur les qualités personnelles de M. Vastel; mais ce qu'un homme a pratiqué de vertus, son amour pour la religion, ses bons exemples, son incorruptible probité, sa douceur, l'instruction et l'agrément qu'il répandait dans une société d'amis, tous ces souvenirs, lorsqu'il n'est plus, s'effacent avec le temps, et il en reste seulement une mémoire honorée. Pour Louis Vastel, il laisse d'autres souvenirs qui ne s'effaceront pas, ce sont ses ouvrages manuscrits et imprimés; ils attestent tout à la fois la profondeur, la diversité de son savoir et sa constante application au travail. Qu'il me suffise d'observer qu'il a écrit sur les sciences exactes, sur la jurisprudence, la chimie, l'agriculture, l'histoire naturelle, et qu'il a cultivé tous ces genres avec assez de succès

pour avoir été en correspondance habituelle avec MM. Fourcroy, Vauquelin, La Place, Desfontaines et autres savans de cette époque.

Je ne connaissais qu'une partie des ouvrages imprimés et manuscrits de Louis Vastel ; j'en dois la notice complète à MM. Descotils, qui ont vécu avec lui dans une liaison intime et non interrompue pendant plus de 50 années : elle était fondée sur un mérite et une estime réciproques, et la mort seule pouvait la dissoudre. M. Descotils, l'aîné, terminait la lettre qu'il m'adressait à ce sujet, par cette citation touchante d'Horace : *Multis ille flebilis occidit, nulli flebilior quàm mihi !*

Ouvrages de Louis Vastel.

JURISPRUDENCE. 1. *L'arithmétique normande ou règles pour calculer le mariage avenant des filles en Normandie.* Caen, Le Roy, 1782, in-12. — 2. *Essai sur l'obligation des frères envers les sœurs, en Normandie.* Rouen, 1782, in-12. — 3. *Supplément* à cet Essai, imprimé aussi à Rouen, 1787, in-12. M. Duperrey-de-Lile, avocat du Roi au baillage de Caen, et M. Moulin, doyen des avocats au parlement de Rouen, font l'éloge le plus satisfaisant de ces deux volumes, dans l'approbation qu'ils y ont mise.

MATHÉMATIQUES. 1. *Traduction de la 1.re partie de l'art de conjecturer, écrite en latin par Bernouilli, avec des observations, éclaircissemens et additions.* Caen, Le Roy, 1781. Barbier cite cette traduction dans son dictionnaire. L. Vastel annonce à la fin de la pré-

face, qu'il a achevé la traduction de la 2.ᵉ et de la 3.ᵉ partie, et qu'il a préparé celle de la 4.ᵉ avec de nouvelles observations ; en effet, M. Descotils a retrouvé ces trois parties dans les manuscrits de Vastel, après sa mort. Il en a informé le sieur Des Beausseaux, libraire à Paris, quai Malaquais, n.° 15, avec qui il était chargé par M.ᵐᵉ Vastel, de négocier l'impression de ces ouvrages. Cette impression n'a pas eu lieu, les conditions proposées par l'imprimeur n'ayant pas convenu. — 2. *La doctrine des chances ;* manuscrit. L'auteur de cet ouvrage est le célèbre Moyvre. Il est difficile, écrivait M. Vastel à M. Descotils, de faire imprimer ce travail, à cause de l'ouvrage de Mʳ. La Place sur la même matière ; mais il n'est pas possible qu'il fasse oublier un livre aussi profond, aussi essentiel, aussi fécond en principes et aussi original que celui de M. Moyvre ; il n'est connu, ajoute-t-il, que d'un petit nombre de géomètres qui ont su en tirer bon parti. Ce manuscrit forme un vol. grand in-4.°, de 237 pages. — 3. *Traduction d'un traité de Seriebus*, écrit en latin par Bernouilli, frère de l'auteur de l'Art de conjecturer. — 4. Un travail sur un mémoire écrit en latin par Daniel Bernouilli, intitulé par le traducteur (Louis Vastel) *Relation des gains aux émolumens.* — 5. Un mémoire ayant pour titre *Extrait du mémoire de M. Bequelin sur l'usage du principe de la raison suffisante dans le calcul des probabilités.* Vastel a extrait par numéros ce mémoire, et il a joint ses observations immédiatement à la

suite de chacun des numéros qui sont au nombre de douze. — 6. *Un mémoire sur les chances graduelles.* — 7. *L'arithmétique du boston*, imprimée à Cherbourg, en 1815. Ce mémoire est le calcul mathématique de toutes les chances du boston. — 8. Un travail dans le même genre *sur les chances du trictrac.* M. Descotils n'a point retrouvé cet ouvrage ; mais M. Vastel lui a dit plusieurs fois qu'il l'avait terminé.

Belles-lettres. 1. *Traduction de l'économie de la vie humaine de Bodeley.* Caen, Chalopin, 1803, in-12, petit-format. Cette traduction a eu du succès ; elle est la meilleure de celles qui ont paru.—2, Un *Recueil de* 50 *fables en vers.* Elles ont été lues pour la plupart aux diverses séances de la Société royale académique de Cherbourg, dans les années 1813 et 1814. Il s'occupait de les faire imprimer, quand la mort l'a frappé : il en avait composé beaucoup d'autres ; mais il avait fait son choix de 50, et il ne voulait pas que son recueil dépassât ce nombre.

Agriculture. 1. *Abrégé de la physique des arbres par M. Duhamel.* Cet ouvrage est suivi de deux lettres à M. Fougeron de l'Académie des sciences, l'une sur les facultés séminales et la circulation de la sève, l'autre sur la germination et en particulier sur le rapport qui existe entre les lobes des graines et le placenta de l'embrion animal. Ces deux lettres ont été imprimées dans le journal de physique des mois de septembre 1779 et février 1780. — 2. Un autre mémoire intitulé *Expériences et observations nouvelles sur la germination.* A

ce mémoire est joint le rapport fait à l'Académie des sciences sur ces expériences et observations, par MM. Thouin, Desfontaines et La Billardière. — 3. *Discours sur cette question, proposée, en 1778, par la Société d'agriculture d'Auch :* LES ENGRAIS PEUVENT-ILS ÊTRE SUPPLÉÉS PAR LES FRÉQUENS LABOURS, ET JUSQU'A QUEL POINT LES LABOURS INFLUENT-ILS SUR LA VÉGÉTATION ? — 4. *Mémoire sur la composition de la sève.* — 5. *Mémoire sur les greffes, et si l'écorce tire sa nourriture du bois.* — 6. Autre *sur la disposition des arbres fruitiers en espalier.* — 7. Autre *sur les plantes marines en général,* lu à l'Académie de Cherbourg, le 31 mai 1787. — 8. Autre *sur la matière glutineuse des fucus.* — 9. Autre *sur les orties marines ou anémones de mer,* lu à l'Académie de Cherbourg, au mois de septembre 1777, et envoyé à l'Académie des sciences, qui prit la délibération de le faire imprimer dans les Mémoires des savans étrangers.

AUG. ASSELIN.

ROBERT POISSON.

Robert Poisson, né dans le Cotentin vers l'an 1560, est auteur d'un livre aussi rare que singulier, qui a pour titre :

» Alfabet nouveau de la vrée et pure ortografe francoize et modèle sus icelui » en forme de dixionere, dédié, au roi de » France et de Navarre Henri IV, par » Robert Poisson, equier au vile de Valonnes » en Normandie. » Paris, Jacques Planchon, 1609, petit in-8°.

Cet ouvrage où l'auteur adopte une orthographe bizarre et débite mille extravagances, est d'une rareté excessive. Un système d'orthographe à peu près semblable fut adopté par Pierre de Blanche, Cape, professeur de droit à Caen, à la fin du XVIIe. siècle, qui a écrit plusieurs traités dans ce jargon barbare.

F. PLUQUET.

FRANÇOIS-HENRI DUCHEVREUIL.

François-Henri Duchevreuil était né à Equeurdreville, en 1751. Il termina avec succès, quoique très-jeune, ses études au collége de Valognes. Fils unique, et ayant perdu son père, M. Duchevreuil, qui jouissait d'une fortune assez considérable, ne rechercha point les embarras d'une charge qu'il eût fallu *payer*, selon la coutume du bon vieux temps : seulement il obtint le titre presque honorifique de commissaire rapporteur du point d'honneur près le tribunal des maréchaux de France. Il était dans les attributions de ce commissaire de prévenir les duels qui auraient pu avoir lieu entre les gentilshommes du pays; il pouvait même les faire provisoirement incarcérer, en faisant un rapport au tribunal des maréchaux, qui rendaient une décision sur le point d'honneur.

Lors de la première institution des justices de paix, M. Duchevreuil fut nommé juge de paix de son canton, et bientôt après élu par ses concitoyens juge au tribunal du district de Cherbourg.

En 1811, nommé juge au tribunal des Douanes, il remplit ces fonctions jusqu'à la suppression de cette juridiction. M. Duchevreuil a aussi été président du conseil d'arrondissement de Cherbourg.

Livré de bonne heure à la science des antiquités, M. Duchevreuil l'avait cultivée avec le plus grand succès: il était membre de plusieurs Sociétés savantes, entre autres de la Société des antiquaires de Normandie, de l'Académie de Caen et de la Société académique de Cherbourg, dont il était président lors de sa mort, arrivée à Equeurdreville, le 24 mars 1830.

En 1820, le ministre de l'intérieur, qui avait recueilli de tous côtés des mémoires sur les antiquités nationales, cita dans son rapport au Roi, M. Duchevreuil parmi le petit nombre des meilleurs et des plus zélés antiquaires français. Il a peu écrit ou du moins publié peu d'écrits; ce qui doit exciter les regrets de ceux qui ont été à même d'apprécier la variété, l'étendue et la solidité de ses connaissances sur ce que l'histoire naturelle et l'archéologie offrent de curieux dans notre pays. Le premier volume des Mémoires des antiquaires de Normandie contient un morceau de M. Duchevreuil sur une fouille qu'il avait faite dans la commune de Digulleville. D'autres Mémoires de lui existent encore dans les archives de la Société académique de Cherbourg. Mais c'était surtout par l'intéressante collection d'antiquités, de livres curieux, et d'objets d'histoire naturelle, que M. Duchevreuil avait formée avec

le plus grand zèle et le meilleur goût, qu'il se distingua comme savant, et qu'il a rendu dans notre pays des services signalés aux sciences, surtout à l'archéologie. Rien ne lui échappait : sa position sociale l'ayant fait connaître d'un grand nombre de personnes, il était toujours informé des trouvailles qu'on avait faites, et il ne négligea jamais rien pour sauver de la fonderie mille objets précieux. A tous les avantages que lui procuraient ses connaissances, ajoutez un caractère d'une aménité exquise et toutes les qualités qui constituent l'homme d'esprit, et vous aurez une idée des regrets qu'a dû causer la perte de ce savant distingué, à tous ceux qui le connaissaient (1).

RAGONDE, *régent de 3.e au collége de Cherbourg.*

LOUIS-BONAMI DUBUISSON.

Privé, à l'âge de 13 ans, de l'appui et des conseils de son père, directeur des jardins de M.gr Godard-de-Belbœuf, évêque d'Avranches, Louis-Bonami Dubuisson fut adopté par ce vénérable prélat, qui fut pour

(1) Nous nous étions quelque temps flattés de l'espoir de voir le précieux cabinet de M. Duchevreuil devenir la propriété de la ville de Cherbourg, qui aurait ainsi fondé un musée et une bibliothèque publique, établissemens dont elle a été jusqu'ici privée : mais il paraît que l'utilité de cette acquisition n'a pas été assez généralement sentie et que Cherbourg qui, pour 15 ou 16 mille fr., pouvait avoir un cabinet de médailles, d'histoire naturelle, d'antiquités locales et un fonds de bibliothèque, n'aura ni l'un ni l'autre.

lui un second père. Il ne tarda pas à montrer un goût prononcé pour l'horticulture, et, dès-lors, il fit concevoir des espérances qu'il a plus que réalisées dans la suite. Il devint l'élève et bientôt l'ami du célèbre abbé Le Berryais, auteur du *Nouveau La Quintinie*. Dubuisson participa à la composition de cet ouvrage précieux ; mais sa modestie ne voulut jamais que son nom fût placé à côté de celui de son maître. Il se félicitait de l'amitié des André et Jacques Thouin, dont il avait été l'émule et le condisciple, et ces deux horticulteurs distingués l'accucillaient avec des égards tout particuliers, lorqu'il les visitait.

A l'époque de la création d'un jardin des plantes dans chaque département, Dubuisson réunit tous les suffrages et fut nommé administrateur de celui qu'on établit dans sa ville natale. Ce jardin était à créer, et il fut bientôt ordonné par un véritable talent, aidé d'un zèle qui ne se ralentit jamais. A cette époque, le goût de la botanique devint général, et l'horticulteur instruit y fit de rapides progrès. Les professeurs de l'école centrale, MM. Perrin et Le Chevalier puisèrent auprès de cet homme modeste et savant, des conseils et des renseignemens précieux pour leurs cours.

Dubuisson est le premier qui ait inspiré dans son arrondissement un goût vif pour l'horticulture. Aux environs d'Avranches, ainsi que dans cette ville, nombre d'arbrisseaux étrangers, de fleurs précieuses, qui ornent les serres et les parterres, ont été introduits par lui : il a donné des renseigne-

mens pour conserver les graines des meilleures espèces de légumes et empêcher leur dégénération ; il a encore fait connaître les meilleures espèces de fruits. Se rendre utile était le premier de ses besoins ; aussi donnait-il, avec empressement, tous les renseignemens que l'on réclamait de son expérience.

Dubuisson a passé les dernières années de sa vie dans un état plus triste que la mort : martyr de la science, il payait dans les douleurs et dans l'impuissance de faire usage de ses membres, une imprudence qu'il avait commise en disséquant un chacalot échoué sur nos côtes. Toutefois, il avait conservé toutes ses facultés intellectuelles, et formait dans le jeune Bataille un élève qui le remplace comme directeur du jardin des plantes et qui rend sa perte moins sensible. Dubuisson est mort le 13 mars 1830 : il avait 70 ans.

A. D.

PIERRE-LUC LAISNÉ.

Pierre-Luc Laisné, curé de Cherbourg, vicaire-général, appartenait à l'ancien évêché d'Avranches. Diacre en 1789, il partagea l'exil du clergé en Angleterre, où il reçut la prêtrise. Son mérite vraiment solide le fit bientôt remarquer parmi ses confrères, et il fut choisi pour présider une de ces nombreuses conférences théologiques que l'on vit s'établir sur plusieurs points de l'Angleterre, où les prêtres français se consolaient des rigueurs de l'exil par l'étude et de pieuses ré-

unions. Eloigné dix ans de sa patrie, ce digne ecclésiastique se forma aux vertus sacerdotales dont il devait être un modèle accompli, aux sciences qu'il ne cessa de cultiver et qui le rendirent si distingué dans la société. De retour en France, on le vit successivement occuper une chaire d'humanités dans les colléges de Vire et d'Avranches : il desservait en même temps une succursale dans cette dernière ville, où ses excellentes qualités l'avaient environné d'une juste estime. Aussi ne fut-ce point sans effort qu'il fut arraché à la ville d'Avranches pour remplir, à Cherbourg, la cure la plus importante du diocèse. Honoré de la confiance d'un pieux évêque qui l'avait fait membre de son chapitre et vicaire-général, son humilité surpassait de beaucoup tous ces titres. Depuis douze ans, il remplissait la cure de Cherbourg, sans que, pendant ce laps de temps, il se soit élevé la plainte la plus légère contre son administration ; grave et sérieux dans ses fonctions pastorales, l'aménité et l'agrément l'accompagnaient dans ses relations au-dehors avec les personnes qui avaient l'occasion de le connaître. Fidèle au devoir de la prédication, ses instructions étaient surtout remarquables par leur solidité et l'onction avec laquelle il annonçait des vérités dont on ne pouvait douter qu'il ne fût convaincu. Comprenant tout à la fois l'étendue et les bornes de ses devoirs, sa politique se réduisit toujours parmi nous à celle-ci, tant recommandée par le Sauveur du monde : « Rendez à César ce qui appartient à César » ; et sa mo-

dération et sa tolérance lui montraient dans tous les hommes, quelles que fussent leurs opinions, des frères et des amis. Entouré de l'estime des grands, de l'affection des pauvres, de l'attachement de son clergé, de la vénération de tous, on le nommait universellement *le bon prêtre, le bon curé*. Mais ce fut à la mort, qui trop tôt nous en a privés, que l'abbé Laisné montra éminemment combien sa vertu était incapable de se démentir, et que sa foi ne pouvait s'altérer. Le 2 mai 1830, il célébra, selon son usage, l'office paroissial, et, la nuit suivante, on accourait aux plaintes qu'un mal violent lui arrachait. Il demande lui-même les consolations de la religion, et à peine a-t-il reçu la Sainte Eucharistie, qu'il expire doucement comme le juste. On ferait beaucoup mieux son éloge, s'il était possible de retracer le deuil et la consternation de la ville à la nouvelle d'une mort subite pour tous, excepté pour lui. Nous ne saurions mieux terminer cette notice qu'en nous permettant d'emprunter ici l'hommage rendu à la mémoire de l'abbé Laisné, par un magistrat si justement recommandable et si honorablement connu, M. Couppey, secrétaire de la Société académique de Cherbourg : « Une mort subite et imprévue vient de frapper le vénérable curé de cette ville, que notre Société comptait au nombre de ses membres. Sa piété, sa douceur, sa charité, en un mot toutes les vertus pastorales réunies le rendaient cher à ses paroissiens. La modestie et la simplicité des manières, compagnes ordinaires du vrai talent et de la vraie science, voilaient chez M. Laisné un grand

fonds d'érudition et un excellent jugement, qualités dont on avait une plus haute idée à mesure qu'on était lié davantage avec lui. Il m'est arrivé plus d'une fois, après plusieurs années d'une amitié dont il m'honorait, de m'apercevoir qu'il possédait à fond telle ou telle branche de connaissances, ce dont je ne m'étais pas douté jusqu'alors, tant il cherchait peu à faire connaître son mérite! Son assiduité à toutes nos séances prouvait combien il portait d'intérêt à nos travaux. Il a mérité que le témoignage de notre douleur soit offert à sa mémoire au milieu des regrets universels que sa perte a inspirés. »

TASSEL, *vicaire de Cherbourg.*

VARIÉTÉS BIOGRAPHIQUES.

FAMILLE DE BRICQUEVILLE. — DE BEAUVAIS, ÉVÊQUE DE SENEZ.

Extrait du rapport fait à la Société académique de Cherbourg, par M. Noël-Agnès, trésorier-archiviste, sur les anciens membres de la Société, dans la séance du 5 *avril* 1830.

EN 1767, la Société s'accrut d'un grand nombre de membres; 15 noms furent inscrits sur son tableau.

Le premier qui se présente est celui de Guillaume de Bricqueville, ancien major de la milice du Val-de-Cère, né à Bretteville, en 1690.

Sa famille est une des plus anciennes de France.

Guillaume de Bricqueville, en 1096, fut au nombre des gentilshommes normands qui suivirent le duc Robert Courte-Heuse à la Terre-Sainte.

L'histoire fait mention d'un François de Bricqueville, né à Colombières, en Basse-Normandie, d'une noble et ancienne maison, qui servit avec distinction sous François I.er, Henri II, François II et Charles IX.

Plusieurs autres ancêtres de M. de Bricqueville se distinguèrent dans la marine et dans les armées de terre. Ses neveux ont prouvé que le courage était héréditaire dans cette famille. Il en est peu qui puissent se glorifier d'allier les souvenirs des Croisades à ceux de la Moscowa.

Lorsque nous parcourrons les mémoires qui existent dans vos archives, nous rencontrerons un document très-remarquable, relatif à la famille de Bricqueville, et que je ne ferai qu'indiquer ici ; c'est une dissertation tendant à établir sa parenté avec la famille des Bourbons. Suivant M. De Chantereyne, auteur du mémoire, Guillaume de Bricqueville dont nous nous occupons en ce moment, aurait été au 25e. degré avec Louis XVI. Plus tard nous examinerons le mérite de cette discussion, et nous vérifierons ses titres à notre confiance.

—Cherbourg a vu naître et la Société académique s'honore de compter parmi ses membres un de ces hommes rares qui savent allier les talens aux vertus, le courage et la fermeté à la plus douce modestie, un autre

Fénélon, qui ne craignit point de dire la vérité aux rois, en face de leur trône, et dans un temps où la loi n'opposait aucune barrière aux caprices et aux rigueurs du despotisme. Déjà, messieurs, vous avez tous nommé l'abbé Beauvais, évêque de Senez.

Ce vertueux ecclésiastique nâquit à Cherbourg, en 1731. Ses talens pour la prédication lui valurent l'honneur de prêcher devant Louis XV. L'histoire a enregistré ces paroles mémorables qu'il osa adresser au roi : « Sire, lui dit-il, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire, que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause, et qu'on vous le laisse ignorer. »

Il ne peut entrer dans le cadre que je me suis tracé, et il serait d'ailleurs inutile de vous parler longuement de M. de Beauvais comme prédicateur et comme évêque : sous ce rapport, son nom appartient à la France toute entière, et des notices imprimées en tête de ses ouvrages, de nombreuses biographies vous en apprendront là-dessus bien plus que je ne pourrais le faire. Ce qu'il m'en reste à dire concerne particulièrement la ville de Cherbourg. Quand il s'agit d'un homme illustre, les moindres particularités intéressent surtout ses concitoyens, et peut-être n'entendrez-vous pas avec indifférence quelques détails qui seraient déplacés dans un ouvrage biographique.

J'ai d'abord considéré comme un devoir de fixer d'une manière positive un point encore incertain dans quelques biographies,

relativement au lieu de sa naissance. Quelques-uns citent Cherbourg, d'autres Tourlaville. J'ai consulté le registre des naissances de la ville de Cherbourg pour l'année 1731, et il en résulte que Jean-Baptiste-Charles de Beauvais, né le 10 décembre 1731 en légitime mariage du sieur Jean-Baptiste de Beauvais, bourgeois de Paris, et de Charlotte Luce, son épouse, a été baptisé le 13 du même mois, dans l'église de Cherbourg, par le Hericey, curé. La contradiction qui existe entre plusieurs biographes s'explique facilement. La famille maternelle de M. de Beauvais était originaire de Tourlaville, et même il paraît que sa mère vint habiter Cherbourg peu de temps avant sa naissance. On ignore le lieu où il passa ses premières années. Voici seulement ce que je trouve dans une notice imprimée en tête de ses sermons en 1807 : « Son père, avocat au parlement de Paris, s'appliqua lui-même à former ce fruit unique de son mariage. Sa mère, Charlotte Luce, n'oublia rien de son côté pour lui inspirer tous les sentimens de piété dont elle était pénétrée. Mais voulant lui donner une éducation plus complète, plus digne de remplir leurs vœux et leurs espérances, ils quittèrent l'un et l'autre leur modeste domicile, et vinrent se fixer à Paris où ils le mirent au collége d'Harcourt. »

Depuis cette époque jusqu'en 1776, je n'ai pu recueillir aucuns renseignemens sur les rapports que dût avoir l'abbé de Beauvais avec son pays natal. Dans cette dernière année, il vint à Cherbourg, et il assista à une

séance publique de l'Académie, qui eut lieu le 25 septembre. Le compte rendu de cette séance dit que M.gr l'évêque de Senez la termina par un discours éloquent, dicté par l'amour de la religion, de la patrie et de l'honneur, devise de cette Société.

Je terminerai ce qui concerne M. de Beauvais par une note que M. l'abbé Demons a bien voulu me remettre à ce sujet.

» L'évêque de Senez est connu par ses ouvrages. On a de lui un recueil de sermons (4 vol. in-12) remarquables par la douceur et la pureté du style. On a aussi de lui des oraisons funèbres. La plus remarquable est celle de Louis XV, qui a été traduite en anglais et que j'ai lue. Le père de M. de Beauvais demeurait dans les chambres au-dessus d'un tonnellier, en face de la maison de M.me Sturmer, à l'angle de la rue du Nord. On croit que c'est là qu'est né Mgr. l'évêque de Senez. M. de Senez plut infiniment aux habitans de Cherbourg, lorsqu'il y confirma, par sa piété et la manière touchante et distinguée avec laquelle il prêcha plusieurs fois. Il fit des visites à presque tout le monde et surtout à ses anciennes connaissances, avec une politesse, une simplicité et une amabilité qui charma tout Cherbourg. Il logea dans la maison de M.me veuve Mancel, maison qui est actuellement la propriété de M. Noël-Agnès, rue des Corderies. M.lle Luce, sa tante, que j'ai bien connue, demeurait en face. M. de Senez fit l'ordination de la tonsure. Cinq aspirans à l'état ecclésiastique la

reçurent; entre autres, M. Dancel, évêque de Bayeux et membre adjoint de cette Société. »

Le frère Gilles de Saint-Joseph, solitaire de l'ermitage de Saint-Gerbold, paroisse de Gratot, diocèse de Coutances, vivait au milieu du XVII.e siècle. Il est auteur d'un ouvrage rare et singulier, intitulé : *La Trompette de l'union*. Coutances, Robert Coquerel, petit in-4.° de 21 feuillets, sans date. Il est dédié à Louis d'Argouges, seigneur de Gratot. C'est une espèce de satire des vices du temps, écrite en vers alexandrins et divisée en 156 quatrains. Voici un échantillon du style de cet ermite ;

Aujourd'hui nous voyons, faute de la police,
Qu'à dix ans les enfans sont plus pernicieux,
Et, pour faire le mal, ont bien plus d'artifice,
Qu'on n'en avait, à trente, au temps de nos ayeux.

La ruse est en campagne, un chascun s'en escrime;
On ne se laisse plus tirer les vers du nez :
Charlatans et devins ne sont plus en estime,
Et ragots et cagoux se voyent abandonnez.

F. Pluquet.



STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Le département de la Manche se divise en 4 arrondissemens électoraux. Sous l'empire de la loi du double vote, il envoyait à la Chambre quatre députés d'arrondissement et trois de grand collége.

Le 1.er arrondissement électoral est formé de l'arrondissement de St.-Lo ; le second, de ceux d'Avranches et de Mortain ; le 3e. de celui de Coutances et du canton de Ste.-Mère-Eglise ; le 4e., des arrondissemens de Cherbourg et de Valognes, moins le canton de Ste-Mère-Eglise.

Un trop vif intérêt s'attache à la manifestation de l'opinion publique dans les scrutins, pour qu'on regarde comme inutile le résumé des opérations de tous nos colléges électoraux, depuis l'arrivée de M. de Villèle au ministère : les commentaires sur la marche et les conquêtes de l'esprit constitutionnel parmi nous se présenteront d'eux-mêmes aux lecteurs.

ÉLECTIONS DE 1822.

1er. *arrondissement électoral.* Nombre des membres du collége, 411 ; des suffrages exprimés, 313 ; des suffrages obtenus, 192. M.

Pierre Yver, né le 8 février 1768, membre du conseil général, payant 5264 f. 07 c. de contributions directes, fut élu député au 1.er scrutin.

2e. *arrondissement électoral.* Nombre des membres du collége, 472 ; des suffrages exprimés, 366 ; des suffrages obtenus, 291. M. Gilles-Robert-Pierre Le Moine-des-Mares ✻, né le 9 décembre 1774, payant 1430 f. 54 c. de contributions directes, fut élu député au 1.er scrutin.

3e. *arrondissement électoral.* Nombre des membres du collége, 422 ; des suffrages exprimés, 294 ; des suffrages obtenus, 226. M. François-Armand-Bonaventure Louvel-de-Monceaux ✻ ✻, né le 4 mai 1768, officier d'artillerie, émigré, commandant une des divisions de l'armée royale de l'ouest, écuyer, maire, membre du conseil d'arrondissement, payant 2515 f. 80 c. de contributions directes, fut élu député au 1.er scrutin.

4e. *arrondissement électoral.* Nombre des membres du collége, 507 ; des suffrages exprimés, 302 ; des suffrages obtenus, 236. M. Victor Avoine-de-Chantereyne, O✻, né le 22 juin 1762, conseiller à la cour de cassation, payant 1065 f. 52 c. de contributions directes, fut élu député au 1.er scrutin.

Les quatre nominations précédentes eurent lieu dans la session qui commença le 13 novembre.

Collége de département. 1re. nomination. Nombre des membres, 453 ; des suffrages exprimés, 303 ; des suffrages obtenus, 257. M. le comte Gabriel-Louis-Marie de Kergor-

lay ✻, né le 17 décembre 1766, payant 12507 f. 31 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin. — 2.e nomination. Nombre des membres, 453; des suffrages exprimés, 285; des suffrages obtenus, 193. M. Marc-Valentin-François Regnouf, ✻, né le 4 octobre 1778, écuyer, sous-préfet d'Avranches, payant 1460 f. 95 c. de contributions directes, fut élu au 2e. scrutin. — 3e. nomination. Nombre des membres, 453; des suffrages exprimés, 285; des suffrages obtenus, 189. M. le comte Constantin-Frédéric-Timoléon Du Parc-de-Barville ✻, colonel en retraite, né le 13 décembre 1759, payant.... (1) de contributions directes, fut élu au 2e. scrutin. Ces trois nominations eurent lieu dans la session qui commença le 20 novembre.

ÉLECTIONS DE 1824.

1.er *arrondissement.* Nombre des membres, 380; des suffrages exprimés, 274; des suffrages obtenus, 184. M. Yver, député de 1822, fut réélu au 1.er scrutin. Ses contributions étaient portées, sans variante, au taux de 1822.

2e. *arrondissement.* Nombre des membres, 460; des suffrages exprimés, 354; des suffrages obtenus, 299. M. Le Moine-des-Mares ✻, député de 1822, payant 2186 f. 72 c. de contributions directes, fut réélu au 1.er scrutin.

---

(1) M. Du Parc n'ayant établi son domicile politique dans la Manche que le 8 mars 1824, nous ne connaissons point ses contributions avant cette époque.

3e. *arrondissement.* Nombre des membres, 339; des suffrages exprimés, 230; des suffrages obtenus, 223. M. De Monceaux ✻✻, député de 1822, payant 2187 f. 89 c. de contributions directes, fut réélu au 1er scrutin.

4e. *arrondissement.* Nombre des membres, 471; des suffrages exprimés, 364; des suffrages obtenus, 242. M. Avoine-de-Chantereyne O ✻, député de 1822, payant 1044 f. 37 c. de contributions directes, fut réélu au 1.er scrutin. Ces quatre nominations eurent lieu dans la session qui commença le 25 février.

Collége de département. Les trois députés de 1822 furent réélus au 1.er scrutin. Nombre des membres du collége, 413; des suffrages exprimés, 255; des suffrages obtenus, par M. DeKergorlay ✻, 226; par M. Regnouf ✻, 187; par M. Du Parc ✻, 180. Les contributions de M. De Kergorlay étaient portées sans variante, au taux de 1822; celles de M. Regnouf étaient de 2010 f. 77 c.; celles de M. Du Parc; étaient de................Ces trois réélections eurent lieu dans la session qui commença le 6 mars.

ÉLECTION DE 1826.

Une session commença le 11 décembre 1826 pour le collége du 1.er arrondissement qui devait remplacer à la Chambre M. Yver, décédé. 346 membres étaient inscrits : 256 suffrages furent exprimés, 178 obtenus. M. Pelage-Adelaïde de Lorimier O ✻✻, capitaine-chef de bataillon de l'artillerie de la

garde royale, né le 5 octobre 1784, payant 1461 f. 54 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin.

ÉLECTIONS DE 1827.

1.er *arrondissement.* Nombre des membres, 327; des suffrages exprimés, 294; des suffrages obtenus, 176. M. Paul-Victor-Marie Enouf, membre du conseil d'arrondissement, né le 6 juin 1783, payant 2187 f. 87 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin.

2e. *arrondissement.* Nombre des membres, 409; des suffrages exprimés, 341; des suffrages obtenus, 180. M. Auguste-François Angot, écuyer, né le 27 avril 1763, payant 1127 f. 28 c. de contributions directes, fut élu au 3e. scrutin.

3e. *arrondissement.* Nombre des membres, 296; des suffrages exprimés, 184; des suffrages obtenus, 138. M. De Monceaux ✱✱, député de 1824, payant 2561 f. 64. c. de contributions directes, fut réélu au 1.er scrutin.

4e. *arrondissement.* Nombre des membres, 402; des suffrages exprimés, 318; des suffrages obtenus, 164. M. le comte Armand-François-Bon-Claude de Bricqueville O ✱, ancien colonel de cavalerie, né le 23 janvier 1785, payant 1820 f. de contibutions directes, fut élu au 2e. scrutin. Ces quatre élections eurent lieu dans la session qui commença le 17 novembre.

Collége de département. 1.re nomination. Nombre des membres, 357; des suffages exprimés, 259; des suffrages obtenus, 186. M. le

comte Charles Achard-de-Bonvouloir ✳✳, chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, membre du conseil général, maire, lieutenant de louveterie, né le 5 octobre 1781, payant 1810 f. 27 c. de contributions directes, fut élu au 2e. scrutin. — 2e. nomination. Nombre des membres, 357; des suffrages exprimés, 259; des suffrages obtenus, 130. M. De Lorimier, député du 1.er arrondissement en 1826, fut élu au 2e. scrutin. — 3e. nomination. Nombre des membres, 357; des suffrages exprimés, 259; des suffrages obtenus, 132. M. le comte Alexandre-Henri-Adéodat du Moncel O ✳✳, lieutenant-colonel, commandant du génie à la maison militaire du Roi, né le 10 décembre 1784, payant 1800 f. de contributions directes, fut élu au 3e. scrutin. Ces trois nominations eurent lieu dans la session qui commença le 24 novembre.

Le minimum du cens pour le grand collége fut, en 1827, de 848 f. 31 c.

ÉLECTIONS DE 1830.

1.er *arrondissement.* Nombre des membres, 357; des suffrages exprimés, 332; des suffrages obtenus, 210. M. Enouf, député de 1827, l'un des 221, payant 2957 f. 01 c., fut réélu au 1.er scrutin.

2e. *arrondissement.* Nombre des membres, 419; des suffrages exprimés, 383; des suffrages obtenus 206. M. Angot, député de 1824, l'un des 221, payant 1230 f. 36 c. de contributions directes, fut réélu au 1.er scrutin.

3e. *arrondissement.* Nombre des membres, 357 ; des suffrages exprimés, 311 ; des suffrages obtenus, 215. M. Jean-Baptiste-Siméon Dudouyt, docteur-médecin, né le 5 octobre 1778, payant 1049 f. 40 c. de contributions directes, fut élu au 1.er scrutin.

4e. *arrondissement.* Nombre des membres, 436 ; des suffrages exprimés, 393 ; des suffrages obtenus, 211. M. de Bricqueville O ✱, député de 1827, l'un des 221, payant 1960 f. 44 c. de contributions directes, fut réélu au 1.er scrutin. Ces quatre élections eurent lieu dans la session qui commença le 23 juin.

Collége de département. 2e. et 3e. nominations. Nombre des membres, 392 ; des suffrages exprimés, 339 ; des suffrages obtenus, 179. M. De Lorimier O ✱✱, député de 1827, payant 1293 f. 80 c. de contributions directes, et M. le baron Jean-Pierre Baillod, maréchal-de-camp, né le 20 août 1771, payant 1866 f. 21 c. de contributions directes, furent nommés au 2e. scrutin et au même nombre de suffrages. Une particularité de leur élection, c'est que, la veille, dans un premier scrutin où ni l'un ni l'autre de ces candidats n'obtint la majorité, ils réunirent l'un et l'autre un égal nombre de voix (163) — 1.re nominatoin. Nombre des membres, 392 ; des suffrages exprimés, 339; des suffrages obtenus, 188. M. le vicomte Pierre Bonnemains GO✱C✱, né le 13 septembre 1775, payant 1969 f. 99 c. de contributions directes, fut élu au 2e. scrutin. Ces trois nominations eurent lieu dans la session qui commença le 3 juillet.

Le minimum du cens pour le grand collége fut, en juillet 1830, de 821 f. 34 c.

RÉSUMÉ DE LA DERNIÈRE LISTE.

D'après la liste élémentaire du Jury, définitivement arrêtée le 16 novembre 1830, le nombre des électeurs composant la 1.re partie de cette liste est de 1729; le nombre des personnes inscrites sur la 2e. partie est de 331 : ainsi la liste générale comprend 2060 personnes.



STATISTIQUE

DES GARDES NATIONALES DE LA MANCHE.

Etat numérique des Gardes nationaux, par canton et par arrondissement, au 15 novembre 1830.

Cantons de l'arrondissement d'Avranches : Avranches 1803, Brecey 1389, Ducey 1393, Granville 1633, La Haye-Pesnel 1665, Pontorson 1476, St-James 1486, Sartilly 1650, Villedieu 1774.

Total pour l'arrondissement 14269.

Cantons de l'arrondissement de Cherbourg : Beaumont 1694, Cherbourg 1195, Les Pieux 2971, Octeville 2150, Saint-Pierre-Eglise 2445.

Total pour l'arrondissement 10455.

Cantons de l'arrondissement de Coutances : Bréhal 2140, Cerisy-la-Salle 2011, Coutances 2028, Gavray 1779, La Haye-du-Puits 2281, Lessay 2213, Montmartin-sur-Mer 2045, Périers 1571, Saint-Malo-de-la-Lande 1529, Saint-Sauveur-Lendelin 1700.

Total pour l'arrondissement 19297.

Cantons de l'arrondissement de Mortain : Barenton 1069, Isigny 903, Juvigny 798, Le Teilleul 998, Mortain 1432, St-Hilaire-du-Harcouet 2285, Saint-Pois 1157, Sourdeval 1206.

Total pour l'arrondissement 9848.

Cantons de l'arrondissement de Saint-Lo : Canisy 1391, Carentan 1837, Marigny 1443, Percy 1578, Saint-Clair 1617, Saint-Jean-de-Daye 1654, Saint-Lo 1618, Tessy 1421, Torigni 1837.

Total pour l'arrondissement 14396.

Cantons de l'arrondissement de Valognes : Barneville 1507, Bricquebec 1559, Montebourg 1573, Ste-Mère-Eglise 1801, Quettehou 2001, Saint-Sauveur-le-Vicomte 1669, Valognes 2083.

Total pour l'arrondissement 12193.

Récapitulation par arrondissement.

Avranches...................	14269
Cherbourg...................	10455
Coutances...................	19297
Mortain.....................	9848
Saint-Lo....................	14396
Valognes....................	12193
TOTAL.........	80458



ADMINISTRATIONS.

PERSONNEL.

EXPLICATION DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.

O ❋ — *Officier de la Légion d'honneur.*
❋ — *Chevalier de la Légion d'honneur.*
✱ — *Chevalier de Saint-Louis.*
M. — *Maire.*
a. — *Adjoint.*
c. — *Curé.*
d. — *Desservant.*
v. — *Vicaire.*
p. — *Percepteur.*
j. — *Juge.*
g. — *Greffier.*

PRÉFECTURE.

Préfet : M. Gattier ❋, député du département de l'Eure.
Secrétaire général : M. Feuillet ❋.
Conseillers de préfecture : MM. Houyvet, Le Bas, Le François, Le Maître, Heot.

SOUS-PRÉFECTURES.

Sous-Préfets : MM. Gaudin-de-St-Brice ✱ à Avranches ; Le Breton, à Coutances ; Clamorgan ❋, à Valognes ; Bonissent, à Cherbourg ; Josset, à Mortain.

CONSEILS

GÉNÉRAUX ET D'ARRONDISSEMENT.

La réorganisation prochaine de ces conseils, dont les refus de serment et les éliminations probables ne permettraient d'offrir que les débris, commande ici leur suppression. Toutefois, si la réorganisation a lieu avant que l'impression de l'Annuaire soit terminée, on trouvera la liste des membres dans le *Supplément*.

COMMUNES.

Dans le 1.er volume de l'Annuaire, nous avons présenté les communes *par cantons*, et donné, à côté du nom de chacune, sa population et le montant de ses quatre contributions directes. De nombreuses réclamations nous ont fait adopter, cette année, l'ordre alphabétique.

Le *premier nom* qui se lit après celui de chaque commune, est celui du CANTON; le *second* celui de l'ARRONDISSEMENT, dont cette commune fait partie.

MM.

Acqueville. Beaumont. Cherbourg. M. Lebu-

hotel, a. Avoine, d. Groult, (1) p. Houyvet.

Agneaux. St-Lo. St-Lo. M. Douchin, a. Garnier, d. Guilbert-Duperron, p. Dillaye.

Agon. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Tanqueray, a. Mesnage, d. Auvray, p. Caruel.

Airel. St-Clair. St-Lo. M. Hue-de-la-Roque, a. Raoult, d. Deshogues, p. Simon.

Alleaume. Valognes. Valognes. M. Scelles, a. Néc, c. Jean, p. Tardif.

Amand (St). Torigni. St-Lo. M. Gaillard, a. Fontaine, d. Pucel-la-Vallée, p. Le Chartier.

Amfreville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Franchomme, a. Besnard, d. Regnouf, p. Cabart.

Amigny. Saint-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Le Grand, a. Rauline, d. Lelion, p. Girette.

Ancteville. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Laurent, a. Cardin, d. Hervieu, p. Ybert.

Anctoville. Bréhal. Coutances. M. Des Iles, a. Bindel, d. Loyer, p. Hélène.

André-de-Bohon (St). Carentan. St-Lo. M. Le Crosnier, a. Rigault, d. Massieu, p. Boissel.

André-de-l'Epine. (St). St-Clair. St-Lo. M. Pezeril, a. Baudet, d. Le Barbey, p. Gerard.

---

(1) Nous n'avons indiqué, parmi les vicaires, que ceux des villes principales, et, parmi les desservans, que ceux qui sont payés par l'état.

Angey. Sartilly. Avranches. M. Turgot, a. Huault, d. Fillatre, p. Lhoste.

Angoville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Anvray, a. Duhoux, p. Levitre.

Angoville-au-Plein. Sainte-Mère-Eglise. Valognes. M. Mériel, a. Allain, d. Bléhou, p. Robiquet.

Angoville-sur-Ay. Lessay. Coutances. M. Guillemin, a. Le Clerc, d. Le Blond, p. Aubert.

Anneville. Quettehou. Valognes. M. Guillebert, a. Vigor, d. Groult, p. Le Grand.

Annoville. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Bauhard, a. Hebert, d. Burvingt, p. Mauviel.

Appeville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Mesnage, a. Eudes, d. Lecerf, p. Dalidan.

Ardevon. Pontorson. Avranches. M. Cribier, a. Jouey, d. Geneaux, p. Fontaine.

Argouges. Saint-James. Avranches. M. Dauguet, a. Herambourg, d. Cruchon, p. Loir.

Aubin-de-Losque (St). St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Rauline, a. Cardin, d. Saint, p. Lécuyer.

Aubin-des-Préaux (St). Granville. Avranches. M. Delepault, a. Vivier, d. Delepault, p. Dubrec.

Aubin-de-Terregatte (St). St-James. Avranches. M. Besnard, a. Maincent, d. Fisel, p. Godard.

Aubin-du-Perron (St). St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. La Joie, a. Destouches, d. Tesson, p. Varin.

Aucey. Pontorson. Avranches. M. Deverdun, a. Belloir, d. Tullet, p. Fontaine.

Auderville. Beaumont. Cherbourg. M. Enquebec, a. Delay, d. Compère, p. Digard.

Audouville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Maine, a. Poisson, d. Mercent, p. Vicq.

Aumeville. Quettehou. Valognes. M. Revert, a. Le Praël, d. Fontaine, p. Dupont.

Auvers. Carentan. St-Lo. M. Delarue, a. Lecaudey, d. Hamel, p. Gislot.

Auville-sur-le-Vey. Carentan. St-Lo. M. Pigault, a. Tirel, p. Fontaine ✻

Auxais. Carentan. St-Lo. M. Roquelin, a. Saint, d. Alexandre, p. Boissel.

Avranches. Avranches. Avranches. M. Olivier, 1.er a. De Pracontal, 2.e a. Boudent, c. de de Saint-Gervais, Lesplu-Dupré, v.s Le Paulmier, Ruby ; c. de Notre-Dame-des-Champs, Eudes, v. Mauviel ; p. Leclerc.

Azeville. Montebourg. Valognes. M. Lemoigne, a. Fontaine, p. Capelle.

Bacilly. Sartilly. Avranches. M. Lemaître, a. Lemaître, d. Esnault, p. Guérin.

Bahais. Saint-Jean-de-Daye. Saint-Lo. M. Lemennicier, a. Clement, p. Girette.

Baleine (La), Gavray. Coutances. M. Le Grand, a. Dupont, d. Deshogues, p. Guidon.

Barenton. Barenton. Mortain. M. Postel, 1.er a. Laumondais, 2.e a. Bechet, c. Abraham, p. Trouessart.

Barfleur. Quettehou. Valognes. M. Cléret, 1er a. Le Chosel, 2.e a. Le Grin, d. Anthouard, p. Enée.

Barneville. Barneville. Valognes. M. Pellecat, a. Bazin, c. Le Grand, p. Clément.

Barre-de-Semilly (La). St-Lo. St-Lo. M. Lemieux, a. Buot, d. Genas, p. Bucaille.

Barthélemy (St). Mortain. Mortain. M. Gaal-
liard, a. Loisel, d. Alix, p. Adelée.
Baubigny. Barneville. Valognes. M. Larque-
min, a. Le Pigeon, d. Després, p. Liout.
Baudre. St-Lo. St-Lo. M. Trefeu, a. Chou-
quais, d. Tiphagne, p. Jores.
Baudreville. La Haye-du-Puits. Coutances. M.
Roulland, a. Durel, d. Olivier, p. Quie-
deville.
Baupte. Périers. Coutances. M. Auvray, a.
Perruque, d. Dorange, p. Fauvel.
Bazoge (La). Juvigny. Mortain. M. Bagot, a.
Trochon, d. Vivier, p. Poulain.
Beauchamps. La Haye-Pesnel. Avranches. M.
Février, a. Augrain, d. Fras, p. Allain.
Beaucoudray. Tessy. St-Lo. M. Papillon, a.
Montigny, d. Vaugeois, p. Bellegarde.
Beauficel. Sourdeval. Mortain. M. Le Jemble,
a. Hamon, d. Noël, p. Beaumont.
Beaumont. Beaumont. Cherbourg. M. Ouitre,
a. Le Nepveu, c. Bellamy, p. Dacier.
Beauvoir. Pontorson. Avranches. M. Leroy,
a. Blin, d. Jouey, p. Fontaine.
Bellefontaine. Juvigny. Mortain. M. Bouillant,
a. Bochin, d. Bonnel, p. Adelée.
Belval. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. De
Vesly ✱, a. Lerendu, d. Leroux, p.
Voisin.
Benoîtville. Les Pieux. Cherbourg. M. Siou-
ville, a. Allain, d. Legoupil, p. Leriche.
Bérigny. St-Clair. Saint-Lo. M. Lebaron, a.
Marie, d. Durand, p. Morel.
Beslière (La). La Haye-Pesnel. Avranches. M.
Hubert, a. Porée, d. Guerard, p. Tro-
chon.

Beslon. Percy. St.-Lo. M. Duval, a. Losier, d. Loyer, p. Le Pesant ✱.
Besneville. St.-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. De Clamorgan✱, a. Renouard, d. Le Fillastre, p. Rouelle.
Beuvrigny. Tessy. St.-Lo. M. Delaville, a. Godard, d. Menard, p. Desportes.
Beuzeville-au-Plein. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Barbey, a. Lefranc, p. Loyer.
Beuzeville-la Bastille. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Adam, a. Yver, d. Baudain, p. Le Grand.
Beuzeville-sur-le-Vey. Carentan. St-Lo. M. Touzard, a. Groult, d. Hébert, p. Larue.
Biards (Les). Isigny. Mortain. M. Pinel, a. Jeanne, d. Des Grippes, p. Bonnemains.
Biéville. Torigny. St-Lo. M. Auvray, a. Marie, d. Le Conte, p. Thomasse.
Biniville. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Taillefaice, a. Josse, d. Vaultier, p. Roublot.
Bion. Mortain. Mortain. M. Hamon, a. Guyard, d. Hue, p. Pelletier.
Biville. Beaumont. Cherbourg. M. Le Costé, a. Bigard, d. Fleury, p. Agnès.
Blainville. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Guillot, a. Guillemin, d. Desvallées, p. Chasles.
Blosville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Hubert, a. Borel, d. Regnault, p. Euvremer.
Bloutière (La). Villedieu. Avranches. M. Le Gentil, a. Crespin, d. Lebargy, p. Voisin.
Boisroger. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Blaisot, a. Le Clerc, d. Desvallées, p. Chasles.

Boisyvon. St-Pois. Mortain. M. Gaultier, a. Lair, d. Ermeneux, p. *

Bolleville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Le Poupet, a. Hebert, d. Juin, p. Vaultier.

Bonneville (La). St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Mercent, a. Baudouin, d. Mauger, p. Poret.

Boucey. Pontorson. Avranches. M. Soudée, a. Guichard, d. Oury, p. Fontaine.

Bouillon. Granville. Avranches. M. Lévêque, a. Aubin, d. Gentil, p. Michel.

Boulouze (La). Ducey. Avranches. M. Refuveille, a. Varry, p. Lusley.

Bourey. Bréhal. Coutances. M. Le Boucher, a. Le Pommier, d. Le Monnyer, p. Bottin.

Bourguenolles. Villedieu. Avranches. M. Le Grand ✱, a. Tetrel, d. Chapel, p. Le Grand.

Boutteville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Hasley, a. Le Loup, p. Vallogne.

Braffais. Brecey. Avranches. M. Gohier ✱, a. Chapel, d. Yvon, p. Ledru.

Brainville. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Le Fillastre, a. Le Mosquet, d. Coupey, p. Ybert.

Branville. Beaumont. Cherbourg. M. Devauquelin, a. Hamel, p. Agnès.

Brecey. Brecey. Avranches. M. Vaugrente, a. Lemoussu, c. Tesnière, p. Poisnel.

Brectouville. Torigni. St-Lo. M. Beaufils, a. Duval, d. Le Soismier, p. Le Chartier.

Bréhal. Bréhal. Coutances. M. Brohon, a. Gallien, c. Noel, p. Hélène.

Bretteville. Octeville. Cherbourg. M. Germain, a. Le Bretteville, d. Mangon, p. Vincent.

Bretteville-sur-Ay. Lessay. Coutances. M. Luce, a. Levesque, d. Rapilly, p. Aubert.
Breuville. Bricquebec. Valognes. M. Bonnissent. a. Hébert, d. Le Bas, p. Bazan.
Brévands. Carentan. St-Lo. M. Larue, a. Bucaille, d. Beaufils, p. Larue.
Bréville. Bréhal. Coutances. M. Eudes, a. Sauvage, d. Fontaine, p. Hélène.
Brice-de-Landelle (St). St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. BaronO✱, a. Gesnouin, d. Mondhair, p. Ladvoué.
Brice (St). Avranches. Avranches. M. De Pirch ✱, a. Lemains, p. Gilbert.
Bricquebec. Bricquebec. Valognes. M. De Traynel, 1er. a. Lucas-Durecher, 2e. a. Le Rendu, c. Couppey, p. Le Duc.
Bricquebosq. Les Pieux. Cherbourg. M. Martin, a. Lemoigne, d. Levavasseur, p. Leriche.
Bricqueville-la-Blouette. Coutances. Coutances. M. Delalande ✱, a. Vilquin, d. Savary, p. Boudier.
Bricqueville-sur-Mer. Bréhal. Coutances. M. Guillot, a. Fremin, d. Piton, p. Butel.
Brillevast. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Valognes, a. Daboville, d. Lami, p. Osbert.
Brix. Valognes. Valognes. M. Vrac, 1.er a. Sanson, 2e. a. Langevin, c. Féret, p. Laisné.
Brouains. Sourdeval. Mortain. M. Buffard. a. Davy, d. Guytard, p. Beaumont.
Brucheville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Beauguillot, a. Miquelot, d. Vilette, p. Vallogne.
Buais. Le Teilleul. Mortain. M. Blandet, a. Feron, d. Nicolle, p. Guesdon.

Buat (Le). Isigny. Mortain. M. Helie, a. Maillard, d. Muriel, p. Lelièvre.

Cambernon. Coutances. Coutances. M. Collette, a. Lemaître, d. Lerendu, p. Pouret.

Cametours. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Blanchard, a. Menand, d. Corbet. p. Voisin.

Camprond. St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Letrouit, a. Duprey, d. Le Tenneur, p. Rouelle.

Canisy. Canisy. Saint-Lo. M. Girard, a. Osmond, c. Ybert, p. Groualle.

Canteloup. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Binet, a. Deshayes, d. Déhennot, p. Osbert.

Canville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Samson, a. Jean, d. Leconnétable. p. De Pierrepont.

Carantilly. Marigny. St-Lo. M. Blanchard, a. Gosset, d. Lerebour, p. Duperrouzel.

Carentan. Carentan. St-Lo. M. Gire-Desjardins, 1.er a. Gislot, 2e. a. Gouville, c. Guillot, p. Patin.

Carnet. St-James. Avranches. M. Petipas, a. Salmon, d. Doré, p. Loir.

Carneville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Simon, a. Laronche, d. Gosnouf, p. Lefêvre.

Carolles. Sartilly. Avranches. M. Taupin, a. Jardin, d. Lainé, p. Michel.

Carquebut. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Perrotte. a. Coligneaux ✱, d. Fremine, p. Euvremer.

Carteret. Barneville. Valognes. M. Noël, a. Le Pelletier, d. Le Roux, p. Liout.

Catteville. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Hottot, a. * d. Violette, p. Rouelle.

Catz. Carentan. St-Lo. M. Larue, a. Poignavent, p. Fontaine ❋.
Cavigny. St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Duhamel, a. Guillemette, d. Vallée, p. Girette.
Ceaux. Ducey. Avranches. M. Provost-Dumée, a. Provost-les-Vergées, d. Gougeon. p. Duteil.
Cécile (Ste). Villedieu. Avranches. M. Pistel, a. Morel, d. Lemoine, p. Edeline.
Cérences. Bréhal. Coutances. M. Jouenne, a. Hue, c. Duronceur, p. Bottin.
Cerisy-la-Forêt. St-Clair. St-Lo. M. Pennier, a. Le Tellier, d. Le Roussel, p. De Lignerolles.
Cerisy-la-Salle. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Planchon, a. Savary, c. Turgis, p. Dumesnil-Adelée. ❋
Chaise-Baudouin (La). Brecey. Avranches. M. Hullin, a. Nové, d. Guiard, p. Lahuppe.
Chalandrey. Isigny. Mortain. M. Fleury, a. Busnel, d. Levivier, p. Bonnemains.
Chambres (Les). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Busnel, a. Besnard, p. Boudent.
Champservon. La Haye-Pesnel. Avranches. M. Maillard, a. Bréham, d. Bréham, p. Boudent.
Champcey. Sartilly. Avranches. M. Le Tenneur, a. Héon, d. Mauviel, p. Lhoste.
Champeaux. Sartilly. Avranches. M. Gosse, a. *, d. Piton, p. Michel.
Champrepus. Villedieu. Avranches. M. Néel, a. Jaquette, d. Pichard, p. Voisin.
Chanteloup. Bréhal. Coutances. M. Mesnage, a. Paris, d. Rihouet, p. Hélène.
Chapelle-Cecelin (La). St-Pois. Mortain. M

Harivel, a. Debrecey, d. Benoist, p. *
Chapelle-du-Fest (La). Torigni. St-Lo. M. Eury, a. *, p. Bucaille.
Chapelle-en-Juger (La). Marigny. St-Lo. M. Doublet, a. Dumont, d. Ysabel, p. Poulain.
Chapelle-Heuzebrocq (La). Tessy. St-Lo, M. Delaville, a. Delaville, p. Desportes.
Chapelle-Urée (La). Brecey. Avranches. M. Macey, a. *, p. Poisnel.
Chasseguey. Juvigny. Mortain. M. Videlou, a. Milet, p. Poulain.
Chavoi. Avranches. Avranches. M. Guillou, a. Champion, d. Lebel, p. Dubaux.
Chef-du-Pont. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Le Marquand, a. Duprey, d. Moynet, p. Frigot.
Chefresne (Le). Percy. St-Lo. M. Le Masurier, a. Hinet, d. Hervy, p. Le Pesant✻.
Cherbourg. Cherbourg. Cherbourg. M. Javin O ✻✻, 1.er a. Pinel, 2e. a. Noël-Agnès, c. Briquet, v. Frigoult, Lecarpentier, Tassel, Godefroy, Bitouzé, p. Ciszeville.
Chérencé-le-Héron. Villedieu. Avranches. M. Le Jamptel, a. Delacour, d. Lair, p. Le Grand.
Chérencé-le-Roussel. Juvigny. Mortain. M. Pasturel, a. Lepeigné, d. Gerard, p. Adelée.
Chéris (Les). Ducey. Avranches. M. Perrouault, a. Lévesque, d. Lévesque, p. Morin.
Chevreville. St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Thomas, a. Roblin, d. Dubouays, p. De Mezange ✻.
Chevry. Tessy. St-Lo. M. Lamoureux, a. Lejeune, d. Hervieu, p. Bellegarde.

Christophe-du-Foc (St). Les Pieux. Cherbourg. M. Lemenand, a. Audouère, d. Bonnemains, p. Leriche.

Clair (St). St-Clair. St-Lo. M. Bazire, a. Parfouru, c. Flaust, p. Gerard.

Clément (St). Mortain. Mortain. M. Hamelin, a. Boursin, d. Balais, p. Demarceul ✻.

Clitourps. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Lelong, a. Sorin, d. Delisle, p. Osbert.

Coigny. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Asseline, a. Pontis, d. Boscage, p. Dalidan.

Colombe (La). Percy. St-Lo. M. Prémarais, a. Pastey, d. Avril, p. Le Pesant ✻.

Colombe (Ste). St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Lecourtois, a. Crosville, d. Duhamel, p. Roublot.

Colomby. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Dupont, a. Jourdan, d. Pommier, p. Roublot.

Côme-du-Mont (St). Carentan. St-Lo. M. Avril, a. Lafosse, d. Foubert, p. Patin.

Condé-sur-Vire. Torigni. St-Lo. M. Laforge, a. Hèuzebrocq, d. Lhermite, p. Marin.

Contrières. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. De Monceaux ✻, a. Vastel, d. Amy, p. Mesnage.

Cosqueville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Gaillard, a. Lelanchon, d. Hamel, p. Levitre.

Coudeville. Bréhal. Coutances. M. Liron, a. Garnier, d. Carnet, p. Hélène.

Coulouvray. St-Pois. Mortain. M. Huet, a. Aumont, d. Ozenne, p. Mauduit.

Courcy. Coutances. Coutances. M. Chasles, a. Tesson, d. Lerendu, p. Pouret.

Courtils. Ducey. Avranches. M. Trochon, a. Coupard, d. Pichard, p. Duteil.

Coutances. Coutances. Coutances M. Le Pesant ✱, 1er. a. Henri, 2e. a. Herbert, p. Lecourt.

Couvains. St-Clair. St-Lo. M. Le Bœuf, a. Le Cocq, d. Faudais, p. Gerard.

Couville. Octeville. Cherbourg. M. Lecourt, a. Fleury, d. Lecordier, p. Chauvin.

Crasville. Quettehou. Valognes. M. Cadel, a. Cauf, d. Dagier, p. Dupont.

Créances. Lessay. Coutances. M. Moulin, a. Pacquet, d. Lerouge, p. Pouret.

Cresnay (Les). Brecey. Avranches. M. Laurent, a. Voisin, d. Duhamel, p. Poisnel.

Cretteville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Pontus, a. Galopin, d. Drieu, p. Dalidan.

Croix-Avranchin (La). St-James. Avranches. M. Hubert, a. Picquerel, d. Gautier, p. Lair.

Croix-Hague (Ste). Beaumont. Cherbourg. M. Rabasse, a. Millet, d. Bouchet, p. Agnès.

Croix (Ste.) St-Lo. St-Lo. M. Caillemer, a. Dumont, c. Hélain, v. Langlois, p. De Clinchamp.

Crollon. Ducey. Avranches. M. Juin, a. Rose, d. Gislot, p. Duteil.

Crosville. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Hantonne, a. Piquenot ✱, d. Pommier, p. Poret.

Curey. Pontorson. Avranches. M. Farcy, a. Basire, d. Allain, p. Despréaux.

Cuves. Brecey. Avranches. M. Jouvin, a. Bunel, d. Bunel, p. Poisnel.

Cyr (St). Barenton. Mortain. M. Levesque, a. Anfray, d. Leriche, p. Le Mardeley.
Cyr (St). Montebourg. Valognes. M. Lemoigne, a. Lebarbanchon, d. Delacotte, p. Launay.
Dangy. Canisy. St-Lo. M. Le Fevre, a. Porée, d. Le Masson, p. Lenepveu.
Denis-le-Gast (St). Gavray. Coutances. M. Pignet, a. Roussel, d. Lefranc p. Guidon.
Denis-le-Vêtu (St). Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Leroux, a. Leclerc, d. Legraverend, p. Lehoux.
Denneville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Poret, a. Abraham, d. Philippe, p. Quiedeville.
Dézert (Le). St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Le Bas, a. Leclerc, d. Lefranc, p. Godefroy.
Digoville. Octeville. Cherbourg. M. Fenard, a. Bourdet, d. Saillard, p. Lepelley.
Digulleville. Beaumont. Cherbourg. M. Gauvain, a. Gain, d. Herpeu, p. Dacier.
Domjean. Tessy. St-Lo. M. Tricard, a. Denis, d. Boudet, p. Desportes.
Donville. Granville. Avranches. M. Boulmer, a. Lemaître, d. Caignon, p. Leriche.
Doville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Hostingue, a. Lesage, d. Lefebvre, p. De Pierrepont.
Dragey. Sartilly. Avranches. M. Miconin, a. Basire, d. Leplat, p. Lhoste.
Ducey. Ducey. Avranches. M. Delivet, a. Champion, d. Delaroche, p. Morin.
Ebrémont-de-Bon-Fossé (St). Canisy. St-Lo. M. Leturc, a. Lefevre, d. Maréchal, p. Groualle.

Ebrémont-sur-Lozon (St). Marigny. St-Lo. M. Nicolle, a. Rihouet, p. Giffard.

Ecausseville. Montebourg. Valognes. M. Ferrand, a. Gallot, p. Le Villant.

Ecoqueneauville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Lemasson, a. Lemasson, p. Vicq.

Ecullevillle. Beaumont. Cherbourg. M. Paris, a. Vaultier, p. Dacier.

Emondeville. Montebourg. Valognes. M. Duval, a. Hottot, d. Guilbert, p. Charpentier.

Eny (St.). Carentan. St-Lo. M. Sauvage, a. Bourdon, d. Souffrant, p. Boissel.

Equeurdreville. Octeville. Cherbourg. M. Roumy, a. Vignot, d. Quenault, p. Lehuby.

Equilly. Bréhal. Coutances. M. Rosselin, a. Laisné, d. Le Gentil, p. Cotterel.

Eroudeville. Montebourg. Valognes. M. Le Saché, a. Lelouey, d. Dauneville, p. Le Villant.

Esglandes. St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Pimor, a. Leduc, d. Lecanuet, p. Girette.

Etienville. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Feret, a. Bourdet, d. Leloup, p. Le Grand.

Eugienne (St). Brecey. Avranches. M. Duchemin, a. Tetrel, p. Ledru.

Fermanville. St-Pierre-Église. Cherbourg. M. Gallien, a. Raoul, d. Néel, p. Lefevre.

Ferrières. Le Teilleul. Mortain. M. Gesbert, a. Loisel, d. Tesnières, p. Guesdon.

Fervaches. Tessy. St-Lo. M. Beaufils, a. Bretonnière, d. Hécan, p. Bellegarde.

Feugères. Périers. Coutances. M. Rauline, a. Dameuve, d. David, p. Le Noel.

Feuillie (La). Lessay. Coutances. M. Legoux, a. Mestin, d. Salmon, p. Dauvin.

Fierville. Barneville. Valognes. M. Leluben, a. Gisles, d. Lequertier, p. Pontenay.

Flamanville. Les Pieux. Cherbourg. M. Moquet, a. Bourget, d. Turbert, p. Lelaidier.

Fleury. Villedieu. Avranches. M. Jourdain, a. Godefroy, d. Piédoie, p. Voisin.

Flottemanville. Montebourg. Valognes. M. Leneveu, a. Burnouf, d. Tesson, p. Launay.

Flottemanville-Hague. Beaumont. Cherbourg. M. Dumontel, a. Sanson, d. Haley, p. Houyvet.

Floxel (St). Montebourg. Valognes. M. Frigot, a. James, d. Liot, p. Le Villant.

Folligny. La Haye-Pesnel. Avranches. M. Lorence, a. Plaine, d. Desroches, p. Trochon.

Fontenay. Mortain. Mortain. M. Couette, a. Guillard, d. Moulin, p. Poulain.

Fontenay. Montebourg. Valognes. M. Lepron, a. Lerouge, d. Fontaine, p. Capelle.

Foucarville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Edet, a. Lemasson, d. Jouenne, p. Roger,

Fourneaux. Tessy. St-Lo. M. Leduc, a. Le Foulon, p. Desportes.

Fresne-Poret (Le). Sourdeval. Mortain. M. Lalouel, a. Juhel, d. Hébert, p. Poulain.

Fresville. Montebourg. Valognes. M. Lecouflet, a. Lechevalier, d. Avice, p. Charpentier.

Fromond (St). St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Laisné, a. Frigot, d. Hue, p. Lachaussée.

Gathemo. Sourdeval. Mortain. M. Danjou, a. Maupas, d. Lemonnier, p. Beaumont.

Gatteville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Lefebre, a. Lebrun, d. Gouhier, p. Angouillant.

Gavray. Gavray. Coutances. M. Lefevre, a. Groud, c. Michel, p. Guidon.

Geffosses. Lessay. Coutances. M. Rosselin, a. Lecouillard, d. Duhamel, p. Pouret

Genest. Sartilly. Avranches. M. Estorre, a. Bienvenu, d. Legoupil, p. Guérin.

Geneviève (Ste). Quettehou. Valognes. M. Langlois, a. Pesnelle, d. Caillet, p. Enée.

Georges-de-Bohon (St), Carentan. St-Lo. M. Poisson, a. Ferey, d. Lemasurier, p. Boissel.

Georges-de-la-Rivière (St). Barneville. Valognes. M. Le Fêvre, a. Duval, d. Couppey, p. Clément.

Georges-de-Livoye (St). Brecey. Avranches. M. Vaugrente, a. Desfeux, d. Tesnière, p. Lahupe.

Georges-d'Elle (St). St-Clair. St-Lo. M. Aze, a. Huet, d. Le Roussel, p. Morel.

Georges-de-Montcocq (St). St-Lo. St-Lo. M. Orry, a. Descocqs, d. Rioult, p. Dillaye.

Georges-de-Rouelley (St). Barenton. Mortain. M. Mâlon, a. *, d. James, p. Lemardelay.

Ger. Barenton. Mortain. M. Esneu, 1er. a. Laurent, 2e. a. Robbes *, c. Bidault, p. Poulain.

Germain-d'Elle. (St). St-Clair. St-Lo. M. Godey, a. Youf, d. Dubourg, p. Morel.

Germain-des-Vaux (St). Beaumont. Cherbourg. M. Leçouvey, a. Lecouvey, d. Digard, p. Digard.

Germain-de-Tournebut (St). Montebourg. Va-

lognes. M. Dubrisay, a. Lemaître, d. Gosselin, p. Germain.

Germain-de-Varreville (St). Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Le Sénécal, a. Mouton, d. Hamel, p. Vicq.

Germain-le-Gaillard (St). Les Pieux. Cherbourg. M. Godard, a. Mahaud, d. Roulland, p. Mabire.

Germain-le-Vicomte (St). Périers. Coutances. M. Clement, a. Jouenne, d. Savary, p. Demelun.

Germain-sur-Ay (St). Lessay. Coutances. M. Fossey, a. Leroux, d. Desplanques, p. Aubert.

Gerville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Dolbet, a. Vallée, d. Legendre, p. Delacour.

Giéville. Torigni. St-Lo. M. Pommier, a. Lesoef, d. Lemonnier, p. Lechartier.

Gilles (St). Marigny. St-Lo. M. Guillot ✱, a. Requier, d. Aubril, p. Poulain.

Glatigny. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Le Sage, a. Aubert, d. Le Marquand, p. Quiedeville.

Godefroy (La). Avranches. Avranches. M. Yvon, a. Blandin, d. Trincot, p. Gilbert.

Gohannière (La). Avranches. Avranches. M. Moulin, a. Evard, d. Renauld, p. Gilbert.

Golleville. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Folliot, a. Laprairie, d. Laurence, p. Roublot.

Gonfreville. Périers. Coutances. M. Palla, a. Loquet, d. Varin, p. Demelun.

Gonneville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Le Sellier, a. Delatour, d. Corbin, p. Lepelley.

Gorges. Périers. Coutances. M. Delalonde, a. Rihouey, d. Digne, p. Demelun.

Gouberville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Lesellière, a. Lebrun, d. Le Cœur, p. Angouillant.

Gourbesville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Franchomme, a. Bérot, d. Arifon, p. Cabart.

Gourfaleur. Canisy. St-Lo. M. Dufour, a. Duval, d. Leredde, p. Grouallе.

Gouvets. Tessy. St-Lo. M. Allix, a. Lasquer, d. Gardin, p. Morel.

Gouville. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Doublet, a. Vasse, d. Ybert, p. Chasles.

Graignes. St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Birée, a. Debert, d. Langlois, p. Vattier.

Grand-Celland (Le). Brecey. Avranches. M. Anfray, a. Lefillatre, d. Belloir, p. Poisnel.

Granville. Granville. Avranches. M. Abraham-Dubois, 1er. a. Hervey, 2e. a. Vallée, c. Manduit, vs. Follin, Lepelley, p. Le Bouffy.

Gratot. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Lemière, a. Delaroque, d. Lemière, p. Boudier.

Gréville. Beaumont. Cherbourg. M. Leduc, a. Henri, d. Dacier, p. Dacier.

Grimesnil. Gavray. Coutances. M. Germain, a. Letouzé, d. Godreuil, p. Guidon.

Grosville. Les Pieux. Cherbourg. M. Pigeon, a. Lenoir, d. Hamel, p. Le Bouffy.

Guéhébert. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Le Long, a. Joret, d. Lelong, p. Leroux.

Guilberville. Torigni. St-Lo. M. Lesieur, a. Demortreux, d. Huet, p. Le Grand.

Guislain (Le). Percy. St-Lo. M. Houssin O✻✻, a. Lefranc, d. Soymier, p. Morel.

Hambye. Gavray. Coutances. M. Lebrun, 1er. a. Letouzé, 2e. a. Lebrun, c. Daveney, p. Burnouf.

Hamelin. St-James. Avranches. M. Rault, a. Rault, p. Godard.

Ham (Le). Montebourg. Valognes. M. Fortin, a. Lechevalier, d. Ferey, p. Launay.

Hardinvast. Octeville. Cherbourg. M. Hamel, a. Leroux, d. Sorel, p. Buttel.

Hauteville. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Abasquesné, a. Aigret, d. Laurence, p. Poret.

Hauteville-la-Guichard. St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Jouan, a. Lecardonnel, d. Chasles, p. Rouelle.

Haye-Bellefond (La). Percy. St-Lo. M. Estur, a. Duval, d. Lemercère, p. Morel.

Haye-d'Ectot (La). Barneville. Valognes. M. Bazin, a. Vibert, d. Houyvet, p. Clément.

Haye-du-Puits (La). La Haye-du-Puits. Coutances. M. Mahaut, a. Laburie, c. Vilette, p. Vaultier.

Haye-Pesnel (La). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Montier, a. Morin, c. Mette, p. Allain.

Héauville. Les Pieux. Cherbourg. M. Messent, a. Le Flambe, d. Cauvin, p. Houyvet.

Hébécrévon. Marigny. St-Lo. M. Le Brun, a. Rauline, d. Bernard, p. Poulain.

Helleville. Les Pieux. Cherbourg. M. Toulorge,

a. Gosselin, d. Leroux, p. Chauvin.
Hémevez. Montebourg. Valognes. M. Feret, a. Viel, d. Le Paulmier, p. Launay.
Henneville. Octeville. Cherbourg. M. Nicollet, a. Poitevin, d. Voisin, p. Lehuby.
Hérenguerville. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Viel, a. Thomas, d. Dudouit, p. Mauviel.
Herqueville. Beaumont. Cherbourg. M. Havard, a. Leboulanger, d. Belhomme, p. Digard.
Heugueville. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Lecaplain, a. De St-Jores, d. Frestel, p. Caruel.
Heussé. Le Teilleul. Mortain. M. Tusson, a. Segot, d. Sauvé, p. Guesdon.
Hiesville. Ste-Mère-Église. Valognes. M. Corbin, a. Lancre, d. Lancelot, p. Euvremer.
Hilaire-du-Harcouet (St). St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Roulin, a. *, c. Navet, p. Bernard.
Hilaire-Petit-Ville (St). Carentan. St-Lo. M. Tahot, a. Gires, d. Bazire, p. Fontaine ❋.
Hocquigny. La Haye-Pesnel. Avranches. M. Pinot, a. Duval, d. Langevin, p. Trochon.
Hommet (Le). St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Huault, a. Thouroude, p. Lécuyer.
Houesville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Frigoult, a. Ecolivet, d. Derouet, p. Robiquet.
Houtteville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Adam, a. Creveuil, p. Dalidan.
Huberville. Valognes. Valognes. M. Tardif,

a. Gosselin, d. Burnouf, p. Tardif.
Hudimesnil. Bréhal. Coutances. M. Tapin, a. Harasse, d. Coulomb, p. Cotterel.
Huisnes. Pontorson. Avranches. M. Fresnel, a. Lethimonnier, d. Lurois, p. Despréaux.
Husson. Le Teilleul. Mortain. M. Denot, a. Mesnil, d. Chevalier, p. Gerard.
Hyenville. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Chevreuil ※, a. Dubreuil, d. Levivier, p. Le Bas.
Isigny. Isigny. Mortain. M. Levindrey, a. Lecesne, c. Lecapitaine, p. Bonnemains.
James (St). St-James. Avranches. M. Surseois, 1.er a. Lemazurier, 2.e a. Loysel, c. Charuel, p. Dauguet.
Jean-de-Daye (St). St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Merienne, a. Mauduit, c. Mangon, p. Godefroy.
Jean-de-la-Haize (St). Avranches. Avranches. M. Teurtrie, a. Lechevretel, d. Boudard, p. Dubaux.
Jean-de-la-Rivière (St). Barneville. Valognes. M. Lefevre, a. Duval, d. Couppey, p. Clément.
Jean-de-Savigny (St). St-Clair. St-Lo. M. Capelle, a. Forest, d. Forest, p. Gerard.
Jean-des-Baisans (St). Torigni. St-Lo. M. Crocquevielle, a. Marie, d. Gardie, p. Bucaille.
Jean-des-Champs (St). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Layne, a. Macé, d. Dairou, p. Trochon.
Jean-du-Corail (St). Brecey. Avranches. M. Lebourguet, a. Lejamtel, p. Lahupe.
Jean-le-Thomas (St). Sartilly. Avranches. M.

Soulatre, a. Turgot, d. Trouvé, p. Lheste.

Jobourg. Beaumont. Cherbourg. M. Fleury, a. Manger, d. Colin, p. Digard.

Joganville. Montebourg. Valognes. M. Macé, a. Leconte, p. Charpentier.

Jores (*St*). Périers. Coutances. M. Leterrier, a. Lehouesleur, d. Louveau, p. Fauvel.

Juilley. Ducey. Avranches. M. Carnet, a. Le Bigot, d. Leboutcillier, p. Duteil.

Juvigny. Juvigny. Mortain. M. Grossin, a. Gasté, c. Guytard, p. Poulain.

Lamberville. Torigni. St-Lo. M. Corbrion, a. Doublet, d. Gault, p. Thomasse.

Lande-d'Airou (*La*). Villedieu. Avranches. M. Lechartier, a. Lechartier, d. Letellier, p. Le Grand.

Lapenty. Saint-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Hamelin, a. Laisné, d. Leblond, p. Heurtault.

Lastelle. Périers. Coutances. M. Le Planquais, a. Digne, d. Leblond, p. Fauvel.

Laulne. Lessay. Coutances. M. Jouninet, a. Beuve, d. Leplanquais, p. Dauvin.

Laurent-de-Cuves (*St*). St-Pois. Mortain. M. Lalleman, a. Herbin, d. Legros, p. *

Laurent-de-Terregatte (*St*). St-James. Avranches. M. Forget, a. Bliard, d. Colet, p. Godard.

Leger (*St*). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Ruel, a. Neveu, p. Trochon.

Lengronne. Gavray. Coutances. M. Lecanu, a. Fautout, d. Osouf, p. Perrotte.

Lessay. Lessay. Coutances. M. Fauvel, a. Regnault, c. Lamy, p. Vray.

Lestre. Montebourg. Valognes. M. Larose, a. Lafolley, d. Villard, p. Germain.

Liesville. Sainte-Mère-Eglise. Valognes. M. Belin, a. Langlois, d. Beurcy, p. Robiquet.

Lieusaint. Valognes. Valognes. M. Desprez, a. Lechevalier, d. Martin, p. Tardif.

Lingeard. St-Pois. Mortain. M. Chuteaux, a. Le Sage, d. Leduc, p. Mauduit.

Lingreville. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Vincent, a. Lecastelier, d. Champel, p. Gautier.

Lithaire. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Martin, a. Vaultier, d. Ledanois, p. Delacour.

Loges-Marchis (*Les*). St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Cordon, a. Delaporte, d. Levindrey, p. Heurtault.

Loges-sur-Brecey (*Les*). Brecey, Avranches, M. Benoît, a. Lair, d. Anquetil, p. Lahupe.

Lolif. Sartilly. Avranches. M. Delongraye, a. Delongraye, d. Legros, p. Boudent.

Longueville. Bréhal Coutances, M. Demary, a. Longueville, d. Bidel, p. Hélène.

Loreur (*Le*). Bréhal. Coutances. M. Tanqueray, a. Couillard, d. Simonné, p. Cotterel.

Lorey (*Le*). St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Lechevalier, a. Lavieille, d. Lanoë, p. Rouelle.

Lo (*St*). St-Lo. St-Lo. M. Clément ✻, 1.er a. Lemenuet-de-la-Juganniére, 2.e a. Vialatte, c. Houyvet, v.s Hébert, Leheup, Bazire, Delaunay, Germain, p. De Clinchamp.

Louet-sur-Lozon (*St*). Marigny. St-Lo. M. Ozouet, a. Leguelinel, d. Le Vivier, p. Giffard.

Louet-sur-Vire (*St*). Tessy. St-Lo. M. Democran, a. Anguerran, d. Bottin, p. Desportes.

Loup (*St*). Avranches. Avranches. M. Poulain, a. Lemasle, d. Morin, p. Delentaigne.

Luot (*Le*). La Haye-Pesnel. Avranches, M. Ledru, a. Bregis, d. Loysel, p. Ledru.

Luzerne (*La*). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Lebréton, a. Lerault, d. Barenton, p. Allain.

Luzerne (*La*). St-Lo. St-Lo. M. Villiers, a. Villiers, p. Dillaye.

Macey. Pontorson. Avranches. M. Postel, a. Faguais, d. Marigny, p. Despréaux.

Magneville. Bricquebec. Valognes. M. Cossin, a. Lequertier, d. Lacotte, p. Duval.

Malo-de-la-Lande (*St*). St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Jehenne, a. Salmon, c. Guillard, p. Chasles.

Mancellière (*La*). Isigny. Mortain. M. Lebrun, a. Le Guerinais, d. Lericolais, p. Lelièvre.

Mancellière (*La*). Canisy. St-Lo. M. Ozenne, a. Dufour, d. Carrey, p. Groualle.

Marcé. Avranches. Avranches. M. Le Tellier, a. Magnier, d. Coespel, p. Guérin.

Marchésieux. Périers. Coutances. M. Regnault, a. Barais, d. Sebire, p. Lenoel.

Marcilly. Ducey. Avranches. M. Grimbot, a. Lévêque, d. Simard, p. Lusley.

Marcouf (*St*). Montebourg. Valognes. M. David-Dumâtel, a. Poisson, d. Le Tard, p. Capelle.

Margueray. Percy. St-Lo. M. Lepesant, a. *, d. Allain, p. Morel.

Marie-du-Bois (*Ste*). Le Teilleul. Mortain. M. Chemin, a. Restaux, d. Juvigny, p. Gerard.

Marie-du-Mont (*Ste*). Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Prémont, a. Vermont, d. Louis, p. Vallogne.

Marigny. Marigny. St-Lo. M. Hervieu, a. Salles, c. Jamet, p. Duperrouzel.

Martigny. St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Piel, a. Delentaigne; d. Gereux, p. De Mezange ✻.

Martin-d'Aubigny (*St*). Périers. Coutances. M. Lecanu, a. Leroux, d. Alexandre, p. Lenoel.

Martin-d'Audouville (*St*). Montebourg. Valognes. M. Jouenne. a. Vivier, d. Goubert, p. Germain.

Martin-de-Bon-Fossé (*St*). Canisy. St-Lo. M. Couilleray, a. Leconte, d. Auvray, p. Lenepveu.

Martin-de-Cenilly (*St*). Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Dauvrecher, a. Lebrun, d. Dufour, p. Ernault.

Martin-de-Chaulieu (*St*). Sourdeval. Mortain. M. Heurtault, a. Fougeray, d. Lallemand, p. Poulain.

Martin-de-Landelles (*St*). St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Alleaume, a. Charbonnel, d. Gournel, p. Ladvoué.

Martin-des-Champs (*St*). Avranches. Avranches. M. Herbert, a. Desmonts, d. Quetier, p. Delenteigne.

Martin-des-Champs (*St*). St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Rauline, a. Lesenecal, p. Lécuyer.

Martin-de-Varreville (*St*). Ste-Mère-Eglise.

Valognes. M. Lesenecal, a. Mauger, d. Menicier, p. Vicq.
Martin-le-Bouillant (*St*). St-Pois. Mortain. M. Dumont, a. Servain, d. Poulain, p.*
Martin-le-Gréard (*St*). Octeville. Cherbourg. M. Hamel, a. Quoniam, p. Chauvin.
Martin-le-Hébert (*St*). Bricquebec. Valognes. M. Dubost, a. Diénis, d. Lacotte, p. Bazan.
Martinvast. Octeville. Cherbourg. M. Alexandre, a. Sorel, d. Lucas, p. Buttel.
Maupertuis. Percy. St-Lo. M. Papillon, a. Estur, d. Estur, p. Morel.
Maupertus. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Bourdet, a. Noyon, d. Houyvet, p. Lefevre.
Maur-des-Bois (*St*). St-Pois. Mortain. M. Benoist, a. Bocher, p. *
Maurice (*St*). Barneville. Valognes. M. Giot, a. *, d. Gourdan, p. Pontenay.
Meauffe (*La*). St-Clair. St-Lo. M. Auvray, a. Enouf, d. Godey, p. Simon.
Méautis. Carentan. St-Lo. M. Gislot, a. Mahier, d. Triquet, p. Gislot.
Mère-Eglise (*Ste*). Sainte-Mère-Eglise. Valognes. M. Marguerie, a. Fossey, c. Guéret, p. *
Mesnil-Adelée (*Le*). Juvigny. Mortain. M. Escoignard, a. Voisin, d. Chonaux, p. Adelée.
Mesnil-Amand (*Le*). Gavray. Coutances. M. Piel, a. Auvray, d. Bazire, p. Guidon.
Mesnil-Amey (*Le*). Marigny. St-Lo. M. Menant, a. Groult, d. Leblond, p. Duperrouzel.
Mesnil-Angot (*Le*). St-Jean-de-Daye. St-

Lo. M. Simon, a. Lamaison, d. Corbet, p. Godefroy.

Mesnil-Aubert (*Le*). Bréhal. Coutances. M. Lefevre, a. Lesouef, d. Moncel, p. Butel.

Mesnil-Auval (*Le*). Octeville. Cherbourg. M. Levallot, a. Pannier, d. Leconte, p. Lepelley.

Mesnil-Bœufs (*Le*). Isigny. Mortain. M. Jouenne, a. Jouenne, d. Heslouin, p. Lelièvre.

Mesnil-Bonant (*Le*). Gavray. Coutances. M. Lefevre, a. Gosse, d. Gosselin, p. Guidon.

Mesnil-Bus (*Le*). Saint-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Campain, a. Langeard, d. Turgis, p. Varin.

Mesnildrey (*Le*). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Bouillon, a. Vivier, d. Hecquard, p. Trochon.

Mesnil-Durand (*Le*). St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Gire, a. Aupoix, d. Grimoult, p. Girette.

Mesnil-Eury (*Le*). Marigny. St-Lo. M. Gires, a. Levavasseur, d. Bernard, p. Giffard.

Mesnil-Garnier (*Le*). Gavray. Coutances. M. Mauger, a. Lemonnier, d. Durand, p. Anquetil.

Mesnil-Gilbert (*Le*). St-Pois. Mortain. M. Lemardeley, a. Lechevalier, d. Lemardeley, p. Mauduit.

Mesnil-Herman (*Le*). Canisy. St-Lo. M. Legras, a. Fontaine, d. Auvray, p. Cocaigne.

Mesnil-Hue (*Le*). Gavray. Coutances. M. Fossey, a. Lepelletier, d. Larsonneur, p. Anquetil.

Mesnillard (*Le*). Saint-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Delafaucherie, a. Cordon, d. Badier, p. De Mesange ✱.
Mesnil (*Le*). Barneville. Valognes. M. Lacotte, a. Hervieu, d. Laisné, p. Pontenay.
Mesnil-Opac (*Le*). Tessy. St-Lo. M. Gervaise, a. Briard, d. Lecardonnel, p. Duquesne.
Mesnil-Ozenne (*Le*). Ducey. Avranches. M. Loqué, a. Lecompagnon, d. Le Franc, p. Lusley.
Mesnil-Rainfray (*Le*). Juvigny. Mortain. M. Lejamtel, a. Anfray, d. Salles, p. Poulain.
Mesnil-Raoult (*Le*). Tessy. St-Lo. M. Lecanu, a. Chouquais, d. Laforge, p. Duquesne.
Mesnil-Rogues (*Le*). Gavray. Coutances. M. Decley, a. Guidon, d. Foubert. p. Perrotte.
Mesnil-Rouxelin. (*Le*). St-Lo. St-Lo. M. Le Cocq, a. Bernard, d. Lebarrier, p. Dillaye.
Mesnil-Thébault (*Le*). Isigny. Mortain. M. Cordon, a. Poulain, d. Lericolais, p. Bonnemains.
Mesnil-Tove (*Le*). Juvigny. Mortain. M. Gasté-Dubourg, a. Hedou, d. Geffroy, p. Adelée.
Mesnil-Venneron (*Le*). St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Thouroude, a. Guelle, p. Godefroy.
Mesnil-Vigot (*Le*). Marigny. St-Lo. M. Ginard, a. Letribot, d. Hamelin, p. Giffard.
Mesnil-Villeman (*Le*). Gavray. Coutances. M. De Gourmond, a. Yvon, d. Briens, p. Anquetil.
Meurdraquière (*La*). Bréhal. Coutances. M. Février, a. Bazin, d. Langevin, p. Cotterel.
Michel-de-la-Pierre (*St*). St-Sauveur-Len-

delin. Coutances. M. Lecouey, a. Vaultier, d. Lecrosnier, p. Varin.
Michel-des-Loups (*St*). Sartilly. Avranches. M. Ferrey, a. Maillard, d. Labé, p. Michel.
Millières. Lessay. Coutances. M. Hue, a. Lelièvre, d. Hue, p. Dauvin.
Milly. St-Hilaire-du-Harcouet. Martain. M. Heslouis, a. Simon, d. Breillot, p. De Mezange ✠.
Mobecq. La-Haye-du-Puits. Coutances. M. Davy, a. Dolbet, d. Vasse, p. Delacour.
Moidrey. Pontorson. Avranches. M. Lange, a. Tardif, p. Fontaine.
Moitiers-d'Allonne (*Les*). Barneville. Valognes. M. Mabire a. Surcouf, d. Bigot, p. Liout.
Moitiers (*Les*). St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Dufour, a. Hasley, d. Meslin, p. Le Grand.
Montabot. Percy. St-Lo. M. Lemasurier, a. Lebouvier, d. Robert, p. Morel.
Montaigu. Torigni. St-Lo. M. Duchemin, a. Poret, p. Le Grand.
Montaigu. Valognes. Valognes. M. Lepoitevin, a. Lepoitevin, d. Hirard, p. Mariette.
Montaigu-les-Bois. Gavray. Coutances. M. Lejametel, a. Lecocq, d. Boussard, p. Anquetil.
Montanel. St-James. Avranches. M. De Guitton-Villeberge, a. Anguehard, d. Letullier, p. Loir.
Montbray. Percy. St-Lo. M. Renault, a. Bouillie, d. Gautier, p. Lecharpentier.
Montchaton. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Guillemin, a. Delamare, d. Lebreton, p. Lebas.
Montcuit. St-Sauveur-Lendelin. Coutances.

M. Pinel, a. Fremond, d. Lepelley, p. Rouelle.

Montebourg. Montebourg. Valognes. M. Lemor, 1er. a. Delenable, 2e. a. Defontaine, c. Genet, p. Levillant.

Montgardon. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Lamarche, a. Dufour, d. Lebreton, p. Vaultier ✱.

Montgothier. Juvigny. Mortain. M. Hamelin, a. Lion, d. Chauvel, p. Lelièvre.

Monthuchon. St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Desbarres, a. Tesson, d. Desbarres, p. Burnouf.

Montigny. Isigny. Mortain. M. Dumesnil, a. Colibeaux, d. Boudet, p. Lelièvre.

Montjoye. St-James. Avranches. M. Despréaux, a. Despréaux, d. Leroy, p. Dauguet.

Montjoye. St-Pois. Mortain. M. Viel, a. Bouillet, d. Dubois, p. Mauduit.

Montmartin-en-Graignes. St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Gueroult, a. Lecocq, d. Hue, p. Valtier.

Montmartin-sur-Mer. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Bourdon, a. Jourdan, c. Lemasson, p. Mauviel.

Montpinchon. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Eudes, a. Hebert, d. Hélie, p. Dumesnil.

Montrabot. Torigni. St-Lo. M. Denise, a. Hebert, d. Allain p. Thomasse.

Montreuil. Marigny. St-Lo. M. Labarre, a. Herouard, d. Herouard, p. Giffard.

Mont-St-Michel. Pontorson. Avranches. M. Chenin, a. Desplanches, d. Peslin, p. Fontaine.

Montsurvent. St-Malo-de-la-Lande. Coutances.

M. Epiard, a. Robin, d. Mauger, p. Ybert.
Montviron. Sartilly. Avranches. M. Turgot, a. Follin, d. Torel, p. Boudent.
Moon. St-Clair. St-Lo. M. Langlois, a. Busquet, d. Noury, p. Simon.
Morigny. Percy. St-Lo. M. Lebosquain, a. Beslon, d. Trochu, p. Lecharpentier.
Morsalines. Quettehou. Valognes. M. Enault, a. Colas, d. Ravend, p. Lecouardel.
Mortain. Mortain. Mortain. M. Le Verdays, 1er. a. Mitaine, 2e. a. Bonnesœur, c. Morin, p. Demarceul❋.
Morville. Bricquebec. Valognes. M. Besnard, a. Avoine, d. Jeanne, p. Duval.
Mouche (La). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Yon, a. Yvon, d. Lemardelay, p. Allain.
Moulines. St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Ladvoué, a. Soulard, d. Cordoën, p. Heurtault.
Moyon. Tessy. St-Lo. M. Beaufils, a. Lechartier, d. Besnehard, p. Duquesne.
Muneville-le-Bingard. St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Lecesne, a. Lecesne, d. Leroux, p. Burnouf.
Muneville-sur-Mer. Bréhal. Coutances. M. Jourdan, a. Adam, d. Bertaux, p. Butel.
Nacqueville. Beaumout. Cherbourg. M. Bourget, a. Ledos, d. Mosqueron, p. Le Huby.
Naftel. Isigny. Mortain. M. Painblanc, a. Guilmard ❋, p. Bonnemains.
Nay. Périers. Coutances. M. Lemelletier, a. Siquet, d. Savary, p. Demelun.

Négréville. Bricquebec. Valognes. M. Dagoury, a. Couppey, d. Leteinturier, p. Duval.
Néhou. Saint-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Ogé, a. Delamare, d. Quettier, p. Girot.
Neufbourg (*Le*). Mortain. Mortain. M. Poulain, a. Levallois, d. Nicolle, p. Demarceul ☀.
Neufmesnil. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Levaigneur, a. Leriche, d. Fourmi, p. Vaultier ☀.
Neuville-au-Plein. Sainte-Mère-Eglise. Valognes. M. Aubey, a. Osmont, d. Lebarbenchon, p. Roger.
Neuville-en-Beaumont. Saint-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Falaize, a. Delalande, d. Blondel, p. Rouelle.
Néville. Saint-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Pontus, a. Legagneur, d. Delisle, p. Levitre.
Nicolas-de-Coutances (*St*). Coutances. Coutances. M. Drogy, a. Savary, c. Adeline, p. Boudier.
Nicolas-de-Pierrepont (*St*). La Haye-du-Puits. Coutances. M. Fossey, a. Vaultier, d. Renault, p. De Pierrepont.
Nicolas-des-Bois (*St*). Brecey. Avranches. M. Debeme, a. Lepelletier, d. Baudry, p. Lahupe.
Nicolas-près-Granville (*St*). Granville. Avranches. M. Epron, a. Alleaume, d. Callop-d'Urville, p. Leriche.
Nicorps. Coutances. Coutances. M. Lechevalier, a. Levavasseur, d. Beaumer, p. Pouret.

Notrpalu. La Haye-Pesnel. Avranches. M. Marqué, a. Frémont, d. Chanteclair, p. Allain.

Notre-Dame-de-Cenilly. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Gaillard, a. Larsonneur, d. Lebreton, p. Ernault.

Notre-Dame-de-Livoye. Brecey. Avranches. M. Vaugrente, a. Desfeux, d. Turquetil, p. Lahuppe.

Notre-Dame-d'Elle. St-Clair. St-Lo. M. Marie, a. Jeannette, d. Leblond, p. Morel.

Notre-Dame-de-Touchet. Mortain. Mortain. M. Libor, a. Debon, d. Legoupil, p. Pelletier.

Nouainville. Octeville. Cherbourg. M. Leneveu, a. Hamel, d. Desmares, p. Lehuby.

Octeville. Octeville. Cherbourg. M. Quoniam, a. Lebourgeois, c. Marion, p. Butel.

Octeville-la-Venelle. Quettehou. Valognes. M. Lepoitevin, a. Godabey, d. Larquemin, p. Dupont.

Omonville-la-Petite. Beaumont. Cherbourg. M. Richer, a. Mesnil, d. Digard, p. Digard.

Omonville-la-Rogue. Beaumont. Cherbourg. M. Bachelet, a. Millet, d. Dacier, p. Dacier.

Orglandes. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M Crosville, a. Lebacheley, d. Fauvel, p. Poret.

Orval. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Leconte ✱, a. Chasle, d. Duchemin, p. Lebas.

Ourville. Barneville. Valognes. M. Levéel, a. Levéel, d. Caillet, p. Clément.

Ouville. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Duprey, a. Hedouin ✻, d. Levenard, p. Voisin.

Ovin (St). Avranches. Avranches. M. Langlois, a. Lebrun, d. Portais, p. Delantaigne.

Ozeville. Montebourg. Valognes. M. Gautier, a. Lafoley, d. Mouchel, p. Capelle.

Pair (St). Granville. Avranches. M. Leboucher ✻, a. Beaumont, d. Belin, p. Michel.

Parigny. St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Hamel, a. Hamel, d. Ganné, p. De Mezange ✻.

Pas (Les). Pontorson. Avranches. M. Delanoe, a. Richer, d. Bazire, p. Fontaine.

Patrice-de-Claids (St). Lessay. Coutances. M. Delalonde, a. Eudes, d. Savary, p. Dauvin.

Pellerin (St). Carentan. St-Lo. M. Lepicard, a. Levallois, d. Gascouin, p. Fontaine ✻.

Percy. Percy. St-Lo. M. Gendrin-Dumesnil, 1.er a. Hubert, 2.e a. Villain, c. Lemaistre, p. Blouet.

Périers. Périers. Coutances. M. Leclerc, 1.er a. Robin, 2.e a. Vaultier, c. Flambart, p. Leval.

Pernelle (La). Quettehou, Valognes. M. Massieu, a. Alix, d. Verney, p. Le Grand.

Perques (Les). Bricquebec. Valognes. M. Novince, a. Durel, d. Hulin, p. Lepoitevin.

Perriers. Sourdeval. Mortain. M. Guesdon, a. Murie, d. Guillochet, p. Beaumont.

Perron (Le). Torigni. St-Lo. M. Regnauld, a. Eudeline, d. Bazire, p. Legrand.

Petit-Cellund (Le). Brecey. Avranches. M. Lebrun, a. Renault, d. Lebrun, p. Poisnel.

Picauville. Sainte-Mère-Eglise. Valognes. M. Colas, a. Leroux, d. Becquet, p. Le Grand.

Pience (Ste). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Servain, a. Chauvet, d. Ledru, p. Ledru.

Pierre-d'Artéglise (St). Barneville. Valognes. M. Goderel, a. Boscage, d. Lelaidier, p. Pontenay.

Pierre-d'Arthenay (St). St-Jean-de-Daye. M. Germain, a. Aupoix, d. Delisle, p. Lécuyer.

Pierre-de-Coutances (St). Coutances. Coutances. M. Blondel, a. Savary, c. Dubreuil, v.s Vaultier, Dufour, p. Boudier.

Pierre-de-Semilly (St). St-Clair. St-Lo. M. Leguedois, a. Aze, d. Delaville, p. Gerard.

Pierre-du-Tronchet (St). Villedieu. Avranches. M. Lecerf, a. Jardin, d. Laurence, p. Edeline.

Pierre-Eglise (St). St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Leroux, a. Cabart, c. Lecourtois, d. Lefevre.

Pierre-Langers (St). Sartilly. Avranches. M. Deschamps, a. Fontaine, d. Coupard, p. Dubrec.

Pierreville. Les Pieux. Cherbourg. M. Grizel, a. Blandamour, d. Josset, p. Mabire.

Pieux (Les). Les Pieux. Cherbourg. M. Lanchon, a. Lequerrié, d. Guillebert, p. Lebouffy.

Pirou. Lessay. Coutances. M. Harasse, a.

Lenoir, d. Fouchard, p. Pouret.
Placy. Torigni. St-Lo. M. Denise, a. Binet, d. Guibé, p. Legrand.
Planchers (St). Granville. Avranches. M. Franquet, a. Gilbert, d. Leriverain, p. Dubrec.
Plessis (Le). Périers. Coutances, M. Lemoigne, a. Roulland, d. Olivier, p. Fauvel.
Plomb. Avranches. Avranches. M. Couenne, a. Patin, d. Helluin, p. Dubaux.
Poilley. Ducey. Avranches. M. Godin, a. Brehier, d. Michel, p. Morin.
Pois (St). St-Pois. Mortain. M. Chapin, a. Esnault, c. Dolé, p. Mauduit.
Pontaubault. Avranches. Avranches. M. Yger, a. Dargenne, d. Besnier, p. Delentaigne.
Pontorson. Pontorson. Avranches. M. Tanguy, a. Duré, d. Boessel, p. Fontaine.
Ponts. Avranches. Avranches. M. Anfray, a. Jamart, d. Lebedel, p. Dubaux.
Portbail. Barneville. Valognes. M. Lemperière, 1er. a. Le Griffon, 2e. a. Denis, d. Mabire, p. Clément.
Précey. Ducey. Avranches. M. Provost, a. Allain, d. Lebocey, p. Duteil.
Précorbin. Torigni. St-Lo. M. Saffray, a. Leclerc, d. Barbanchon, p. Bucaille.
Prétot. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Leconte, a. Eslinne, d. Godefroy, p. Potier.
Quentin (St). Ducey. Avranches. M. Dupont, a. Cordon, d. Vivier, p. Lusley.
Querqueville. Octeville. Cherbourg. M. Damourette, a. Quettebarge, d. Canu, p. Lehuby.
Quettehou. Quettehou. Valognes. M. Viel, a. Viel, c. Adelée, p. Leconardel.

Quettetot. Bricquebec. Valognes. M. Cosnefroy, a. Ferey, d. Lemaître, p. Lepoitevin.
Quettreville. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Desponts, a. Pannier, d. Lamort, p. Gautier.
Quibou. Canisy. St-Lo. M. Douchin, a. Lemouchois, d. Hébert, p. Lenepveu.
Quinéville. Montebourg. Valognes. M. Osmond, a. Néez, d. Auvray. p. Germain.
Raids. Carentan. St-Lo. M. Poignavent, a. Sinel, d. Chênáis, p. Boissel.
Rampan. St-Lo. St-Lo. M. Guilbert, a. Jehanne, d. Menant, p. Dillaye.
Rauville-la-Bigot. Bricquebec. Valognes. M. Hamel, a. Moulin, d. Renard, p. Bazan.
Rauville-la-Place. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Hantonne, a. Gamas, d. Cardet, p. Jacquelin.
Ravenoville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Corbin, a. Ledrouet, d. Truffer, p. Roger.
Reffuveille. Juvigny. Mortain. M. Delauney, a. Macé, d. Raulin, p. Poulain.
Regnéville. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Le Chevalier, a. Olivier, d. David, p. Mauviel.
Reigneville. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Rabet, a. Lecappon, p. Poret.
Remi-des-Landes (St). La Haye-du-Puits. Coutances. M. Mahaut, a. Roulland, d. Hervieu, p. Quiedeville.
Remilly. Marigny. St-Lo. M. Defontaine, a. Ginard, d. Duval, p. Giffard.
Réthoville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Duhoux, a. Duhoux, d. Paulmier, p. Levitre.
Réville. Quettehou. Valognes. M. Rouxel, a.

Dupré, d. Gibert, p. Le Grand.

Rochelle (La). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Chenu, a. Plaine, d. Fortin., p. Boudent.

Romagny. Mortain. Mortain. M. Trictin, a. Benoist, d. Davy, p. Demarceul ❋.

Romphaire (St). Canisy. St-Lo. M. Quetel, a. Dupont, d. Prioult, p. Cocaigne.

Roncey. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Le Touzey, a. Lebourg, d. Letouzé, p. Lehoux.

Ronde-Haye (La). St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Larose, a. Regnault, d. Pichard, p. Burnouf.

Ronthon. Sartilly. Avranches. M. Bisson, a. Bunel, d. Desroches, p. Lhoste.

Rouffigny. Villedieu. Avranches. M. Boudent, a. Tetrel, d. Havard, p. Le Grand.

Rouxeville. Torigni. St-Lo. M. Lenault, a. Gillette, d. Mullot, p. Thomasse.

Rozel (Le). Les Pieux. Cherbourg. M. Vrac, a. Yvetot, d. Gosselin, p. Lebouffy.

Sacey. Pontorson. Avranches. M. Guillard, a. Février, d. Doré, p. Despréaux.

Samson-de-Bon-Fossé (St). Canisy. St-Lo. M. Lecrosnier, a. Gaumain, d. Gourdier, p. Cocaigne.

Sartilly. Sartilly. Avranches. M. Goupil, a. Goupil, c. Dufresne, p. Lhoste.

Saultchevreuil. Villedieu. Avranches. M. Gilbert, a. Lemonnier, d. Lemoine, p. Edeline.

Saussemesnil. Valognes. Valognes. M. Touraine, a. Mouchel, d. Duval, p. Mariette.

Saussey. Coutances. Coutances. M. Laurens,

a. Jounet, d. Roussel, p. Pouret.
Sauveur-de-Bon-Fossé (St). Canisy. St-Lo. M. Leconte, a. Blanchet, p. Coeaigne.
Sauveur-de-Chaulieu (*St*). Sourdeval. Mortain. M. Hamel, a. Galodé, p. Poulain.
Sauveur-de-Pierrepont (St). La Haye-du-Puits. Coutances. M. Dagoury, a. Touraine, d. Courbaram, p. De Pierrepont.
Sauveur-La-Pommeraye (*St*). Bréhal. Coutances. M. Bourey, a. Allain, d. Coulombier, p. Cotterel.
Sauveur-Lendelin (*St*). St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Girard, a. Debeurry, c. Leprovost, p. Varin.
Sauveur-le-Vicomte (*St*). St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Michel, 1er. a. Lejoly, 2e. a. Hérault, c. Davy, p. Jacquelin.
Savigny. Cerisy-la-Salle. Coutances. M. Mahé, a. Lejolivet, d. Basset, p. Voisin.
Savigny-le-Vieux. Le Teilleul. Mortain. M. Tencé, a. Mondher, d. Margueritte, p. Guesdon.
Sébastien-de-Raids (*St*). Périers. Coutances. M. Jouvet, a. Poignavent, d. Mesnage, p. Jouvet.
Sebeville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Lemarquand, a. Letellier, p. Euvremèr.
Senier-de-Beuvron. (*St*). St-James. Avranches. M. Tesnière, a. Besnard, d. Loisel, p. Dauguet.
Senier-sous-Avranches (*St*). Avranches. Avranches. M. Gautier, a. Gautier, d. Teilleul, p. Gilbert.
Senoville. Barneville. Valognes. M. Lesauvage, a. Lesauvage, d. Jourdain, p. Liout.

Servigny. Saint-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Cauvin, a. Blaisot, d. Leconte, p. Ybert.
Serven. Pontorson. Avranches. M. Meslé, a. Blin, d. Peslin, p. Despréaux.
Sideville. Octeville. Cherbourg, M. Leblond, a. Legrancher, d. Leconvey, p. Buttel.
Simphorien (St). Le Teilleul. Mortain. M. Juhé, a. Morel, d. Gohier, p. Guesdon.
Simphorien (St). Torigni. St-Lo. M. Madeleine, a. Raoult, d. Vallée, p. Legrand.
Siouville. Les Pieux. Cherbourg. M. Lenoir, a. Moquet, d. Alexandre, p. Lelaidier.
Sortosville. Montebourg. Valognes. M. Lesaulnier, a. Lesaulnier, p. Launay.
Sortosville-en-Beaumont. Barneville Valognes. M. Heulin, a. Hérauville, d. Colin, p. Liout.
Sottevast. Bricquebec. Valognes. M. Dorléans, a. Lajoie, d. Le Sauvage, p. Bazan.
Sotteville. Les Pieux. Cherbourg. M. Voisin, a. Yvetot, d. Langlois, p. Leriche.
Soules. Canisy. St-Lo. M. Lefranc, a. Lechartier, d. Lefrançois, p. Cocaigne.
Sourdeval. Sourdeval. Mortain. M. Gallouin, 1er. a. Meslay; 2e. a, Lelavendier, c. Voisin, p. Boiton ※.
Sourdeval-les-Bois. Gavray. Coutances. M. Joret, a. Rocquet, d. Havel, p. Anquetil.
Subligny. La Haye-Pesnel. Avranches. M. Pigeon, a. Pigeon, d. Herbert, p. Ledru.
Surtainville. Les Pieux. Cherbourg. M. Mahieu, a. Avoine, d. Fleury, p. Mahire.
Surville. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Lelièvre, a. Fourey, d. Diesnis, p. Quiedeville.

Suzanne (Ste). Périers. Coutances. M. Faudemer, a. Rigault, d. Dalidan, p. Fauvel.

Suzanne (Ste). St-Lo. St-Lo. M. Boivin, a. Ravend, d. Launay, p. Jores.

Symphorien (St). La Haye-du-Puits. Coutances. M. Barbey, a. Langlois, p. Vaultier ✻.

Taillepied. St-Sauveur-le-Vicomte. Valognes. M. Ledoux, a. Herault, d. Lemoucheux, p. Rouelle.

Tamerville. Valognes. Valognes. M. Touraine, a. Hébert, d. Levéziel, p. Mariette.

Tanis. Pontorson. Avranches. M. Isabel, a. Huet, d. Roussel, p. Despréaux.

Tanu (Le). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Allain, a. Tetrel, d. Anger, p. Allain.

Teilleul (Le). Le Teilleul. Mortain. M. Devaufleury, a. Regnault, c. James, p. Gerard.

Tessy. Tessy. St-Lo. M. Lecorps, a. Voisin, c. Lemutrecy, p. Bellegarde.

Teurtéville-Bocage. Quettehou. Valognes. M. Raynel, a. Beatrix, d. Vastel, p. Dupont.

Teurtéville-Hague. Octeville. Cherbourg. M. Lecontour, a. Pouilly, d. Lerouvillois, p. Chauvin.

Theil (Le). St.-Pierre Eglise. Cherbourg. M. Postaire, a. Seger, d. Elie, p. Le Pelley.

Théville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Renouf, a. Gibon, d. Levêque, p. Lefevre.

Thomas (St). St-Lo. St-Lo. M. Lagouelle, a. Marcambie, p. Jores.

Tirepied. Brecey, Avranches. M. Hallais, a. Chevalier, d. Pepin, p. Gilbert.

Tocqueville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Rouxel, a. Lemoigne, d. Anthouard, p. Angouillant.

Tollevast. Octeville. Cherbourg. M. Delalande, a. Loi, d. Leconte, p. Buttet.

Tonneville. Beaumont. Cherbourg. M. Fleury, a. Orenge, d. Henri, p. Agnès.

Torigni. Torigni. St-Lo. M. Le Foulon, 1.er a. Le Hodey, 2e. a. Rabec, c. Goulhot, p. Lechartier.

Tourlaville. Octeville. Cherbourg. M. Jennet, 1er. a. Gallis, 2e. a. Enol, c. Legentilhomme, p. Vincent.

Tourville. St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Severie, a. Lafontaine, d. Boulan, p. Caruel.

Tréauville. Les Pieux. Cherbourg. M. Lefevre, a. Giot, d. Leberger, p. Lelaidier.

Trelly. Montmartin-sur-Mer. Coutances. M. Mourocq, a. Nicolle, d. Duval, p. Mesnage.

Tribehou. St-Jean-de-Daye. St-Lo. M. Quesnel, a. Damecourt, d. Hébert, p. Lécuyer.

Trinité (La). Villedieu. Avranches. M. Gilbert, a. Leboucher, d. Tetrel, p. Legrand.

Troisgots. Tessy. St-Lo. M. Beaufils, a. Mourocq, d. Hulmel, p. Duquesne.

Turqueville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Duval, a. Allain, d. Blaisot, p. Vicq.

Ursin (St). La Haye-Pesnel. Avranches. M. Chenu, a. *, d. Beatrix, p. Trochon.

Urville. Montebourg. Valognes. M. Yvetot, a. Lehartel, d. Ingouf, p. Launey.

Urville-Hague. Beaumont. Cherbourg. M. Lesdos, a. Leroi, d. Dacier, p. Agnès.

Vaast (St). Quettehou. Valognes. M. Asselin, 1.er a. Barbey, 2e. a. *, c. Jouan, p. Leconardel.

Vains. Avranches. Avranches.. M. Dupont, a. Turgot, d. Littré, p. Guérin,

Valcanville. Quettehou. Valognes. M. Lemignot, a. Caillet, d. Crochard, p. Enée.

Valdecie (Le). Barneville. Valognes. M. Durel, a. Laniepce, d. Hennequin, p. Pontenay.

Valognes. Valognes, Valognes. M. Pelée-de-Varennes, 1.er a. Lerat, 2e. a. Lesaché, c. Roulland, v^{s}. Hamel, Bellot, Desquesnes, Antoine, p. Yver.

Val-St-Pair (Le). Avranches. Avranches. M. Foucher, a. Legard, d. Levesque, p. Delentaigne.

Vandelée (La). St-Malo-de-la-Lande. Coutances. M. Lamperière, a. Blanchet, d. Lechevalier, p. Ybert.

Varenguebec. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Lecuirot, a. Lechanoine, d. Langlois, p. Potier.

Varouville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Hamel, a. Houlegate, d. Voisin, p. Levitre.

Vasteville. Beaumont. Cherbourg. M. Lemagnen, a. Rouxel, d. Nicollet, p. Houyvet.

Vast (Le). St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Fontenillat, a. Bessin, d. Gibon, p. Osbert.

Vaudreville. Montebourg. Valognes. M. Basroger, a. Dufort, d. Goubert, p. Germain.

Vaudrimesnil. St-Sauveur-Lendelin. Coutances. M. Lecanu, a. Laisné, d. Fautard, p. Varin.

Vauville. Beaumont. Cherbourg. M. Simon, a. Agnès, d. Lemaître, p. Agnès.

Vengeons. Sourdeval. Mortain. M. Basselin, a. Beaugeard, d. Hamel, p. Beaumont.

Ver. Gavray. Coutances. M. le baron Leforestier-de-Mobecq ✱, chev. de Malte, a. Closet, d. Gaunel, p. Perrotte.

Vergoncey. St-James. Avranches. M. Gautier, a. Soistier, d. Morel, p. Loir.

Vernix. Brecey. Avranches. M. De Juvigny, a. Chesnel, d. Louise, p. Lahupe.

Vesly. Lessay. Coutances. M. Beuve, a. Beuve, d. Guillot, p. Vray.

Vessey. Pontorson. Avranches. M. Louiche, a. Lebrec, d. Cosson, p. Despréaux.

Vezins. Isigny. Mortain. M. Fauchon, a. Clouard, d. Vassal, p. Bonnemains.

Vicel (Le). Quettehou. Valognes. M. Cabart, a. Barreaux, d. Le Goupil, p. Le Grand.

Videcosville. Quettehou. Valognes. M. Lefanu, a. Surdive, d. Le Guest, p. Dupont.

Vierville. Ste-Mère-Eglise. Valognes. M. Brohier, a. Le Vert, p. Robiquet.

Vigor-des-Monts (St). Tessy. St-Lo. M. Perrard, a. Boudin, d. Vimard, p. Lecharpentier.

Villebaudon. Percy. St-Lo. M. Sebert, a. Hervieu, d. Laurent, p. Morel.

Villechien. Mortain. Mortain. M. Suvigny a. Hervieu, d. Hanteraye, p. Pelletier.

Villedieu. Villedieu. Avranches. M. Vimont, 1er. a. Boulogne, 2^e^. a. Loyer, c. Delaporte, p. Edeline.

Villiers. St-James. Avranches. M. Guerin, a. Legendre, d. Nicolle, p. Dauguet.

Villiers-Fossard. St-Clair. St-Lo. M. Raoult, a. Beaudet, d. Aubril, p. Simon.

Vindefontaine. La Haye-du-Puits. Coutances. M. Ledanois, a. Ledanois, d. Legraverend, p. Potier.

Virandeville. Octeville. Cherbourg. M. Lemarinel, a. Lemarquand, d. Marest, p. Chauvin.

Virey. St-Hilaire-du-Harcouet. Mortain. M. Delaporte, a. Lecouvreur, d. Bliard, p. Bernard.

Vrasville. St-Pierre-Eglise. Cherbourg. M. Gervais, a. Buhot, p. Levitre.

Vrétot (Le). Bricquebec. Valognes. M. Lainé, a. Laroque, d. Jeanne, p. Lepoitevin.

Yquelon. Granville. Avranches. M. Méquin, a. Lechevalier, d. Duguéperoux, p. Leriche.

Yvetot. Valognes. Valognes. M. Varin, a. Vicq, d. Le Marié, p. Tardif.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM.

Directeur : Pernot, à St-Lo.
Inspecteur : Hébré, à St-Lo.
Contrôleur principal : Allain, à Avranches.
Contrôleurs : De Villiers, à Avranches; Hardy, à Cherbourg; Vieillard, Decherencey, à Coutances; De Maizebourg, à Mortain; Le Gouigout, Le Maître, à St-Lo; Patry, Voisins-Debrugairoles, à Valognes.

CADASTRE.

MM.

Géomètre en chef : Bitouzé-Dauxmesnil, à St-Lo.

Employé de confiance : Foulcroq, à St-Lo.
Géomètre triangulateur : Lecocq-Desarcus, à Sourdeval-les-Bois.
Géomètres : Bitouzé-Mesnilgrand, à St-Lo; Fouquerel, à St-Germain-d'Elle; Le Pennetier, à La Chaise-Baudouin; Lemière, à Cambernon; Sallebert, à Lieusaint; Mette, à Moyon; Delacotte, à Bricquebec; Herpin, à St-Malo-de-la-Lande; Gancel, à Montmartin-en-Graignes; Le Cadet, à Geffosses; Restoux, à Lapenty; Le Melle, au Teilleul.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET HYPOTHÈQUES.

MM.

Directeur : Ramel, à St-Lo.
Inspecteurs : Hauduc, à St-Lo; Lemasurier, à Valognes; Poullain-Graffardière (hors de cadre).
Vérificateurs : Roger-Valhubert, à Mortain; Mou-de-Sixte, à Coutances; Ceillier, à Avranches; Dachés, à Cherbourg.
1.er *commis de la direction :* Folloppe, à St-Lo.
Garde-magasin et contrôleur du timbre : Guesdon-de-Beauchesne ✳, à St-Lo.
Receveur du timbre extraordinaire et contrôleur du magasin : Plouïn.
Receveurs et conservateurs des hypothèques : (actes civils) Lemaistre, (actes judiciaires,

domaines et hypothèques) Couillard-Viconterie, à Avranches; Diguet, à Brecey; Guillon, à Bréhal; Chevrel, à Bricquebec; Regnault, à Canisy; Bouillon-Boislambert, à Carentan; (actes civils et judiciaires) Levavasseur, (domaines et hypothèques) Leroux, à Cherbourg; (enregistrement) Babin, (hypothèques) Roblin, à Coutances; Gritton, à Gavray; Leredde, à Granville; Le Tanneur, à La Haye-du-Puits; Dufeigne, aux Pieux; (toutes les parties y compris les hypothèques) Collibeaux, à Mortain; Regnault, à Périers; Dupuis, à Pontorson; Leverrier, à Sainte-Mère-Eglise; Hurel, à St-Hilaire-du-Harcouet; De Gennes, à St-James; (actes civils et judiciaires) Le Chartier-de-Cagny, (domaines et hypothèques) Dubois, à St-Lo; Eonnet, à Saint-Pierre-Eglise; Durand, à St-Sauveur-le-Vicomte; Lepine, à St-Vaast-la-Hogue; Audran, à Sourdeval; Delatour, à Tessy; Vialatte, à Torigni; (enregistrement) Homassel, (hypothéques) Le Grand, à Valognes; Calbrie, à Villedieu.

Surnuméraires : Jayet, à St-Lo; Quesnel, à Coutances; Calbrie, à Avranches; Folloppe, à Mortain; Lemaître, à Valognes; Hourier, à Cherbourg.

RECEVEURS DES FINANCES.

MM.

Receveur général : Bourboulon-de-St-Edme ✱, à St-Lo.

Receveurs particuliers : Boudent, à Avranches; Sibertz, à Cherbourg; Liénard, à Coutances; Le Crosnier, à Mortain; Busnel, à Valognes.

PAIEMENS DIVERS.

Payeur : M. Le Guay, à St-Lo.

EAUX ET FORÊTS.

Sous-inspecteur, *chef du service forestier dans le département* : M. Harembert, à St-Lo.

PONTS ET CHAUSSÉES.

MM.

Ingénieur en chef : Dan-de-la-Vauterie ✻, à St-Lo.

Ingénieurs ordinaires : Borgognon, à Coutances : Mequet, à Avranches; Batailler, à *id.* pour la baye du Mont-St-Michel; Larue, à Valognes; Tostain, à St-Lo.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM.

Directeur du département : Bourdeau, à St-Lo.

Contrôleur de comptabilité : Guittière, à *idem.*

1er. *commis de direction, (contrôleur de ville)*: Desmazières-Desechelles, à *idem.*

Directeurs : Bourbon, à Avranches; Pajot-de-Marchéval, à Cherbourg; Garnier-de-Kerigant, à Coutances; Duhaffon, à Mortain; Faivre, à Valognes.

Receveurs principaux : Ringuet, à St-Lo; Conseil, à Avranches; Fayard-de-Bourdeille, à Valognes

Receveurs entreposeurs : Le Boucher-Duvigny, à Coutances; Coquoin, à Cherbourg; Miquelard, à Mortain.

Contrôleurs de ville : Delongraye, à St-Lo; Samoual, à Avranches; Lecorney-Leval, à Granville; Cordeil-Judicelly, à Coutances; De Brucan, à Cherbourg; Dupin, à Valognes.

Contrôleurs ambulans : Loisel, Hubert, Faux, sans résidence fixe.

Entreposeurs des tabacs : Poilloue-de-Bonnevaux, à St-Lo; Meslin, à Avranches; Thion, à Valognes.

POIDS ET MESURES.

MM.

Vérificateurs. Beaudequin, à Saint-Lo; Le Campion, à Avranches; Agnès-Préfontaine, à Cherbourg; Coupperie, à Coutances; Chalette, à Mortain; Jouenne, à Valognes.

ORDRE MILITAIRE.

MM.

Commandant de la 3.e subdivision de la 14.e division militaire : Le vicomte Maucomble C✱✱, chevalier de la couronne de fer, maréchal-de-camp, à Saint-Lo.

Aide-de-camp : Samoulhian ✱✱.

INTENDANCE MILITAIRE.

Sous-intendans militaires : Moze✱, à St-Lo, Bouaissier-de-Bernouis, chevalier de Saint-Ferdinand, à Cherbourg.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Lieutenans de Roi : Le maréchal-de-camp Jouan O✱✱, à Cherbourg ; le chef de bataillon Doutrelaine ✱✱, à Granville ; le chef-de-bataillon Le Bon ✱✱, au fort La Hougue ; le capitaine Muidbled, au fort du Roule ; le capitaine De Busselot✱, à Carentan ; le capitaine Bardin ✱✱, au fort de Querqueville ; le capitaine Mugnier ✱✱, au Fort-Royal ; le capitaine Pichenot ✱✱, à l'île Tatihou.

Adjudans de place : Le capitaine De Bony ✱✱, le lieutenant Prunier, à Cherbourg.

Secrétaires de place : Le lieutenant Georges, à Cherbourg ; l'adjudant Giel, au Fort-

royal; l'adjudant Simon, au fort la Hougue; l'adjudant Billecard-des-Côtes, à Granville.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Directeur : Le colonel Paixhans O❋ ❋, à Cherbourg.

Sous-directeur : Le chef-de-bataillon Moutonnel ❋ ❋, à Cherbourg.

Capitaines : Dezert ❋ ❋, à La Hougue; Bourgouin ❋ ❋, à Granville.

Contrôleur d'armes : Senard, à Cherbourg.

Garde de 2.e classe : Ducoudray, à *idem.*

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Colonel-directeur : Bodson-de-Noirefontaine O❋ ❋, à Cherbourg.

Chef-de-bataillon : Courtois ❋ ❋, ingénieur en chef à Cherbourg.

Capitaines : De Mondésir ❋ ❋, chef du génie à Carentan, St-Lo et La Hougue; De Récicourt, ingénieur en chef à Granville; Bodson-de-Noirefontaine, employé à la direction de Cherbourg; Saint-Loup, *idem* à Granville.

RECRUTEMENT.

Capitaine : Cherot ❋ ❋, à St-Lo.

REMONTE.

Commandant du dépôt : Le lieutenant-colonel Tarlé ❋, à St-Lo.

MARINE ROYALE.

1.er ARRONDISSEMENT MARITIME.

MM.

Préfet maritime : Le conseiller d'état Pouyer O ❋ ✠.

Directeur des mouvemens du port : Potigny ❋ ✠.

Capitaines de vaisseau de 1.re classe : Ponée O ❋ ✠ ; de 2e., Lamarche ❋ ✠, Laurens-de-Choisy ❋ ✠.

Capitaines de frégate : Gard ❋ ✠, Genebrias ❋ ✠, Potigny ❋ ✠, Delarouvraye ❋ ✠, Lebuby ❋ ✠, Jourdan ❋ ✠, Reynaud ✠, De Peronne ❋ ✠, Durand ❋ ✠, Bosc ❋ ✠, Dérubé ❋ ✠, Revel-de-Bretteville ❋ ✠, Cecille ❋ ✠, Lemarié ❋ ✠.

Lieutenans de vaisseau : Clément ❋ ✠, Marc ❋ ✠, De Gouyon-du-Verger ❋ ✠, Poupel ✠, Roulland ✠, Le Chevalier ✠, Lefêvre ✠, Delaforterie ✠, Fremin-Dumesnil ✠, Couey ✠, Quandalle ✠, Vallin ✠, Quesnel ✠, Jehenne ✠, Rivet ✠, Foubert ✠, Zylof-de-Créquy ✠, Lempereur ✠, Saffrey ✠, Plongeon ❋, Boignet, Davy ❋, Collignon, Allain.

Enseignes de vaisseau : Le Pelletier, Pouyer, Lambert, Quernel, Gachot, Girard, Normand, Rigault-de-Genouilly.

CORPS ROYAL DES ÉQUIPAGES DE LIGNE.

Capitaine de vaisseau, major de la marine, commandant supérieur : Ponée O ❋ ❋.

Capitaine de vaisseau, major : Lachelier ❋ ❋.

Capitaine de frégate, aide-major : Revel-de-Bretteville ❋ ❋.

Capitaine d'infanterie de marine, faisant fonctions de chef-de-bataillon, rapporteur : Darnaud ❋.

Capitaine d'infanterie de marine, adjudant-major : Le Maistre ❋.

Lieutenant de vaisseau, chargé de l'habillement : Rivet ❋.

Idem *de l'armement et du casernement* : Couey ❋.

Commis de marine de 1.re classe, quartier-maître trésorier : Marchais.

Chirurgien major : Ferré ❋.

Aumônier : l'abbé Delleville.

COMPAGNIES PERMANENTES.

1.re *compag*e. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Soret ❋. *Enseigne de vaisseau, lieutenant* : Breard-de-Boisanger. — 2e. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Le Barbier-de-Tinan. *Enseigne de vaisseau, lieutenant* : Defournas ❋. — 3e. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Clément ❋ ❋. *Enseigne de vaisseau, lieutenant* : Quernel. — 4e. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Miégeville ❋. *Enseigne de vaisseau, lieutenant* : Grandjean-de-Fouchy. — 5e. *, * — 6e. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Allain. *Enseigne de vaisseau,*

lieutenant : Normand. — 7ᵉ. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Davy ✱. *Enseigne de vaisseau, lieutenant* : Roger. — 8ᵉ. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Plongeon ✱. *Enseigne de vaisseau, lieutenant* : Page.

COMPAGNIES PROVISOIRES.

1ʳᵉ. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Foubert ✱. *Lieutenant d'infanterie de marine, lieutenant* : Glineur ✱. *Sous-lieutenant d'*id., *sous-lieutenant* : Billard. — 2ᵉ. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : De Gouyon-du-Verger ✱ ✱. *Lieutenant d'infanterie de marine, lieutenant* : Foret. *Sous-lieutenant d'*id., *sous-lieutenant* : Virton. — COMPAGNIE A LA SUITE. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Lefebvre ✱. *Lieutenant d'infanterie de marine, lieutenant* : Roche. — COMPAGNIE DE MOUSSES. *Lieutenant de vaisseau, capitaine* : Le Chevalier ✱.

15.ᵉ COMPAGNIE DU RÉGIMENT D'ARTILLERIE.

Capitaines, en premier : Teulières ; *en second*, Gobillot. *Lieutenant en premier* : Delaruelle. *Sous-lieutenant* : Rivedoux-d'Hastrel.

DIRECTION DE L'ARTILLERIE.

Chef de bataillon, directeur : Lelubois-de-Marsilly ✱ ✱. *Capitaines, en premier, adjudant du parc* : Cartault-de-la-Verrière ✱. Id. *en second* : Cambernon.

5e COMPAGNIE D'OUVRIERS D'ARTILLERIE.

Capitaines, en premier : Moulin ✱; *en second :* Raoult. *Sous-lieutenant :* Blot.

CORPS ROYAL DU GÉNIE MARITIME.

Directeur des constructions navales : *.

Ingénieur de 1.re classe, faisant fonctions de sous-directeur : Rigault-de-Genouilly ✱ ✱.

Ingénieur de 2e. classe : Daviel ✱✱. *id.* : Leroux O✱.

Sous-ingénieur de 2e. classe : Reech ; id. *de* 3.e : Robert.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

Commissaire principal, chef d'administration : Gachot ✱✱. *Commissaire de 2e classe :* Lefranc. *Sous-commissaire de 1.re classe :* Cagnyé; *de 2e.* Bernard ✱, Le Marié, Le Pigeon-de-Vierville, Vouselaud, Boistel, (chargé de l'inscription maritime à la Hougue).

Commis principaux : Chausset, Folliot-de-Fierville, Le Lanchon, Quehen, Vesque, Le Bouffi, Naudet, Gachot. *Commis de 1.re classe :* Quoniam, Jourdan-Monnerie, Vandelle, Feret, Esnol, Goudal, Deslandes, Yver. *Commis de 2e. classe :* Cazin, Hurel, Fenard, Guesdon, Beauvais, Peyronnel, Daragon, Gallot, Samson.

INSPECTION DE LA MARINE.

Inspecteur de 2e. classe : Perroty ✻ ✻. *Sous-inspecteur de 1.re classe* : Dastugue. *Commis principal* : Duchemin ; *de 1.re classe* : Hennequin ; *de 2e* : Delacour.

SERVICE DE SANTÉ.

Second médecin en chef : Obet ✻. *Second chirurgien en chef* : Laurent ✻. *Pharmacien de 1.re classe* : Bouvet.

TRIBUNAL MARITIME.

Commissaire du roi, rapporteur : Debout. *Greffier* : Duprey.

INGÉNIEURS.

Directeur des travaux hydrauliques et bâtimens civils : Fouques-Duparc O ✻. *Ingénieur en chef de 2e. classe* : Leroux ✻. *Ingénieur ordinaire de 2e. classe* : Virla.

ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES.

Directeur de 2e classe : Bonjour. *Chef de comptabilité* : Dehon. *Garde magasin de 2e. classe* : Jossand. *Contrôleur de 2e. classe* : Rihouet.

GENDARMERIE MARITIME.

Compagnie du 1.er arrondissement. Capitaine :

commandant : Couraye-Duparc. *Lieutenant-trésorier* : Salon ✻.

Aumônier de la marine : Lemoigne.

Professeur d'hydrographie : Lemonnier.

Trésoriers des invalides, à Cherbourg : Pasquier ; à la Hougue : Jennet.

2e. ARRONDISSEMENT MARITIME.

Granville. *Commissaire d'inscription* : Cazin ✻.
Trésorier des invalides : Girard.
Professeur de navigation : Ducroisier ✻.
Commis de 1.re classe : Girodroux.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

DIRECTION DE CHERBOURG.

MM.

Directeur, à Cherbourg : Cadran ✻.

Inspecteurs, à Cherbourg : Eudel ; à Granville Pringaus.

Sous-inspecteurs divisionnaires : Delagrené, à Avranches ; Desbois, à Lessay.

INSPECTION DE GRANVILLE.

Bureaux de perception. *Principalité d'Avranches* : Receveur principal à Avranches,

Guarin-de-Vitry. *Bureaux subordonnés* : Pontorson, Courtils, Pontaubault, Bouillet, Avranches, Pont-sous-Avranches, Gisors, St-Léonard, Genets.

Service actif. *Capitainerie de Haut-Courtils* : Capitaine de brigades à Haut-Courtils, Michel. *Noms des brigades* : Pontorson, Haut-Courtils, Beauvoir, Mont-St-Michel, Bas-Courtils, Ceaux.

Contrôle de Genets. Contrôleur de brigade à Genets, Le Forestier. *Noms des brigades* : Gué-de-l'Epine, Bouillet, Avranches, Gisors, St-Léonard, Genets, Dragey, St-Jean-le-Thomas, Carolles, Queron.

Bureaux de perception. *Principalité de Granville.* Receveur principal à Granville, Gaslonde. Sous-inspecteur sédentaire à *idem*, Petit. Contrôleur aux entrepôts à *idem*, Horeau. Commis principal à la navigation à *id.*, Boessel-Dubuisson. *Bureaux subordonnés* : Bricqueville, Regnéville, Coutances, Lessay, Périers, St-Germain, Portbail, Carteret.

Service actif. *Contrôle de Granville.* Contrôleur de brigades à Granville, Mathelin. *Noms des brigades* : St-Pair, Nacqueville, Blancs-Arbres, Granville, St-Nicolas, Breville, St-Martin, Bricqueville, Haut-Lingreville, Hauteville, Regnéville.

Contrôle de Pirou. Contrôleur de brigades à Pirou, Pasquier. *Noms des brigades* : Agon, Courtainville, Haut-Bainville, Blainville, Linverville, Anneville, Pirou, Créances, Lessay, St-Germain-sur-Ay, Bretteville-sur-Ay.

Contrôle de Carteret. Contrôleur de

brigades à Carteret, Cavanagh. *Noms des brigades :* Surville, Denneville, St-Lo-d'Ourville, Portbail, Saint-Georges, Barneville, Carteret, Hattainville, Surtainville, Le Rosel.

INSPECTION DE CHERBOURG.

BUREAUX DE PERCEPTION. *Principalité de Cherbourg.* Receveur principal à Cherbourg, Chuppin. Sous-inspecteur sédentaire à *idem*, Thiérion. Contrôleur aux entrepôts à *idem*, Delangle. Commis principal à la navigation à *idem*, Gentil. *Bureaux subordonnés :* Diélette, Omonville, Barfleur, St-Vaast, Carentan.

SERVICE ACTIF. *Contrôle de Beaumont.* Contrôleur de brigades à Beaumont, Mahaud. *Noms des brigades :* Flamanville, Hameau-Roulland, Diélette, Siouville, Blanchepierre. Vauville, Herqueville, Beaumont, Jobourg, Lais, Auderville, Saint-Germain, Saint-Martin, Digulville, Omonville, Eculville, Gréville.

CONTRÔLE DE CHERBOURG. Contrôleur de brigades à Cherbourg, Le Lièvre. *Noms des brigades :* Landemer, Nacqueville, Querqueville, Ste-Anne, Grand-Port, Cherbourg, Bourbourg, Tourlaville, Le Becquet.

CONTRÔLE DE BARFLEUR. Contrôleur de brigades à Barfleur, Le Sieur. *Noms des brigades :* Bretteville, Fermanville, Inglemarre, Inteville, Saint-Pierre-Eglise, Renouville, Néville, Gatteville, Barfleur, Réville, Mare-Barrée, Jonville, St-Vaast, Morsalines.

CONTRÔLE DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE. Contrôleur de brigades à Ste-Mère-Eglise, Perrin. *Noms des brigades* : Aumeville, Quinéville, Ravenoville, Varreville, La Madelaine, Ste-Marie-du-Mont, Ste-M.-Eglise, Carentan, Brevands, Auville.

HARAS DE SAINT-LO.

MM.

Directeur : Dupont.
Agent comptable : De Grammont ✻.
Vétérinaire : Diguet.

POSTES AUX LETTRES.

(Départ tous les jours pour tous les points de la France).

MM.

Directeur comptable du département : Darlu, à St-Lo.

Sous-inspecteurs : Olivier, à St-Lô ; Delaporte, à Avranches.

Directeurs et directrices : Huet, à Avranches ; m.me Despointes, à Barfleur ; m.lle Louvel, à Bréhal ; m.me Aillet, à Carentan ; Lengray, à Cherbourg ; m.me Guillebert, à Coutances ; Delafosse, à Gavray ; *, à Granville ; m.me Le Bellier, à Montebourg ; Boursin, à Mortain ; Vaultier, à Périers ; m.me

Ghequier, à Pontorson; Ruby, à St-Hilaire-du-Harcouet; m.me Le Mazurier, à Saint-James; Le Roux, à Ste-Mère-Eglise; m.me Labussière, à Saint-Vaast-la-Hogue; m.me Debon, à Sourdeval; * à Torigni; Allonel, à Valognes; Pitel, à Villedieu.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR D'ASSISES.

On trouve dans l'Annuaire de 1829, p. 190, un résumé des jugemens rendus pendant les trois premiers trimestres de 1828; voici la continuation de ce résumé.

4e. trimestre de 1828. Dans la session de ce trimestre, 22 arrêts ont été rendus, et voici le résultat de ces arrêts. Sur 27 individus, 2 ont été condamnés à mort, 1 aux travaux forcés à perpétuité et à la marque; 3 aux travaux forcés à temps et à la marque; 5 aux travaux forcés à temps; un seul à la réclusion et à la marque; 4 à la réclusion; 2 à l'emprisonnement; 9 ont été acquittés.

Année 1829. Pendant cette année 81 arrêts ont été rendus. Sur 111 individus, 5 ont été condamnés à mort; 2 aux travaux forcés à perpétuité et à la marque; 8 aux travaux forcés à temps et à la marque; 12 aux travaux forcés à temps; 1 à la réclusion et à la marque; 26 à la réclusion; 19 à l'empri-

sonnement : 37 ont été acquités.

Année 1830. Pendant les trois premiers trimestres de 1830, 48 arrêts ont été rendus. Sur 63 individus, 2 ont été condamnés à mort ; 5 aux travaux forcés à perpétuité et à la marque ; 1 aux travaux forcés à perpétuité ; 7 aux travaux forcés à temps ; 10 à la réclusion ; 12 à l'emprisonnement ; 15 ont été acquittés.

TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A AVRANCHES.

MM.

Président, Motet ; *juge d'instruction*, Le Dieu-Ruaudière ; *juge*, Rioult-de-Montbray ; *suppléans*, Guérin-Duchemin, Lahougue ; *procureur du Roi*, Dubois ; *substitut*, Lemarié ; *greffier*, Painblanc.

Avocats : Guérin père, *bâtonnier* ; Janvresse, La Hougue, Leroux-Delaunay, Salles, Guerin-Duchemin, Vallée, Guérin fils, Gauquelin, Fontaine, Hue, Maillard jeune, Engerran, Godin, Delouche, Loyer, Abraham-Dubois jeune, Louvel, Delongraye, Bondelet, Turgis, Robillard-de-Beaurepaire, Carbonnet jeune, Bréhier, Guerin-Duvivier, Manfras, Chrétien-de-Montreuil, Touquerant, Turgot, Barenton, Dauxais.

Avoués : Dubois, Soulâtre, Lebeurier, Lebourlier, Bereult, Ameline, Tullet, Turgot, Hersent, Lelimousin, Foucher.

Huissiers audienciers : Chesnay, Maufras, Levident, Restout, Bataille, Lefrançois, Pepin, Le Gros, Guérin.

Huissiers non-audienciers : A Avranches, Touquerand, Lhoste; à Brecey, Boudier, Duval; à Ducey, Lerocher, Fleury; à Granville, Cottereau, Jouenne, David, De St-Planchez; à La Haye-Pesnel, Le Mains, Lepenant, Surtel; à Pontorson, Delouche, Provost, Marion; à St-James, Belloir, Depincé, Simon; à Sartilly, Benoist, Poidevin; à Villedieu, Loyer-Boudier, Béatrix-Loges, Lemaistre, Beust.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A CHERBOURG.

MM.

Président, Vrac; *juge d'instruction*, Couppey; *juge*, Delaporte; *suppléant*, Noel-du-Marais; *procureur du roi*, Le Mansois-Duprey; *substitut*, Fossey; *greffier*, Ludé.

Avocats : Noel-du-Marais, Queslin, Le Buhotel, Rossignol, Hervieu, Laplanque, De Bout, Leguillon, Hervieu (Eugène), Bonfils.

Avoués : Duvivier, Chevrel, Vallogne, Belin, Tharel, Quoniam *licencié en droit.*

Huissiers audienciers : Pierrot, Legriffon, Lemière, Mabire.

Huissiers non-audienciers : A Cherbourg, Lemétais, Lerouvillois, Porquet, Canvin, Allain, Millet, Janvry; à Beaumont, Linotte, Lecouvey; aux Pieux, Lenetrelle, Millet; à Octeville, Lefevre, Nicolet; à St-Pierre-Eglise, Gibert, Boullard.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A COUTANCES.

MM.

Président, Dusaussey (Alphonse); *vice-président*, Lepigeon-de-Boisval; *juge d'instruction*, Bourdon; *juges*, Massy père, Lemaître, Dusaussey (Constant), Letrescher, Delalande; *suppléant*, Jourdan-de-Beaulieu; *procureur du roi*, Blouet; *substituts*, Lemonnier-Gouville, Delahaye; *greffier*, Martin.

Avocats : Leloup, Germain-des-Pallières, Jourdain-de-Beaulieu, Lerond, Guesney, Massy-des-Maisons. Lebuffe, Dudouyt, Lecomte, Jehenne, Legallet, Fremin, Lebrun, Morin (Victor), Le Cordier, Grandin père, Grandin fils, Hébert, Rosselin-du-Vivier, Pottier fils, Leloutre, Hervieu, Chauvet fils, Regnault, Jouvin, Vimont, Pilvesse, Pigeon-Létan, Leloup fils, Jourdan, De Ste-Marie.

Avoués : Dupont, Hamelin, Maillard, Guerard, Rachinel, Marie, Leloutre, Tardif, Cardin, Lécrivain, Sevestre, Jehenne.

Huissiers audienciers : Guerin, Boulan, Le Rendu, Picot, Cariot.

Huissiers audienciers de la cour d'assises : Gervaise, Laurent.

Huissiers non-audienciers : à Coutances, Marie, Tellot, Menard, Hubert, Demonceaux, Burnel, Durand, Mahé, Aubey; à Bréhal, Le Monnier, Belin; à Cérences, Le Gallais, Poulain, Blin; à Bricqueville-sur-Mer, Godefroy; à Gavray, Bouhours, Duchemin, Boudier, Delahaye; à Hambye, Beaufils,

Le Franc ; à la Haye-du-Puits, Landragin, Langlois, Chanteux ; à Périers, le Bellier, Vibet, Carbonnel, Hulmer; à Cerisy-la-Salle, Heudes, Dameron ; à Lessay, Letourneur, Menard ; à Quettreville, Godefroy ; à St-Malo-de-la-Lande, Levionnais.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A MORTAIN.

MM.

Président. Demezange ; *juge d'instruction*, Bourrée-Foucardière ; *juge*, Le Court ; *suppléans*, Bernard-Duparc, Le Verdays, Poullain-la-Croix ; *procureur du Roi*, Robert ; *substitut*, Paris ; *greffier*, Champs.

Avocats : Poullain-la-Croix père, *bâtonnier* ; Bernard-Duparc, Bonnesœur père, Miquelard, Leverdays, Bonnesœur fils, Clouard (Auguste), Alais, Laumondais, Clouard (Paul-Jean), Collibeaux aîné, Poullain-la-Croix fils, Noël, Collibeaux jeune, Brehier.

Avoués : Clouard père, Bernard fils, Cordoën ✻, Mitaine, Amand, Robbes, Heurtault.

Huissiers audienciers : Thomas aîné, Chevrier, Hedou, Le Bansais, Le Chartier.

Huissiers non-audienciers : à Mortain, Ferré, Thomas le jeune, Le Franc ; à St-Hilaire-du-Harcouet, Le Chevalier, Miquelard, Dupont ; à Sourdeval, Trochon, Douettée, Le Prince ; à Juvigny, Besnier; à Reffuveille, Barbey ; au Teilleul, *, Le Bigot ; à Barenton, Cahu, Dary ; à Chalandrey, Desmonts ; à St-Pois, Margerie ; à Isigny, Cordon.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A SAINT-LO.

MM.

Président: Hervieu-Laplanche ; *juge d'instruction*, Le Chevalier-Duperrey ; *juge*, Montcuit ; *suppléans*, Delacotte, Houyvet ; *procureur du Roi*, Diguet ; *substitut*, Lefebvre ; *greffier*, Adeline.

Avocats : Caillemer, *bâtonnier* ; Lepegois, Hulmel ❋, Formey-St-Louvent, Vaultier, Delacotte, Vialatte, Massy, Le Blastier, Hulmel fils, Adam, Savary, Houyvet, Groualle, Blet, Beaufils, Dieu-Labrasserie, Campion, Yvetot, Le Jolis-de-Villiers, Caillemer (Charles), Bottin, Benoist, Poret, Heudeline, Guidon-Lavallée, Le Bas, Dubois.

Avoués : Lemariey, Savary, Lainé, Bernard, Guelle, Groualle, Pouchin, Douchin, Bernard-Poisson, Chauvin *licencié en droit*, successeur de Me. Lecocq.

Huissiers audienciers : Olivier, Verable, Lavalley, Hodey, Angoville, Lemariey, Pagel, Dupont.

Huissiers non-audienciers : à St-Lo, Sanson, Douchin, Touroude, Enouf, Damecourt, Trefeu, Ozouf, Lefevre, Jouet, Guérin ; à Carentan, Foucher, Leury, Lallemand ; à Torigni, Marchand, Giard, Deschamps ; à Percy, Gohier, Heuzebrocq ; à St-Clair, Letellier ; à Cerisy-la-Forêt, Guelle, Hodey ; à Tessy, Regnault, Hurel, Pezeril ; au Pont-Hébert, Tabard ; à St-Jean-de-Daye, Pezeril ; à Marigny, Osmond ; à Canisy, Maizeray.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A VALOGNES.

MM.

Président : Dorléans ✱ ; *juge d'instruction*, Revel ; *juges*, Premer, Le Fillastre-de-la-Luzerne ; *suppléans*, Delalande, Lerat ; *procureur du Roi* ; Bottin-Desisles ; *substitut*, Prémont ; *Greffier*, Avril.

Avocats : Delalande, *bâtonnier* ; Viel-Deslonchamps à Bricquebec, Lerat père, Moitié, Cardronnet, Potier, Le Cacheux, Massieu, Duchemin, Legendre, Clément, Mauger, Lepelletier, Salles, Lerat fils, Enouf.

Avoués : Motet, Marguerie, Othon, Bouchard-Desfontenelles, Leledy, Le Goupil, Macé, Maurouard, Grisel, Ramillon.

Huissiers-audienciers : Mauroard, Claringue, Levéel, Couillard, Burnouf, Le Vaufre.

Huissiers non-audienciers : à Valognes, Dumesnil-Deschevaux père, Fortin, Caillard père, Falaise, Aubert, N * ; à Montebourg, Cuquemel, Orry, Mabire, Villette ; à Ste-Mère-Eglise, Jacques, Villette, Grisel ; à Pont-l'Abbé, David ; à St-Sauveur, Vernier, Dubos, Fossey-Desjardins ; à Portbail, Hamel ; à Barneville, Durel ; à Bricquebec, Pain-Lafontaine, Le Belier, Dumesnil-Deschevaux fils ; à Quettehou, Le Barbanchon ; à St-Vaast, Duhommet, Caillard fils, Jourdain ; à Anneville-en-Cères, Blanchemain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

GRANVILLE.

MM.

Président : Campion ; *juges*, Du Coudray, Beautemps, Varin, Harasse ; *suppléans*, Villedieu, Lemoine.

CHERBOURG.

Président : Avoine-de-Chantereyne ; *juges*, Liais, Boulenger, Formage, Mauger ; *suppléans*, Bonfils, Bonnissent, Le Normand, Boudet.

COUTANCES.

Président : Piton ; *juges*, Tanqueray, Le Masson, Le Marre (banquier) ; *suppléans*, Le Pelletier, Blondel.

SAINT-LO.

Président : Douchin ; *juges*, Le François, Roulland, Fromond ; *suppléans*, Lecomte, Lecluze-Biard.

JUSTICES DE PAIX.

MM.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Avranches : juge, Dubecquet ; greffier, Le

comte. Brecey : j. Jamin, g. Fontaines. Ducey : j. Delaroche, g. Poullain. Granville : j. Hugon, g. Terrié. La Haye-Pesnel : j. Maillard, g. Simon. Pontorson : j. Chauvel, g. Belloir. St-James : j. Masselin-Foulerie ; g. Guérin. Sartilly : j. Maillard, g. Delongraye. Villedieu : j. Lemonnier-Dugage, g. Martin.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Beaumont : j. Lemoigne-Larivière, g. Fleury. Cherbourg : j. Dumont-Moulin, g. Duval. Les Pieux : j. *, g. Lelerre. Octeville : j. Dalidan ✻, g. Toyon. St-Pierre-Eglise : j. Desvaux-Laporte, g. Hervieu.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Bréhal : j. Briens, g. Burnouf. Cerisy-la-Salle : j. Pezeril, g. Prel. Coutances : j. Brojer-Letinière, g. Hedouin. Gavray : j. Piel-Feronnière, g. Lefranc. La Haye-du-Puits : j. Bretel, g. Brochard. Lessay : j. *, g. Campain. St-Malo-de-la-Lande : j. Clamorgan, g. Hebert. Montmartin-sur Mer : j. d'Annoville, g. Dubois. Périers : j. Avril, g. Lacotte. St-Sauveur-Lendelin : j. Ferrand-de-la-Comté✻, g. Godefroy.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Barenton : j. Davy, g. Boutry. Isigny : j. Cocard, g. Davalis. Juvigny : j. Delahoussaye, g. Gesbert. Le Teilleul : j. Piel, g. To-

borel. Mortain, j. *, g. Chesnel. St-Hilaire-du-Harcouet : j. Le Rebours-de-la-Pigeonnière, g. Boiton. St-Pois : j. Le Guillochet, g. Le Sage. Sourdeval : j. Gallouin-du-Mesnil, g. Lebaron.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

St-Clair : j. Le Creps-Dubosc, g. Langlois. Canisy : j. Levaillant, g. Fossard. Carentan : j. Prémont, g. Le Noel. St-Jean-de-Daye : j. *, g. Vignet. St-Lo : j. Havin, g. Lemelletier. Marigny : j. Lechartier-du-Neufbourg, g. Legrand. Percy : j. Estur, g. Lechevrel. Tessy : j. Leconte-de-Sainte-Suzanne ✳, g. Lainé. Torigni : j. Danican, g. Duval-Duperron.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Barneville : j. Caillet, g. Lucas. Bricquebec : j. Duchemin, g. Hubert-de-la-Foullerie. Ste-Mère-Eglise : j. Franchomme, g. Vray. Montebourg : j. Massieu, g. Fontaine. Quettehou : j. Frigot, g. Lescroel. St-Sauveur-le-Vicomte : j. Bottin-Desisles, g. Bouillet. Valognes : j. Sanson, g. Foucher.

NOTAIRES.

MM.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

A Avranches, James-Duhamel, Boudent ;

à La Chapelle-Urée, Barbey; à Brecey, Lefevre; à Ducey, Baron, Heuzé; à Granville, Durier, Levionnois, Dubois; à La Haye-Pesnel, Nelet, Morin; à Pontorson, Morel, Jourdan; à St-James, Lemasurier, Delaroche; à Sartilly, Desfeux, Doussin; à Villedieu, Vimont; à Saultchevreuil, Godefroy.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

A Cherbourg, Morin, Poret-Lacouture, Nicolet, Le Barbenchon; à Beaumont, Le Cerf; à Sainte-Croix-Hague, Millet; aux Pieux, Lechevalier, Querier-Desrosiers; à Octeville, Quoniam; à Tourlaville, Enol; à St-Pierre-Eglise, Michel; à Gonneville, Richer.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

A Coutances, Guillot, Piton, De Brucourt; à Cérences, Maheu; à Bréhal, Dumont; à Cerisy-la-Salle, Jehenne; à Roncey, Lepeinteur; au Mesnil-Garnier, Manger; à Gavray, Lefebvre; à Hambye, Pignolet; à Prétot, *; à La Haye-du-Puits, Bataille, Mahault; à Lessay, Fauvel; à Pirou, Harasse; à Blainville, Turquetil, Lesage; à Montmartin-sur-Mer, Bourdon; à Quettreville, Delepault; à Périers, Le Rendu, Flambart; à Saint-Sauveur-Lendelin, Joret, Girard.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

A Mortain, Queslier, Le Roi, Chrétien; à Barenton, Béchet; à St-Cyr-de-Bailleul, Ozouf fils; à St-Hilaire-du-Harcouet, Brehier, Anger, Barbey; à Isigny, Helie, Demirleau; à Juvigny, Jamet, Grossin; à Coulouvray, Montaufray; à St-Pois, Dâtin; à Sourdeval, Trochon, Bidard; au Teilleul, Renault, de La Brouise.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

A St-Lo, Gosselin, Rouelle, Caillemer; à Canisy, Girard; à St-Samson, Gaumain; à Carentan, Le Noel, Lepiney; à Marigny, Michel; à La Chapelle-en-Juger, Delapaintrerie; à Percy, Gendrin-Dumesnil; à Montbray, Daniel; à St-Clair, Letouzé; à Cerisy-l'Abbaye, Pezeril; au Pont-Hébert, Pimor (aîné); à St-Jean-de-Daye, Moncel; à Tessy, Jourdan; à Domjean, Lesage; à Torigni, Lehodey, Hébert-de-la-Vicomterie.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

A Valognes, Benoist, Samson, Langlois (fils); à Brix, Travers; à Portbail, *; à Barneville, Pellecat; à Bricquebec, Hébert, Le Rendu; à Ste-Mère-Eglise, Ciron; à Picauville, Duhommet; à Ste-Marie-du-Mont, Hubert; à Montebourg, Cuquemel, Guerin; à Anneville-en-Cères, Bouillon; à Barfleur, Cleret; à Quettehou, *; à

Saint-Vaast ; à St-Sauveur-le-Vicomte, Hamel, Tirel.

CHAMBRE DE COMMERCE,

A GRANVILLE.

MM. *Président* : Abraham-Dubois. *Vice-président* : Boisnard-Grandmaison. *Membres* : Le Rond, Campion, Varin, Le Carpentier, La Houssaye, Le Moyne, Villedieu, Langlois.

CHAMBRE CONSULTATIVE

DES MANUFACTURES, ARTS ET MÉTIERS.

Cette chambre a été établie, à St-Lo, par un décret du 12 germinal an XII.

Membres : MM. Follin, Duvey, Vengeon, Martin, Gardye, Le Cardonnel.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Le Montier, à Avranches; Bonissent, à Cherbourg; Fatout, à Coutances; Giron, à Granville; Engerrand-Dudemaine, à Saint-Lo; Foucher, à Valognes.

COMMISSAIRES DE POLICE.

MM. Oursin-Lamarzelle, à Avranches; Maubant, à Granville; Souques, à Cherbourg; Le Moyne, à Coutances; Le Bouteiller, à St-Lo; Colin, à Valognes.

CULTE CATHOLIQUE.

MM.

Evêque de Coutances : Dupont-Poursat ☀, né à Chabanais, le 3 juin 1761, sacré le 6 janvier 1808.

Vicaires-généraux : L'Hermite, archidiacre de l'est; Dupré, *id.* du centre.

Vicaires généraux honoraires : Cottret, évêque de Caryste, chanoine de St-Denis; Dancel, év. de Bayeux; Bosvy, chanoine; Mauger, *id.*; Lesplu-Duprey, curé d'Avranches, archidiacre du sud; Roulland, curé de Valognes; Morin, curé de Mortain; Houyvet, curé de St-Lo; Briquet, curé de Cherbourg.

Secrétaire de l'évêché : Cornu; *sous-secrétaire*, Michel.

Chanoines titulaires : Bosvy (grand chantre), Mauger (théologal), Cardin, Sorel, Cornu, Leroux, Doyère, Fleury.

Chanoines honoraires résidans : Le Canu, Semelle, Leroux, Liber, Pacquet, Gilbert; *non résidans :* Lesplu-Dupré, Roulland, Mo-

rin, Houyvet, Briquet, Lambert, Dubreuil, Bellamy, Ybert, Legrand, Adeline, Mauduit, Davy-de-Boisval, Guilbert-Duperron, Dary, Le Barbenchon, Roger, Ledoux, Daniel, Le Bouteiller, Le Pelley, Duval-Dumanoir, Poret, Gilbert, Demons, Depercy.

Missionnaires du diocèse : Harel, directeur, Helleu, Painblanc, Leclerc, Bosmel, Moisson, Buhot, Guérin.

On compte dans le département 59 cures, dont 6 de 1.re classe, et 53 de 2e. classe. Les titulaires des cures de 1.re classe reçoivent un traitement de 1500 f. : ceux de 2e. reçoivent 1200 f., à l'exception de 4, qui, à titre de récompense et de faveur personnelle, jouissent du traitement de la 1.re classe.

Le nombre des desservans est de 549 payés 800 f., jusqu'à 60 ans. A cet âge, ils touchent 900 f., et 1000 f. quand ils sont septuagénaires.

Le nombre des vicaires recevant un secours de 350 f., sur le trésor royal, est de 370.

Les dépenses du clergé pendant 1829, se sont élevées à 678101 f. 15 centimes.

Il est mort, en 1829, 52 ecclésiastiques. Cette même année, l'ordination a été de 93 prêtres, 17 diacres et 59 sous-diacres. L'ordination de 1830 a donné 78 prêtres.

SÉMINAIRE. *Supérieur* : Mauger. *Directeur* : Hérambourg. *Econome* : Semelle. *Professeurs* : Buhot, Lamache, Gilbert. *Répétiteur* : Leclère. — Nombre des élèves de 1.re année 75; de 2e. 79; de 3e. 92. Total 246.

ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE DE COUTANCES. *Supérieur* : Liber. *Professeurs* :

Lebrec, Delafosse, Ginard, Truffault. Cet établissement a 112 élèves.

ÉCOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE DE L'ABBAYE-BLANCHE. Supérieur : Caillemer. *Professeurs* : Laurence, Hébert, Marye, Boursin, Debon, Renault. Cet établissement a 86 élèves.

COLLÉGES COMMUNAUX.

MM.

COLLÉGE D'AVRANCHES.

Principal et régent de mathématiques et de physique, Launay; de mathématiques élémentaires, Michel; de philosophie, Foucault; de rhétorique, Turgis; de 2.e, Chancé; de 3.e, Le Bourgeois; de 4.e, Le Moine; de 5.e Groult; de 6.e, Duprateau; de 7.e, Benoist.

COLLÉGE DE CHERBOURG.

Principal et régent de philosophie, Le Bruman; de mathématiques, Le Mur; de rhétorique, Durand; de 2.e, Lebruman; de 3.e, Ragonde; de 4.e, Colleville; de 5.e, De La Chapelle; de 6.e, Le Barrier; de 7.e, Marie.

COLLÉGE DE COUTANCES.

Principal et régent de philosophie, Guérin; de mathématiques, Baucher; de rhétorique,

Le Coq-de-la-Garde ; de 2.e, Alexandre; de 3.e, Duperouzel; de 4.e, Deshayes; de 5.e, Lollivier; de 6.e, Créance; de 7.e, Isabeth,

COLLÉGE DE MORTAIN.

Principal, Fouqué; régent de mathématiques, De Thoury ; de rhétorique et de 2.e, Fouqué; de 3.e et de 4.e, Renard; de 5.e et de 6.e, Denys; de 7.e, Bernard.

COLLÉGE DE ST-HILAIRE-DU-HARCOUET.

Principal et régent de 2.e, Canterel; de 3.e et de 4.e, Le Lièvre; de 5.e et de 6.e, Le Valet; de 7.e, Canivet.

COLLÉGE DE SAINT-LO.

Principal et régent de philosophie, Lemonnier; de mathématiques et de physique, Mourière; de rhétorique, Travers; de 2.e, Launay; de 3.e, Gauquelin; de 4.e, Chuquet; de 5.e, Le Bouteiller; de 6.e, Dieu; de 7.e, Lemonnier; de langue anglaise, Moran.

COLLÉGE DE VALOGNES.

Principal et régent de philosophie, Amiard; de mathématiques, Baude-Desforges; de rhétorique, Tollemer ; de 2.e, De Lahaye; de 3.e, Le Boucher; de 4.e, Roquière; de 5.e, Goubeaux; de 6.e, Gallien; de 7.e, Guilbert.

ANNONCES
ET AVIS DIVERS.

(Une innovation aura lieu désormais à la fin de l'Annuaire : quelques pages y seront consacrées à des *Annonces et Avis divers*. Dans cette partie nécessitée par l'absence de tout journal, de toute voie effective de publicité dans notre département, seront gratuitement annoncés tous les ouvrages dont nous aurons reçu un exemplaire *au moins*, toutes les feuilles périodiques que leurs rédacteurs prendront l'engagement de nous envoyer pendant une année. On y admettra également les *Avis* relatifs au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, etc., à raison de 50 centimes par linge (1). Peu d'annonces seront reçues après le 1.er octobre).

N. B. *Les lettres et paquets qui ne sont pas affranchis restent à la poste.*

(1) On prendrait des arrangemens pour les articles d'une grande étendue.

particulières, sera bientôt au service du public, qui appréciera tous les avantages de ses procédés.

Ce n'est pas seulement à multiplier l'œuvre du dessinateur que la lithographie est destinée : son usage s'étend à toutes les productions de l'imprimerie ordinaire. Plus libre que sa rivale, elle varie à son gré la forme des lettres, joint dans un étroit espace le dessin à l'écriture, se plie à tous les caprices de l'imagination, et, grâces à la facilité de ses moyens, offre une réduction très-considérable sur tous les prix d'impression.

Des pierres de toutes les dimensions seront vendues ou louées par mois aux amateurs, qui voudront faire eux-mêmes quelques dessins : toutefois ces dessins ne pourront être tirés à la presse qu'autant qu'ils ne seront ni contraires à la morale publique ni injurieux aux particuliers.

On trouve chez le nouvel imprimeur des papiers ordinaires et vélins des plus belles qualités, ainsi que des baguettes dorées pour cadres de toutes les dimensions.

—Par ordonnance royale en date du 26 août 1830, M. Louis-Pierre-Léon Chauvin, licencié en droit, principal clerc de M.e Bellivet, notaire à Caen, et précédemment principal clerc de M.e Rouelle, notaire à St-Lo, a été nommé avoué près le tribunal civil de St-Lo, en remplacement de M.e *Lecocq*, démissionnaire.

— Larsonneur, horloger, successeur du sieur Aubert, à St-Lo, rue des Images, a l'honneur d'offrir aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, un assortiment d'horlogerie de très-belle qualité au plus juste prix. Il tient les pendules, les horloges de *Franche-Comté* et autres, les montres d'or et d'argent, simples et à répétition, les montres dites de *Lépine*, marchant sur pierre, et se charge de tout ce qui concerne son état, à garantie.

JOURNAUX

ET RECUEILS PÉRIODIQUES.

(On s'abonne, à St-Lo, chez l'Editeur de l'Annuaire, aux journaux ci-dessous annoncés).

Revue normande, rédigée par une société de savans et de littérateurs de Rouen, de Caen et des principales villes de Normandie, sous la direction de M. De Caumont, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères.

Ce journal paraîtra de 4 mois en 4 mois, par cahiers de 8 feuilles au moins et paginées de manière à former chaque année un fort volume in-8.°, qui présentera l'état de la littérature, des sciences et des arts dans les cinq

départemens formés de l'ancienne province que nous habitons, et dans quelques départemens voisins.

Le 1.er n.° a paru à la fin de 1830. Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par année, à Caen, chez M. De Caumont, propriétaire-fondateur, rue des Carmes, n.° 22.

Le Pilote du Calvados. Ce Journal paraît le dimanche, le mercredi et le vendredi. Le prix de l'abonnement est de 8 fr. par trimestre pour Caen et de 9 fr. par la poste. Le bureau est à Caen, rue aux Namps, n.° 5.

Le Correspondant, à Paris, rue des Sts-Pères, n.° 75. Il paraît le mardi et le vendredi. Prix : 10 fr. pour 3 mois, 19 fr. pour 6 mois, 36 fr. pour l'année.

Le Messager des Chambres, journal *quotidien* ; à Paris, rue des Filles-St-Thomas, n.° 17. Prix de l'abonnement : 20 fr. pour 3 mois, 40 fr. pour six mois, 80 fr. pour l'année.

Le National, journal *quotidien* ; à Paris, place des Italiens, rue Neuve-St-Marc, n.° 10. Prix de l'abonnement : 20 fr. pour 3 mois, 40 fr. pour 6 mois, 80 fr. pour l'année.

Abeille Française, ou Archives de la jeunesse, ouvrage d'éducation, publié par une société de personnes attachées à l'instruction publique ; à Lyon, place du Plâtre, n.° 14. Il paraît le 10 de chaque mois un n.° de 80 à 100 pages in-12. Prix 25 fr. pour l'année, 14 fr. pour 6 mois.

LE CABINET DE LECTURE,

GAZETTE

DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

Ce journal, d'un format double de celui du Moniteur, *a vingt larges colonnes, et contient dans chaque numéro près de* 200 *pages* in-8°. *Il paraît tous les* 5 *jours, les* 4, 9, 14, 19, 24 *et* 29 *de chaque mois.*

Le *Cabinet de Lecture* a 15 mois d'existence. Il fut créé pour remplir une lacune dans la presse périodique. Cette foule de feuilles quotidiennes et de recueils hebdomadaires ou mensuels, qui tous ont une spécialité reconnue, laissaient à désirer un journal d'une dimension vaste, qui, ne se consacrant à aucune matière de prédilection, pût les embrasser toutes, et présenter le résumé choisi des diverses spécialités.

Le *Cabinet de Lecture*, fidèle à son titre, embrasse littérature, histoire, biographie, anecdotes, agriculture, voyages, sciences, arts, tribunaux, modes, etc., il fait connaître, dans chaque branche de connaissances, ce qui est à l'ordre du jour, ce qui est important, ce qui peut en un mot intéresser.

Grâce à ses relations dont le cercle s'étend tous les jours et lui prépare une position fort élevée en littérature, le *Cabinet de Lecture* reçoit de nombreuses communications littéraires. Il voit aussi s'accroître le nombre de ses correspondans. De cette sorte il publie souvent des articles originaux fort curieux, ainsi que des extraits d'ouvrages inédits.

Les Revues anglaises fournissent beaucoup d'articles à plusieurs recueils qui se publient à Paris. Comptant parmi ses rédacteurs plusieurs écrivains fort versés dans la langue anglaise, notamment M. Defauconpret, traducteur de Walter-Scott, le *Cabinet de Lecture*, en raison des époques plus rapprochées de sa périodicité, donne la traduction des meilleurs articles des revues anglaises, avant la *Revue de Paris*, avant la *Gazette littéraire*, avant la *Revue britannique*. Il est donc en pleine rivalité avec ces recueils, et il a sur eux le double avantage de sa périodicité et de ses *énormes colonnes*.

Le *Cabinet de Lecture*, en remplissant sa condition d'universalité, n'a point dans chaque numéro une place pour chaque spécialité. Cet ordre trop méthodique aurait nécessairement l'inconvénient de porter l'attention sur des objets peu importans, et d'en négliger qui le sont. Qui ne sent que chaque branche de connaissances ne peut fournir tous les cinq jours une moisson régulièrement égale? Aussi, ce qui produit le plus dans le moment est toujours ce qui domine dans le *Cabinet de Lecture*.

Sous le titre de *Mélanges*, il donne des anecdotes ou des découvertes scientifiques, qui ne méritent point de plus amples développemens; et sous le titre de *Tablettes des cinq jours*, il offre dans chaque numéro les principales nouvelles, politiques, littéraires, théâtrales, scientifiques, etc., extraites de plus de de deux cents journaux dont il fait tous les cinq jours le dépouillement : il y ajoute celles qu'il connaît le premier par ses correspondans.

Ainsi, malgré sa vaste dimension, ce journal n'a jamais de place pour le remplissage. Il a, par la manière dont il est exécuté, un avantage sur toutes les feuilles, celui du choix, qui s'accorde très-bien avec son universalité, et celui de l'utilité jointe à l'agrément; sa condition première est la variété. En un mot, c'est un CABINET DE LECTURE. — Il est indispensable à la campagne.

Ce qui doit ajouter pour nous à l'intérêt de ce journal, c'est que le rédacteur en chef appartient à la Manche. Il est né à Carentan.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour Paris et les départemens.

Pour un an................	48 f.
Pour six mois.............	25
Pour trois mois...........	13

On s'abonne, à Paris, au bureau central, rue St-Germain-des-prés, n.° 9.

CARTE CADASTRALE

Du département de la Manche, en 55 feuilles; publiée par M. Bitouzé-Dauxmesnil, géomètre en chef du cadastre dans ce département.

Quelques mois encore, et la grande opération du cadastre sera terminée dans la Manche. Pour la première fois on aura la représentation topographique la plus détaillée et la plus exacte de ce beau département. C'est à un fonctionnaire de la Manche, né dans la Manche, que nous serons redevables d'un travail modèle qu'envient les départemens voisins, d'un Atlas, qui contient les noms des communes, hameaux, fermes, habitations principales, églises, routes royales et départementales, chemins vicinaux et même ruraux, autant qu'ils ne nuisent pas à la netteté de la carte; les rivières, ruisseaux, vallées, etc., etc. Déjà une partie de ce magnifique travail est livrée au public, et la totalité sera terminée dans trois ou quatre ans tout au plus.

Le prix des 25 livraisons est de 250 francs. On peut acquérir chaque feuille séparément, au prix de 5 francs.

Les cantons suivans sont en vente : Avranches, Valognes, St-Lo, Coutances, Cherbourg et Octeville, Mortain, Périers, Villedieu, Torigni, Montebourg, Ste-Mère-Eglise, Carentan, Beaumont, St-Pois, Pontorson, La Haye-du-Puits, St-Pierre-Eglise, Lessay, Juvigny, St-Jean-de-Daye.

Dans les premiers mois de 1831, paraî-

antiquités du moyen-âge. Le prix de chaque livraison est de 10 f.

Annuaire du Calvados pour 1829 *et* 1830 ; 1.re et 2e. années. 2 vol. in-12 ; à St-Lo, chez Elie.

Histoire de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis ; par Odet-Julien Le Boucher. Nouvelle édition, ornée du portrait de l'auteur, et précédée d'une notice sur sa vie ; revue et augmentée de plusieurs lettres et *fac-simile* de personnages célèbres, et accompagnée d'un atlas ; publiée par Emile Leboucher, juge-auditeur à Coutances. 2 vol. in-8o., plus l'atlas in-4o. ; à Paris, chez Anselin, libraire, rue Dauphine, no. 9. Prix 18 f.

Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce, accompagnée d'un atlas in-4o. ; par E. Gaultier d'Arc. 1 vol. in-8o. ; à St-Lo, chez Elie ; à Paris, chez L. Debure, rue de Bussy, no. 30. Prix 12 f.

Fables anciennes et nouvelles de Phèdre, traduites en français, avec le texte en regard, revu sur les meilleures éditions ; par M. G. Duplessis, recteur de l'académie royale de Douai. 1 vol. in-12 ; à Paris, chez Maire-Nyon, quai Conti, no. 13. Prix 3 f.

Introduction à l'étude de l'histoire du moyen-âge, par C. G. Chesnon. 1 vol. in-8o. ; à St-Lo, chez Elie ; à Bayeux, chez Groult. Prix, 2 f. 25 c.

(On trouvera, à Caen, chez Mancel ; à Rouen, chez Edouard frère, sur le Port, n.o 45 ; à Paris, chez Lance, rue Croix-des-Petits-Champs, n.o 50, tous les ouvrages récemment publiés sur la Normandie).

SUPPLÉMENT.

ERRATA DE L'ANNUAIRE.

Principales fautes d'impression dans le 1.er volume. Nous avons déjà relevé la transposition de la *Selune* et de la *Sée*. — Page 13, total des naissances, 316518, lisez 316578. — P. 160, ligne 16, c. 28095, lisez 2895. — P. 265, ligne 31, *elles se défendirent*, lisez *elle se défendit*.

Principales corrections à la Statistique de l'arrondissement d'Avranches : Page 39 ligne 28, 21 *k*. 4 *m*. lisez 33 *k*. 2 *m*. — P. 44, hameaux et villages d'Aucey, 2 lisez 31. P. 45, lig. 6, *Vallée*, lisez *Les Vallées*. — P. 47 lig. 18, 3e. colonne, 29 lisez 30; 4e. colonne, 1 lisez 10. — P. 48 lig. 8, 3e. colonne, 1 lisez 12; lig. 10, 4e. colonne, 1 lisez 7. — P. 56, lig. 15, 4e. colonne, « lisez 2; 5e. col., 2 lisez «; 7e. col., lisez *id*. — P. 59, lig. 29, 1660 lisez 1360. — P. 62, lig. 17, *les* lisez *ces*. — Dans le tableau des communes de la p. 44, à la p. 56, il faut mettre une étoile après *La Chapelle-Hamelin*, *Genêt*, *Le Luot*, *Plomb*, *St-Jean-du-Corail*, et une avant cette dernière commune, les 4 qui la suivent et St-Senier-sous-Avranches.

MESSAGERIES

D'ARMAND, LE COMTE ET COMPAG^e^.

Directeurs. MM. Le Saulnier, à Saint-Lo; Desmezières, à Carentan; Mlle. Maresq, à Valognes; Digard, à Cherbourg; Le Redde, à Coutances; Picquenard, à Granville; Desalleurs, à Avranches.

MESSAGERIES ROYALES.

(Grand Bureau).

Directeurs, MM. Mauger, à Saint-Lo, Hébert, à Carentan; Jouenne, à Valognes; Viel, à Cherbourg.

MESSAGERIES

DE LAFITTE, CAILLARD ET COMPAGNIE.

Directeurs. MM. Mauger, à St-Lo; Hébert, à Carentan; Jouenne, à Valognes; Viel, à Cherbourg.

CHANGEMENS DE FONCTIONNAIRES.

MM.

Maires et adjoints. *A Brecey*. M. Lanos.
Gonneville. A. Germain.
Grosville. M. Hairon.
St-Jean-du-Corail. A. Dary-Duhamel.
St-Germain-le-Vicomte. M. Finel.
St-Georges-de-Bohon. M. Ferey.
St-Georges-de-Rouelley. A. Chesnel.

Douanes. Receveur principal à Cherbourg, M. Fourquier.

Postes. Directrice, à Valognes, Mme. Beillard.

Juges de paix. MM. A St-James, Cantilly.
A Villedieu, Masselin-Foulerie.
A Beaumont, Le Bichotel.
Aux Pieux, Gesland.
A Octeville, Lechosel.
A Canisy, Ozenne.
A Carentan, Lainé.
A Marigny, Labarre.
A St-Clair, Pillon.
A St-Jean-de-Daye, Bernard-Poisson.
A Tessy, Caillemer.
A Bricquebec, Viel-Deslongchamps.
A Ste-Mère-Eglise, Euvremer.

N. B. Les membres des conseils généraux d'arrondissement ne sont point encore nommés. On les trouvera dans le *Supplément à l'Annuaire*, qui paraîtra vers le 1.er février.

TABLE DES MATIÈRES.